

Objectif Sécurité : Combattre les violences faites aux femmes dans la région de l'OSCE. Recueil de bonnes pratiques

Section de l'égalité des sexes de l'OSCE

La Section de l'égalité des sexes gère le programme de l'OSCE sur les questions d'égalité et d'équité entre femmes et hommes. Elle fait partie intégrante du Bureau du Secrétaire Général. Elle aide les acteurs de l'OSCE, et parmi eux, le Secrétariat, les Institutions et les Missions de terrain de l'OSCE, établies dans 18 pays d'accueil, à promouvoir l'égalité entre les sexes dans leurs structures organisationnelles et dans leur environnement professionnel, et à intégrer la composante « égalité des sexes » dans les politiques, programmes, projets et activités de l'OSCE.

La Section de l'égalité des sexes conseille les instances politiques et opérationnelles de l'OSCE quant à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la stratégie générale de l'OSCE sur l'intégration de l'égalité entre femmes et hommes, telle que stipulée dans le Plan d'Action de 2004 pour la promotion de l'égalité des sexes.

La Section de l'égalité des sexes apporte des compétences techniques, des stratégies et des outils pour la promotion de l'égalité entre les sexes dans les structures et les opérations de l'OSCE.

www.osce.org/gender
equality@osce.org

Objectif Sécurité : Combattre les violences faites aux femmes dans la région de l'OSCE.

Recueil de bonnes pratiques

Remerciements

Les bonnes pratiques présentées dans cette publication émanent des recherches et études menées par Elisabeth Duban, consultante, au nom de la Section de l'égalité des sexes et sous la direction de Jamila Seftaoui, Directrice de la Section et Conseillère spéciale en charge de l'égalité des sexes à l'OSCE.

Ont également contribué à cet ouvrage : Alla Kuvatova (Association des ONG pour l'égalité des sexes et l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Tadjikistan), Amanda Kloer (American Bar Association, USA), Andro Gigauri (Géorgie), Connie Kamara (American Refugee Committee International, USA), Dilorom Khaidarova (OSCE, Tadjikistan), Gemma Connell (Division de l'ONU pour la promotion des femmes, USA), Madis Vainomaa (Mission de l'OSCE en Serbie), Maya Goldstein (Présence de l'OSCE en Albanie), Muhtar Irisov (OSCE, Kirghizistan) et Neil Blacklock (Respect, GB). De plus, tous les experts et de nombreux participants au Séminaire sur les approches novatrices de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui a été organisé à Douchanbé en octobre 2008, ont apporté en retour une contribution de grande valeur. Monica Gutierrez a assuré la liaison avec les opérations de terrain de l'OSCE et elle a co-révisé les précédentes versions de ce recueil.

Cette publication fait partie du projet à financement extrabudgétaire :
« Approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes dans l'OSCE »

La Conseillère spéciale pour l'égalité des sexes remercie les Missions permanentes près l'OSCE de l'Autriche, de la Finlande, de la France, de l'Allemagne et de la Grèce pour leur soutien et leur aide financière en faveur de ce projet.

Publié par le Secrétariat de l'OSCE, Bureau du Secrétaire Général, Section de l'égalité des sexes
www.osce.org/gender sous la direction de Jamila Seftaoui
Conseillère spéciale pour l'égalité des sexes à l'OSCE
jamila.seftaoui@osce.org

© OSCE, 2009
Tous droits réservés
ISBN: 978-92-9234-538-9

Tous les avis, opinions, liens et présentations inclus ou mentionnés dans «Objectif Sécurité : Combattre les violences faites aux femmes dans la région de l'OSCE. Recueil de bonnes pratiques» sont ceux des auteurs et l'inclusion de leurs références ne saurait engager la responsabilité ou l'accord de l'OSCE. Nous vous remercions de noter que le recueil contient des liens vers des sites Internet externes à l'OSCE, qui sont exploités par des tierces parties et qui peuvent contenir des informations protégées par des droits d'auteur ou des droits des tiers. L'OSCE n'exerçant pas de contrôle sur ces sites Internet, elle ne saurait assumer de responsabilité ou de responsabilité légale quant à la validité, l'exactitude ou la précision de leur contenu et elle ne saurait non plus garantir que leur utilisation ne constitue pas une infraction aux droits mentionnés ci-dessus.

Prière de citer sous: «*Objectif Sécurité : Combattre les violences faites aux femmes dans la région de l'OSCE. Recueil de bonnes pratiques. Ed. Jamila Seftaoui, Vienne, 2010* »

Traduit de l'anglais par Anne Fouques Duparc (Société Française des Traducteurs)

Conception Ulf Harr
Impression Elanders

Table of Contents

Préface	7
Avant-propos	9
Liste des abréviations et acronymes	13
1 Introduction	15
1.1 Les formes de violences faites aux femmes	17
1.2 Objectif du recueil	19
1.3 Portée du recueil	22
1.4 Structure et Méthodologie	24
2 Identification des bonnes pratiques et approches	27
2.1 Que sont les bonnes pratiques et comment les évaluons-nous ?	27
2.2 Les principes communs qui guident les bonnes pratiques	28
2.3 Les stratégies qui sous-tendent les bonnes pratiques	30
3 Comprendre les violences contre les femmes : Recherche et évaluation	33
3.1 Collecte de données	33
3.2 Indicateurs de la violence contre les femmes	35
3.3 Analyses des expériences et besoins des victimes	36
3.4 Suivi et pistage	38
3.4.1 Suivi du système juridique	40
3.4.2 Suivi des médias	42
3.4.3 Analyse budgétaire	42
3.5 La recherche comme action de promotion	44
4 La prévention	47
4.1 Campagnes de sensibilisation	47
4.1.1 La sensibilisation publique	48
Campagnes mondiales	48
Les campagnes régionales	51
Les campagnes nationales	52
Campagnes locales et campagnes localisées	56
4.1.2 Actions en faveur des femmes/Initiation aux questions juridiques/ Promotion des femmes	61
4.1.3 Travailler avec les décideurs politiques	63
4.1.4 Former les professionnels des médias	67
4.2 Travailler avec les hommes et les garçons	68
4.3 Travailler avec la jeunesse	76
4.4 Mobilisation communautaire	83
5 Protection et assistance	87
5.1 Identification des victimes	87
5.2 Assistance directe et prestation de services	88
5.2.1 Services généraux et services spécialisés	90
5.2.2 Programmation sur la sécurité et aide à la réinsertion	94
5.2.3 Renforcement des capacités pour les prestataires de services	95

5.3 Centres de crise, foyers et centres « multiservice »	98
5.4 Réponse communautaire coordonnée/Mécanismes d'orientation	102
5.5 Autonomisation économique	106
5.6 Protections juridiques	110
5.7 Programmes pour les auteurs de violences	110
6 La poursuite	115
6.1 Lois et politiques	116
6.1.1 Lois sur l'égalité des sexes	117
6.1.2 Renforcement de la loi et adoption d'une législation spécialisée	118
6.1.3 Études des cas de bonnes pratiques dans la législation	119
6.1.4 Les plans d'action	123
6.1.5 Codes de conduite et politiques nationales	126
6.2 Divisions spécialisées et réponses	128
6.2.1 Unités de police	129
6.2.2 Juridictions	132
6.2.3 Commissions pour la vérité et la réconciliation	133
6.3 Renforcement des capacités des professionnels de la justice pénale et des forces de maintien de la paix	134
6.3.1 Formation	135
6.3.2 Manuels, guides, livrets, protocoles	138
6.4 Aide juridique	141
6.5 Mécanismes juridiques internationaux	144
7 Conclusion	149
Annexe : Index des sources et pratiques	151

Préface

Je suis heureux de préfacier la traduction en français de la publication « Objectif Sécurité : Combattre les violences faites aux femmes dans la région de l'OSCE. Recueil de bonnes pratiques ».

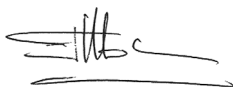
Les violences contre les femmes sont une atteinte à la dignité humaine et aux droits fondamentaux. Elles sont une préoccupation majeure de la communauté internationale, de l'OSCE et de la France qui sont déterminées à lutter contre ce fléau.

Au niveau international, nous avons récemment célébré le 30ème anniversaire de la signature de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, ratifiée par 186 pays. En outre, 2010 marque le 10ème anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la résolution 1325 sur la participation des femmes dans la prévention et la résolution des conflits et sur leur protection lors de conflits.

L'OSCE est particulièrement active en matière de lutte contre les discriminations et les violences à l'égard des femmes. Les Etats participants ont adopté en 2004 un Plan d'action pour la promotion de l'égalité des sexes et en 2005 une décision ministérielle sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes. En décembre 2009, le Conseil ministériel d'Athènes a adopté une décision sur la participation des femmes à la vie publique et politique. Enfin, les institutions et les missions de terrain de l'OSCE apportent une contribution efficace à ce combat. Je rends particulièrement hommage à la conseillère spéciale pour l'égalité des sexes, Mme Jamila Seftaoui, sous la direction de laquelle cette publication a été réalisée, ainsi qu'à son équipe.

La lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité de la France au plan international. La France souhaite également être exemplaire en la matière. Le gouvernement français a récemment décidé de renforcer l'action des pouvoirs publics, notamment pour améliorer la prévention et mieux protéger les femmes victimes de violences.

Cet ouvrage sera une contribution utile à l'action de l'OSCE contre ce fléau. Sa traduction en français permettra de diffuser ces bonnes pratiques à un large public francophone et notamment aux partenaires méditerranéens de l'OSCE.



François Alabrune

Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès de l'OSCE

Avant-propos

« Les États participants de l'OSCE ont ... condamné la violence contre les femmes en adoptant le Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes. Ce dont nous avons maintenant besoin, c'est d'une action concrète pour que ces obligations et engagements deviennent réalité. »

Elisabeth Rehn, ancienne Ministre finlandaise de la Défense et de l'Égalité des sexes, s'adressant au Conseil Permanent de l'OSCE, à Vienne, le 15 décembre 2008.

Le problème des violences faites aux femmes n'est pas nouveau. L'acuité des souffrances et nuisances que cause cette violation courante des droits de la personne humaine a peu changé au cours des siècles. Ce sont, dans une large mesure, les mêmes inégalités et les mêmes disparités de pouvoirs qui ont alimenté, jadis, la violence à l'égard des femmes et qui perdurent aujourd'hui. Ce qui a en revanche changé, c'est l'environnement, le contexte dans lequel se produit la violence contre les femmes. Cette violence n'est plus envisagée comme une composante inéluctable de la vie familiale, des relations sociales, du cadre professionnel ou de la guerre. Aujourd'hui, la violence contre les femmes ne peut plus se justifier.

Suite au développement du mouvement des femmes, les militantes féministes ont exigé que la violence soit abordée en tant que négation fondamentale des droits à l'égalité. Au cours de ces dernières décennies, des changements importants ont eu lieu, au niveau mondial, y compris les obligations propres aux États en matière de lutte contre la violence faite aux femmes, qu'elle soit commise par des particuliers ou par l'État, en tant qu'actes de guerre ou par temps de paix.

Si les dernières décennies du vingtième siècle ont été marquées par un intense militantisme contre la violence faite aux femmes, par des appels à agir en vue de réparer les torts commis et par des tentatives menées pour y remédier aux niveaux international, national et local, les premières années du XXI^e siècle ont ajouté une démarche d'introspection. Une attention beaucoup plus grande a ainsi été portée, au cours de ces dernières années, aux exercices d'inventaire et aux efforts menés pour répertorier les interventions qui réduisent réellement la fréquence de la violence contre les femmes, qui renforcent la protection et l'assistance aux rescapées de la violence et qui mettent fin à l'impunité de ceux qui commettent cette violence.

L'intérêt qu'il y a à distinguer les bonnes pratiques pour réduire les violences contre les femmes repose en grande partie sur la reconnaissance du fait qu'en dépit du travail considérable mené dans ce domaine, la violence contre les femmes continue dans tous les pays du monde, et, dans certains cas, comme dans les conflits armés ou les périodes de reconstruction après un conflit, elle s'intensifie.

L'OSCE reconnaît les interconnexions qui existent entre la protection de l'égalité des sexes, l'élimination de la violence contre les femmes et l'établissement d'une sécurité réelle et pérenne pour tous. Lorsque la violence contre les femmes a toutes latitudes pour perdurer, elle nourrit la discrimination, elle engendre l'instabilité et elle entrave, dans tous les cas, le développement de la nation. La question de la violence à l'encontre des femmes se trouve au cœur du mandat de l'OSCE.

Les États participants de l'OSCE ont confirmé l'importance de cette question en adoptant un Plan d'Action pour la Promotion de l'Égalité entre les Sexes en 2004, Plan d'Action qui inclut des directives chargeant le Secrétariat de l'OSCE d'élaborer des activités de prévention contre les violences faites aux femmes. La Décision du Conseil Ministériel de l'OSCE sur la prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes de 2005 émet des recommandations invitant les États participants à prendre des mesures pour améliorer la prévention de la violence ainsi que la protection et l'assistance aux victimes. De plus, la Décision de l'OSCE de 2005 sur les femmes dans la prévention des conflits, la gestion de crises et la reconstruction après un conflit intègre la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité au sein de toutes les activités de l'OSCE et appelle les États participants à garantir la prise en compte des besoins différenciés selon le genre dans la gestion et la résolution des conflits et ce par la participation pleine et entière des femmes à la prévention des conflits, à la gestion des crises et à la reconstruction après conflits.

C'est dans ce contexte que la Section de l'égalité des sexes au sein du Bureau du Secrétaire Général de l'OSCE, a entrepris une initiative aboutissant au recueil présent. *Objectif Sécurité : Combattre les violences faites aux femmes dans la région de l'OSCE. Recueil de bonnes pratiques* a été lancé lors d'un Séminaire d'expert(e)s sur les approches novatrices de la lutte contre la violence faite aux femmes, qui s'est tenu à Douchanbé, au Tadjikistan, en octobre 2008. Ce séminaire a réuni 89 expert(e)s internationaux, responsables politiques, militant(e)s d'ONG et représentant(e)s d'organisations internationales de 21 pays, pour échanger des informations sur les bonnes pratiques et les approches efficaces quant à la prévention de la violence contre les femmes, à la protection des rescapées et à la poursuite des auteurs. Une attention particulière a été portée à un quatrième thème – la participation, thème qui fait référence aux efforts déployés pour engager les jeunes et les hommes dans la lutte contre la violence faite aux femmes. Le séminaire n'a pas été un forum destiné à découvrir ou à définir des stratégies et approches radicalement nouvelles ; il était plutôt une occasion pour les participants pour échanger leurs expériences, en particulier celles qui se sont avérées efficaces. Ils ont ainsi trouvé un terrain d'entente commun à tous les pays et ils ont discuté des innovations et pratiques inédites qui sont cruciales pour l'efficacité des interventions.

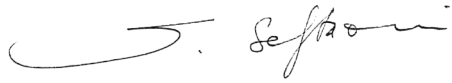
Un objectif majeur du présent recueil est donc d'approfondir les échanges du Séminaire d'expert(e)s et de mettre en évidence certaines des bonnes pratiques apparues durant des initiatives soutenues par l'OSCE et dans des projets menés par d'autres organisations, ces projets pouvant utilement inspirer l'action qui sera menée dans la région de l'OSCE. Ce recueil devrait être utile aux protagonistes œuvrant pour l'égalité des sexes mais également à un grand nombre d'autres professionnels de l'OSCE qui travaillent sur des questions comme, par exemple, les droits de la personne humaine, la démocratisation, la lutte contre la traite des êtres humains, la primauté du droit, la police de proximité ou la réforme militaire. La violence contre les femmes est une problématique complexe qui requiert une approche intersectorielle et ce recueil fournit un nombre considérable d'exemples d'initiatives diverses et variées pour la prévention, la protection et la poursuite.

Il va sans dire que ce recueil vise un public qui dépasse largement les seules structures de l'OSCE – public qui inclut les responsables politiques, les organismes chargés de l'application des lois, les professions juridiques, les services sociaux, le personnel éducatif, les journalistes, les syndicats, le secteur privé, les donateurs ainsi que les organisations de la société civile de tous les États participants.

Ce recueil sert de point de départ à l'adaptation de pratiques efficaces et avérées dans nombre de pays membres de l'OSCE. Nous espérons que cet ouvrage pourra inspirer de nouvelles recherches quant aux caractéristiques des

Avant-propos

pratiques jugées efficaces et qu'il déclenchera le désir de mise en œuvre conjointe d'initiatives concrètes et nouvelles. Ces dernières seront réalisées, dans l'idéal, par des partenariats unissant, par exemple, des organismes publics et des groupes de la société civile, plusieurs États participants et le Secrétariat, les Institutions et les Missions de terrain de l'OSCE.



Jamila Seftaoui
Conseillère spéciale pour l'égalité des sexes à l'OSCE

Liste des abréviations et acronymes

ABA	American Bar Association
AI	Amnesty International
BIDDH	Bureau pour les Institutions démocratiques et les Droits de l'Homme (à l'OSCE)
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEDH	Cour européenne des droits de l'homme
CEE	Europe centrale et orientale – Central and Eastern Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'ONU
CIDH	Commission interaméricaine des droits de l'homme
DAW	Division de l'ONU pour la promotion de la femme
DCAF	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève
DFID	Department for International Development (Royaume-Uni)
DPKO	Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit – l'Agence de coopération technique allemande
IASC	Comité de coordination inter-agences d'aide humanitaire – Inter-Agency Standing Committee
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
NRM	Mécanisme national d'orientation – National referral mechanism
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSI	Open Society Institute
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UE	Union européenne
UN-INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme de l'ONU
UNECE	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
UNSCR 1325	Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité
USAID	Agence américaine pour le développement international
VBG	Violence basée sur le genre
VCF	Violence contre les femmes
VD	Violence domestique
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
VIH/sida	Syndrome d'immunodéficience acquise

1 Introduction

La violence contre les femmes (VCF) est l'une des violations des droits de la personne humaine les plus répandues et les plus persistantes dans le monde et elle provient de conceptions profondément ancrées quant à l'infériorité du statut de la femme. Étant une cause majeure, et pourtant évitable, de mauvaise santé et de mort chez les femmes, cette violence est également une problématique de santé publique. La violence contre les femmes a des effets pour le moins dévastateurs sur la société dans son ensemble puisqu'elle a des répercussions sur la productivité des femmes et qu'elle engendre des déperditions économiques à l'échelle mondiale. La lutte contre la violence faite aux femmes a des implications majeures sur la sécurité des personnes, en particulier dans les situations après un conflit et dans les situations transitoires. En effet, lorsqu'elle est laissée sans solution, la violence contre les femmes entrave le développement national en causant de graves perturbations dans les familles, les communautés et les structures sociales et, en définitive, elle cause du tort bien au-delà de ses seules victimes immédiates¹.

S'il n'existe pas de statistiques universelles sur sa prévalence, les études mondiales, régionales et nationales laissent supposer que la violence contre les femmes est désespérément courante. Une femme sur trois au moins subit, au cours de sa vie, une forme ou une autre de violence physique, sexuelle ou psychologique, le plus souvent de la part de son partenaire intime². Selon une étude multipays de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le taux de prévalence de la violence physique et/ou sexuelle se situe entre 29% et 62% des femmes interrogées³. Le Conseil de l'Europe semble indiquer que la proportion des femmes ayant subi des violences physiques au moins une fois dans leur vie adulte se situe entre un cinquième et un quart du total, tandis que plus d'un dixième d'entre elles ont été victimes de violences sexuelles forcées⁴.

Il faut remarquer que ces enquêtes portant sur la prévalence de la violence contre les femmes sont précisément menées du fait que cette problématique est cachée et que les statistiques officielles sont souvent imprécises. Certaines formes de la VCF, comme la violence sexuelle, sont constamment sous-estimées⁵. D'autres types de violence peuvent ne pas être reconnus en tant que tels, comme le harcèlement sexuel ou les violences contre les femmes dans les conflits, et ils ne sont ainsi jamais enregistrés dans les statistiques nationales. Nous savons cependant, même en l'absence de données précises, que la violence contre les femmes affecte toutes les classes socio-économiques, indépendamment de leur niveau d'instruction, et qu'elle a un impact global sur la vie de millions de femmes et de filles.

¹ Il existe différentes positions quant à l'utilisation du terme de « victime » dans le contexte de la VCF. La plupart d'entre elles préfèrent le terme de « rescapé » car il implique l'idée qu'une femme a surmonté une situation outrageante. D'autres utilisent toujours le mot composé « victime/rescapé ». Ce recueil utilise les deux termes de « victime » (généralement dans le contexte des efforts de poursuite) et de « rescapé » (dans le contexte de la protection et des services).

² *How Widespread is Violence Against Women?*, Notes d'information, Campagne du Secrétaire général de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, Février 2008.

³ *WHO Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence against Women*, (OMS, 2005), p. 5.

⁴ Fiche d'information, Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique sur http://www.coe.int/t/dg2/equality/domesticviolencecampaign/fact_sheet_FR.asp

⁵ Une étude menée dans plusieurs pays sur la prévalence de la VCF a par exemple montré qu'entre 4% et 13% seulement des agressions sexuelles perpétrées par un non-partenaire étaient signalées à la police. *Elimination du viol et des autres formes de violence sexuelle dans toutes leurs manifestations, notamment dans les conflits et les situations apparentées* (Secrétaire général de l'ONU, 2008) A/63/216, par. 22.

Les avancées importantes qui ont eu lieu au cours des quinze dernières années exigent que ces statistiques déplorables ne soient pas considérées comme inévitables ou immuables. Au début des années 1990, l'élimination de la violence contre les femmes est devenue un point central des activités des Nations Unies et l'obligation pour les États d'assurer une protection contre ces violations des droits de la personne humaine, et de réagir lorsqu'elles surviennent, a été établie. La Recommandation générale No19 à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), adoptée en 1992, indique formellement que la VCF est une forme de discrimination qui empêche sérieusement les femmes de jouir des droits et libertés au même titre que les hommes. La Déclaration de l'ONU de 1993 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes énonce très clairement le droit de la femme à ne subir de violence sous aucune forme. De manière significative, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes confirme la notion de diligence due – un concept selon lequel les États ont l'obligation de prendre des mesures positives pour empêcher la violence à l'égard des femmes et les protéger contre elle, de réagir aux actes de violence commis contre les femmes par l'État ou par des acteurs privés, de punir les auteurs et d'indemniser les victimes. La norme de diligence due est souvent évoquée sous une forme abrégée en tant qu'obligation des États à respecter les « trois P » – *prévention* de la violence à l'égard des femmes, *protection* des victimes et *poursuite* des auteurs de violences contre les femmes.

Étant la plus grande organisation régionale du monde pour la sécurité, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) promeut la sécurité globale par la prévention des conflits, la gestion des crises et la reconstruction après un conflit. L'OSCE conduit une large gamme d'activités liées aux trois dimensions de la sécurité – dimension humaine, dimension politico-militaire et dimension économique-environnementale. La persistance de la violence à l'égard des femmes constitue un défi de taille en matière de sécurité, pour tous les États participants de l'OSCE, et l'objectif visant à relever ce défi est au cœur du mandat de l'OSCE. La violence faite aux femmes est due aux inégalités des sexes qui empêchent les femmes de jouir pleinement de tous leurs droits, notamment en matière d'égalité d'accès à l'éducation et aux opportunités d'emploi, aux ressources et aux prises de décision. L'OSCE envisage donc la VCF comme un obstacle de taille sur la voie de la réalisation de l'égalité des sexes. La récente présidence finlandaise et l'actuelle présidence grecque de l'OSCE se sont toutes deux attachées à l'égalité des sexes en tant que priorité inter-dimensionnelle qui implique tous les piliers de l'action de l'OSCE. La prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes est un domaine de priorité pour l'OSCE, au sein de son action plus large sur la promotion de l'égalité des sexes et la résolution des questions relatives aux femmes en matière de sécurité.

En 2004, les 56 États participants de l'OSCE ont exprimé leur volonté de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et de réduire les discriminations en adoptant un Plan d'action pour la promotion de l'égalité des sexes. Ce Plan d'action enjoint aux structures exécutives de l'OSCE, en particulier au Secrétariat, d'élaborer des programmes et de suivre l'évolution des progrès obtenus dans la prévention de la VCF, ainsi que d'aider les structures exécutives et les États participants de l'OSCE à mettre en œuvre les engagements visés dans la promotion de l'égalité des sexes⁶. Une Décision ministérielle de 2005 sur la prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes émet des recommandations à l'attention des États participants quant aux types de mesures qui devraient être prises pour améliorer cette prévention de la violence ainsi que la

⁶ Voir par. 44(c), Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes, adopté par la Décision No 14/04, MC. DEC/14/04 (2004).

protection et l'assistance aux victimes⁷. Une autre résolution⁸ de l'OSCE, adoptée en 2005, est centrée sur Les femmes dans la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit et elle intègre la majeure partie des dispositions de la Résolution 1325 (S/RES/1325) du Conseil de sécurité de l'ONU dans l'action de l'OSCE. Les Résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU prient instamment toutes les parties impliquées dans des conflits armés de prendre des mesures spéciales pour protéger les femmes et les filles contre les violences sexistes, en particulier le viol et les autres formes de violence sexuelle, et contre toute forme de violence liée aux situations de conflits armés.

On a également assisté, ces dernières années, à un accroissement de l'enregistrement des progrès menés en faveur de l'élimination de la VCF. Des avancées considérables se sont nettement produites, depuis la simple intégration de la violence à l'égard des femmes en tant que violation des droits de la personne humaine à l'élaboration et à la mise à l'essai de théories sur sa causalité et son impact. De nombreux gouvernements ont adopté des lois, institué des politiques et élargi leurs réseaux de services sociaux pour mieux assister les rescapées de la violence. Les organisations de la société civile, en particulier les organisations pour les femmes, ont probablement été les premières à impulser le changement. Les organisations non-gouvernementales (ONG) pour les femmes ont œuvré, dans le monde entier, seules ou avec d'autres, en faveur de la sensibilisation au problème de la violence, de la protection des victimes et de la demande de réparation. Cependant, malgré ces actions qui sont menées depuis plus de dix ans, il apparaît aussi clairement que les femmes ne semblent pas être moins exposées à la violence que dans le passé. Comme le remarque l'UNIFEM, la situation est plutôt paradoxale. La « nature de la violence sexiste a changé... [et] au lieu d'observer 'une réduction drastique de la violence à l'égard des femmes... les défis sont devenus plus complexes, la résistance au changement plus forte, les réactions contre la promotion des femmes plus négatives et les méthodes pour renforcer le statu quo plus subtiles et plus insidieuses. »⁹ C'est dans ce climat qu'il est crucial, pour le bien des efforts menés sans relâche pour mettre un terme à la violence faite aux femmes, d'évaluer les pratiques efficaces et d'être en mesure d'adapter des stratégies encourageantes aux circonstances changeantes.

1.1 Les formes de violences faites aux femmes

La violence à l'égard des femmes se manifeste par un préjudice *physique, sexuel* et/ou *psychologique*¹⁰. Ces catégories de violence ne s'excluent pas mutuellement et les formes de VCF doivent être envisagées de manière élargie pour inclure une gamme de comportements visant à exercer un pouvoir sur les femmes, ou à les contrôler.

La Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes classe trois formes principales de VCF en se fondant sur le lieu de l'acte et sur le lien entre la victime et l'auteur : (1) la violence dans la famille ; (2) la violence dans la communauté ; et (3) la violence perpétrée ou tolérée par

⁷ Décision du Conseil ministériel de l'OSCE No 15/05 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes (2005).

⁸ Décision du Conseil ministériel de l'OSCE No 14/05 sur les femmes dans la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit (2005).

⁹ *Not A Minute More: Ending Violence Against Women*, (UNIFEM, 2003), p. 12.

¹⁰ Certains experts de la VCF et de l'égalité des sexes parlent également de violence économique. Ce terme peut désigner les violations commises à l'encontre des droits économiques des femmes par l'État (par ex. le non-paiement d'indemnités) ou par des acteurs privés (par ex. un époux qui contrôle le budget familial).

l'État¹¹. La violence commise dans la famille inclut la violence domestique, qui est aussi désignée comme étant la violence du partenaire intime ou violence conjugale afin de spécifier que l'auteur et sa victime ont des liens durables. Le viol conjugal et l'agression sexuelle d'enfants sont également des types de VCF survenant au sein du foyer familial. La violence dans la communauté inclut le viol et l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et dans les institutions éducatives, ainsi que l'exploitation des femmes et des filles par la traite des êtres humains et la prostitution. La violence commise par l'État inclut l'utilisation du viol en période de guerre, par les forces de sécurité ou les forces armées lors d'un conflit armé ou en période de paix, par le personnel du maintien de la paix dans des situations de non-conflit, et enfin l'exploitation des femmes détenues par l'État ou sous contrôle de l'État. Ces catégories contribuent à la compréhension de l'ampleur de la VCF mais elles ne sauraient être envisagées de manière trop rigide. Les prestataires de services et les avocats qui travaillent auprès des rescapés de la VCF rencontrent souvent des formes de VCF qui ne sont pas encore reconnues comme telles par l'application des lois et les systèmes juridiques, tel les cas de harcèlement avec menaces ou encore l'utilisation des nouvelles technologies, d'Internet et des messages électroniques pour commettre une cyber violence à l'égard des femmes¹².

Ce recueil utilise parfois le terme de *violence sexiste*. La violence basée sur le genre (VBG) désigne le préjudice qui est commis contre une personne (femme ou homme) du fait des inégalités de pouvoir qui sont elles-mêmes fondées sur les rôles construits pour chacun des sexes. La violence sexiste n'est pas un synonyme de la violence contre les femmes mais elle est souvent utilisée en tant que telle du fait que les femmes sont les premières cibles de la VBG. En raison de la discrimination sexiste, qui place souvent les femmes dans des situations de vulnérabilité et de désarroi, les victimes féminines « souffrent, de manière exacerbée, de leurs conséquences, par comparaison avec ce que les hommes peuvent alors éprouver. »¹³

La violence commise contre les femmes et les filles durant un conflit armé et lors de la reconstruction après un conflit est apparue comme étant l'une des formes les plus odieuses de la VCF. En fait, la VCF n'est pas, dans les situations de conflit, une forme spécifique de violence mais une violence dont l'intensité et le poids ont changé. Pendant un conflit et après un conflit, la VCF opère un glissement spécifique de la sphère privée vers la sphère publique. La violence faite aux femmes est « fréquemment enracinée dans les situations prévalant avant un conflit et elle s'intensifie pour devenir, le plus souvent, une pratique autorisée durant le conflit et dans la phase après le conflit... avec la transition qui s'opère du conflit à la paix, un glissement [dans la violence sexiste] semble avoir lieu de la sphère publique vers la sphère privée et ce, par une augmentation de la violence domestique. »¹⁴ Les conflits récents ont démontré ce phénomène. Le viol et la violence sexuelle ont été utilisés en tant que tactiques de guerre délibérées, et les femmes qui sont forcées de quitter leur domicile, pour chercher refuge ailleurs ou pour vivre dans des camps pour personnes déplacées, sont particulièrement vulnérables à l'égard de la VCF. Dans certains cas, malheureusement, les opérations de maintien de la paix ont été impliquées dans des cas d'exploitation sexuelle. L'instabilité après un conflit conduit à l'exploitation d'un nombre croissant de femmes par la prostitution

¹¹ Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 20 décembre 1993, A/RES/48/104.

¹² Voir par ex. *Finding a difficult balance: Human rights, law enforcement and cyber violence against women*, genderIT.org, 19 août 2008, disponible sur <http://www.genderit.org/en/index.shtml?w=a&x=96169>

¹³ Stratégie et cadre d'action du FNUAP pour la prévention de la violence sexiste 2008-2011.

¹⁴ Tsjeard Bouta, Georg Frerks et Ian Bannon, *Gender, Conflict and Development*, (Banque mondiale, 2005), p. 33.

et à l'intensification de la traite des femmes et des filles. L'augmentation des taux de violence domestique fait souvent suite à la fin officielle des hostilités lorsque la violence est reportée vers la sphère familiale.

Les situations de conflit et d'urgence exacerbent nettement la vulnérabilité des femmes ainsi que le risque des types spécifiques de VCF. Les conflits détruisent les infrastructures, ils mènent à l'instabilité économique, ils créent des traumatismes profonds et ils accroissent considérablement le nombre d'armes légères facilement disponibles. Les conflits dans lesquels les hommes sont les principaux combattants ont aussi un impact moins visible comme lorsqu'ils provoquent des changements importants dans les rôles traditionnels pour chacun des sexes. Il est crucial de ne pas séparer la VCF propre aux situations de conflits des leçons retenues ou des bonnes pratiques utilisées pour les autres manifestations de la VCF. La violence à l'égard des femmes dans les situations de conflit est liée, de façon très complexe, aux niveaux de violence et de tolérance du même environnement sans conflit. La violence à l'égard des femmes « ne surgit pas soudainement pendant un conflit. [La violence sexiste] est un problème endémique de longue haleine, et, dans tous les pays du monde, elle apparaît, d'une manière souvent dramatique, dans les situations d'urgence. »¹⁵

La communauté internationale a pris des mesures pour promouvoir activement l'expérience unique des femmes lors des conflits ainsi que le rôle qu'elles peuvent jouer dans les initiatives en faveur de la paix et de la sécurité. La Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité préconise une participation pleine et équitable des femmes au sein des processus de paix ainsi que l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les actions liées à la sécurité. La protection des femmes et des filles contre les violences sexistes dans les conflits armés est mise en relief en tant que question devant recevoir une attention particulière. La Décision du Conseil Ministériel de l'OSCE No 14/05 (2005) sur les femmes dans la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit intègre la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU dans les activités de l'OSCE et elle encourage les États participants à prendre des mesures énergiques en vue de permettre la pleine participation des femmes à « tous les niveaux de la prévention des conflits, de la gestion et de la résolution des crises, et enfin de la reconstruction après un conflit. » La Résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité de l'ONU réaffirme les obligations liées à la protection des femmes contre la violence, en soulignant que « malgré... des condamnations répétées de la violence à l'égard des femmes et des enfants dans les situations de conflits armés... et... malgré les appels adressés à toutes les parties prenantes des conflits armés pour qu'elles cessent ces actes sans délai, ces derniers continuent d'avoir lieu, et, dans certaines situations, ils sont devenus systématiques et courants, au point d'atteindre des niveaux de brutalité effroyables. » La Résolution 1820 appelle à une cessation de toutes les violences sexuelles commises lors des conflits, à l'adoption de politiques appliquant une tolérance zéro et de programmes de formation ainsi qu'au renforcement des institutions nationales d'assistance aux victimes.

1.2 Objectif du recueil

Les États participants de l'OSCE reconnaissent que la prévention de la violence faite aux femmes est une priorité et l'OSCE, pour faciliter l'action menée dans ce domaine, a élaboré des directives sur les types de mesures qui doivent être prises pour améliorer la protection et l'assistance aux victimes féminines de la violence. Ce recueil n'entend pas réitérer les recommandations et directives de

¹⁵ *Enhancing Protection from Gender-Based Violence in Populations Affected by Armed Conflict*, Workshop Report, (UNIFEM et UNICEF, 2005), p. 20.

l'OSCE à leur sujet. Il constitue plutôt un catalogue des bonnes pratiques spécifiques émanant de pays situés à l'intérieur et à l'extérieur de la région de l'OSCE, et qui peuvent être adaptées ou reproduites dans d'autres pays. L'objectif principal de ce recueil est d'apporter des orientations quant aux initiatives efficaces pour la *prévention* de la violence à l'égard des femmes, la *protection* des victimes et la *poursuite* des auteurs de violences. Ce recueil n'est pas un modèle de référence pour l'élaboration de nouveaux projets mais bien plus un point de départ pour l'adaptation d'approches efficaces et avérées.

Bien qu'un grand nombre de projets et de programmes consacrés à l'élimination de la VCF aient été entrepris dans le monde entier, il n'existe que peu de recueils sur les réponses pratiques et il n'y a que de rares présentations sur les approches spécifiques et activités concrètes qui ont réussi, ou sur les résultats et succès qu'elles ont remportés. De nombreux rapports répertorient « les enseignements tirés » en ajoutant des recommandations et des descriptions générales sur les stratégies efficaces et globales menées contre la VCF. D'autres recueils décrivent seulement la nature d'un projet particulier en fournissant rarement suffisamment d'exemples pour comprendre le contexte dans lequel ladite initiative a été élaborée et réalisée. L'un des objectifs majeurs du présent recueil est ainsi de décrire un certain nombre d'initiatives novatrices d'une manière à la fois compréhensible et accessible, en fournissant des informations sur l'approche globale et la manière dont un projet spécifique a été mis en œuvre, sur l'organisation qui l'a mis en application et sur les résultats concrets auxquels le projet a abouti.

En élaborant ce recueil, les efforts menés par les autres organisations pour rassembler des exemples de bonnes pratiques contre la VCF ont été examinés. Ces initiatives sont remarquables et le présent recueil entend non pas reproduire ces exemples, mais leur rendre hommage. Plusieurs de ces initiatives sont décrites ci-après.

Exemples d'initiatives de bonnes pratiques relatives à la lutte contre la VCF

En 2006, le Secrétaire général de l'ONU a lancé une étude approfondie sur la VCF. Le rapport qui a résulté de cette étude, *Ending Violence Against Women: From Words to Action* inclut une analyse des pratiques prometteuses menées dans trois domaines : la loi et le système judiciaire, la prestation de services et la prévention¹⁶.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a publié un rapport en deux volumes sur les études de cas portant sur la VCF en s'appuyant sur leur action menée dans le monde : *Programming to Address Violence Against Women*. Ces rapports contiennent tous des descriptions détaillées sur les 18 projets lancés, les partenaires engagés, le processus de mise en œuvre, les leçons retenues et les pratiques qui se sont avérées efficaces dans chacun des cas¹⁷.

En 2005, la Division de l'ONU pour la promotion des femmes a organisé, avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, une réunion d'un groupe d'experts pour identifier les facteurs qui contribuent à transformer une initiative spécifique en bonne pratique et pour recenser les lois, plans, politiques et autres approches s'étant avérées efficaces dans la lutte contre les violences

¹⁶ Le rapport est disponible sur <http://www.un.org/womenwatch/daw/vaw/v-sg-study.htm>

¹⁷ *Programming to Address Violence Against Women, 10 Case Studies* (FNUAP, 2007), disponible sur <http://www.unfpa.org/public/publications/pid/386>. *Programming to Address Violence Against Women, 8 Case Studies, Volume 2* (FNUAP, 2009), disponible sur <http://www.unfpa.org/public/publications/pid/1913>.

1 Introduction

faites aux femmes¹⁸. Le rapport qui a résulté de cette réunion mentionne certains des défis posés à l'établissement des éléments communs aux bonnes pratiques et il formule des principes généraux pour sous-tendre les bonnes pratiques dans les domaines de la loi, de la prestation de services et de la prévention¹⁹.

En 2002, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a réalisé une série d'analyses régionales sommaires pour évaluer l'étendue et la nature de la violence à l'égard des femmes et répertorier les efforts menés pour combattre ce problème. Les résultats des analyses sommaires sont mis en relief dans le rapport *Not a Minute More: Ending Violence Against Women (2003)*, rapport qui passe en revue les éléments communs des stratégies prometteuses dans le monde²⁰.

Dans le cadre de sa campagne menée en 2005-2007 contre la violence domestique, le Conseil de l'Europe a étudié les progrès réalisés par ses États-membres. Si leur principal objectif n'était pas de découvrir des innovations, les études d'inventaire qui en ont résulté révèlent néanmoins des informations utiles sur les avancées des bonnes pratiques en Europe²¹.

Le Bureau en charge de l'Europe et de l'Eurasie de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) conduit périodiquement des recherches sur les différents aspects de la VCF, dans la perspective d'améliorer la réactivité des programmations de l'USAID, d'échanger des informations sur les pratiques efficaces et d'exprimer des recommandations d'experts pour une action future. Les récents rapports se sont attachés aux meilleures pratiques de programmation en matière de prévention de la traite des êtres humains, de protection et d'assistance pour les personnes victimes de la traite, ainsi qu'aux méthodes combinant les services aux victimes de la violence domestique et de la traite des êtres humains²².

En 2007, l'ONG Changemakers, a parrainé une compétition commune autour du thème de la violence domestique – *No Private Matter! Ending Abuse in Intimate and Family Relations*. Ce modèle de compétition commune est utilisé pour faire surgir des solutions prometteuses au problème de la violence domestique et pour entretenir les débats autour des approches novatrices. Au sein de la compétition, Changemakers a créé une matrice autour « des principes les plus prometteurs et les plus novateurs transposés aux facteurs qui sous-tendent et qui alimentent un problème social particulier, » et ce, sous le nom de Mosaïque de solutions. Cette mosaïque résume 42 projets spécifiques en examinant les points communs entre les principes avérés et les barrières qu'il reste à surmonter dans la prévention de la violence du partenaire intime²³. Des informations

¹⁸ *Good Practices in Combating and Eliminating Violence Against Women*, Rapport de la Réunion du groupe d'experts, (DAW et UNODC, 17-20 mai 2005).

¹⁹ Les documents des experts et le rapport final de la réunion sont disponibles sur <http://www.un.org/womenwatch/daw/vaw/v-egms-goodp2005.htm>

²⁰ Le rapport est disponible sur : http://www.unifem.org/Sources/item_detail.php?ProductID=7.

²¹ Voir, par ex. *Étude analytique des résultats du deuxième cycle de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec (2002) 5 sur la protection des femmes contre la violence* (Conseil de l'Europe/CDEG, 2008) 2 rev (2008), disponible sur : http://www.coe.int/T/F/Droits_de_l%27homme/Egalit%C3%A9/.

²² Voir, par ex. *Best Practices for Programming to Protect and Assist Victims of Trafficking in Europe and Eurasia*, (USAID, 2008) (Doc ID: PN-ADN-295); *Best Practices in Trafficking Prevention in Europe and Eurasia*, (USAID, 2009) (Doc ID: PN-ADN-296); *Methods and Models for Mixing Services for Victims of Domestic Violence and Trafficking in Persons in Europe and Eurasia*, (USAID, 2008) (Doc ID: PN-ADN-297). Tous les rapports sont disponibles sur <http://dec.usaid.gov>, en utilisant le numéro d'identification du document comme référence.

²³ La Mosaïque de solutions se trouve sur : <http://www.changemakers.net/en-us/competition/>

sur les 31 projets menés dans treize pays sont disponibles sur le site web de l'organisation²⁴.

La lutte contre la VCF requiert les efforts approfondis et conjoints d'un certain nombre d'acteurs, principalement du gouvernement et des organisations non-gouvernementales (ONG), et nous espérons que ce recueil constituera une ressource utile pour un large éventail d'intervenants, tels les responsables politiques, les organismes chargés de l'application des lois, les professions juridiques, les services sociaux, le personnel éducatif, les journalistes, les syndicats, les organisations internationales, les donateurs et les autres parties prenantes. En reconnaissant les contributions émanant des organisations de la société civile dans la lutte contre les violences faites aux femmes, ce recueil devrait être un guide particulièrement utile aux organisations pour les femmes et aux organisations des droits de l'homme, mais il faut remarquer que c'est aux gouvernements que revient le rôle principal dans l'élimination de la VCF. Le recueil met ainsi en relief, dès qu'il le peut, les partenariats efficaces menés entre le gouvernement et les différents secteurs des ONG.

Sous la bannière de la « responsabilité des sociétés », le secteur privé est devenu de plus en plus actif dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Les acteurs du secteur privé non seulement soutiennent les programmes antiviolence, en contribuant financièrement à des fondations, ou, plus directement, à des organisations pour les femmes²⁵, mais ils élaborent de surcroît, et en toute indépendance, des initiatives constructives, telles que l'adoption de codes de conduite liés à l'emploi et de politiques de tolérance zéro, la distribution de ressources servant à la sensibilisation des employés, clients et consommateurs, et la prestation d'une assistance technique auprès d'autres organisations. Ce recueil inclut plusieurs exemples d'initiatives émanant du secteur privé dans le but d'encourager de plus vastes partenariats public-privé contre la VCF.

1.3 Portée du recueil

La portée de ce recueil ne se limite pas à l'une des formes de VCF en particulier. Néanmoins, lors de la collecte d'informations sur les bonnes pratiques, il est apparu qu'il existe beaucoup plus d'informations sur les activités menées contre la violence domestique, ou la violence dans la sphère familiale, que sur les autres formes de violence. Les études récentes corroborent l'hypothèse selon laquelle la violence domestique est la forme habituelle de la VCF. Les activités de suivi des États-membres du Conseil de l'Europe semblent ainsi indiquer, par exemple, que chez les femmes qui subissent les violences, c'est plus souvent leur partenaire ou ex-partenaire qui en est l'auteur. Entre 12% et

endabase/mosaic.

²⁴ Les données fournies à l'initiative *No Private Matter! Ending Abuse in Intimate et Family Relations competition* peuvent être consultées sur : <http://www.changemakers.net/en-us/competition/endabase>.

²⁵ En 2008, Avon Products, Inc. a par exemple annoncé un partenariat public-privé avec l'UNIFEM et a engagé un million de dollars dans le Fonds fiduciaire de l'ONU pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, que gère l'UNIFEM. *L'UNIFEM et Avon annoncent un partenariat pour éliminer la violence à l'égard des femmes et soutenir la promotion des femmes : La contribution du groupe est versée au Fonds fiduciaire de l'ONU*, Communiqué de presse du 4 mars 2008. En 2009, Avon s'est engagé en faveur d'un don supplémentaire de 250.000 USD en faveur de ce Fonds fiduciaire. Avon s'est engagé pour des dons dépassant 1,75 million USD en faveur des Nouveaux partenariats pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, disponible sur <http://responsibility.avoncompany.com/page-127-avon-commits>. The Body Shop mène actuellement une campagne mondiale sur la violence domestique, *Stop Violence in the Home*, *http://www.thebodyshop.co.uk/_en/_gb/values-campaigns/stop-violence.aspx

1 Introduction

15% des femmes de la région du Conseil de l'Europe ont été en contact avec la violence domestique²⁶. Les études menées à l'échelle mondiale laissent supposer que la moitié des femmes victimes d'un homicide sont tuées par leur mari ou partenaire, actuel ou précédent ; dans certains pays, ce taux atteint même 70%²⁷. Le présent recueil vise à la fois à répertorier certaines des meilleures pratiques existantes en matière de violence domestique, et à révéler des bonnes pratiques et innovations ciblant d'autres formes de VCF.

De nombreux travaux ont été menés au sujet du problème de la traite des femmes et des filles, et la majeure partie de ces recherches ont été répertoriées, avec compétence, dans des publications consacrées à un pays ou à un sujet donné. C'est pour cette raison que le présent recueil inclut des initiatives constructives pour la lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des femmes et des filles, même si ces deux sujets n'y occupent pas une place centrale.

Un objectif particulièrement important de ce recueil est de mettre en lumière les projets qui portent sur la VCF dans le contexte des conflits et de la reconstruction après un conflit. Comme décrit ci-dessus, la VCF ne constitue pas, dans une situation de conflits, une forme unique en son genre de violence, puisqu'elle inclut d'autres actes comme le viol, la traite des femmes et la violence domestique. Les agences étatiques ou les organisations ayant accordé une attention soutenue aux efforts menés dans la prévention, dans la protection et à la poursuite dans le contexte d'un conflit sont cependant peu nombreuses. Si cette réalité constitue un défi particulier pour le présent recueil, l'OSCE, de par le caractère impératif de son mandat en faveur d'une sécurité étendue, et de par l'ampleur de son influence géographique, occupe, naturellement, une place privilégiée pour être la première à élaborer un recueil portant sur les bonnes pratiques contre la VCF qui prend en considération la nature spécifique des situations de conflits et des situations après un conflit, et pour en bénéficier. Ce recueil s'efforce d'inclure les pratiques qui portent sur la VCF et qui ont été élaborées dans des situations après un conflit mais il faut néanmoins noter que la majorité de ces projets concerne une forme spécifique de VCF, comme, par exemple, la violence domestique ou l'agression sexuelle, et que les personnes en charge de leur mise en œuvre ne sont pas toujours très précises quant à la manière dont leur approche a été adaptée à une situation après un conflit.

Certaines des bonnes pratiques présentées dans ce recueil proviennent de pays qui se penchent sur la VCF depuis des décennies tandis que d'autres ont été élaborées dans des États qui commencent à peine à le faire ; ces exemples de projets et innovations prometteurs se situent aux deux extrémités d'un même échiquier. Même dans les pays les plus « développés », il est encore nécessaire de conduire un travail « de routine » ou « de base » dans les domaines que sont la sensibilisation et la prestation de services. Dans le même temps, les spécialistes des pays qui élaborent des programmes élémentaires peuvent faire usage des informations sur les nouvelles théories, les types émergents de VCF et les programmes incisifs, et éviter, ainsi, certaines des conséquences non-intentionnelles que d'autres ont rencontrées en essayant de nouvelles approches.

Il est bien connu que les enfants sont souvent les victimes collatérales des violences faites aux femmes, qu'ils en soient, ou non, les cibles directs. Si les programmes efficaces de lutte contre la violence abordent la problématique d'une manière globale, la violence à l'égard des enfants implique également son propre schéma de réponses. Ce recueil n'examine pas, à dessein, les programmes orientés vers l'assistance aux enfants. Cependant, de nombreuses

²⁶ Voir la Fiche d'information sur la Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique disponible sur http://www.coe.int/t/dg2/equality/domesticviolencecampaign/default_FR.asp

²⁷ *How Widespread is Violence Against Women?*, Fiche d'information, Campagne du Secrétaire général de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, février 2008.

bonnes pratiques répondent, en fait, également, aux besoins des enfants en s'attachant aux femmes qui, dans la plupart des cas, en sont responsables. Ce recueil parle de la violence à l'égard des femmes mais ce terme doit être compris comme un synonyme de la violence orientée vers les personnes de sexe féminin, quel que soit leur âge, et c'est ainsi que le recueil inclut également les bonnes pratiques relatives à la violence faite aux filles.

Enfin, le recueil mentionne aussi les pratiques et projets qui ont pour objectif l'élimination de la violence sexiste, en tant que violence perpétrée contre une personne (de sexe féminin ou de sexe masculin), du fait des inégalités de pouvoir liées aux rôles assignés à chacun des sexes.

1.4 Structure et Méthodologie

Il existe plusieurs dispositions spécifiques quant à la manière dont ce recueil aborde la violence à l'égard des femmes. Les bonnes pratiques ne sont pas regroupées selon le type de violence qu'elles concernent car il s'est avéré qu'un grand nombre des meilleures approches cible les causes profondes qui sous-tendent toutes les formes de violence à l'égard des femmes, ce qui explique que cette classification est apparue comme inutile. Néanmoins, des efforts ont été déployés pour distinguer le type de VCF lorsqu'une pratique spécifique a eu un point d'intérêt très limité, comme c'est, par exemple, le cas dans la réduction de la revendication des hommes à pouvoir exploiter des prostituées ou organiser la traite de victimes.

Le recueil classe les bonnes pratiques et les approches selon leur capacité à promouvoir la prévention, la poursuite ou la protection. Il faut cependant noter que cette catégorisation peut néanmoins s'avérer imprécise. La violence à l'égard des femmes requiert une approche polyvalente et multiniveau, car de nombreuses bonnes pratiques reposent sur d'autres, et en impliquent d'autres. Les campagnes de sensibilisation ou d'initiation aux questions juridiques, qui visent les femmes susceptibles de subir des violences, conduiront inévitablement, par exemple, à un accroissement des demandes d'assistance en provenance des femmes. Une telle campagne de promotion (prévention) doit prendre en considération le fait de savoir si les services sont suffisants pour répondre à la sensibilisation accrue des femmes et pour satisfaire leurs demandes (protection)²⁸.

La structure du présent recueil est conçue en vue de fournir des informations qui soient le mieux à même d'aider les intervenants qui élaborent une programmation et qui cherchent à se renseigner sur les bonnes pratiques reconnues comme telles, et à les reproduire. Le recueil est donc organisé autour d'un cadre adapté aux types de pratiques qui semblent avoir bénéficié d'un consensus quant à leur capacité à être, dans la réalité, « bonnes ». Dans ce cadre, qui décrit les approches générales, des exemples précis sont donnés sur les projets et activités prometteurs et novateurs. Plusieurs ressources, guides et kits d'outils remarquables sont mentionnés lorsqu'ils sont considérés comme étant particulièrement utiles dans l'élaboration de bonnes pratiques. Les liens vers les sources d'informations complémentaires sont spécifiés le cas échéant.

Les informations présentes dans ce recueil ont été principalement rassemblées à partir de sources accessibles à tous, essentiellement sur Internet. Les documents publiés par les organismes internationaux et interrégionaux, l'ONU, le Conseil de l'Europe, l'Union Européenne et l'OSCE, par exemple, ont constitué un point de départ décisif pour ce projet. Ces organisations ont compilé de vastes directives quant à la manière dont les normes relatives aux droits de la personne humaine doivent être mises en œuvre, en matière de VCF, au niveau national. Ces directives forment un cadre qui permet de déterminer les

²⁸ *Not a Minute More: Ending Violence Against Women*, (UNIFEM, 2003), p. 35.

1 Introduction

meilleures pratiques. En plus des normes qu'ils ont établies, l'ONU, le Conseil de l'Europe, l'UE et l'OSCE ont également financé un grand nombre d'organisations diverses et variées pour mener à bien différents projets liés à la VCF. Les informations provenant de ces institutions, et d'autres organismes (à la fois gouvernementaux et privés), au sujet des approches et projets qu'ils considèrent comme remarquables, font donc l'objet d'une attention toute particulière dans ce recueil. Il faut mentionner que l'évaluation des projets et les informations quant aux méthodes standardisées de mesure d'impact font cruellement défaut. Même lorsque les donateurs évaluent les projets qu'ils ont financés, cet aspect soulève la question de l'impartialité ainsi que des interrogations quant à la manière dont les programmes doivent être comparés en l'absence d'un ensemble d'indicateurs communs permettant de mesurer leur réussite. Cette question est débattue plus en détail ci-après mais il est néanmoins important d'exprimer des réserves sur le fait que de nombreux exemples d'approches novatrices et constructives sur les violences faites aux femmes peuvent avoir été inévitablement omis lors de l'utilisation de la méthodologie décrite ci-dessus.

La création du recueil a été grandement facilitée par le Séminaire d'expert(e)s sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, organisé par la Section de l'égalité des sexes de l'OSCE, du 20 au 22 octobre 2008, à Douchanbé, au Tadjikistan, séminaire au cours duquel des expert(e)s internationaux de plus de 21 pays ont décrit les initiatives s'étant avérées fructueuses, et ont débattu des caractéristiques communes aux approches novatrices dans les domaines de la prévention, de la protection et de la poursuite²⁹.

²⁹ Les documents émanant du Séminaire d'experts sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, qui a été organisé par la Section de l'égalité des sexes du Secrétariat de l'OSCE, en octobre 2008, sont disponibles sur http://www.osce.org/gender/item_6_32383.html. Les informations recueillies lors de la consultation menée auprès d'ONG émanant des pays de la CEI, en présence du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, qui s'est tenue à Saint-Petersbourg, en Russie, en septembre 2008, sont également incluses dans ce recueil.

2 Identification des bonnes pratiques et approches

2.1 Que sont les bonnes pratiques et comment les évaluons-nous ?

Les « meilleures pratiques » contre la violence à l'égard des femmes ont été largement débattues aux niveaux international, national et local, mais comment pouvons-nous savoir qu'une approche est, bel et bien, la « meilleure » ? Que pouvons-nous dire en général sur les approches qui sont les plus prometteuses, les plus novatrices et les plus fructueuses dans la lutte contre les violences faites aux femmes ? Malgré les tentatives menées pour identifier les meilleures pratiques, afin qu'elles soient étudiées et reproduites, il n'existe pas de principes ou critères convenus quant à ce qui constitue ces pratiques. En outre, il y a de plus en plus de résistance à l'égard de l'utilisation même du terme « meilleure » et il existe une tendance à la prudence face à l'affirmation selon laquelle certaines pratiques sont meilleures que d'autres. Ce recueil, à l'instar des autres études répertoriant les réponses apportées à la VCF, qualifie donc les pratiques de « bonnes », « prometteuses » ou encore « efficaces »³⁰. Mais là encore, la prudence est de mise lorsqu'une pratique est qualifiée de « bonne » ou « prometteuse ». Le fait qu'une approche soit efficace dépend largement des normes par lesquelles elle est évaluée ainsi que du contexte local particulier dans lequel elle a été utilisée.

Comme le constate le Secrétaire général de l'ONU, « [ce] qui fonctionne bien repose sur la forme de l'État, sur son engagement en faveur de l'égalité des femmes, sur ses relations avec les ONG et la société civile, et sur les ressources auxquelles il peut faire appel. »³¹ De plus, en raison de la variété des contextes dans lesquels se produit la violence contre les femmes, et des réponses nombreuses et variées qui lui sont apportées, il est difficile d'établir des généralités à propos des pratiques qui pourraient être efficaces dans le monde. En effet, les pratiques qui semblent réussir à aider certaines femmes peuvent être inefficaces auprès de personnes qui sont confrontées à de multiples désavantages ou à la discrimination, telles les réfugiées ou les handicapées. Enfin, le fait qu'il y ait très peu d'évaluation ou d'estimation à long terme sur certains programmes ou approches spécifiques limite encore davantage l'utilité de qualifier certaines pratiques de « bonnes ».

Afin d'attribuer néanmoins des sceaux de bonnes pratiques, ce recueil retient plusieurs critères fondamentaux. Une « bonne pratique » est novatrice (elle présente des solutions créatives à un problème courant), elle est durable (elle se fonde sur des partenariats multisectoriels) et elle est efficace (elle a un effet tangible sur la réduction de la VCF ou sur l'affaiblissement de son impact). Les bonnes pratiques sont « socialement, culturellement, économiquement et écologiquement durables », elles offrent la possibilité d'être reproduites et elles peuvent constituer des sources d'inspiration pour de nouvelles initiatives menées dans d'autres contextes³².

³⁰ Voir *Ending Violence against Women: From Words to Action*, (Secrétaire général de l'ONU, 2006), p. 101; *Good Practices in Combating and Eliminating Violence Against Women*, Rapport de la réunion du groupe d'experts, (DAW et ONUDC, 17-20 mai 2005).

³¹ *Ending Violence against Women: From Words to Action*, p. 286.

³² Cette configuration est le fruit d'une synthèse de critères suggérée par l'Institut Raoul Wal-

2.2 Les principes communs qui guident les bonnes pratiques

Malgré l'absence de consensus à l'égard de ce qui constitue les meilleures pratiques ou de bonnes pratiques, il existe un terrain d'entente sur les particularités et caractéristiques centrales qui sous-tendent l'efficacité des interventions. Ces caractéristiques se trouvent réunies au sein de combinaisons de bonnes pratiques contre la violence à l'égard des femmes, et elles peuvent être considérées comme les normes ou conditions préalables de cette lutte. Ces conditions préalables, comme, par exemple « la promotion de la femme », ne constituent généralement pas des objectifs autonomes, mais des stratégies de plus grande ampleur qui documentent un programme ou un projet particulier. L'étude du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'égard des femmes³³ identifie également les principes directeurs pour les domaines de la loi et des dispositions législatives, de la prestation de services et de la prévention. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive mais elle entend fournir un cadre aux principes directeurs qui ont été synthétisés à partir des recommandations émises par les organismes internationaux sur la manière de mettre en œuvre ces obligations pour lutter contre les violences faites aux femmes ou, également, qui ont été identifiés par des intervenants.

Les droits des femmes en tant que droits humains : Une stratégie critique pour toutes les actions de promotion consiste à démontrer clairement que la violence contre les femmes est liée aux autres violations des droits de la personne humaine et que donc, les États ont des obligations quant à la diligence due. Un principe important connexe, qui se trouve derrière toutes les bonnes pratiques, est que ces violations touchent aux *causes profondes* de la violence faite aux femmes³⁴, comme les inégalités structurelles entre les hommes et les femmes, les questions de pouvoir, de contrôle et de discrimination sexiste.

Les femmes doivent être au centre : La caractéristique essentielle de toutes les bonnes pratiques est qu'elles promeuvent la femme, économiquement, politiquement ou encore de toute autre manière, pour changer leur vie et la société. Les rescapées, en particulier les utilisatrices de services, doivent participer à la conception des programmes, à leur mise en œuvre et à leur évaluation. Les interventions efficaces sont celles qui se fondent sur la compréhension des besoins exprimés par les femmes elles-mêmes, et non en leur nom seulement.

Les hommes sont à la fois responsables et engagés : Un principe directeur des pratiques qui se penchent sur les violences faites aux femmes est qu'elles ciblent les hommes. Les programmes qui portent sur les hommes vont de ceux qui reconnaissent la responsabilité de l'homme en tant qu'auteur de la violence, établissent des poursuites et des mesures de traitement appropriées, à ceux qui engagent des hommes non-violents en tant que modèles de rôle

lenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire (RWI). Voir *Gender Justice Best Pratiques* (2007) et le site web de l'UNESCO sur *What is a Best Pratique?*, disponible sur http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=1211&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

³³ Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Rapport du Secrétaire général de l'ONU (2006), A/61/122/Add.1.

³⁴ De nombreuses interventions peuvent avoir un effet positif sur la réduction de la violence en général, par exemple en limitant la diffusion d'actes violents à la télévision ou dans les films, mais une stratégie essentielle de la réduction des violences faites aux femmes consiste à accroître la reconnaissance et la sensibilisation vis-à-vis des causes spécifiques et sous-jacentes de cette forme de violence.

2 Identification des bonnes pratiques et approches

constructif, en tant que militants de la prévention contre les violences faites aux femmes et en tant qu'avocats de l'égalité des sexes dans toutes les sphères.

Engagement et direction politiques : Les bonnes pratiques sont celles qui se fondent sur une volonté politique très nette des autorités nationales, et qui sont soutenues par elle. Les dirigeants de tous niveaux, qu'ils soient du milieu politique, des représentants d'autorités religieuses, issus des communautés locales ou même des figures du sport ou des célébrités, peuvent influencer la manière dont est perçue la violence contre les femmes et ils peuvent jouer un rôle dans la réduction de sa tolérance dans la société.

Des approches avérées : Toutes les interventions efficaces sont étayées par des données empiriques précises sur l'étendue de la violence faite aux femmes, ses causes et ses conséquences sur les rescapées, prises individuellement, sur les membres de la famille et sur la société dans son ensemble³⁵.

Coordination, coopération et partenariats : L'approche multisectorielle qui coordonne et intègre un large éventail d'acteurs est un principe qui guide toutes les actions visant à améliorer la réponse globale à la violence faite aux femmes. Les acteurs ou intervenants spécifiques qui sont engagés en ce sens peuvent varier selon le type de VCF dont ils s'occupent, mais la stratégie, elle, demeure la même – œuvrer avec une large gamme de professionnels et de services émanant des structures nationales jusqu'aux niveaux communautaire et local et forger des partenariats entre les secteurs.

Partage de connaissances, compétences avancées et formation : L'utilisation d'échanges de connaissances et de programmes éducatifs constitue une tactique plutôt qu'une stratégie. Néanmoins, si cette tactique est mentionnée ici, c'est afin d'illustrer le principe directeur selon lequel les spécialistes qui travaillent sur la VCF, doivent, régulièrement et invariablement, partager des informations et participer à des actions de développement de compétences avancées. La formation des prestataires de services, des acteurs de la mise en application des lois, des secteurs juridiques et médicaux, des responsables politiques et de tous les autres intervenants clés, qui sont autant de corollaires, doivent être intégrés dans le développement professionnel courant et être informés selon les normes et directives convenues.

Suivi et évaluation : Toute stratégie, toute approche ou tout projet doit inclure, dans son concept, un plan de suivi et d'évaluation pour montrer les progrès et l'impact obtenus.

³⁵ Les militants qui œuvrent à l'élimination de la VCF observent qu'il n'est pas rare que les responsables publics et privés amoindrissent le sujet en citant la prévalence des autres formes de violence, les chiffres relatifs aux hommes victimes de violences, ou d'autres questions sociales « plus pressantes ». Le Rapporteur spécial de l'ONU sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, souligne l'importance liée au fait de disposer de preuves tangibles sur la structure de la violence à l'égard des femmes, et la manière dont ces femmes vivent cette violence afin de défier la thèse selon laquelle la VCF n'est pas un problème distinct nécessitant une approche, elle aussi, distincte. Voir, par exemple, la Déclaration de Yakin Ertürk lors de la conférence de l'ASDI sur la violence sexiste, le 12 septembre 2008, à Stockholm.

2.3 Les stratégies qui sous-tendent les bonnes pratiques

Un réel changement dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes requiert « un effort coordonné et soutenu à de nombreux niveaux. »³⁶ Les bonnes pratiques sont soutenues par diverses stratégies qui définissent le niveau auquel le projet opère et la manière dont il interagit avec d'autres programmes.

Les interventions peuvent être vues selon une gamme qui s'étend des actions du « micro niveau », qui répondent aux besoins des victimes, modifient les attitudes prévalant dans la société, sensibilisent autour des questions des femmes et des hommes, aux actions du « méso-niveau » qui visent les institutions locales, et enfin aux actions du « macro niveau » qui se penchent sur les politiques au plus niveau ou sur les changements législatifs³⁷. Autrement dit, certaines interventions peuvent avoir un objectif à court terme, pour celles qui visent une amélioration immédiate de la situation, et d'autres, une approche à long terme, pour celles qui se battent pour un changement du système. Le fait de déterminer la manière dont les actions de promotion à court terme et à long terme interagissent constitue une partie importante du développement de la stratégie qui sous-tend les bonnes pratiques.

Bien que la violence faite aux femmes soit une problématique sociale à part entière, et qu'elle doive être abordée par des initiatives ciblées, elle a également des liens importants avec les autres questions liées aux droits des femmes, à la santé et au développement. Une stratégie efficace, qui se place derrière les bonnes pratiques, consiste donc à ne pas aborder la violence contre les femmes comme un problème isolé. C'est une pratique générale très efficace que d'intégrer des messages anti-VCF au sein de programmes où ont lieu des croisements importants avec, par exemple, la prévention du VIH/sida, la santé natale, les programmes familiaux, la réforme législative, le développement de la micro-entreprise ou les programmes d'accès à la terre et d'utilisation du sol.

L'objectif principal de ce recueil est de fournir des informations sur les bonnes pratiques et sur les *projets* spécifiques qui semblent novateurs et efficaces. Ce recueil place ces bonnes pratiques dans le cadre de principes directeurs et *d'approches*. Enfin, les exemples présentés ici sont destinés à illustrer la manière dont il faut aborder la VCF stratégiquement – depuis le niveau micro jusqu'au niveau macro, et en tant que question intersectorielle.

³⁶ *Not a Minute More: Ending Violence Against Women*, (UNIFEM, 2003), p. 12.

³⁷ *Ending Violence against Women and Girls – Protecting Human Rights: Good Practices for Development Co-operation*, (GTZ, 2005), p. 57.

2 Identification des bonnes pratiques et approches

3 Comprendre les violences contre les femmes : Recherche et évaluation

Le manque de données sur la nature des violences faites aux femmes et l'imprécision des statistiques quant à leur taux de fréquence, un manque qui est aggravé par la nature cachée du problème lui-même ou, comme c'est parfois le cas dans les situations de conflit, par la perte ou la destruction des données, freinent les efforts menés en faveur de politiques et impliquent que les services puissent être non-existants, insuffisants ou inadaptés aux besoins réels. Comme mentionné ci-dessus, une intervention efficace se fonde sur des données exactes quant au type spécifique de violences contre les femmes qu'elle aborde et quant au contexte qui lui est particulier. Si l'approche fondée sur des éléments de preuve constitue un principe directeur des actions menées contre la violence à l'égard des femmes, elle mérite d'être mentionnée ici car il y a eu un travail considérable de recherche qui a été récemment conduit pour articuler les bonnes pratiques à l'aune des violences faites aux femmes. De la même manière, la conduite de recherches peut, en elle-même, constituer une bonne pratique lorsqu'elle est utilisée (1) en amont afin de comprendre pleinement la problématique de la violence à l'égard des femmes au niveau auquel l'action sera menée – afin de créer une stratégie ciblée et d'établir une base de référence permettant de mesurer les progrès accomplis, et (2) ultérieurement, sous la forme d'une évaluation de programme en vue d'examiner les succès remportés, de réunir les leçons retenues et d'améliorer les activités à venir.

Le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), consacré aux statistiques de la violence sexiste, inclut une présentation multimédia créée par la CEE-ONU et l'Institut de la Banque mondiale sur l'élaboration des statistiques, selon les sexes, en matière de VCF, ainsi que sur les directives relatives à l'établissement des indicateurs, statistiques et enquêtes. Pour de plus amples informations : <http://www.unece.org/stats/gender/vaw/Sources.html>.

Ressources existant sur les statistiques relatives à la violence sexiste

3.1 Collecte de données

La collecte de données précises sur la prévalence et l'étendue d'une forme particulière de violence à l'égard des femmes, ainsi que sur ses causes et ses conséquences, est le point de départ pour élaborer des interventions sérieuses et ciblées mais elle ne doit pas être considérée comme une fin en soi. En effet, les États ont été instamment invités à faire des enquêtes sur la nature des violences faites aux femmes³⁸ et ils sont aussi de plus en plus encouragés à veiller à ce que leurs politiques reposent sur des bases de connaissances renforcées.

³⁸ *Model Strategies and Practical Measures on the Elimination of Violence against Women in the Field of Crime Prevention and Criminal Justice*, 12 décembre 1997, Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU A/RES/52/86.

Base données sur la violence contre les femmes

Le Secrétaire général de l'ONU soutient la création d'une base de données globale et coordonnée portant « sur l'étendue, la nature et les conséquences de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, ainsi que sur l'impact et l'efficacité des politiques et programmes qui, en incluant les meilleures pratiques, sont menés pour combattre cette violence. »³⁹ Cette base de données sera accessible au public et elle contiendra des informations sur les mesures qui sont prises dans les sphères suivantes : loi et politique, mécanismes institutionnels, coordination nationale, régionale et internationale, services aux femmes victimes/rescapées de la violence, actions de sensibilisation et développement de compétences avancées, recherche et évaluations, données et statistiques. Les États-membres ont été invités à fournir des données au moyen d'un questionnaire et ils sont encouragés à désigner, au niveau national, les points focaux responsables, à l'avenir, pour la mise à jour de la base de données. La base de données, lancée en mars 2009, va considérablement faciliter la comparaison des données émanant des pays, ainsi que l'échange d'informations sur les pratiques efficaces. Pour accéder à la base de données : <http://webapps01.un.org/vaw/home.action>

Un certain nombre d'États ont également pris une mesure positive en collectant des informations par le biais d'enquêtes et évaluations menées au niveau national⁴⁰. Le Mexique prépare en ce moment un avant-projet d'« Evaluation nationale sur le statut de la violence sexiste », évaluation qui sera utilisée pour déterminer l'ampleur, les formes et la situation de la violence sexiste en vue de pourvoir en informations les politiques gouvernementales ; les données seront également incorporées au sein d'une base de données nationale. La France a conduit plusieurs enquêtes nationales sur divers aspects de la violence faite aux femmes, enquêtes qui ont formé la base de campagnes ultérieures et du développement de services.

Des ONG ont également mené des enquêtes à grande échelle afin de rassembler des informations apportant des éléments aux actions de promotion. Le Centre d'analyse politique Turpanjian et l'Université américaine d'Arménie ont, par exemple, travaillé en étroite collaboration, en 2007-2008, avec le Centre des droits des femmes pour conduire une enquête nationale sur la violence domestique en Arménie. Cette enquête a été menée au moyen d'interviews et de questionnaires personnels pour obtenir des informations fiables sur les types et les causes de la VCF, ainsi que sur les attitudes des femmes envers la violence domestique. Les données issues de l'enquête ont été utilisées par le Centre des droits des femmes comme base pour des stratégies de sensibilisation et pour l'élaboration de projets de loi⁴¹.

Les études de prévalence, basées sur la population, qui ont été entreprises dans un certain nombre de pays, se sont le plus souvent limitées à la violence du partenaire intime ou à la violence domestique⁴². Il y a eu beaucoup moins d'études de prévalence, en particulier des études sur la durée totale de la vie, qui aient porté sur le viol et la violence sexuelle, sur le harcèlement sexuel au

³⁹ *Intensification of efforts to eliminate all forms of violence against women*, 30 janvier 2007 A/RES/61/143.

⁴⁰ *Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes*, (Secrétaire général de l'ONU, 2008), A/63/214, au par. 58.

⁴¹ Le projet d'enquête a été financé par la Fondation d'assistance de l'Open Society Institute, le Bureau de l'OSCE à Erevan et les Services catholiques d'assistance sociale d'Arménie. Ani Dallakyan, Narine Hakobyan et Lucig H. Danielian *Report on Nationwide Survey Findings: Domestic Violence and Abuse of Women in Armenia*, (2007).

⁴² Addendum sur L'élaboration des indicateurs transnationaux de la violence à l'égard des femmes au Rapport du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, 25 février 2008, A/HRC/7/6/Add.5, par. 155.

travail ou dans un lieu d'enseignement, ou encore sur la traite des femmes⁴³.

Parallèlement à ces études de prévalence, certains États recueillent effectivement aussi des données sur la prestation des services liés à la violence faite aux femmes, et ce, à partir d'un grand nombre de sources comme les services médicaux, les commissariats de police, les tribunaux, les services liés au logement, les services sociaux, les permanences téléphoniques et les foyers⁴⁴. La coordination des données entre les agences et services contribue à donner un tableau précis du problème de la VCF et à révéler dans quelle mesure il est réellement pris en compte. Le Canada a, par exemple, recueilli récemment des données anciennes émanant d'enquêtes, des services de police, des tribunaux et des services sociaux pour réviser les tendances prévalant en matière de violence à l'égard des femmes⁴⁵. Au Tadjikistan, un groupement d'ONG appelé From Legal Equality to Factual Equality, travaille avec les 25 centres de crise et un foyer temporaire pour femmes du pays pour améliorer la manière dont ces organismes fonctionnent, et ce, en se concentrant expressément sur leur capacité à recueillir des données, à suivre et évaluer leur travail. Ce groupement a mis au point un système de base de données unique en utilisant Microsoft Access, base de données qui est disponible à la fois aux centres soutenus par l'État et aux centres fondés par des ONG. Ce système est convivial et les informations recueillies auprès de leurs clients peuvent être facilement téléchargées dans la base de données. Cette dernière est également utilisée pour créer, informatiquement, des rapports qui seront transmis aux organismes gouvernementaux appropriés pour suivre les tendances et évaluer les prestations de services. À l'heure actuelle, le groupement travaille avec le Comité des statistiques publiques tadjiques et le Bureau d'information du Ministère de l'Intérieur en vue d'améliorer la collecte de données statistiques émanant à la fois du gouvernement et des ONG⁴⁶.

3.2 Indicateurs de la violence contre les femmes

Les indicateurs « fournissent un simple aperçu d'une réalité complexe en analysant et en présentant, en toute clarté, les particularités significatives qui sont nécessaires à une prise de décision documentée »⁴⁷. Les indicateurs mesurent et suivent les progrès réalisés. Ils jouent un rôle clé dans l'élaboration des directives propres aux politiques mais ils ne « sauraient remplacer les recherches approfondies... [car ils] sont relativement peu prolixes eu égard aux procédures et explications. »⁴⁸ Bien plus, les indicateurs doivent venir en complément des analyses plus complexes sur l'égalité des sexes. Ces indicateurs aident à résumer, sous une forme éloquente, des données qui sont complexes et ils sont

⁴³ En effet, une étude menée en Allemagne sur la VCF a révélé des taux de harcèlement sexuel quatre fois plus élevés que dans les cas de violence physique ou sexuelle par un partenaire ainsi que des taux de violence par un partenaire intime plus élevés parmi des groupes de femmes spécifiques comme les migrantes, les réfugiées, les détenues et les prostituées. *Ibid.*, par. 183.

⁴⁴ *Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes*, (Secrétaire général de l'ONU, 2008), A/63/214 au par. 61.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Tatiana Bozrikova, *The Development of Mechanisms for Co-operation between NGOs of Tajikistan in Preventing Violence Against Women*, Présentation lors du Séminaire d'experts sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, qui a été organisé par la Section de l'égalité des sexes du Secrétariat de l'OSCE, en octobre 2008 (Documents du séminaire disponibles sur http://www.osce.org/gender/item_6_32383.html).

⁴⁷ *Les indicateurs de la violence à l'égard des femmes*, Rapport de la réunion du groupe d'experts (DAW, 2007), p. 4.

⁴⁸ Addendum sur L'élaboration des indicateurs transnationaux de la violence à l'égard des femmes au Rapport du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, cité ci-dessus, par. 79.

utiles à la fois au renforcement de l'élaboration des politiques et au grand public⁴⁹.

Au niveau international, il existe plusieurs initiatives visant à définir et établir des indicateurs communs destinés à mesurer l'ampleur de la violence faite aux femmes ainsi que la réponse de l'État à son égard. En bref, la Division de l'ONU pour la promotion de la femme et le Comité de statistiques de l'ONU s'attachent à l'établissement d'indicateurs globaux sur l'étendue de la violence à l'égard des femmes. En travaillant avec un groupe d'experts et d'autres agences de l'ONU, la Division a mis au point un ensemble d'indicateurs en 2007, indicateurs qui ont été soumis au Comité de statistiques aux fins d'examen⁵⁰. Plusieurs organismes régionaux et gouvernements nationaux ont établi des indicateurs perspicaces pour mesurer la VCF. La CEPALC a, par exemple, établi un *Guide d'assistance technique pour la production et l'utilisation des indicateurs liés à l'égalité des sexes* qui propose des taux de mesure sur la violence physique, psychologique et sexuelle ainsi que sur la violence faite aux femmes qui n'est pas rapportée à la police⁵¹. L'Union Européenne a aussi élaboré des indicateurs qui portent à la fois sur la violence domestique et sur le harcèlement sexuel et qui peuvent être utilisés pour évaluer chacun des États et pour comparer les progrès accomplis parmi les nations dans des domaines comme les services de soutien aux femmes, la réalité des lois et des politiques et les attributions budgétaires⁵².

Le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes se concentre sur l'élaboration d'indicateurs mesurant les progrès des États dans la lutte contre la VCF⁵³. Elle a examiné les propositions actuelles visant à élaborer des indicateurs communs, au niveau de l'ONU, de la violence à l'égard des femmes et elle a exploré comment ces indicateurs pourraient être utilisés pour des actions de mesure et elle a enfin répertorié les indicateurs aux niveaux des résultats, des structures et des procédures⁵⁴.

3.3 Analyses des expériences et besoins des victimes

Dans le cadre de la recherche et de la collecte de données, la conduite d'analyses approfondies sur les expériences des femmes qui ont subi la violence, constitue une bonne pratique. En général, il est de la responsabilité des structures gouvernementales de réunir des données statistiques⁵⁵, mais les ONG

⁴⁹ Gemma Connell, *The Work of the United Nations Division for the Advancement of Women on Violence Against Women*, Présentation lors du Séminaire d'experts sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, qui a été organisé par la Section de l'égalité des sexes du Secrétariat de l'OSCE, en octobre 2008 (Documents du séminaire disponibles sur (http://www.osce.org/gender/item_6_32383.html)). Voir également <http://www.un.org/womenwatch/daw/vaw/v-issues-focus.htm>

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Not a Minute More: Ending Violence Against Women*, (UNIFEM, 2003), p. 96; *Les indicateurs de la violence à l'égard des femmes, Rapport de la réunion du groupe d'experts*, (DAW, 2007), p. 12.

⁵² *Ibid.*, p. 17.

⁵³ Voir, d'une manière générale, *Les indicateurs de la violence à l'égard des femmes et la réponse de l'État*, (Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, 2008), A/HRC/7/6.

⁵⁴ Voir, d'une manière générale, l'addendum sur L'élaboration des indicateurs transnationaux de la violence à l'égard des femmes au Rapport du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, cité ci-dessus.

⁵⁵ Tandis que les structures étatiques sont nécessairement des organismes en charge de collecter régulièrement des statistiques sur la fréquence de la VCF, les ONG ont également rencontré un certain succès en utilisant des enquêtes et collectes de données émanant de formulaires d'admission des clients et d'autres méthodologies en vue de démontrer l'existence de la VCF et de mener des actions de promotion pour accroître l'attention autour de ce problème.

3 Comprendre les violences contre les femmes

peuvent aussi jouer un rôle clé en veillant à ce que les voix des victimes soient prises en compte dans les décisions politiques. Les expériences des victimes individuelles sur des sujets brûlants comme les conséquences de la violence, l'impact des violences sur les enfants et les autres membres de la famille, les obstacles qu'elles rencontrent auprès des services médicaux ou des organismes juridiques lorsqu'elles essaient de quitter leurs situations de violence, les lieux où elles reçoivent une assistance, etc. peuvent former la trame de programmes opportuns de prévention, de poursuite et de protection.

En 2007, le Centre International pour le Développement des politiques migratoires (ICMPD) a publié *L'écoute des victimes : expériences d'identification, admissions et assistance en Europe du Sud-Est*. Cette étude a été conduite au moyen d'interviews menées auprès de 80 personnes victimes de la traite. Elle décrit la manière dont les victimes ont vécu la procédure d'identification, d'orientation, d'admission, d'assistance et de protection et elle présente les bonnes pratiques et les failles telles que les articulent les personnes victimes de la traite elles-mêmes⁵⁶.

La voix des victimes

En Thaïlande, l'ONG Self Empowerment Program for Migrant Women (SEPOM) a conduit une étude sur les expériences des femmes ayant été victimes de la traite vers le Japon. L'aspect novateur de ce projet est que ce sont des femmes ayant été précédemment victimes de la traite qui ont-elles-mêmes mené l'enquête. Ces femmes ont reçu une formation et une aide pour développer leurs compétences liées à la recherche. En ayant recours à cette méthode, les femmes étaient elles-mêmes soutenues et promues, et leur étude a révélé des informations détaillées sur la situation des enfants de femmes victimes de la traite, des indications qui ne seraient probablement pas accessibles à des enquêteurs plus 'neutres'⁵⁷.

Les recherches sur les violences faites aux femmes, en particulier celles qui incluent les expériences des victimes, soulèvent des considérations éthiques à la fois pour les intervenants et pour les chercheurs. Il est de la plus haute importance que lorsque des victimes, quelles qu'elles soient, sont incluses dans des projets de recherche, leur sécurité, à la fois physique et psychologique, leur confidentialité et leurs droits demeurent un souci constant. De la même manière, les chercheurs et les enquêteurs doivent avoir les compétences et la formation requises, et ce, non seulement pour préserver le bien-être des personnes interviewées mais également pour les protéger de tout mal.

⁵⁶ L'étude est disponible sur <http://www.icmpd.org>.

⁵⁷ *Ending Violence against Women and Girls – Protecting Human Rights: Good Practices for Development Co-operation*, (GTZ, 2005), pp. 34-35.

Recommandations d'éthique et de sécurité pour les recherches menées sur la VCF

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a élaboré des guides de principes d'éthique et de sécurité recommandés pour les recherches menées sur la violence à l'égard des femmes dans plusieurs contextes spécifiques ; ces guides peuvent être consultés sur le site web de l'OMS : <http://www.who.int/gender/documents/fr/index.html>

Ethical and Safety Recommendations for Researching, Documenting and Monitoring Sexual Violence in Emergencies (2007).

Putting Women First: Ethical and Safety Recommendations for Research on Domestic Violence Against Women (2003).

Ethical and Safety Recommendations for Interviewing Trafficked Women (2003).

3.4 Suivi et pistage

Le suivi de l'application des lois, l'accessibilité aux services pour les victimes et leur réactivité, ainsi que le changement d'attitude, dans la société, envers les violences faites aux femmes, ne sont que quelques exemples du processus qui aide à comprendre l'étendue du problème. Le suivi et le pistage impliquent certaines des bonnes pratiques déjà décrites ci-dessus, comme l'utilisation d'indicateurs formels, l'organisation de collectes régulières de données et l'engagement des femmes dans l'analyse de leurs besoins concrets. Ce type de suivi se distingue des programmes de suivi et d'évaluation, un sujet qui revêt également une grande importance mais qui est l'un de ceux qui dépassent la portée de ce recueil.

Il existe un grand nombre de bons exemples de programmes de suivi dirigés à la fois par les gouvernements et les ONG pour améliorer les réponses données à la violence faite aux femmes. En 2008, le Ministère finlandais des Affaires sociales et de la Santé et l'Association des autorités locales et régionales de Finlande ont émis des recommandations préconisant que les mesures prises pour prévenir et répondre à la violence interpersonnelle et domestique soient intégrées au sein de la stratégie municipale d'aide sociale. Pour être plus précis, les municipalités sont instamment invitées à adopter « une approche intersectorielle et multiprofessionnelle »⁵⁸. En 2011, le gouvernement finlandais conduira une enquête nationale sur la manière dont ces recommandations ont été mises en œuvre. La composante du suivi présente dans cette initiative ministérielle est un encouragement important adressé aux gouvernements municipaux pour qu'ils prennent la responsabilité de l'élaboration des programmes de prévention et des services coordonnés⁵⁹.

Pistage judiciaire : Une étude sur l'érosion des cas de viol par le système judiciaire pénal

Type de VCF : Le viol

Approche et principaux objectifs : Le projet, qui est une étude, explore la manière dont le système judiciaire pénal de l'Afrique du Sud traite les plaintes pour viol en vue de rendre le système judiciaire pénal justifiable et d'apporter

⁵⁸ *Prevention of interpersonal and domestic violence to be integrated into municipal welfare and security planning*, Communiqué de presse, 12 mai 2008, Ministère des Affaires sociales et de la Santé et Association des autorités locales et régionales de Finlande, disponible sur : <http://www.stm.fi/en/pressreleases/pressrelease/view/1200671#en>

⁵⁹ Helena Ewalds, *Multi-professional Coordination and Co-operation in Combating Violence Against Women: Practical Experiences from Finland*, Présentation au Séminaire d'experts sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, qui a été organisé par la Section de l'égalité des sexes du Secrétariat de l'OSCE en octobre 2008 (Documents du séminaire disponibles sur http://www.osce.org/gender/item_6_32383.html).

3 Comprendre les violences contre les femmes

des indications sur les raisons expliquant pourquoi ce système est parfois inefficace dans la dissuasion à l'égard des violences sexuelles. L'étude a examiné le traitement des plaintes pour viol, leurs résultats et la durée écoulée entre le signalement de ces cas de viol jusqu'à leur règlement par la police ou par les tribunaux, et elle a également recueilli des informations sur les caractéristiques du viol signalé et de ses auteurs.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Plusieurs organisations, tant gouvernementales que non-gouvernementales, ont collaboré à ce projet pour pister les cas de viol au moyen du système judiciaire, dans l'une des provinces sud-africaines – le Tshwaranang. Le Legal Advocacy Centre to End Violence Against Women, le Conseil de la recherche médicale d'Afrique du Sud et le Centre d'étude sur la violence et la réconciliation ont travaillé avec les Services sud-africains de Police et le Ministère national de la Justice et du Développement constitutionnel. Les chercheurs ont utilisé des techniques d'échantillonnage pour sélectionner plus de 2.000 cas d'étude, parmi près de 12.000 cas de viol signalés en l'espace d'un an. Les registres de 70 commissariats de police, des Unités de la Police en charge de la violence familiale, de la protection de l'enfance et des outrages sexuels et des tribunaux d'instance ont été examinés. Parmi les constatations les plus saillantes, l'étude a révélé qu'approximativement la moitié des cas signalés donnait lieu à des arrestations, que les procès s'ouvraient dans moins d'un cas sur cinq, que des condamnations s'appliquaient dans moins d'un cas sur vingt et que 15% des auteurs étaient condamnés à une peine non-obligatoire. L'étude présente également des informations importantes sur la collecte d'éléments de preuves médico-légales et sur la manière dont les rescapés interagissent avec le système judiciaire pénal. Plus d'un tiers des rescapés ont par exemple refusé les procédures judiciaires pénales pour diverses raisons.

Lieu géographique : La Province du Gauteng, en Afrique du Sud

Documents, produits, résultats : Les résultats de l'étude figurent dans le rapport

Le pistage judiciaire : *The Attrition of Rape Cases through the Criminal Justice System in Gauteng* (2008). Le rapport inclut un certain nombre de recommandations détaillées pour l'amélioration des efforts de prévention, la protection des divers rescapés et la réactivité du système judiciaire en cas de viol. Il est à noter que l'étude a été conduite avant l'adoption d'une nouvelle loi sur la violence sexuelle et qu'elle peut ainsi être également utilisée comme base de référence pour mesurer l'impact de la loi.

Informations sur le financement : Financé par le Centre norvégien des Droits de l'homme, la Fondation de l'Open Society, la Fondation Ford et le Conseil de la recherche médicale.

Organisations engagées :

Tshwaranang Legal Advocacy Centre to End Violence Against Women (TLAC)
Tél : +27 (11) 403-8230/4267
Fax : +27 (11) 403-4275
www.tlac.org.za

South African Medical Research Council (MRC)
Gender & Health Research Unit
Tél : +27 (12) 339-8526
Fax : +27 (12) 339-8582
www.mrc.ac.za

Centre for the Study of Violence and Reconciliation (CSVr)
Tél : +27 (11) 403-5650
Fax : +27 (11) 339-6785
www.csvr.org.za

Pour de plus amples informations : Le rapport peut être téléchargé à partir du site web du Centre d'étude sur la violence et la réconciliation : www.csvr.org.za dans la rubrique « Publications. »

En Russie, ANNA – le Centre national pour la prévention de la violence, une ONG, a établi la Commission nationale indépendante des droits de la femme sur la violence à l'égard des femmes en vue d'entreprendre un suivi de l'étendue de la protection des femmes contre les violences. Réagissant à la situation politique actuelle, il a été jugé plus constructif de fonder une commission composée d'experts indépendants russes, commission qui offrirait une critique fondée sur des compétences et sur la connaissance de la situation prévalant au niveau local. La Commission a rassemblé des données statistiques, elle a réalisé des évaluations et des recherches, par région, sur les lois existantes, les types et l'étendue des services proposés aux victimes, elle a pris note des obstacles rencontrés par les victimes pour obtenir une protection, et elle a évalué à la fois les pratiques culturelles préjudiciables et les bonnes pratiques en cours en Russie. La Commission est censée publier chaque année un rapport⁶⁰.

3.4.1 Suivi du système juridique

Le suivi régulier de la mise en application des lois et de l'action des professionnels de la justice pénale est un outil important si l'on veut s'assurer que le système juridique fonctionne correctement afin de garantir la cohérence et l'équité des poursuites contre les auteurs ainsi que la pleine protection des victimes. Le fait de pister la manière dont les cas de VCF sont traités apporte des informations importantes sur les éventuelles faiblesses présentes dans le système. En Russie, la police de la région de Sverdlovsk collecte des données sur le nombre des cas spécifiques de violence domestique qui parviennent à leurs bureaux⁶¹, qui sont examinés au tribunal et elle spécifie le nombre réel des cas qui passent en jugement⁶². De cette manière, elle est à même de démontrer que plus de la moitié de ces cas ne sont jamais examinés par un juge et que, pour la vaste majorité de ceux qui sont transmis à un tribunal, une certaine forme de réconciliation est encouragée entre les partenaires, et les dossiers sont classés sans suite.

La portée de ce suivi n'a pas besoin d'être grande pour étayer les conclusions significatives sur l'efficacité du système juridique dans la prévention de la violence à l'égard des femmes. Le City Controller de la ville de Los Angeles, en Californie, a, par exemple, récemment lancé un audit sur la manière dont les Services de Police de Los Angeles ont utilisé une subvention fédérale de 4 millions USD qui était spécifiquement consacrée à l'amélioration de la vérification

⁶⁰ Andrei Sinelnikov, *Women's Human Rights and Violence against Women: Monitoring as a Tool for Promoting Changes in the Response to Gender-based violence*, Présentation lors du Séminaire d'experts sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, organisé par la Section de l'égalité des sexes du Secrétariat de l'OSCE, en octobre 2008) (Les documents sur le séminaire sont disponibles sur : http://www.osce.org/gender/item_6_32383.html).

⁶¹ Ces cas sont classés en tant que « blessure légère » au titre du Code pénal de la Fédération.

⁶² *CEDAW Assessment Tool Report for the Russian Federation*, (ABA, 2006), p. 122.

3 Comprendre les violences contre les femmes

des preuves de viol au moyen de trousse de prélèvement. L'argent fédéral était destiné à réduire l'insuffisance qui prévalait en matière d'authentification des éléments de preuve physiques après une agression sexuelle. L'audit du Controler a cependant révélé qu'en dépit d'un financement accru, l'insuffisance des authentifications s'était encore approfondie, plus de 7.000 trousse n'avaient pas été examinées et les Services de police n'avaient pas obéi à la loi de l'État qui exige que les victimes de viol soient informées du fait que leurs trousse n'ont pas été analysées au cours des deux ans qui suivent le viol. Une ONG, Human Rights Watch, conduit une action publique autour de ce récent audit pour souligner que cette insuffisance exerce un impact sensible sur le droit des victimes à obtenir justice ; leurs cas ne sont pas analysés dans les délais fixés et le retard pris dans l'authentification des preuves de ces cas agit sur la période de prescription de dix ans⁶³.

Lorsqu'une action de suivi est entreprise par des ONG, elle est utilisée à des fins de promotion publique, par exemple, pour souligner la nécessité d'affiner les lois et les procédures, pour attirer l'attention de l'opinion publique sur les défaillances de la justice et pour réaliser régulièrement un contrôle du système judiciaire qui pourra contribuer aux programmes de formation.

Type de VCF : Violence domestique et sexuelle contre les femmes et les enfants.

WATCH

Approche et principaux objectifs : WATCH est un programme de suivi judiciaire qui tient le système pénal pour responsable de ses actions, et qui émet des recommandations sur l'amélioration de la sécurité des femmes et des enfants. Le programme identifie les domaines problématiques du système judiciaire et, en suivant une procédure non-conflictuelle, il travaille avec les juridictions et les organismes de services sociaux pour améliorer le système. WATCH publie les résultats de ses projets de suivi et de recherche dans une lettre d'information trimestrielle qui sert à sensibiliser le grand public et à faciliter les actions de promotion.

Activités entreprises/ fonctionnement du projet : WATCH forme des volontaires pour suivre les audiences judiciaires des procès de droit pénal et de droit civil sur la violence domestique, la violence sexuelle et la violence/la négligence à l'égard de l'enfant. Les volontaires assurent une présence publique dans les salles d'audience et ils notent, avec objectivité, les comportements du personnel judiciaire en utilisant des documents et des grilles de vérification normalisés, conçus par WATCH. Les volontaires suivent de près les cas individuels et ils surveillent les tendances affichées par le système judiciaire. De plus, le personnel de WATCH enquête sur les domaines qui soulèvent des inquiétudes particulières et ils publient leurs conclusions. Ces activités constituent la base du travail mené avec le système en vue d'apporter les améliorations nécessaires.

Lieu géographique : Le programme est mené dans les juridictions du comté de Hennepin, dans le Minnesota, aux États-Unis, mais d'autres programmes de suivi judiciaire ont été menés dans d'autres lieux, et sur d'autres sujets.

Documents, produits, résultats : WATCH propose une formation en ligne sous la forme d'une assistance technique, ainsi qu'un manuel pour la création d'un programme de suivi judiciaire (à acheter).

⁶³ USA: *Los Angeles Police Fail to Use Funds to Test Rape Kits*, Communiqué de presse, 20 octobre 2008, Human Rights Watch, disponible sur <http://www.hrw.org/en/category/topic/women%E2%80%99s-rights>

Informations sur le financement : Contributions individuelles et dons de fondations ; aide des observateurs volontaires que l'organisation recrute et forme plusieurs fois par an. Les volontaires paient des frais de formation de 25 USD.

Organisation engagée :

WATCH
608 Second Avenue South
Northstar East Suite 465
Minneapolis, MN 55402
U.S.A.
Tél : +1 612-341-2747
Fax : +1 612-339-1171
Courriel : watch@watchmn.org

Pour de plus amples informations : <http://www.watchmn.org/home.html>

3.4.2 Suivi des médias

Le suivi des réactions des médias aux violences faites aux femmes et de leur approche peut apporter des informations importantes sur les types de messages que la société reçoit de manière régulière sur ce sujet et elle peut offrir des indications utiles sur les possibilités de conscientisation et de formation des professionnels des médias, un thème qui est abordé plus avant dans une autre partie de ce recueil. En 2006, le Centre « Perspectives pour les femmes », situé en Ukraine occidentale, a entrepris une action de suivi, pendant quatre mois, sur la couverture de la violence domestique par la presse en analysant au total 276 numéros de dix journaux régionaux et nationaux⁶⁴. Même s'il est relativement modeste, ce projet a mis au jour des données significatives. Les informations de la presse tendaient, par exemple, à présenter un contenu à caractère sensationnel au lieu de donner des informations utiles à la prévention ou à l'éducation des lecteurs. La violence domestique était largement décrite comme un « événement », et non comme un délit. La majorité des cas relatés étaient ceux qui impliquaient un homicide, ce qui n'est pas représentatif du taux de mortalité général de la violence domestique en Ukraine. Les journalistes choisissaient de couvrir les cas les plus extrêmes sans ouvrir leurs colonnes à des experts et sans offrir d'informations sur les organismes d'assistance aux victimes des violences domestiques.

3.4.3 Analyse budgétaire

La manière dont le gouvernement ventile ses ressources est une claire indication de ses priorités politiques. Une analyse budgétaire menée à l'aune de l'égalité des sexes peut ainsi servir à dévoiler l'étendue réelle du soutien que le gouvernement accorde concrètement à la lutte contre les violences faites aux femmes. Comme le déclare l'auteur d'une étude examinant les allocations budgétaires au titre de l'application d'une loi sur la violence domestique en Afrique du Sud, « [d]u fait que notre pays ne dispose pas de fonds illimités pour financer ses travaux et qu'il doit agir dans le cadre de contraintes spécifiques, nos choix doivent s'effectuer en fonction des programmes que nous considérons

⁶⁴ H. Fedkovych, I Trokhym et M Chumalo, *Combating Domestic Violence: Ukrainian and International Experience*, (Centre d'Ukraine occidentale – Perspectives sur les femmes, 2007).

comme prioritaires. Ces décisions ne sont pas des décisions simplement neutres et techniques mais de véritables choix politiques... »⁶⁵ L'analyse budgétaire pourra donc examiner les postes budgétaires comme les dépenses de prévention (les campagnes de sensibilisation publique, par exemple), les dépenses affectées aux services sociaux, aux aides juridiques, aux services de police ou même à la planification municipale pour des lieux publics sûrs.

L'ONG mexicaine Consorcio para el Diálogo Parlamentario y la Equidad (Consortium pour le dialogue parlementaire et l'égalité) suit, avec régularité, les allocations du budget national sous l'angle des questions relatives aux spécificités des sexes dans le but précis de déterminer si le gouvernement alloue, réellement, les fonds prévus pour remédier à la violence à l'égard des femmes. Le fondateur de ce projet remarque que le Consortium est le premier groupe féministe du monde qui assure cette vigilance, vigilance qui représente un défi particulier au Mexique où ce sont généralement les hommes qui gèrent, même au niveau national, les questions financières. Le Consortium travaille maintenant étroitement avec la commission parlementaire du Mexique sur l'égalité des sexes et le gouvernement les reconnaît en tant que partenaire officiel de négociation. La méthodologie et les stratégies de suivi utilisées dans ce projet, qui a été lancé par une modeste subvention de 10.000 €, ont même été adoptées, avec succès, par d'autres groupes d'Amérique latine pour les femmes⁶⁶.

L'analyse budgétaire selon la spécificité des sexes est devenue un domaine très étendu et il existe de nombreux exemples de méthodologies ayant servi, avec succès, à l'examen de dépenses locales et nationales contre la VCF. L'UNIFEM et le FNUAP ont tous deux soutenu, dans le monde, des initiatives promouvant les compétences des ONG pour les femmes en matière d'analyse budgétaire. L'UNIFEM offre plusieurs ressources sur le suivi budgétaire et le suivi des procédures d'élaboration budgétaire, par exemple : *Budgeting for Women's Rights: Monitoring Government Budgets for Compliance with CEDAW* (2006) et *Gender Responsive Budgeting in Practice: A Training Manual* (2006). Ces documents sont consultables sur : <http://unifem.org/Sources/>.

L'ONG polonaise Réseau des femmes Est-Ouest (NEWW-Polska) gère l'*Initiative sur le budget lié à la spécificité des sexes de Gdansk*. Ce projet, qui émane de plusieurs activités de NEWW-Polska, conduit des analyses de budgets locaux dans plusieurs domaines, notamment pour la violence domestique, et il cherche à établir des comparaisons avec d'autres pays de la CEI/CEE et/ou des régions de l'UE. Des informations générales sur la budgétisation adaptée à la spécificité des sexes, des outils d'analyse, des kits et rapports d'information sont disponibles sur le site de NEWW : <http://www.neww.org/en/achivements/budzet/0.html>.

Budgétisation sensibilisée à la spécificité des sexes

⁶⁵ Lisa Vetten, « *Show Me the Money* »: *A review of budgets allocated towards the implementation of the Domestic Violence Act (no. 116 de 1998)*, Politikon, Vol. 32, No. 2, novembre 2005, pp. 277-295, disponible sur <http://www.csvr.org.za>

⁶⁶ See *Women Keep an Eye on the Treasury*, disponible sur <http://www.mamacash.org/page.php?id=1710>. Des informations en espagnol peuvent aussi être consultées sur le site web du Consorcio para el Diálogo Parlamentario y la Equidad : <http://www.consorcio.org.mx>

3.5 La recherche comme action de promotion

La recherche peut être un formidable outil de promotion. L'Organisation mondiale de la Santé et le Programme pour une technologie appropriée dans la Santé (PATH) ont publié un manuel complet *Researching Violence Against Women: A Practical Guide for Researchers and Activists*⁶⁷, qui expose à grands traits les modalités d'élaboration applicables à une stratégie de recherche, à des approches de recherche quantitative et qualitative, à des données analytiques, ainsi que les modalités d'utilisation des résultats à des fins de promotion.

Dans certains cas, ce n'est que par la recherche et la documentation que les groupes pour les femmes ont pu établir que certaines formes de violence à l'égard des femmes existaient. Le Centre d'aide et de conseil juridique pour les femmes (WCLAC), dans les territoires occupés palestiniens, a, par exemple, reconnu que des « crimes d'honneur » avaient régulièrement lieu mais qu'il n'y avait aucune donnée fiable à leur sujet ; la police ou les juridictions enregistraient ces cas en tant que suicides ou accidents. Le Centre pour les femmes a commencé à rassembler des données complètes sur ces cas et elle a également mené des interviews approfondies auprès de la police, des dirigeants communautaires et des responsables religieux. Cette recherche a finalement constitué la base de futurs projets, portant notamment sur la sensibilisation et la formation, et elle a permis aux « crimes d'honneur » d'être mieux connus dans la société⁶⁸. La Fondation bulgare pour la recherche selon la spécificité des sexes, travaillant avec l'organisme suédois Kvinnoforum pour ce projet conjoint, a mené une étude pilote sur la violence liée à l'honneur, principalement auprès des populations minoritaires de Bulgarie, en vue de mettre en lumière un problème caché des ONG et de la société dans son ensemble. Cette étude, qui brosse un tableau de cette forme particulière de violence, a révélé de nombreux aspects, par exemple le fait que la violence liée à l'honneur est généralement associée à la violence domestique, que la compréhension des différents groupes à risque doit s'améliorer ainsi que la nécessité que d'autres recherches et actions de sensibilisation soient menées pour améliorer les efforts de prévention et de protection⁶⁹.

Les enquêtes ou documents sur les droits de la personne humaine peuvent servir à mettre en lumière les domaines dans lesquels les États ne remplissent pas leurs obligations au titre du droit international. Ce type de recherche utilise pour cadre les traités internationaux et elle inclut habituellement des analyses portant à la fois sur les protections légales des femmes contre les violences – ce qui est formellement inscrit dans la loi – et tous les obstacles que les femmes rencontrent dans la réalité, dans leur lutte contre les violations des droits de la personne humaine, comme l'insuffisance de politiques, la prévalence des stéréotypes parmi les professionnels, le manque de financement, etc. Le manuel *Documenting Women's Rights Violations by Non-State Actors: Activist Strategies from Muslim Countries*⁷⁰, décrit les traités visés ainsi que les mécanismes de suivi des traités qui existent au niveau de l'ONU et il inclut des informations sur les stratégies de promotion.

L'analyse économique peut aussi s'appliquer à la violence à l'égard des femmes, en tant qu'outil de promotion. Le fait de mesurer les coûts économi-

⁶⁷ Lori Heise et Mary Ellsberg. *Researching Violence Against Women: A Practical Guide for Researchers and Activists*, (Organisation mondiale de la Santé, PATH, 2005).

⁶⁸ *A Life Free of Violence Is Our Right! UN Trust Fund to End Violence Against Women. 10 Years of Investment*, (UNIFEM, 2007), p. 11.

⁶⁹ *Pilot study on HRV /honour related violence in Bulgaria: The challenge for intervention institutions*. (Fondation bulgare pour la recherche par la spécificité des sexes et Kvinnoforum, 2004), disponible sur <http://www.bgrf.org/en/?publications&article=3>

⁷⁰ Jan Bauer et Anissa Hélie, *Documenting Women's Rights Violations by Non-State Actors: Activist Strategies from Muslim Countries*, (Rights & Democracy and Women Living Under Muslim Laws, 2006).

3 Comprendre les violences contre les femmes

ques de la violence faite aux femmes est une forme connexe d'analyse qui met en évidence son impact économique sur l'État, sur les entreprises, sur les communautés et sur les individus. Ce type d'analyse peut aussi orienter les décisions budgétaires en exposant à grands traits le coût exorbitant de l'inaction devant la violence à l'égard des femmes⁷¹. Il existe de nombreuses méthodologies pour calculer le coût économique des violences faites aux femmes et elles varient en fonction de la portée de leur analyse des coûts directs des services liés à la violence contre les femmes, de leur analyse des coûts indirects liés aux pertes d'emploi et de productivité, et enfin, de la valeur attribuée à la souffrance humaine. Même lorsqu'elles examinent des facteurs différents, ces études menées dans des pays aussi variés que le Canada, le Chili, la France, la Nouvelle-Zélande et l'Espagne, estiment que le coût de la violence faite aux femmes se mesure en centaines de millions d'euros⁷².

⁷¹ *Élimination de la violence contre les femmes : From Words to Action*, (Secrétaire général de l'ONU, 2006), p. 61.

⁷² *Ibid.* Annexe 2, Coût de la violence à l'égard des femmes : études choisies sur les estimations monétaires des coûts, p. 179.

4 La prévention

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommande que la prévention sur la violence à l'égard des femmes soit considérée comme hautement prioritaire dans les politiques nationales portant sur la santé, les services sociaux et la législation, et ce, à la fois dans les pays industrialisés et dans les pays en développement⁷³. L'OMS définit également les activités liées à la prévention selon trois niveaux : la prévention primaire (empêcher la violence de se produire) ; secondaire (réactions immédiates en cas de violence pour limiter ses conséquences) et tertiaire (traitements à plus long terme et soutien aux victimes des violences pour empêcher des effets négatifs ultérieurs)⁷⁴. Malgré la valeur reconnue par tous de la prévention primaire, les experts remarquent que l'investissement dans ces efforts manque sensiblement d'intensité et de durabilité. La prévention primaire peut prendre un grand nombre de formes mais ces dernières portent, essentiellement, sur le changement des attitudes et stéréotypes relatifs à la spécificité des sexes, au niveau individuel, aussi bien parmi les hommes que les femmes, et également au niveau de la société.

4.1 Campagnes de sensibilisation

La sensibilisation, qui est au cœur des efforts de prévention, peut inclure une coopération avec le grand public en vue de changer les attitudes et la tolérance prévalant dans la société envers la violence à l'égard des femmes, pour révéler à ce public l'ampleur du problème, pour mettre un terme au secret qui entoure la VCF et pour adresser un message clair sur le fait qu'elle ne doit pas être tolérée. Les activités de sensibilisation peuvent également viser des groupes spécifiques pour leur adresser des messages plus ciblés.

Picturing a Life Free of Violence: Cette publication de l'UNIFEM et du Centre d'informations médias du Johns Hopkins Center for Communication Programs rassemble une grande variété de stratégies et documents médias et de communication qui sont utilisés dans le monde pour mettre un terme à la VCF. Parmi ses ressources figurent des exemples de méthodes de communication novatrices spécifiques à la violence domestique, à la violence sexuelle et au harcèlement sexuel, aux pratiques traditionnelles préjudiciables, à la traite et à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, et ce, principalement sous formes d'affiches et de bandes vidéo. Le recueil est disponible sur : http://www.unifem.org/Sources/item_detail.php?ProductID=8.

Making a Difference: Strategic Communications to End Violence against Women: Ce kit d'information de l'UNIFEM vise à partager les leçons apprises auprès des organisations pour les femmes qui œuvrent à l'élimination de la violence dans le monde. Le kit entend offrir un soutien technique aux autres acteurs militants qui élaborent des messages, travaillent avec les médias et conçoivent des communications stratégiques. Il peut également servir pour des formations. Cette ressource inclut aussi un certain nombre d'exemples de stratégies de communication, des conseils pratiques et astuces émanant de militants ainsi que des descriptions sur les campagnes en cours. Le kit est

Outils de sensibilisation et de communication

⁷³ WHO *Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence against Women*, (OMS, 2005), p. 91.

⁷⁴ *World Report on Violence and Health*, (OMS, 2002), p. 15.

consultable en anglais et en russe sur :
http://www.unifem.org/Sources/item_detail.php?ProductID=6.

Ending Violence Against Women. Le FNUAP a mis au point un montage multi-média en ligne pour les actions de promotion et de programmation. Le site web inclut des informations sur la manière d'élaborer des campagnes de sensibilisation et de promotion, des études de projet menés dans dix pays ainsi que des astuces émanant de militants. Ce montage est accessible sur : <http://www.unfpa.org/endingviolence/html/index.html>

4.1.1 La sensibilisation publique

Les campagnes de sensibilisation publique peuvent servir à lancer un débat public sur la violence faite aux femmes et elles peuvent remettre en question les normes sociales. Certaines des campagnes de sensibilisation publique les plus prometteuses sont celles qui utilisent les médias grand public et les technologies de masse pour promouvoir des messages originaux ou percutants sur la violence à l'égard des femmes. Des ONG ont, par exemple, conclu des partenariats avec des opérateurs de téléphonie mobile pour envoyer des messages texto à leurs clients⁷⁵. Le terme de « marketing social » décrit l'utilisation des techniques du monde de la publicité pour promouvoir des messages à portée sociale.

Dans le même temps, la culture courante a également été utilisée pour diffuser largement certains messages. Les campagnes visant le grand public peuvent influencer les perceptions générales en ayant recours à des informations recueillies par la recherche, tels les taux de fréquence de la violence ou son coût économique, comme indiqué ci-dessus. Les campagnes de sensibilisation publique peuvent se servir d'une grande variété de médias (télévision, radio, cinéma, théâtre, danse, internet, etc.) et d'outils pour diffuser des messages (affiches, brochures, calendriers, tee-shirts, etc.). Enfin, certains gouvernements nationaux ont conduit de vastes campagnes de sensibilisation et, dans de nombreux pays, des ONG ont mené des actions publicitaires. Comme indiqué ci-dessus, la durabilité des efforts nécessite des fonds significatifs, et, dans le même temps, il est crucial que les ONG soient impliquées dans la conception et la distribution de messages auprès du grand public.

Campagnes mondiales

Les campagnes de l'ONU contre la violence faite aux femmes

L'ONU mène actuellement plusieurs campagnes mondiales de sensibilisation sur les aspects spécifiques à la violence à l'égard des femmes et lance des appels à l'action.

UNiTE to End Violence Against Women (2008-2015) se concentre par exemple sur la promotion au niveau mondial ; le renforcement des efforts et partenariats

⁷⁵ L'organisation russe pour les femmes Alliance de femmes, à Barnaoul, a révélé qu'une entreprise de téléphonie mobile avait accepté d'envoyer des messages texto le 25 novembre à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui est parrainée par l'ONU (Notes personnelles lors d'une conférence sur la violence domestique, le 18 novembre 2004, à Moscou). Dans le cadre des campagnes internationales d'Amnesty International *Stop Violence Against Women*, les participants de sa Section norvégienne ont adressé des messages texto aux membres du réseau d'Amnesty. (Communiqué de presse, mars 2004, disponible sur : <http://www.amnesty.org.ru/pages/vestnik29-03-rus>.)

4 La prévention

aux niveaux national et régional ; la direction prise par l'ONU. Les États sont instamment priés d'adopter ou de renforcer des lois à ce sujet, et de mettre en application ces lois, en vue d'éliminer l'impunité en cours. Le Secrétaire général va constituer un réseau mondial de dirigeants masculins pour contribuer à la mobilisation des hommes et des garçons dans la lutte menée contre la violence faite aux femmes, et il présidera un événement de grande envergure en 2010⁷⁶. Pour plus d'informations : <http://endviolence.un.org/> et <http://www.un.org/russian/women/endviolence/>.

La campagne *Say No to Violence Against Women* est une action mondiale de promotion, basée sur Internet, que l'UNIFEM a lancée en 2007. Cette campagne visant à démontrer le mouvement croissant qui se manifeste pour faire de l'élimination de la violence à l'égard des femmes une priorité pour tous les gouvernements, est menée par l'ambassadeur de bonne volonté de l'UNIFEM, Nicole Kidman. Le 25 novembre 2008, pour la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, plus de 300.000 signatures ont été présentées au Secrétaire général de l'ONU.

À ce jour, plus de cinq millions de personnes ont soutenu cette campagne⁷⁷. Pour de plus amples informations : <http://www.saynotoviolence.org/>.

La campagne *Stop Rape Now: UN Action Against Sexual Violence in Conflict*, qui est une action conjointe de 13 agences de l'ONU, est une initiative destinée à « améliorer la coordination et la responsabilité, amplifier la programmation, promouvoir et soutenir les efforts nationaux menés pour empêcher la violence sexuelle et répondre efficacement aux besoins des rescapés. » L'Action de l'ONU a trois axes centraux : le renforcement des compétences liées à la programmation et à la coordination contre la VBG au niveau national, sensibiliser le grand public et susciter une volonté politique pour éliminer la violence sexuelle ; la consolidation des connaissances et pratiques efficaces relatives à la violence sexuelle dans les conflits. Le site web de la campagne offre des outils pour participer à la campagne ainsi que des ressources pour la promotion. Pour plus d'informations : <http://www.stoprapenow.org/>.

Type de VCF : Toutes les formes de VCF

Approche et principaux objectifs : La campagne a été lancée en 1991 par le Center for Women's Global Leadership (CWGL) pour sensibiliser le public autour de la VCF et coordonner, au niveau mondial, les ONG autour de la date de certaines campagnes, de leur format convenu et de messages communs.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : La campagne se déroule du 25 novembre au 10 décembre. Chaque année, le CWGL lance cette campagne en suggérant son thème et des exemples d'actions. Les participants à la campagne, qui sont dans le monde entier, peuvent utiliser un certain nombre d'outils pour mener leurs propres actions, au niveau de leur région, de leur pays ou de leur communauté. Le CWGL assure la coordination au moyen de leur site web,

⁷⁶ Gemma Connell, *The Work of the United Nations Division for the Advancement of Women on Violence Against Women*, Présentation lors du séminaire d'experts sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, organisé par la Section de l'égalité des sexes du Secrétariat de l'OSCE (Documents du séminaire disponibles sur http://www.osce.org/gender/item_6_32383.html).

⁷⁷ Nargis Azizova, *Prevention and Response to Violence against Women in Tajikistan: UN Actions*, Présentation lors du Séminaire d'experts sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, Ibid.

La campagne
« 16 Jours contre
la violence
sexiste »/CWLG

sur lequel les ONG peuvent découvrir les actions des autres participants et télécharger des documents de campagne en diverses langues.

Lieu géographique : Les pays du monde

Documents, produits, résultats : Le site web inclut des documents téléchargeables pour la campagne, ainsi que des liens sur les informations relatives aux campagnes menées dans le monde.

Information sur le financement : Les campagnes individuelles ont toutes leurs propres fonds.

Organisation engagée :

Center for Women's Global Leadership
Rutgers, The State University of New Jersey
160 Ryders Lane
New Brunswick, NJ 08901-8555 USA
Tél : +1-732-932-8782
Fax : +1-732-932-1180
Courriel : cwgl@igc.org

Pour de plus amples informations : <http://www.cwgl.rutgers.edu/16days/home.html>

**Campagne
« Halte aux
violences contre
les femmes » /
Amnesty
International**

Type de VCF : En théorie, toutes les formes de violence à l'égard des femmes, mais, en réalité, la campagne s'est attachée à la violence dans le foyer familial (violence domestique), aux situations de conflit et à la discrimination latente contre les femmes.

Approche et principaux objectifs : En 2004, Amnesty International (AI) a lancé sa campagne Halte aux violences contre les femmes pour atteindre plusieurs objectifs à long terme : l'abolition des lois qui discriminent les femmes ou qui défendent l'impunité envers la VCF ; l'adoption et l'application de lois et pratiques efficaces pour protéger les rescapées ; le renforcement de la responsabilité des États ; l'organisation d'actions efficaces de prévention contre la VCF.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : La campagne est menée par toutes les sections d'Amnesty International, avec le soutien du Secrétariat et en partenariat avec des organisations pour les femmes et d'autres organismes des droits de la personne humaine. La campagne utilise une large gamme d'outils (notamment des actions de pression stratégiques, les recherches, le travail auprès des médias, l'envoi de lettres et les campagnes sur Internet) ainsi que diverses actions élaborées par les sections nationales.

Lieu géographique : Les pays du monde

Documents, produits, résultats : Les activités menées au niveau des sections, dans le cadre de la campagne générale, sont variées et les informations sur leurs documents sont consultables sur les sites des sections d'AI. Amnesty International a également publié un kit d'outils pour les militants qui travaillent pour l'élimination de la VCF, kit qui contient des directives, étape par étape, sur l'élaboration d'une campagne. Le kit d'outils du militant *Making Rights a Reality: Campaigning to Stop Violence Against Women*, peut se télécharger sur le site web.

Informations sur le financement : Non-disponibles

Organisation engagée :

Amnesty International
International Secretariat
1 Easton Street
Londres
WC1X 0DW, UK
Tél : +44-20-74135500, Fax : +44-20-79561157

Pour de plus amples informations : <http://www.amnesty.org/en/campaigns/stop-violence-against-women>. AI Canada a des outils de campagne en ligne : www.amnesty.ca/stoptheviolence

Les campagnes régionales

En 2005, le Conseil de l'Europe a adopté un plan d'action qui appelait à la création d'un groupe de travail d'experts indépendants (la Task Force pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique) et à l'élaboration d'une campagne européenne contre la violence domestique. Cette campagne, *Stop à la violence domestique faite aux femmes*, a été lancée en novembre 2006 et elle a impliqué, tout au long de sa durée, l'ensemble des 47 États-membres. Ses objectifs étaient d'améliorer l'application des recommandations du Conseil de l'Europe sur la protection des femmes contre la violence, de promouvoir la criminalisation de la violence domestique et de forger de nouvelles attitudes envers la VCF pour qu'elle ne soit plus tolérée. Pendant la campagne, les États-membres ont été instamment priés de réaliser des progrès significatifs dans plusieurs domaines : les mesures juridiques et politiques, le soutien et la protection des victimes ; la collecte de données et la sensibilisation. Les États-membres ont également été invités à désigner des contacts parlementaires, un interlocuteur national et à créer des task forces nationales pour classer par ordre de priorité les mesures qui doivent être prises contre la violence domestique. Les coordonnées de ces interlocuteurs nationaux se trouvent sur le site web de la campagne.

À la fin de la campagne, le Conseil de l'Europe a répertorié les activités des États-membres qui, pour la majorité d'entre eux, ont indiqué soit qu'ils avaient conduit des activités spécifiques dans le cadre de la campagne, soit que la campagne avait accéléré les progrès menés dans des secteurs où un travail était déjà mené. La plupart des pays ont conduit des activités locales de sensibilisation, comme des expositions de photos et des campagnes d'affichage, activités qui présentaient un ensemble de messages communs. Certains ont élaboré des plans d'action nationale, d'autres entreprirent d'améliorer les protections juridiques des victimes de violences domestiques en procédant à des amendements. Dans l'ensemble, il y a eu peu d'amélioration dans le domaine de la prestation de services. Dans son examen sur la campagne, la Task Force a exprimé des recommandations spécifiques pour l'action future du Conseil de l'Europe, dans le domaine de la VCF. Ces recommandations incluent : l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes en Europe ; l'établissement d'un mécanisme de suivi pour l'application de cette convention ; l'élaboration d'un système global de protection légale ; la création de services généraux pour tous les rescapés de la violence ; et l'engagement de ressources et de financements adéquats pour

Campagne « Stop à la violence domestique faite aux femmes » / Conseil de l'Europe

soutenir les ONG et assurer les services⁷⁸. Pour de plus amples informations : http://www.coe.int/t/dc/campaign/stopviolence/default_FR.asp?

Les campagnes nationales

Les campagnes de sensibilisation de la France

Type de VCF : Toutes les formes de VCF ainsi que les campagnes visant la violence domestique, le viol, la violence au travail, les mariages forcés et les mutilations génitales féminines.

Approche et principaux objectifs : Le gouvernement français a pris des mesures importantes pour lutter contre les violences faites aux femmes, un problème qui était relativement caché dans la société française. Le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, en coopération avec les Bureaux régionaux sur les droits des femmes et l'égalité, ont élaboré et conduit quatre campagnes de sensibilisation majeures, aux niveaux national et régional, *Brisez le silence* (2001) ; *Stop violence : Agir, c'est le dire* (2006) ; *Parlez-en avant de ne plus pouvoir le faire* (2007) ; *Ne laissez pas la violence s'installer. Réagissez.* (2008).

Activités entreprises/ fonctionnement du projet : Entre 2001 et 2006, le gouvernement français a réalisé cinq études à grande échelle sur la violence contre les femmes, études dont les données ont servi pour documenter les campagnes. Les recherches menées depuis 2001 sur la VCF ont révélé que pas moins d'une femme sur dix était victime de violence domestique. La première campagne, *Brisez le silence*, ciblait les femmes au moyen de messages indiquant que leur situation n'était pas honteuse et que pour obtenir de l'aide, elles devaient parler de ce problème. Les études menées en 2006 sur la violence du partenaire intime se sont spécialement penchées sur les taux d'homicide et sur le comportement des auteurs. La campagne qui en a résulté, *Stop violence : Agir, c'est le dire*, a mis l'accent sur la prévention au moyen de dépliants, affiches et publicités de service public à la télévision, tous indiquant des permanences téléphoniques nationales, des informations sur les organisations d'aide, de conseil juridique et de recherche d'aide. En 2007, un unique numéro d'appel téléphonique gratuit et national a été ouvert uniquement à cette fin et la troisième campagne, *Parlez-en avant de ne plus pouvoir le faire*, a permis de promouvoir ce service encore plus largement. Des documents imprimés sur cette ligne téléphonique incluent également des messages qui soulignent que toutes les formes de VCF sont punissables par la loi, ainsi que des informations sur les recours juridiques et les autres professionnels qui peuvent fournir une assistance. Cette campagne a également utilisé un court métrage, diffusé sur Internet, pour montrer les conséquences potentiellement mortelles du silence autour de la violence. La campagne la plus récente, *Ne laissez pas la violence s'installer. Réagissez.*, se fonde sur les données d'une enquête menée en 2007 sur les autres formes de VCF, comme les mariages forcés et la violence au travail. Cette campagne présente délibérément des messages moins alarmants. Elle vise un public plus large qui inclut les hommes, le système judiciaire pénal, et elle étudie l'impact des violences sur les enfants.

⁷⁸ Rosa Logar, *Overview of Goals, Strategies and Results of the Council of Europe Campaign*, Présentation lors du Séminaire d'expert(e)s sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, organisé par la Section de l'égalité des sexes du Secrétariat de l'OSCE, Octobre 2008 (Documents du séminaire disponibles sur http://www.osce.org/gender/item_6_32383.html).

Lieu géographique : La France

Documents, produits, résultats : De nombreux documents imprimés, sous la forme de brochures, cartes et affiches, ont été créés. Des vidéos et publicités ont été utilisées dans les médias grand public, comme la télévision, Internet et les publications grand public. Le gouvernement français anime un site web où les documents de la campagne peuvent être consultés, site où les utilisateurs peuvent trouver une aide ainsi que des informations plus détaillées sur les types de violence faite aux femmes. Ce site inclut des bandes vidéo, des témoignages et des espaces pour exprimer son avis.

Informations sur le financement : Non disponible

Organisation engagée :

Le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement

Les bureaux sur les droits des femmes et l'égalité

Pour de plus amples informations⁷⁹: Site web national français Stop à la violence : www.stop-violences-femmes.gouv.fr

Type de VCF : Toutes les formes de VCF

Approches et principaux objectifs : La campagne Zero Tolerance est menée par le fonds caritatif du même nom. Cette campagne vise la prévention de la violence masculine à l'égard des femmes et des enfants, en remettant en question les attitudes et valeurs qui prévalent dans la société et qui nourrissent les inégalités et la violence elle-même. Le projet sensibilise autour de la VCF, de sa nature et de sa prévalence en ciblant le grand public. Zero Tolerance relie la VCF aux programmes plus vastes qui portent sur l'égalité et les droits de la personne humaine en général. Toutes les campagnes ont adopté une approche qui considère que l'éducation publique est insuffisante et elles ont toutes appelé à une réponse générale abordant les « 3 P » – la prévention, la prestation de services de soutien (protection) et la protection juridique (poursuite).

Activités entreprises/fonctionnement du projet : En 1992, après avoir conduit une enquête sur la VCF au niveau local, le Comité pour les femmes du Conseil municipal d'Edimbourg a lancé la campagne Zero Tolerance, en s'attachant à la prévention de la violence masculine à l'égard des femmes, la première du genre en Grande-Bretagne. Cette campagne a duré six mois et elle a utilisé quatre affiches austères en noir et blanc pour défier les attitudes prévalant à l'égard de la VCF. Suivant un modèle comparable en matière de recherche, le Zero Tolerance Trust a conduit un certain nombre de campagnes hautement visibles portant sur des domaines spécifiques de ce problème, par exemple : l'absence de connaissances sur la prévalence de la VCF (prévalence), les justifications que les hommes utilisent pour commettre la violence (Excuses), l'absence de réaction du système judiciaire (Justice). D'autres travaux éducatifs ciblent les jeunes au moyen de leçons sur la discrimination sexiste et la violence sexuelle, sur la promotion de relations non-violentes fondées sur l'égalité et l'enseignement de compétences en communications.

Campagne Zero
Tolerance

⁷⁹ Marie-Christine Crespy, *Les campagnes de sensibilisation de la France*, Présentation lors du Séminaire d'experts sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, organisé par la Section de l'égalité des sexes du Secrétariat de l'OSCE, Octobre 2008 (Documents du séminaire consultables sur http://www.osce.org/gender/item_6_32383.html).

Lieu géographique : La première campagne Zero Tolerance a été lancée à Edimbourg, en Écosse. Depuis, la campagne a servi de modèle à beaucoup d'autres organisations, comme, par exemple, la campagne du Conseil de l'Europe pour la lutte contre la violence faite aux femmes, y compris la violence domestique.

Documents, produits et résultats : Coffrets de campagne, documents de formation, affiches et produits dérivés peuvent être achetés par le site web. Les recherches peuvent être téléchargées sur le site.

Informations sur le financement : Non disponible

Organisation engagée :

The Zero Tolerance Charitable Trust
11 Maritime Street
Edinburgh EH6 6SB
United Kingdom
Tél : +44 (0)131 624 8955
Fax : +44 (0)131 624 8959
Courriel : info@zerotolerance.org.uk

Pour de plus amples informations : <http://www.zerotolerance.org.uk/index.php>

Les droits des femmes sont des droits humains

Type of VCF : Toutes les formes de VCF en tant que type de discrimination sexiste.

Approche et principaux objectifs : L'objectif de ce projet était d'exposer au grand public les questions liées aux droits de la femme en utilisant des projets médiatiques professionnels, comme la musique et les vidéos. Une ONG internationale, Breakthrough, a pris pour objectif de transformer les attitudes qui prévalent dans la société à l'égard des femmes et des filles.

Activités entreprises/ fonctionnement du projet : Breakthrough a travaillé avec des professionnels des médias pour créer un album de musique populaire sur les droits de la femme, et plusieurs titres ont porté spécifiquement sur la VCF. Ils ont également créé des vidéos musicales qui ont été diffusées sur les grandes chaînes de télévision dans de nombreux pays. Les vidéos ont remporté un tel succès qu'elles ont été sélectionnées pour un prix. L'ONG a également élaboré des documents de formation et de brefs guides sur la prévention de certains types de VCF, comme les violences domestiques et le harcèlement sexuel.

Lieu géographique : L'album et les vidéos ont ciblé un public indien mais ils ont remporté un grand succès populaire dans de nombreux autres pays.

Documents, produits, résultats : Album, vidéos, cursus éducatif, programme boursier pour les femmes et les filles.

Informations sur le financement : L'organisation a multiplié les soutiens en provenance de l'UNIFEM et d'autres agences internationales.

Organisation engagée :

Breakthrough India:
#104, Blue Apartments,
Safdarjung Ring Road,
New Delhi 110029, Inde

4 La prévention

Tél : +91-11-2617-6181
Fax : +91-11-2617-6185

Breakthrough USA:
4 West 37th Street, 4th Floor
New York, NY 10018 USA
Tél : +1-212-868-6500
Fax : +1-212-868-6501

Pour de plus amples informations : <http://www.breakthrough.tv>

Type de VCF : La traite des femmes et des enfants

Approche et principaux objectifs : *Naked Facts* est la cinquième campagne contre la traite de l'ONG serbe ASTRA. Cette campagne, lancée en juin 2008, aborde le problème lié au fait que la société est de plus en plus indifférente et tolérante à l'égard des violations des droits de la personne humaine et de la violence. La campagne cible ainsi le grand public, en particulier les enfants et les jeunes, au moyen de messages indiquant que la traite des êtres humains persiste en Serbie. Cette campagne encourage aussi les personnes à être prudentes et conscientes du danger et à signaler les cas de traite dont elles ont connaissance.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Le cœur de la campagne *Naked Facts* est une annonce sur le service public, avec refrains publicitaires radio, sur les aspects du problème de la traite des femmes et des enfants. Sept hommes très respectés, de nationalité serbe, (directeurs, journalistes, éditeurs, acteurs, responsables politiques), connus pour leur attachement à la vérité, présentent les faits. L'annonce est particulièrement accrocheuse car les présentateurs sont eux-mêmes dévêtus – une manière d'attirer l'attention sur le problème et de remettre en question l'hypothèse que les femmes dévêtues seraient des outils de marketing acceptables. L'annonce met en avant la permanence téléphonique d'ASTRA et elle conclut par le slogan : « Les femmes ne sont pas de la viande. Les enfants ne sont pas des esclaves. Les personnes ne sont pas des marchandises. » La campagne utilise deux types de dépliants : l'un sur ASTRA, qui est destiné aux institutions et partenaires potentiels, et un autre qui est conçu à l'attention des jeunes issus de groupes à risque et qui contient des conseils sur les possibilités d'emploi et d'études à l'étranger, et les moyens de se protéger contre les trafiquants. En fait, plusieurs activités ciblent les jeunes au sein de la campagne, et ainsi, par exemple, la campagne a battu son plein en juin et en septembre, au moment où les étudiants recherchent un emploi ou retournent en classe après avoir quitté leur famille.

Lieu géographique : La Serbie

Documents, produits, résultats : La campagne a utilisé un certain nombre de documents différents pour relayer son message : messages à la télévision et à la radio, affiches, calendriers, carnets, tasses, conservateurs de fraîcheur pour voiture. Des panneaux d'affichage ont été placés dans 22 lieux en Serbie, et les affiches de la campagne ont été apposées sur les bus de Belgrade. L'annonce sur le service public peut être visionnée sur le site d'ASTRA : http://www.astra.org.yu/novi/eng/?page_id=112.

La campagne a recueilli une large audience au-delà du seul cadre du projet, avec, notamment, un prix de marketing social décerné grâce aux messages télévisés et des invitations, pour ASTRA, à participer à des débats à la télévision et

Naked Facts
(Les faits tels qu'ils sont)

à la radio. L'ONG rapporte que, durant les mois les plus intenses de la campagne, le nombre des appels adressés à leur permanence téléphonique a augmenté de 20-25%. Leurs précédentes campagnes de sensibilisation avaient accru le nombre de leurs appels et renforcé l'identification et l'assistance aux victimes de la traite.

Informations sur le financement : La campagne *Naked Facts* a été soutenue par la Mission de l'OSCE en Serbie et par l'Agence autrichienne de coopération et de développement (ADA), ainsi que par un certain nombre de médias locaux. Les médias locaux ont, par exemple, offert des tranches horaires gratuites pour les messages télévisés et les refrains publicitaires à la radio, et l'affichage sur les bus a été, lui aussi, libre de droit.

Organisation engagée :

ASTRA

[Adresse protégée]

Numéro de téléphone SOS : +381 11 3347 817 [jours ouvrés, 14h00-20h00]

Courriel : astrasos@sezampro.rs

Pour de plus amples informations : http://www.astra.org.yu/novi/eng/?page_id=112, <http://www.osce.org/item/31830.html>

Campagnes locales et campagnes localisées

Women in Black (Femmes en noir)

Type de VCF : Toutes les formes de VCF, en particulier celles qui s'attachent aux liens existant entre la violence masculine à l'égard des femmes en temps de paix et durant les conflits.

Approches et principaux objectifs : Women in Black est un réseau mondial de femmes engagées en faveur de la paix et de la justice qui s'opposent activement à l'injustice, à la guerre, au militarisme et aux autres formes de violence. Les groupes de Women in Black s'organisent par eux-mêmes et ils utilisent des tactiques non-violentes et non-agressives pour s'opposer à toute manifestation de violence, au militarisme ou à la guerre et pour défier les pratiques militaristes des gouvernements. Le travail du groupe est orienté selon ses perspectives féministes – selon lesquelles la violence masculine à l'égard des femmes dans le foyer familial et dans la communauté est étroitement liée à la violence faite aux femmes durant les conflits. Le mouvement démontre que les femmes vivent généralement les guerres d'une manière différente des hommes ; elles redoutent d'être violées et elles sont davantage exposées au risque d'être déplacées. Women in Black vise ainsi à faire entendre les perspectives que les femmes ont à l'égard de la sécurité et de la guerre.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Women in Black est un mouvement mondial mais il organise principalement des expositions et des veilles publiques et locales. Ces actions sont généralement réservées aux femmes et elles se résument généralement à des rassemblements publics et silencieux de femmes vêtues de noir ou à des veilles non-violentes qui se tiennent à des intervalles réguliers, les femmes portant des pancartes et distribuant des dépliants. Les veilles sont habituellement organisées de manière régulière, autour de messages clairs et précis, et elles sont souvent silencieuses, ou du moins, elles ne font pas entendre de slogan. N'importe quel groupe de femmes peut, dans le monde, organiser une veillée de ce type. Si Women in Black représente un activisme pour la paix réservé aux femmes, dans certaines régions, des hommes

4 La prévention

soutiennent leur travail et Women in Black soutient les hommes qui s'opposent à la violence.

Lieu géographique : Women in Black a vu le jour en 1988, en Israël, lorsque des femmes juives israéliennes ont commencé à se réunir toutes les semaines lors de veillées publiques pour protester contre l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de Gaza et demander la paix entre Israël et les Palestiniens. Les Italiennes qui soutenaient Women in Black ont exporté l'idée en Italie où elles ont tenu leurs propres veilles. Lorsque la guerre a éclaté entre les anciennes républiques yougoslaves, des contacts entre les Italiennes et des activistes féministes serbes ont abouti à la création, à Belgrade, de Women in Black (Zene u Crnom) en 1991. Les Women in Black serbes constituent l'un des groupes les plus actifs et les plus visibles, organisant des veillées hebdomadaires et créant de nouvelles actions avec l'organisation d'ateliers éducatifs et de conférences, et la diffusion de déclarations publiques. Aujourd'hui, le mouvement Women in Black a été reproduit dans le monde entier et il inclut des femmes de tous horizons ethniques et culturels. Son antenne espagnole Mujeres en Negro a mis des mesures importantes pour relier les groupes Women in Black entre eux et pour établir un système de « coordinateurs pays » qui a transformé Women in Black en réseau mondial.

Documents, produits, résultats: Les liens vers les différents groupes Women in Black sont assurés par un site web très élargi qui inclut des liens vers les pages web des autres Women in Black.

Informations sur le financement : Non disponible

Organisation engagée :

Women in Black

Les informations sur les veilles de Women in Black et les coordonnées par pays peuvent être consultées sur :

<http://www.womeninblack.org/vigils/vigils.html>

Pour de plus amples informations : <http://www.womeninblack.org/>

Type de VCF : Toutes les formes de VCF, avec un accent particulier sur la violence personnelle intime comme le viol, les coups et blessures, l'inceste et la violence sexuelle à l'égard des enfants.

Approche et principaux objectifs : En 1990, un groupement d'organisations pour les femmes s'est constitué dans l'État américain du Massachusetts pour élaborer un outil de sensibilisation qui contribuerait à rompre le silence et à témoigner de la fréquence élevée des cas de VCF. Le Clothesline Project est un visuel qui sert en tant qu'outil éducatif dans la sensibilisation menée autour de la prévalence de la VCF et de ses effets dévastateurs. La création des visuels du projet contribue également au processus de guérison des rescapées de la VCF, de ceux qui ont perdu des membres de leur famille ou des amis.

Activités entreprises/ fonctionnement du projet : Le Clothesline Project consiste en une corde à linge où sont suspendus des tee-shirts. Les membres d'une famille, leurs amis et les militants dessinent sur les tee-shirts des représentations d'expériences personnelles vécues par une femme ou un enfant lors d'une violence subie. Des tee-shirts de couleur représentent les différentes formes de violence et indiquent si la victime a pu en réchapper. Les tee-shirts sont suspendus sur une « corde à linge » qui est exposée dans un lieu public, lors de conférences, de rassemblements, etc.

Le Clothesline Project (Le projet « Corde à linge »)

Lieu géographique : Le Clothesline Project a vu le jour aux États-Unis et il a été reproduit jusqu'à 500 fois dans ce pays et à l'étranger. Les organisateurs estiment qu'il y a quelque 50.000 à 60.000 tee-shirts suspendus sur toutes les cordes à linge. Pour exemple, la Minnesota Coalition for Battered Women a également un projet Clothesline qui est consacré à la mémoire des femmes et des enfants tués des suites de la violence domestique et de la violence à l'égard des enfants.

Documents, produits, résultats : Le site web propose des suggestions et mesures pour débiter un Clothesline Project et une brochure d'informations peut être téléchargée sur http://www.clotheslineproject.org/How_to_Start_a_CLP.htm

Informations sur le financement : Le projet est généralement peu coûteux car ce sont les volontaires qui fournissent les tee-shirts. La Minnesota Coalition for Battered Women demande un don de 100 USD aux organisations qui souhaitent exposer la corde à linge.

Organisation engagée :
The Clothesline Project
Contact national : Carol Chichetto

P.O. Box 654
Brewster, MA 02631
U.S.A.
Courriel : ClotheslineProject@verizon.net

Pour de plus amples informations :
The Clothesline Project: <http://www.clotheslineproject.org/>
Minnesota Coalition for Battered Women: <http://www.mcbw.org/>

Compagnies aériennes luttant contre le tourisme sexuel affectant les enfants

Type de VCF : Exploitation commerciale de l'enfant (ne concernant pas exclusivement la VCF car l'accent est mis sur l'exploitation des filles par le tourisme sexuel).

Approche et principaux objectifs : En 2006, Air France a rejoint une campagne lancée par ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes) en vue d'accroître la sensibilisation publique autour du problème du tourisme sexuel. Air France a créé des affiches et des brochures, les a exposées dans ses agences de retrait de billets et aux comptoirs des aéroports et elle a soutenu la création d'un film de 90 minutes qui est diffusé sur tous ses vols long courrier.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Air France a collaboré avec ECPAT pour cette campagne particulière et la compagnie aérienne a obtenu la gratuité des services de production de leur agence de publicité, agence qui a assuré les supports de la campagne. Le film, qui est projeté sur près de cent vols long courrier, dépeint la réalité de l'exploitation sexuelle des enfants en mettant l'accent sur les filles, et il met en exergue l'existence des lois qui punissent le tourisme sexuel affectant les enfants.

Lieu géographique : En lien avec les liaisons aériennes d'Air France. Les estimations révèlent que quelque 46.000 voyageurs visionnent ce film chaque jour.

Documents, produits, résultats : Des exemplaires d'affiches, de brochures, du court métrage et une brochure d'informations destinée aux professionnels de

4 La prévention

l'industrie du tourisme sont visibles ou téléchargeables en français sur le site d'ECPAT France.

Récemment, la compagnie aérienne hollandaise KLM a adressé un message à tous ses clients voyageurs pour les informer du tourisme sexuel qui affecte les enfants et elle les a invités instamment à signaler toute activité qui semble liée à la prostitution des enfants auprès de l'hôtel, de l'agence de voyage ou de la compagnie aérienne, de l'ambassade ou du commissariat de police adéquats.

Informations sur le financement : Minimal, puisque les supports de la campagne sont fournis gratuitement par une agence de publicité.

Organisation engagée :

ECPAT France
c/o Groupe Développement
BAT 106 – BP 07
93352 LE BOURGET CEDEX
Tél : +33 (0)1.49.34.83.13
Fax : +33 (0)1.49.34.83.10
Courriel : contact@ecpat-france.org

Pour de plus amples informations : <http://www.ecpat-france.org/> sous la rubrique « campagnes précédentes ».

Type de VCF : Violence domestique

Approche et objectifs principaux : La Corporate Alliance To End Partner Violence (CAEPV) est une organisation, basée aux États-Unis, qui a été fondée en 1995 par des dirigeants d'entreprise en vue de contribuer à la prévention contre les violences domestiques, en utilisant les ressources du monde de l'entreprise. La CAEPV agit en faveur de la sensibilisation autour de la violence domestique, avec, pour objectif, de réduire l'impact et les coûts de la VD au travail. Si la plupart des projets de la Corporate Alliance sont concentrés sur le lieu de travail, l'organisation déploie également des efforts pour informer le grand public, en mettant l'accent sur les jeunes, sur les risques de violences domestiques et sur les caractéristiques des relations saines. Le lieu de travail n'est pas seulement un carrefour pour donner soutien et avis aux employés qui peuvent subir la violence, mais l'entreprise peut également jouer un rôle de prévention pour la VCF en sensibilisant, d'une manière générale, les personnes sur le lieu de travail et la communauté, ainsi qu'en soutenant des organisations locales qui travaillent directement avec les rescapés de la VD.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : La Corporate Alliance To End Partner Violence regroupe plus de 50 entreprises progressistes et elle estime à plus d'un million d'employés le nombre de personnes qu'elle atteint aux États-Unis. Ses membres sont principalement basés aux USA mais certains sont des multinationales. Les entreprises et organisations qui en sont membres représentent divers secteurs du monde des affaires et du monde professionnel. Par son Conseil consultatif, qui est composé d'experts du domaine de la violence domestique, et par une adhésion annuelle de ses membres, la CAEPV élabore des initiatives de sensibilisation qui ciblent principalement le lieu de travail. Ces activités peuvent facilement se modifier et être relabellisées par ses membres, pour leur propre usage, et elles peuvent aussi être partagées avec des organisations de service local. Par exemple, le projet *SafeWork 2010* est une initiative nationale qui défie les dirigeants d'entreprise de reconnaître l'impact des violences domestiques sur le lieu de travail, et de prendre des mesures pour

Corporate
Alliance pour
l'élimination
de la violence du
partenaire

y remédier. Les données d'une enquête CAEPV ont révélé que 90% des cadres dirigeants savaient que la violence domestique affecte à la fois la vie privée et la vie professionnelle de leurs employés, mais ils sous-estimaient considérablement les chiffres réels des employés qui en étaient victimes aux États-Unis. Une enquête nationale a révélé qu'un employé adulte sur cinq en était victime et que 64% de ces employés signalaient que les violences domestiques avaient un impact sur leur travail, par contraste avec le chiffre correspondant de 6% avancé par les cadres dirigeants. Le projet *SafeWork 2010* vise à garantir l'engagement pris par 200 cadres dirigeants, émanant d'entreprises de premier rang, à prendre des mesures à son sujet. D'autres projets visent à instruire le grand public sur la violence domestique. Par exemple, *It's Time to Talk Day*, une campagne nationale menée par un membre de la CAEPV, Liz Claiborne Inc., travaille au moyen d'émissions radio, d'articles dans les magazines grand public, de programmes à l'école et de ressources imprimées conçues à dessein, pour élaborer un dialogue public sur la VD.

Lieu géographique : Principalement aux États-Unis, mais plusieurs des entreprises représentées au sein de la Corporate Alliance sont des multinationales. L'un des membres de la CAEPV, le groupe de médias turc privé Hürriyet Gazetecilik ve Matbaacilik A.S, a lancé la campagne *No to Domestic Violence* en 2004, en partenariat avec d'autres supports médias et avec le gouvernement turc, et en joignant ses efforts avec ceux du FNUAP⁸⁰.

Documents, produits, résultats : La CAEPV promeut les meilleures pratiques dans des programmes et ressources sur la violence domestique sur le lieu de travail, qui sont élaborés par ses membres au moyen de son site web. De nombreux documents, émanant de conférences et de projets spécifiques, comme des exemples de logo, des affiches, des dépliants et plaquettes, sont disponibles directement sur leur site web, sur <http://www.caepv.org/getinfo/bestprac.php> Des directives sur la création et l'application des politiques menées par les entreprises contre la VD sont consultables sur : <http://www.caepv.org/action/program.php> D'autres documents peuvent être achetés auprès de Corporate Alliance. L'adhésion à la CAEPA inclut l'accès à tous les documents.

Informations sur le financement : Les membres de la CAEPA paient une cotisation annuelle, dont l'estimation varie selon la taille de l'entreprise. Les entreprises membres peuvent soutenir financièrement les projets anti-VD qu'elles élaborent et mettent en œuvre. La CAEPA est une organisation à but non-lucratif et elle peut donc recevoir des dons.

Organisation engagée :

Corporate Alliance to End Partner Violence
2416 East Washington Street, Suite E
Bloomington, IL 61704
U.S.A.
Tél : +1 309 664-0667
Fax : +1 309 664-0747
Courriel : caepv@caepv.org

Pour de plus amples informations : <http://www.caepv.org/>

⁸⁰ Voir la partie 4.2 Travailler avec les hommes et les garçons, ci-après, pour de plus amples informations sur Hürriyet et la campagne de promotion de l'UNIFEM en Turquie *Stop Violence Against Women!*.

4.1.2 Actions en faveur des femmes/Initiation aux questions juridiques/ Promotion des femmes

Les femmes constituent, par elles-mêmes, un point central et critique de toute initiative visant à éliminer la violence à leur égard. S'il existe, il va sans dire, des myriades de projets axés précisément sur les femmes, nombre d'entre eux, comme les groupes d'entraide ou les permanences téléphoniques, sont des services d'assistance aux femmes qui ont déjà, par elles-mêmes, identifié, d'une manière ou d'une autre, qu'elles subissent la violence ou qu'elles en ont échappé. Les militants contre la VCF mettent en avant que certaines femmes ne sont pas suffisamment sensibilisées quant au fait que la violence sexiste n'est pas simplement un aspect de la vie d'une femme mais une violation des droits de la personne humaine et qu'il existe des mécanismes de recours. Les actions de sensibilisation qui ciblent les femmes peuvent ainsi avoir des points communs avec celles qui sont menées auprès du grand public, comme dans l'information autour du caractère inacceptable des violences faites aux femmes. Le plus souvent, cependant, la sensibilisation menée auprès des femmes prend la forme d'actions dirigées vers des femmes appartenant à des groupes à risques, comme les femmes qui s'appêtent à aller travailler à l'étranger ou qui sont des employées de l'industrie du sexe, ou à des groupes spécifiques dont l'accès à l'information est limité, comme les femmes rurales, les femmes qui manquent d'instruction, les femmes handicapées, les migrantes ou les réfugiées. L'initiation aux questions juridiques est une forme spécifique des actions menées en faveur des femmes pour leur apporter des informations sur les lois locales, dans le but d'améliorer leur compréhension quant à la manière d'avoir accès au système juridique pour protéger leurs droits. Un principe important qui sous-tend tous les documents de sensibilisation destinés aux femmes est qu'ils contiennent des messages de promotion et qu'ils donnent aux femmes des solutions alternatives concrètes pour éviter la violence ou lui échapper si elle a déjà eu lieu⁸¹. Les programmes de promotion économique se caractérisent souvent en tant que travaux de prévention mais parce qu'ils sont aussi des composantes efficaces des services d'assistance pour les rescapées de la violence, ils sont abordés plus avant dans la partie sur la Protection, ci-après.

Type de VCF : Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail

Approche et objectifs principaux : Après qu'une enquête auprès de l'opinion publique eut révélé que le harcèlement sexuel envers les femmes était largement toléré en Slovénie et en Croatie, et que la plupart des victimes ignoraient leurs droits légaux, le Forum pour les femmes de la Liste des socio-démocrates unis a élaboré un projet en coopération avec un groupement de syndicats, des ONG pour les femmes, des universités, des supports médias et le secteur privé (la Chambre de Commerce). La campagne *Comment dire 'non' à son patron* (1997-1999) a eu plusieurs objectifs interdépendants : fournir aux femmes des informations spécifiques, engager les médias pour accroître la sensibilisation autour du harcèlement sexuel et changer les attitudes prévalant dans la société, et modifier les lois existantes.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Le projet a fonctionné dans deux directions principales, l'action en faveur des femmes et l'engagement des

**Comment dire
« non » à son
patron**

⁸¹ De cette manière, la sensibilisation est étroitement liée aux programmes qui sont centrés sur la protection, comme la coopération avec les femmes pour élaborer des plans de sauvegarde, un sujet abordé dans la partie Protection de ce recueil.

médias. Par la composante sur la formation des formateurs du projet, les employées ont appris comment « dire non à son patron » dans les cas de harcèlement sexuel. Des documents spéciaux élaborés durant la campagne ont été utilisés pour les formations, à savoir, une vidéo présentant le problème, des manuels sur l'élaboration de politiques d'entreprise pour prévenir et éradiquer le harcèlement sexuel, plusieurs exemples de séminaires qui peuvent être organisés sur un lieu de travail et un modèle d'entreprise bienveillante envers les femmes. Le groupement a également lancé de vastes campagnes médiatiques nationales, en utilisant des dépliants, affiches et plaquettes qui ont été largement distribués sur des lieux publics (banques, bureaux de poste, gares, centres de soins) par des syndicalistes.

Lieu géographique : La Slovénie et la Croatie

Documents, produits, résultats : Dépliants, affiches, manuels, vidéos et autres documents de formation. Par des événements médias, qui permettent à des femmes dirigeantes d'être vues dans les médias par des interviews, et qui diffusent des documents de sensibilisation, le projet a abouti à la publication et à la diffusion de nombreux articles, messages de presse et messages radio, sur la question du harcèlement sexuel dans les deux pays.

Des changements majeurs de politiques ont suivi ces campagnes dans les deux pays, avec, par exemple, des numéros d'appel initiés par l'État pour apporter une assistance aux victimes de harcèlement, l'adoption d'une loi contre le harcèlement sexuel au travail (Slovénie) et des politiques adoptées par les syndicats (Croatie).

Informations sur le financement : Financé par le Fonds fiduciaire de l'ONU pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Organisation engagée : How to Say No to the Boss Project Coalition Slovenia

Pour de plus amples informations :

Picturing a Life Free of Violence: Media and Communications Strategies to End Violence Against Women, Chapitre 2 : Violence sexuelle et coercition sexuelle (UNIFEM): http://www.unifem.org/Sources/item_detail.php?ProductID=8
'Mission Possible': A Gender and Media Advocacy Toolkit, Module 9: How To Get the Issue on the Media's Agenda (WACC): http://www.whomakesthenews.org/get_involved/advocacy_training_modules

Projet « CUT IT OUT »

Type de VCF : La violence domestique

Approche et principaux objectifs : CUT IT OUT est un programme des Salons Against Domestic Abuse Fund qui mobilisent des coiffeurs professionnels pour combattre la violence domestique. En reconnaissant que de nombreuses femmes battues ne vont jamais dans un commissariat de police ou dans un foyer mais qu'elles parlent aux personnes de leur entourage qui leur inspirent confiance, comme les salons de coiffure, ce programme vise à apprendre à ces professionnels à reconnaître les signaux d'alerte et à fournir à leurs clients des contacts sûrs. Ce programme promeut également la sensibilisation à l'égard de la VD au moyen de documents présentés dans les salons.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Le programme inclut une formation pour les prestataires de services qui animent des séminaires auprès des coiffeurs professionnels de leur communauté. Pendant la formation, les coiffeurs apprennent à reconnaître les signaux d'alerte de la violence domestique, quels

4 La prévention

sont les services disponibles au niveau local et comment donner les contacts de ces services en toute sécurité à leurs clientes. Le projet inclut un kit de séminaire qui comprend des cartes et affiches sur la sécurité ainsi que des informations sur les lieux sûrs où ces produits peuvent être présentés.

Lieu géographique : Le programme a commencé sous la forme d'une initiative au niveau de l'État de l'Alabama, aux USA, mais il a été depuis adopté par d'autres États.

Documents, produits, résultats : Les documents peuvent être commandés et un échantillon d'affiche peut se télécharger à partir du site web du projet.

Informations sur le financement : Le projet accepte les dons individuels, il est également soutenu par des entreprises privées et il travaille en partenariat avec une association nationale de cosmétologie.

Organisation engagée :

Salons Against Domestic Abuse Fund

Pour contacter les organisateurs, remplir le formulaire en ligne :

<http://www.cutitout.org/contactus.aspx> or call

Tél : +1 312 527-6765 pour de plus amples informations.

Pour de plus amples informations : <http://www.cutitout.org/index.html>

4.1.3 Travailler avec les décideurs politiques

La formation des décideurs politiques, tels que les dirigeants élus, les responsables ministériels, les députés et les sénateurs, est classée ici en tant qu'action de sensibilisation ou de renforcement des compétences et elle se distingue de la formation des professionnels, comme les travailleurs sociaux, les professionnels en charge de l'application des lois ou encore le personnel médical, car ces derniers agissent plus directement sur les rescapés de la violence. Ce type de formation est décrit dans les parties Poursuite et Protection, ci-après. L'objectif qui consiste à travailler avec les décideurs politiques fait généralement partie d'une stratégie de pression, qui vise, par exemple, à accroître l'égalité des sexes dans les instances décisionnaires, à renforcer les compétences des dirigeants qui travaillent en coopération avec les communautés et les ONG sur les problématiques qui ont un impact sur les femmes ou pour inscrire la violence à l'égard des femmes au programme des discussions sur la santé publique, la sécurité publique ou la budgétisation.

Type de VCF : Potentiellement, toutes les formes de VCF en promouvant l'égalité des sexes

Approche et principaux objectifs : En 2006, le Parlement kazakh a accepté d'examiner un projet de loi sur l'égalité des sexes. La Ligue féministe, une ONG du Kazakhstan, a choisi une approche qui prévoit que, pour améliorer la réponse gouvernementale à la VCF, il faut d'abord réussir auprès des parlementaires pour changer leur attitude sur les questions d'égalité des sexes et démontrer l'importance de l'égalité des sexes. L'ONG a utilisé, stratégiquement, l'occasion de la révision du projet de loi pour instruire les parlementaires sur l'égalité des sexes et pour faire pression activement en faveur de l'adoption de la loi.

Égalité des sexes ?!

Activités entreprises/fonctionnement du projet : La Ligue féministe a créé trois courts dessins animés, *Égalité des sexes ?!*, *Égalité des droits et Égalité des opportunités*, et *Un travail domestique non-rémunéré*. Ces films sont fondés sur des éléments de preuve empiriques mais ils démontrent, en des termes très simples, qu'une société dans laquelle les femmes et les hommes sont inégaux ne saurait fonctionner et que le travail domestique des femmes ne devrait pas être considéré comme « gratuit ». En 2006, la Ligue féministe a tenu des tables rondes sur le thème de l'égalité des droits au Kazakhstan, pays où les films étaient projetés. De plus, l'ONG a entrepris « une offensive de dessins animés », en adressant un exemplaire, sur CD, de ces films à chaque parlementaire. L'organisation a également tenu des sessions de formation et de discussion avec le Parlement. De manière significative, l'organisation prévoit un film supplémentaire pour aborder la violence domestique, en particulier la question de l'accusation privée.

Lieu géographique : Kazakhstan, mais les films ont également servi au Kirghizistan. Les films ont peu de paroles et ils peuvent ainsi être facilement adaptés à une utilisation dans d'autres pays.

Documents, produits, résultats : Des brefs dessins animés sur CD qui ont été largement distribués. La Ligue féministe signale que les parlementaires ont répondu favorablement aux dessins animés en notant que l'égalité des sexes n'était pas un concept « aussi effrayant » qu'ils croyaient. En définitive, le Parlement a adopté la loi mais le processus a depuis été stoppé.

Informations sur le financement : Financé par l'Open Society Institute, Mama Cash et l'OSCE.

Organisation engagée :

Feminist League
P.O. Box 521
Almaty 480091
Kazakhstan
Tél / Fax : +7 (3272) 610 241
feminist@women.kz

Pour de plus amples informations⁸² : <http://www.women.kz/>

Lutter contre la violence faite aux femmes dans la famille en renforçant les mécanismes publics et le cadre législatif au niveau national

Type de VCF : Toutes les formes de VCF, mais avec un accent sur la violence domestique

Approche et principaux objectifs : En 2005, l'Association des ONG pour l'égalité des sexes et l'élimination de la violence à l'égard des femmes, dans la République du Tadjikistan, un groupement de cinq ONG, a lancé un projet destiné à élaborer un partenariat avec le gouvernement tadjik, des organisations donatrices, des organisations internationales et des ONG pour aborder conjointement les questions liées à l'égalité des sexes et à la VCF. Le projet *Combating Violence in the Family by Strengthening Public Mechanisms and the Legislative Framework at the National Level* visait à coopérer avec le

⁸² Des informations supplémentaires émanant de la présentation de Yevgeniya Kozyreva, de la Ligue féministe, lors de la Consultation régionale des ONG d'Europe de l'Est et d'Asie Centrale, avec le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, le 18-19 septembre 2008, à Saint-Petersbourg et *Kruglyi stol: Ravnnye prava i vozmozhnosti v Kazakhstanie*, le 16 juin 2006, sont disponibles sur : <http://www.owl.ru/content/news/worldwide-2006/p60694.shtml>.

4 La prévention

gouvernement pour mettre en œuvre la Politique publique sur l'égalité des sexes pour 2001-2010, en particulier la partie qui porte sur l'élimination de la VCF.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Dans le cadre du projet, l'Association a travaillé pour renforcer les mécanismes spécifiques de coopération dans la lutte contre la VCF, comme le Conseil de coordination inter-agences sur la prévention de la VCF, elle a fait pression en faveur de changements législatifs pour éliminer la VCF, comme avec la loi sur la violence domestique. L'Association a également assuré une formation sur la loi sur l'égalité des sexes au Tadjikistan auprès des représentants de la mise en application de la loi, des institutions médicales, des services sociaux et des dirigeants de gouvernements locaux et elle a travaillé avec les médias pour diffuser l'information sur le problème de la VCF dans le pays. Le projet a également inclus une composante liée à la collecte de données sur les services assurés par les centres de crise, ainsi que des analyses sur la manière dont les services de police spécialisés du Kazakhstan fonctionnent à l'égard de la VCF.

Lieu géographique : Tadjikistan

Documents, produits, résultats : En 2006, un Conseil de coordination sur la prévention de la VCF a été créé, il est présidé par le Vice Premier Ministre du Tadjikistan et il inclut des représentants des ministères gouvernementaux et des ONG. Le Conseil de coordination a rencontré les médias à plusieurs occasions, l'Association a organisé une compétition pour des jeunes journalistes en vue de mettre en évidence le problème de la VCF, et un certain nombre d'articles de journaux, d'émissions télévisées et radio ont été consacrés au thème de la prévention des violences familiales. L'Association a organisé 83 séminaires dans le pays, en présence de près de 2.000 participants, comprenant des professionnels de la police, des juges, des travailleurs de la santé, des dirigeants locaux, des éducateurs, des journalistes, des étudiants d'université et des organisations pour les femmes. Durant le projet, l'Association a facilité un processus grâce auquel 16 ministères et départements du gouvernement du Tadjikistan ont revu et finalisé un projet de loi sur la VD, et des modifications aux lois existantes ont également été rédigées⁸³. Les données collectées auprès des centres de crise ont été incluses dans un rapport confidentiel au Comité de la CEDAW (2006).

Informations sur le financement : Financé par le Fonds fiduciaire de soutien aux actions pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Organisation engagée :

Association of NGOs for Gender Equality and the Elimination of Violence Against Women in the Republic of Tajikistan
Aini 53 St, f.3, Douchanbé, Tadjikistan,
Tél : +992-372 221-13-33, 221-21-49,
Courriel : lwl_toj@rambler.ru

Pour de plus amples informations : *Shadow Report on the Realization of the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women*, préparé par des organisations non-gouvernementales du Tadjikistan: <http://www.iwraw-ap.org/Sources/pdf/Tajikistan%20final%20report%20English.pdf>

⁸³ La loi n'a pas encore été adoptée.

Lien des Femmes Maires

Type de VCF : Potentiellement toutes les formes de VCF en renforçant la direction des femmes sur les questions d'égalité des sexes

Approche et principaux objectifs : Le projet Lien des Femmes Maires (2002-2004) était une initiative du Groupe de travail sur l'égalité des sexes du Pacte de stabilité, qui a été créé dans 12 pays/territoires de la région du Pacte de stabilité. L'ONG roumaine Fundatia Sanse Egale pentru Femei (Fondation pour l'égalité des opportunités pour les femmes, SEF) était l'organisation leader. L'objectif de ce projet était d'améliorer les compétences en leadership des femmes maires afin de créer un partenariat et une coopération, aux niveaux régional et international, sur des projets visant à améliorer la qualité de la vie des femmes et des enfants au sein des communautés locales.

Si l'action anti-VCF ne constituait pas un objectif explicite, plusieurs partenaires du projet ont bel et bien abordé les droits des femmes et les protections sociales pour les femmes.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Quelque 50 femmes maires issues des pays et territoires du Pacte de stabilité ont participé au projet, ce dernier étant divisé en deux phases. La première phase s'est concentrée sur le développement de la coopération entre les femmes maires, les administrations locales et les réseaux locaux de femmes, pour entreprendre des projets de modeste taille afin d'améliorer la vie des femmes et des enfants. En Roumanie et en Bulgarie, l'amélioration des services auprès des femmes victimes de violences a été l'un des domaines ciblés par les maires. La seconde phase du projet a été consacrée à la création d'opportunités de réseautage pour les femmes maires, au niveau national et au niveau régional. Le projet a largement utilisé les technologies de l'information et de communication (TIC), comme les courriels et les sites Internet, et il a ainsi eu un coût relativement bas.

Lieu géographique : Les 12 pays/territoires du Pacte de stabilité à l'époque du projet – Albanie, Bosnie et Herzégovie, Bulgarie, Croatie, Kosovo, Serbie et Monténégro, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Grèce, Hongrie, Moldavie, Roumanie, Slovaquie.

Documents, produits, résultats : Le Lien des Femmes Maires a été reconnu comme une bonne pratique pour l'efficacité de son utilisation des TIC et la promotion des questions d'égalité des sexes.

Informations sur le financement : Le projet a été financé par les gouvernements allemand et autrichien, avec un budget total (pour les deux phases) de 157.000 €

Organisation engagée :

Fundatia Sanse Egale pentru Femei (SEF)
19, Impacarii/Petre Tutea str., bl. 913, tr. 1, et. 1, ap. 3
Iasi, 700731, Roumanie
Tél : +40 232 211713 ; +40 332 425455
Fax : +40 332 401005
Courriel : sef@sef.ro
<http://www.sef.ro/>

Pour de plus amples informations : http://www.sef.ro/?lang=en&page=proiecte_si_campanii.proiecte_anterioare&id=24

4.1.4 Former les professionnels des médias

À l'image de la formation des responsables gouvernementaux, les programmes destinés aux professionnels des médias visent l'amélioration de leur sensibilisation et de leur compréhension de la violence faite aux femmes. L'objectif de ce type de sensibilisation repose sur le fait que ces professionnels utiliseront les informations, dans leur travail, pour diffuser des présentations médias qui ne véhiculent pas de stéréotypes, comme ceux qui font des victimes les coupables, qui ne donnent pas de caractère sensationnel à ce thème, comme cela arrive parfois dans les cas de traite des femmes et des filles, des présentations qui, aussi, protégeront l'identité et la confidentialité de la victime si elle le souhaite et enfin incluront des informations sur les services aux victimes, dans leurs présentations sur les cas de violence.

Type de VCF : La violence domestique

Approche et principaux objectifs : Le Centre albanais de l'alliance sur l'égalité des sexes pour le développement a réalisé un suivi des médias depuis l'an 2000 et il a décelé que les médias albanais donnaient un portrait avilissant de la femme, ce qui renforce l'inégalité des rôles propres à chacun des sexes et promeut la discrimination sexuelle. Le Centre a mené plusieurs projets centrés sur la promotion de reportages médias sensibilisés à l'égalité des sexes sur la VCF, en mettant l'accent sur les violences domestiques.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Le Centre de l'Alliance sur l'égalité des sexes pour le développement organise des formations médias sur la violence domestique et, en 2005, il a publié son propre guide destiné aux représentants des médias sous le titre « La violence nous menace tous »... Le projet que le Centre mène actuellement avec les médias a deux composantes : la formation aux reportages sensibilisés à l'égalité des sexes sur la violence domestique, et la publication d'un guide sur la couverture exacte de la violence domestique et des autres délits commis dans la famille, ainsi qu'un dépliant qui regroupe les 10 meilleurs articles parus sur la violence domestique, choisis parmi ceux qui ont été écrits par des journalistes ayant pris part aux formations.

Lieu géographique : L'Albanie

Documents, produits, résultats : Guides et recueil des meilleurs articles

Informations sur le financement : En ce moment, une subvention d'une Commission pour la démocratie par l'ambassade des USA en Albanie, et un financement général par le programme international pour les femmes de l'OSI.

Organisation engagée :

Gender Alliance for Development Center
Street Rr. « Abdyl Frashëri », P.10/1
Ap. 3 Tirana, Albanie 2418
Tél : +355 255514/15
Fax : +355 255515
Courriel : qdi@gadc-al.org

Pour de plus amples informations : <http://www.gadc-al.org/>

Des outils pour
la présentation
de la violence
domestique par
les médias

Kit médias : La Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU dans les faits

Type de VCF : La VCF qui survient dans les situations de conflits

Approche et principaux objectifs : Un domaine clé de l'activité de l'ONG pour les femmes Saathi est la sensibilisation envers la VCF, en tant que violation des droits de la personne humaine. Saathi mène également à bien des projets spécifiques pour sensibiliser les médias envers la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, en mettant l'accent sur l'importance de cette résolution pour les femmes du Népal qui ont vécu des conflits. Le travail de Saathi non seulement forme les professionnels des médias autour de l'existence de la Résolution 1325, mais il leur fournit également des outils pour leurs reportages sur les femmes, la paix et les questions de sécurité.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Saathi a publié un kit médias et un livre illustré sur la Résolution 1325, à l'attention des journalistes et des militants des médias. Ce kit médias, *La Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU dans les faits*, fournit des informations très vastes et très approfondies sur le rôle des femmes dans le processus de paix, la justice de transition et la réconciliation et il attire l'attention sur la VCF commise à la fois pendant le conflit et après lui. Le kit médias inclut de nombreux exemples sur la manière dont les engagements clés prévus dans la Résolution 1325 s'appliquent aux expériences spécifiques des femmes au Népal. Une grande partie du kit est consacrée au rôle des médias avec des échantillons d'idées d'histoires sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que des exemples d'événements de promotion internationale en lien avec la couverture médias. Les documents ont été utilisés en conjonction avec des programmes d'orientation destinés aux journalistes au Népal. De plus, Saathi a tenu un certain nombre de tables rondes et de conférences sur les femmes dans les situations de conflits, et les situations après un conflit, des événements qui ont suscité une participation et une couverture des médias considérables.

Lieu géographique : Le Népal

Documents, produits, résultats : Le kit médias de 20 pages peut se télécharger en anglais et en népalais sur le site web de Saathi : <http://saathi.org.np/index.php?page=publication>

Informations sur le financement : Non disponible

Organisation engagée :

SAATHI Nepal
Ekantakuna, Lalitpur
P.O. Box 7770
Kathmandu
Népal
Tél : +977 (1) 5554560, Fax : +977 (1) 5554543
Courriel : saathi.ktm@gmail.com

Pour de plus amples informations : <http://www.saathi.org.np/>

4.2 Travailler avec les hommes et les garçons

Une fois que les interventions menées pour combattre la violence contre les femmes se sont concentrées presque exclusivement sur les femmes, par des efforts de prévention et des services aux victimes, les gouvernements, organisations de développement et militants ont, ces dernières années, porté une plus

4 La prévention

grande attention à l'attitude et au comportement des hommes. Un travail de prévention, centré sur les hommes et les garçons, reconnaît le rôle que les hommes jouent dans la violence et il fait état du fait que cette attitude violente et cette acceptation de la violence résultent de leur socialisation, des normes culturelles, de la définition donnée à la masculinité et de l'histoire des rôles assignés à chacun des sexes. Une autre partie toute aussi importante du travail mené auprès des hommes consiste à reconnaître le fait que tous les hommes ne sont pas violents, qu'un grand nombre d'entre eux condamne les comportements violents et que la violence faite aux femmes porte également préjudice aux hommes. Les garçons qui sont témoins de la violence masculine souffrent considérablement et tandis qu'ils sont confrontés au risque accru de devenir eux-mêmes des auteurs de violence, tous ne le deviennent pas. Les hommes et les garçons non-violents peuvent jouer un rôle critique en tant qu'« agents du changement des attitudes, comportements et relations plus larges de pouvoir qui sous-tendent les violences sexistes... Les hommes ont des mérites, des compétences et des attitudes qui peuvent être utilisés pour influencer positivement les relations de pouvoir entre les sexes et éliminer la violence sexiste. Les hommes jouent également un rôle crucial en tant que protecteurs, soutiens et partenaires. »⁸⁴

L'engagement des hommes et des garçons dans les efforts menés pour prévenir la violence faite aux femmes peut prendre de nombreuses formes. Il existe plusieurs exemples de campagnes réussies menées par des hommes qui servent d'exemples par leur conduite antiviolence. D'autres projets cherchent à construire des partenariats avec les hommes et les garçons. Une autre stratégie réussie a consisté à cibler les institutions dirigées par des hommes, comme les forces armées et la police, ou à diffuser des messages sur la violence contre les femmes dans des « espaces masculins », comme les événements sportifs. Ces messages peuvent également cibler des auteurs éventuels de violence à l'égard des femmes, comme lors de campagnes publiques destinées à réduire la demande envers les services sexuels des femmes et des filles victimes de la traite. De plus, des permanences téléphoniques et des centres de crise pour hommes ont été ouverts dans un grand nombre de pays et leurs services ont été mis en avant auprès du grand public.

Les programmes destinés aux auteurs ont également augmenté et ils constituent maintenant un terrain d'étude très développé. Dans ce recueil, les programmes qui travaillent directement auprès des auteurs de violences sont abordés dans le contexte de la Protection, ci-après.

MenEngage est une alliance mondiale d'ONG qui travaille en vue d'engager les hommes et les garçons dans des efforts menés pour éliminer les inégalités entre les sexes. Des informations sur les modalités d'adhésion et des liens vers des réseaux régionaux et nationaux figurent sur leur site web. Le site offre également un certain nombre de ressources, comme des manuels, kits, et informations sur les campagnes engageant des hommes.

L'Alliance
MenEngage et
Promundo

Pour de plus amples informations : <http://www.menengage.org/>.

Promundo est une organisation brésilienne qui travaille à la promotion de l'égalité des sexes et à la prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants dans le monde. Les ressources, notamment les documents de formation, les recherches et les films, qui portent sur le travail avec les hommes et les garçons peuvent être consultées sur le site web de Promundo : <http://www.promundo.org.br/>.

⁸⁴ *The Role of Men and Boys in Achieving Gender Equality*, Rapport de la réunion du groupe d'experts, (DAW, 2004), p. 32, par. 89.

La Campagne du ruban blanc

Type de VCF : Toutes les formes de VCF

Approche et principaux objectifs : En 1991, un groupe d'hommes, du Canada, s'est formé pour inviter instamment les hommes à parler de la violence faite aux femmes. Leur constatation était que les hommes ne sont pas intrinsèquement violents mais qu'ils ont tous un rôle et une responsabilité à assumer dans l'élimination de la VCF. L'objectif principal de leur campagne est d'instruire les hommes et les garçons en utilisant un ruban blanc comme symbole de l'oppression des femmes par les hommes. La campagne a invité les hommes et les garçons à promettre de ne jamais commettre, tolérer ou garder le silence sur la violence contre les femmes et les filles.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : La Campagne du ruban blanc (White Ribbon Campaign : WRC) a lieu tous les ans, au Canada, du 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes) au 6 décembre (Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, au Canada). Les participants d'autres pays à cette campagne utilisent souvent ces 16 Jours pour agir comme plate-forme, et certains sont très nombreux à mener des campagnes à d'autres moments de l'année. Au Canada, le travail de la WRC est articulé par un comité de direction bénévole et par une petite équipe mais la WRC dans son ensemble est un programme décentralisé. Différentes organisations et personnes dans le monde peuvent lancer une campagne conforme aux conditions communautaires locales et elles peuvent prendre en considération les meilleurs moyens d'atteindre les hommes et les garçons tout en travaillant dans l'esprit des objectifs et de la philosophie de la WRC.

Lieu géographique : Aujourd'hui, la Campagne du ruban blanc est la plus grande action menée par des hommes pour éliminer la VCF dans le monde. Les participants à la campagne qui prennent régulièrement part aux activités anti-VCF sont issus de plus de 55 pays. Le site web de la WRC inclut des informations sur les campagnes menées dans le monde entier ainsi que des liens vers elles.

Documents, produits, résultats : Les participants à la campagne utilisent des rubans blancs ou des épinglettes avec le logo du ruban blanc, des tee-shirts, casquettes ou poignets imprimés à dessein, et ils ajoutent le logo sur des affiches, brochures ou publicités. La Campagne a élaboré un Kit éducatif et d'action à utiliser auprès des jeunes. Ce kit regroupe des leçons destinées aux classes et des projets qui peuvent être menés au niveau des écoles pour sensibiliser autour de la violence à l'égard des femmes et pour promouvoir l'égalité des sexes et de saines relations. Un certain nombre de documents sur la WRC peuvent être consultés et commandés à partir du site web de la campagne.

Informations sur le financement : La Campagne ne reçoit elle-même aucun soutien gouvernemental majeur mais elle repose sur les souscriptions de particuliers et d'entreprises et sur des fonds gouvernementaux de projets spécifiques. Les organisateurs remarquent que les financements publics en faveur des interventions et services de soutien aux femmes qui subissent la violence demeurent insuffisants et ils ne cherchent ainsi pas à limiter encore davantage les fonds disponibles. C'est pour cette raison que la WRC n'utilise pas de fonds publics pour l'essentiel de son travail.

Organisation engagée :

The White Ribbon Campaign
365 Bloor St. East
Toronto, Ontario
Canada M4W 3L4

4 La prévention

Tél : +1 416 920-6684; Numéro d'appel gratuit : 1-800-328-2228;

Fax : +1 416 920-1678

Courriel : info@whiteribbon.ca

Pour de plus amples informations : <http://www.whiteribbon.ca/francais/>
La WRC mène des forums de discussions et un blogue, pour les personnes engagées dans l'élimination de la VCF, qui sont ouverts sur leur site web.

Type de VCF : Toutes les formes de VCF

Approche et principaux objectifs : Le Family Violence Prevention Fund (FVPPF) travaille à la prévention de la VCF au moyen d'un certain nombre de programmes éducatifs publics, dont plusieurs d'entre eux ciblent, de manière stratégique, les hommes et les garçons. En 2002, le FVPPF a lancé une vaste et fructueuse campagne de service public, intitulée *Coaching Boys into Men*, campagne qui « incite les hommes à enseigner aux garçons que la violence n'est pas une force ». Cette campagne est centrée sur l'encouragement adressé aux hommes pour qu'ils commencent à adresser des messages aux garçons, dès leur plus jeune âge, quant à ce que cela signifie « d'être un homme » – s'exprimer sans violence et traiter les autres personnes avec équité et respect. Les hommes sont encouragés à être des exemples dans leur rôle, à montrer comment se comporter avec les autres personnes avec respect, dans la vie quotidienne. Une seconde campagne, *Founding Fathers*, a été lancée en 2003 ; elle coïncidait avec la Fête des pères aux États-Unis. Cette campagne invite instamment les hommes (et les femmes qui veulent rendre hommage aux hommes) à prendre des engagements en public pour éliminer la VCF et à accroître les financements des programmes anti-VCF. L'accent mis sur les pères rappelle aux hommes leur rôle d'éducateurs à l'égard des enfants, en particulier des garçons, et leur influence positive.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : La campagne *Coaching Boys into Men* a été menée au moyen d'annonces parues sur les chaînes de télévision du service public, d'affiches, de brochures, portant sur ce que les hommes peuvent faire pour donner l'exemple de comportements non-violents et respectueux aux garçons. Des brochures à usage communautaire ont été conçues pour cibler les hommes afro-américains et amérindiens. La campagne *The Founding Fathers* a été lancée par 350 hommes issus de tous horizons. Ils ont conjointement publié une déclaration publique (parue sous la forme d'une publicité dans le New York Times) pour appeler à l'élimination de la VCF. Ce document s'est rendu célèbre sous le nom de Déclaration de la Fête des pères et de nouveaux membres sont invités à la signer. Un certain nombre de célébrités masculines sont devenues des pères fondateurs et ils ont enregistré des messages sur la campagne à l'attention du service public.

Lieu géographique : Les États-Unis mais la plupart des principes centraux peuvent être reproduits dans d'autres contextes.

Documents, produits, résultats : Les affiches, brochures et annonces de service public peuvent être visionnées sur les sites web de la campagne. Le FVPPF a également élaboré le *Coaches Corner*, un site source qui fournit aux hommes des outils pour instruire les garçons en ayant recours au langage du sport. Plusieurs coaches d'équipes sportives américaines ont contribué par leurs conseils et des messages aux documents présentés sur le site. Le *Coaches Corner* inclut le *Coaching Boys into Men Playbook*, un manuel contenant des informations sur la VCF, des astuces sur la communication avec les garçons et les jeunes, la planification et l'identification des moments propices à un

Les campagnes
Coaching
Boys Into Men et
Founding Fathers

enseignement. Comme le site web, le manuel utilise le langage et les images des coachings lors d'événements sportifs.

Informations sur le financement : Non disponible

Organisation engagée :

<i>Family Violence Prevention Fund</i>	<i>Washington, DC Office</i>	<i>Boston Office</i>
383 Rhode Island St. Suite #304 San Francisco, CA 94103-5133 U.S.A. Tél : +1 415 252-8900 Fax : +1 415 252-8991	1101 14th Street NW, Suite 300, Washington, DC 20005 U.S.A. Tél : +1 202 682-1212 Fax : +1 202 682-4662	67 Newbury Street, Mezzanine Level Boston, MA 02116 U.S.A. Tél : +1 617 262-5900 Fax : +1 617 262-5901 Courriel : info@endabuse.org

Pour de plus amples informations :

Family Violence Prevention Fund: <http://endabuse.org/>
Coaching Boys into Men: <http://endabuse.org/cbim/>
Founding Fathers: <http://founding-fathers.org/>
Coaches Corner: <http://www.coaches-corner.org/>

Le Men for Justice Program et le Regional Network of Men Against Gender-Based Violence

Type de VCF : Toutes les formes de VCF et le VIH/sida

Approche et principaux objectifs : L'African Women's Development and Communications Network (FEMNET), qui est régional, est une organisation panafricaine qui inclut 25 organisations. FEMNET travaille dans des contextes fortement patriarcaux. En 2001, après avoir appris par des recherches qu'un certain nombre de groupes d'hommes étaient intéressés de participer à des activités anti-VCF mais qu'ils avaient des compétences limitées, FEMNET a lancé le Men for Justice Program. L'approche de FEMNET était de créer et de soutenir un réseau régional d'hommes reliés entre eux par leur militantisme autour des questions de prévention de la VCF et du VIH/sida.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : FEMNET a tout d'abord réuni les militants hommes pour une formation régionale au cours de laquelle ils ont débattu des stratégies qu'ils pourraient adopter pour éliminer la VCF. L'organisation apporte aux groupes d'hommes un soutien logistique pour leur permettre de s'impliquer dans des initiatives de sensibilisation à l'égard des hommes issus de divers groupes d'âge, de professions et de religions. Les militants engagent la discussion avec d'autres hommes sur les stéréotypes négatifs qui affectent les hommes et les pratiques préjudiciables. Un exemple d'initiative est la Men's Traveling Conference qui a eu lieu en 2003 durant la campagne des 16 Jours⁸⁵. Plus de cent hommes, issus de six pays, se sont rendus du Kenya au Malawi dans un bus décoré de messages anti-VCF, bus qui prévoyait des arrêts pour engager la discussion, avec les personnes rencontrées, au moyen de la musique, de la danse et du théâtre.

Lieu géographique : En créant un Regional Network of Men Against Gender-based Violence, FEMNET travaille avec des groupes d'hommes dans un grand nombre de pays africains francophones et anglophones pour agir contre la VCF.

⁸⁵ Voir, ci-dessus, pour de plus amples informations, la campagne des 16 Jours contre la violence sexiste.

4 La prévention

Documents, produits, résultats : FEMNET a conçu des documents médias dans un certain nombre de langues locales. Le projet a également abouti à l'élaboration de services plus vastes pour les hommes.

Informations sur le financement : Le projet a été financé, à l'origine, par le Fonds fiduciaire de l'ONU pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et il a maintenant attiré d'autres donateurs internationaux (Fondation Heinrich Böll et Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés)

Organisation engagée :

African Women's Development & Communication Network FEMNET
KUSCCO Center
Kilimanjaro Road off Mara Road in Upper Hill
P.O. Box 54562, 00200 Nairobi, Kenya
Tél : +254 20 3741301/20 ; +254 20 2341516/7 ; +254 20 3742927
Courriel : admin@femnet.or.ke

Pour de plus amples informations : <http://www.femnet.or.ke>

Type de VCF : La violence domestique

Approche et principaux objectifs : En septembre 2007, la première campagne de prévention ciblant les hommes et les garçons et exclusivement élaborée au Venezuela a été lancée. L'objectif primordial de cette campagne est de surmonter les stéréotypes qui légitiment la VCF dans les relations interpersonnelles. Cette campagne, *Compter jusqu'à trois*, diffère des campagnes précédentes qui étaient centrées sur les femmes et qui les encourageaient à signaler les cas de violence domestique. Cette campagne s'adresse aux hommes en les invitant instamment à « compter jusqu'à trois » et à se rappeler leur conduite violente sans se juger ou se faire de reproches.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Issue d'un projet conjoint d'ONG pour les femmes, de l'Institut national pour les femmes, de plusieurs autres agences gouvernementales, d'agences de l'ONU et d'une banque privée, la campagne s'est déroulée du 21 septembre (Journée internationale de la paix) au 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes). Les documents de la campagne ont été diffusés auprès de la presse, des salles de cinéma, à la radio, à la télévision et dans les transports publics. Le suivi des changements d'attitude a été élaborée à partir du projet. Avant le début de la campagne, une enquête menée auprès de 1.200 hommes, âgés de 13 à 55 ans, et issus de tous les horizons socioéconomiques, a été conduite pour connaître leurs perceptions et leur comportement vis-à-vis de la VCF. Une seconde enquête a été menée après la fin de la campagne pour juger de son impact.

Lieu géographique : Venezuela

Documents, produits, résultats : Les documents de la campagne, par exemple, les affiches, le court métrage et les messages radio, peuvent se télécharger sur le site du PNUD-Venezuela : http://www.pnud.org.ve/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=77&Itemid=81

Informations sur le financement : Une banque privée, travaillant à travers sa fondation qui effectue des dons d'entreprise, a fourni le financement initial de 300.000 USD. De plus, le Ministère de l'Information, au titre de la loi, a réservé des espaces publicitaires auprès des stations publiques et privées de

Compter jusqu'à trois: vous, elle, votre famille. Donnez le meilleur de vous-même.

la télévision et de la radio pour que les messages de la campagne soient gratuits.

Organisation engagée :

Fundamujer – Fundación para la Prevención de la Violencia Doméstica hacia la Mujer
fundamujer@fundamujer.org.ve

Pour de plus amples informations : <http://www.fundamujer.org.ve/>
http://www.pnud.org.ve/index.php?option=com_content&task=view&id=47
(seulement en espagnol)

Les Héros de l'honneur

Type de VCF : La violence liée à l'honneur

Approche et principaux objectifs : Elektra est une ONG suédoise qui s'attache à la violence liée à l'honneur, ainsi qu'aux autres formes de VCF, par la promotion des droits de la personne humaine, de l'égalité des sexes et des valeurs démocratiques. Le principal centre d'intérêt d'Elektra a été d'assister les femmes, mais, au sein de l'organisation, un groupe de jeunes hommes appartenant, eux aussi, à l'organisation, a formé un nouveau projet – Les Héros de l'honneur (Sharaf Hjältar), projet qui vise à fournir des modèles de rôles aux hommes et garçons qui rejettent « la culture de l'honneur ». Les organisateurs soulignent que si les femmes et les filles souffrent des plus grandes oppressions, les hommes aussi ressentent l'impact négatif des vies où la culture limite la liberté des femmes. Les Héros de l'honneur travaillent parmi les populations immigrées et les « héros » eux-mêmes représentent divers horizons de l'immigration. Ils soulignent que l'utilisation de « l'honneur » pour justifier l'oppression et la violence à l'égard des femmes n'est pas propre à la culture musulmane.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Elektra compte plusieurs « héros » qui travaillent étroitement avec des hommes, à la fois des garçons et de jeunes pères, principalement âgés de 15 à 22 ans. Ils réseautent auprès de diverses organisations dans un effort mené pour créer des contacts avec de jeunes hommes issus de l'immigration. Le projet promeut le dialogue avec divers groupes sur la coopération et les méthodes permettant de renforcer un changement d'attitude envers les droits des femmes, et de faire campagne contre les violences liées à l'honneur. Les Héros de l'honneur travaillent également au moyen de réunions et de discussions informelles, à l'école, avec des jeunes hommes et des jeunes femmes.

Lieu géographique : Les Héros de l'honneur ont débuté à Stockholm et ils mènent maintenant des projets dans cinq lieux en Suède.

Documents, produits, résultats : Non disponible

Informations sur le financement : Les Héros de l'honneur proposent des conférences et des cours de formation pour lesquels ils perçoivent des droits.

Organisation engagée :

Elektra
Fryshuset: Box 920 22
120 06 Stockholm
Sweden
Tél : +46 (0)8-4622206; +46 (0)8-4622298
Courriel : elektra@fryshuset.se

Pour de plus amples informations : <http://www.elektra.nu/index2.htm> (informations en suédois, en arabe, en perse, en somali, en kurde et en turc) <http://www.norden.org/webb/news/news.asp?lang=6&id=6904> (informations en anglais)

En 2004, le FNUAP lance une vaste campagne d'action en Turquie pour attirer l'attention du grand public et créer un débat national autour de la VCF. Cette campagne a impliqué un grand nombre d'intervenants : responsables politiques, ONG, secteur privé et célébrités turques, mais l'un de ses principaux succès a été d'engager des hommes dans sa campagne. La Fédération turque de football a joué un rôle actif dans la campagne en veillant à ce que tous les joueurs de la Ligue des champions arborent des tee-shirts décorés du logo de la campagne et qu'ils brandissent des bannières affichant le slogan de la campagne pendant plusieurs matches de football. Une chaîne sportive turque a aussi diffusé des informations sur la campagne lors de matches et lors des mi-temps⁸⁶. À l'époque, le groupe de médias et éditeur turc du journal le plus largement diffusé de Turquie, Hürriyet, a également mené une campagne contre la violence domestique. Ces campagnes sont distinctes, mais par une étroite coopération, elles ont élaboré une certaine complémentarité. La campagne Hürriyet a pris position, publiquement, contre la VCF et elle a atteint une large audience. Le groupe lui-même a pris des mesures pour former les journalistes et adopter des normes lors de reportages sur la VCF dans ses publications⁸⁷.

Une autre caractéristique importante de cette campagne a été de s'attacher aux crimes liés à l'honneur et d'avoir recours à des actions fondées sur des éléments de preuve. Le FNUAP a soutenu une étude sur la fréquence des crimes d'honneur et il a publié ses résultats durant la campagne devant le Parlement et les médias. Le FNUAP a également élaboré la possibilité pour la Direction générale turque sur le statut des femmes de concevoir un projet à l'échelle nationale sur l'élimination de la VCF⁸⁸. En effet, en 2007, le Ministère turc pour les Femmes et la Famille a lancé un projet soutenu par le gouvernement sur la prévention de la violence domestique, en mettant l'accent sur les crimes d'honneur et l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Le projet, mis en œuvre par la Direction générale sur le statut de la femme, inclut une composante sur la sensibilisation et l'amélioration de la protection des femmes, par exemple avec l'établissement de foyers⁸⁹.

Type de VCF : Traite des femmes et exploitation sexuelle

Approche et principaux objectifs : En préparation des Championnats d'Europe de football de l'UEFA 2008 (Euro 2008), un groupement de plus de 25 organisations pour les femmes et pour les hommes, organisations des droits de l'homme, centres d'assistance, organisations religieuses et syndicats ont conjointement

Campagne d'action Stop à la violence contre les femmes !

Campagne de l'Euro 2008 contre la traite des femmes

⁸⁶ Voir le site web du FNUAP-Turquie http://www.unfpa.org.tr/turkey/Turkey_Advocacy.htm.

⁸⁷ Programming to Address Violence Against Women: 10 Case Studies, (FNUAP, 2007), pp. 60-61.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 57.

⁸⁹ Le projet a reçu le soutien technique du FNUAP ainsi que le soutien financier de la Commission européenne. Turkey Firm in Fighting Violence Against Women, Women's UN Report Network, 23 février 2007, disponible sur http://www.wunrn.com/news/2007/02_07/02_19_07/022607_turkey2.htm.

lancé la *Campagne de l'Euro 2008* contre la traite des femmes en Suisse. Les principaux objectifs de la campagne étaient d'accroître la sensibilisation autour de la traite des femmes et de mobiliser la population pour que des actions soient menées à la fois avant et après la Coupe d'Europe. La campagne a été conçue pour sensibiliser le grand public autour du problème de la traite des femmes en Europe à des fins de prostitution, et également pour mobiliser les personnes, pour qu'elles soutiennent l'accroissement des services aux femmes victimes de la traite, ainsi que celui de leur protection, et pour sensibiliser les hommes, qui sont les clients potentiels des prostituées, et les encourager à agir avec responsabilité.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : La campagne a été lancée en mars 2008 et elle s'est poursuivie tout au long du championnat jusqu'en juin 2008. Elle a inclus un certain nombre d'initiatives et d'outils de sensibilisation, comme, par exemple, une brochure et des cartes postales, un court-métrage et un bandeau pour site web. La campagne a élaboré des fiches d'information et un manuel éducatif sur le problème de la traite des femmes en Europe. La Campagne de l'Euro 2008 a inclus un site web avec des informations judicieuses pour les clients des travailleurs du sexe, pour qu'ils puissent reconnaître les femmes victimes de la traite, savoir comment les aider et ce qu'il ne faut pas faire dans cette situation. Dans le cadre de la campagne, une pétition a été lancée pour demander que des changements soient opérés, aux niveaux fédéral et local, dans la protection juridique visant les femmes victimes de la traite, dans la poursuite des cas de traite et dans le travail de prévention. En septembre 2008, la pétition, qui avait recueilli 70.000 signatures, a été présentée aux autorités.

Lieu géographique : La Suisse, pays d'accueil de l'Euro 2008, ainsi que d'autres pays en Europe.

Documents, produits, résultats : Les documents, comme les cartes postales et les brochures, et un court métrage, peuvent être consultés sur le site web. La plupart des documents existent en quatre langues (anglais, français, allemand et italien) mais tous ne sont pas disponibles dans chacune des langues.

Informations sur le financement : La campagne a été soutenue par des fonds émanant de sources privées et publiques, notamment d'un certain nombre de villes suisses et par des fonds générés lors de loteries locales.

Organisation engagée :

Euro 08 Campaign against Trafficking in Women
c/o FIZ – Women's Information Center for women from Africa, Asia, Latin America and Eastern Europe
Badenerstrasse 134
8004 Zürich, Suisse
Tél : +41 079 598 80 51, Fax : +41 044 240 44 23
Courriel : kampagne-em08@fiz-info.ch

Pour de plus amples informations : <http://www.frauenhandeleuro08.ch/en/home/>

4.3 Travailler avec la jeunesse

La violence à l'égard des femmes étant un comportement acquis et le fruit de la socialisation, les programmes qui engagent les jeunes sont des outils de

4 La prévention

prévention particulièrement puissants, étant donné que la jeunesse joue un rôle charnière dans les changements touchant la société. Le travail mené avec les jeunes sur les violences faites aux femmes peut faire référence à plusieurs types de projets, ces derniers abordant généralement la prévention : des programmes éducatifs visant à décourager les comportements violents et à modeler des comportements alternatifs ; les projets spécialisés pour les jeunes qui ont subi la violence ou qui y sont exposés ; et des projets participatifs qui engagent les jeunes pour des actions militantes. Ces catégories ne sont, bien sûr, pas exclusives les unes des autres.

Dès leur jeune âge, les garçons et les filles peuvent être instruits sur les comportements violents et non-violents, ainsi que sur des messages donnés sur l'égalité et la valeur du respect mutuel. Les programmes spécifiquement destinés aux filles peuvent être axés sur la promotion, l'acquisition de la confiance en soi et elles peuvent bénéficier de techniques de négociation. Les garçons peuvent être prévenus que la violence n'est pas acceptable et ils peuvent bénéficier de techniques de négociation pour disposer d'une alternative à la violence⁹⁰. Certains programmes ont lieu dans les écoles et l'accent est alors mis sur la sensibilisation des professeurs et la distribution, auprès d'eux, d'outils d'enseignement à l'attention des jeunes sur la violence contre les femmes, les rôles propres à chacun des sexes, les questions de pouvoir et de contrôle, et la communication. D'autres projets impliquent les familles, à la fois les jeunes et leurs parents. Des travaux de cours sur les questions d'égalité des sexes ou sur la violence à l'égard des femmes peuvent être incorporés à la formation professionnelle prodiguée dans les universités et instituts, dans les facultés de droit, de médecine, d'assistance sociale et de journalisme, par exemple.

Parallèlement aux classes spécialisées, les institutions éducatives, en particulier les universités et écoles supérieures, peuvent être des lieux d'action de sensibilisation contre la violence et de campagne autour de l'amélioration des réponses à la VCF. Aux États-Unis, par exemple, la violence sexuelle, la violence dans les rencontres amoureuses et le harcèlement avec menaces sont des problèmes sérieux sur les campus des écoles supérieures et des universités. Plus de la moitié des victimes de harcèlement avec menaces ont entre 18 et 29 ans, les taux les plus élevés de la violence du partenaire intime se trouvent parmi les femmes âgées de 16 à 24 ans, et la violence sexuelle est le second délit le plus largement commis sur les campus universitaires⁹¹. C'est pour cette raison que l'US National Advisory Council on Violence Against Women a exprimé plusieurs recommandations sur le travail mené dans les institutions universitaires auprès des jeunes, par exemple, le fait d'élaborer des politiques portant sur la manière de répondre aux cas de VCF, pour créer un groupe de travail interdisciplinaire assurant une approche globale de la violence, animant des services accessibles aux victimes et organisant la publicité sur les informations destinées aux étudiants et aux étudiantes⁹².

La Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe a élaboré un manuel en ligne sur le travail mené avec les jeunes autour de la question de la violence sexiste, dans le cadre du programme *Compass*, afin de fournir aux intervenants des outils spécifiques pour une approche, sensibilisée à l'égalité des sexes, de l'éducation aux droits de l'homme. Le manuel *Gender Matters*, est

**Gender Matters:
Un manuel sur la
violence sexiste
qui affecte les
jeunes**

⁹⁰ *Domestic Violence in Europe and Eurasia: Final Report*, (USAID, 2006), p. 6.

⁹¹ *Promoting Safety and Nonviolence on College and University Campuses*, dans le kit d'outils *Toolkit To End Violence Against Women*, (National Advisory Council on Violence Against Women), disponible sur <http://toolkit.ncjrs.org/>.

⁹² *Ibid.*

destiné aux personnes qui travaillent avec la jeunesse et il fournit à la fois des informations générales sur la violence mais également des informations et ressources méthodologiques pour la formation des jeunes. Le manuel inclut des informations sur les modalités de mobilisation contre les violences sexistes, des exercices destinés à la jeunesse, des questions guidées pour des discussions de groupe, des études de cas et des exemples de bonnes pratiques dans la lutte contre la violence sexiste et dans sa prévention. Le manuel peut être consultable en anglais, en français et en russe, sur le site web suivant : <http://www.eycb.coe.int/gendermatters/default.htm>

Le droit de vivre sans violence et Vous avez droit à 100% de non-violence

Type de VCF : La violence dans les rencontres amoureuses

Approche et principaux objectifs : Les recherches menées par le Centre pour l'éducation, le conseil et la recherche (CESI) auprès de 600 élèves croates âgés de 16 à 19 ans, a révélé que 60% d'entre eux avaient subi une certaine forme de violence lors d'une relation intime et que de nombreux jeunes pensaient que le sexe forcé ne constituait pas une forme de violence. En utilisant ces données, le CESI a élaboré des programmes qui abordent la prévention de la violence dans les relations adolescentes. Il a créé des cours destinés aux écoles et il travaille aussi avec le personnel éducatif pour mettre en œuvre les leçons retenues en matière de violence dans les relations amoureuses.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Dans le cadre de la campagne *Le droit de vivre sans violence*, le CESI a créé un programme de prévention à l'école, d'une durée de onze heures, ainsi que des documents destinés aux adolescents. Le programme inclut un manuel pour le personnel éducatif (*Mieux vaut être sain et sauf que triste*) et des documents pour les élèves. Ces derniers reçoivent une petite brochure cartonnée (*La face sombre de l'amour – histoire de Tanja et Mario*), brochure qui a l'apparence d'une tablette de chocolat. Elle met en scène des adolescents imaginaires pour décrire une relation violente qui conduira les élèves à s'entretenir de l'inégalité des sexes et des pouvoirs. Après avoir créé le programme et le cursus scolaire, le CESI a formé les enseignants et les psychologues scolaires qui ont conduit le programme dans plus de 22 villes. Les enseignants et les élèves ont eux-mêmes mené à bien de nombreuses initiatives locales en se fondant sur le programme de prévention contre les violences dans les rencontres amoureuses. La campagne la plus récente du CESI, *Vous avez droit à 100% de non-violence*, est un projet sur trois ans axé sur l'organisation d'ateliers pour les professeurs d'université et les enseignants des écoles secondaires, afin qu'ils améliorent leur compréhension de la violence dans les rencontres amoureuses et qu'ils travaillent directement avec des jeunes sur la prévention de la VCF.

CESI anime également SeZaM, un site Internet convivial qui fournit des informations claires sur les questions de la sexualité, des relations et de la violence dans les rencontres amoureuses. Le site offre des conseils en ligne et il est accessible aux personnes ayant une déficience visuelle.

Lieu géographique : Le programme a commencé à Zagreb, en Croatie, et il s'est maintenant étendu à toute la Croatie et jusqu'en Bosnie, en Herzégovine et en Serbie.

Documents, produits, résultats : Le CESI a produit un cursus et des documents pour les étudiants et il anime un site web qui aborde la sexualité des adolescents. Le CESI travaille à l'intégration des informations liées à la violence dans les relations amoureuses dans les programmes scolaires officiels des écoles croates. Les recherches peuvent être consultées sur le site web de l'organisation.

4 La prévention

Informations sur le financement : Le projet était financé, à l'origine, par le Fonds fiduciaire de l'ONU pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et il attire maintenant des fonds émanant de gouvernements locaux et de donateurs internationaux soutenant ce travail en Bosnie, en Herzégovie et en Serbie. L'organisation a également bénéficié de financements émanant d'un éventail de donateurs privés et publics.

Organisation engagée :

CESI – Center for Education, Counselling and Research
Nova cesta 4
10 000 Zagreb
Croatie
Tél : +385 (0)1 24 22 800, Fax : +385 (0)1 24 22 801
Courriel : cesi@zamir.net

Pour de plus amples informations : <http://www.cesi.hr/eng/index.php>
Portail Internet sur l'éducation sexuelle pour les jeunes – SeZaM (en croate) :
<http://www.sezamweb.net/>

Type de VCF : Viol et violence sexuelle dans les rencontres amoureuses

Approche et principaux objectifs : L'Institut méditerranéen des études sur l'égalité des sexes, à Chypre, coordonne ce projet transnational pour mesurer la prévalence et la fréquence du viol dans les rencontres amoureuses, parmi les jeunes femmes (étudiantes de 18 à 20 ans) de cinq pays partenaires. Ce projet évalue les attitudes, comportements et niveaux de sensibilisation des jeunes hommes et des jeunes femmes et il promouvra une sensibilisation autour du viol dans les rencontres amoureuses parmi les bénéficiaires de son projet (les jeunes femmes) et les groupes-cibles (autorités gouvernementales, ONG, responsables politiques et police). Un autre objectif du projet est d'élaborer des recommandations politiques pour la prévention du viol dans les rencontres amoureuses et d'apporter un soutien aux victimes.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Le MIGS travaille avec quatre organisations partenaires : l'Université de Malte (Malte), l'Institut pour l'égalité (Grèce), la Coalition pour l'égalité des sexes en Lettonie (Lettonie) et le Centre d'informations sur les questions liées aux femmes (Lituanie). À ce jour, chacun des partenaires a conduit une recherche sur le problème du viol dans les rencontres amoureuses et a élaboré des dépliants destinés aux jeunes hommes et contenant des informations sur le viol et la violence sexuelle dans les relations amoureuses, ainsi que les coordonnées des services de soutien présents dans chaque pays. Ses actions à venir incluent la création d'un manuel de formation (pour le gouvernement, les ONG et la police, pour améliorer leur soutien aux victimes et mettre en œuvre des mesures de prévention contre le viol dans les rencontres amoureuses) ; l'organisation d'ateliers de formation (l'un des cours sera destiné aux professionnels mentionnés ci-dessus et un second cours ciblera le personnel éducatif, les conseillers d'éducation et les psychologues scolaires, les étudiants universitaires et le grand public) ; et enfin, l'élaboration d'un guide de ressources sur le projet dans son ensemble.

Lieu géographique : Les cinq pays partenaires : Chypre, Grèce, Lettonie, Lituanie et Malte. Les informations et les documents produits peuvent être adaptés à une utilisation dans d'autres pays.

Documents, produits, résultats : Brochures et rapports-pays qui peuvent être téléchargés sur le site web.

Les cas de viol dans les rencontres amoureuses parmi les jeunes femmes et L'élaboration de bonnes pratiques dans le soutien et la prévention

Informations sur le financement : Financement de la Commission européenne, par le Programme Daphné.

Organisation engagée :

Mediterranean Institute of Gender Studies
46 Makedonitissas Avenue
Box 24005, Nicosie 1703
Chypre
Tél : + 357 22 351274/76 (poste 115), Fax : + 357 22 353682
Courriel : info@medinstgenderstudies.org

Pour de plus amples informations : Mediterranean Institute of Gender Studies:

<http://www.medinstgenderstudies.org>
Université de Malte : www.um.edu.mt
Coalition for Gender Equality (Lettonie) www.apvieniba.lv/eng
Women's Issues Information Center (Lituanie) www.lygus.lt

Les programmes qui travaillent directement avec de jeunes adultes peuvent les engager, avec succès, en tant que partenaires et avocats de ce mouvement parmi leurs pairs. De plus, les jeunes ont beaucoup à offrir au mouvement en général, en tant que militants, pour sa réforme.

Campagne
« Listen Louder »

Type de VCF : La violence domestique

Approche et principaux objectifs : En 2002, l'ONG Scottish Women's Aid a lancé la campagne sur trois ans Listen Louder, une initiative destinée à faire entendre la voix des enfants et des jeunes, et à encourager les responsables politiques à écouter ce qu'ils ont à dire sur les violences domestiques. Cette campagne nationale ciblant les responsables politiques gouvernementaux et les prestataires de services ont donné aux jeunes une plateforme pour présenter leurs idées uniques en leur genre, pour décrire les types de soutien dont ils ont besoin et indiquer les services qui ont été réellement utiles dans leur cas.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Scottish Women's Aid a travaillé étroitement avec les jeunes pour soumettre une pétition au Parlement écossais, pétition demandant que les lacunes affectant les services aux victimes de la violence domestique, femmes et enfants, soient prises en compte. Les jeunes ont aussi écrit des lettres d'information et ils ont créé des présentations multimédias. Durant la seconde phase de la campagne, Scottish Women's Aid a distribué des cartes postales, des affiches et des documents éducatifs à chaque établissement secondaire d'Écosse. Les autres activités comprenaient un « textathon » dans lequel les jeunes adressaient des textes et des courriels pour manifester leur soutien. Lors d'un événement de clôture, les enfants et les jeunes ont directement interpellé les hommes politiques et les intervenants, par une grande variété de médias, pour exprimer leurs expériences uniques en leur genre de la violence et les améliorations spécifiques que les enfants et les jeunes, vivant des situations de violence familiale, souhaiteraient voir adopter. Les jeunes ont également activement participé à la conception, à l'élaboration et à la supervision des projets de recherche, avec Scottish Women's Aid, actions qui ont mis en lumière le soutien spécialisé que les enfants requièrent.

Lieu géographique : L'Écosse

Documents, produits, résultats : La campagne a elle-même utilisé un certain

4 La prévention

nombre de documents, comme des cartes postales, des affiches et des documents de promotion créés par les jeunes. Le DVD *Listen Louder* a été produit, rédigé et dirigé par 44 enfants et jeunes durant la campagne. Dans ce film, les jeunes décrivent leurs expériences et le type de soutien qu'ils trouvent utile. Le DVD peut être commandé à partir du site web de Scottish Women's Aid. Cette dernière a également publié le Rapport *Children & Young People as Partners in the Design and Commissioning of Research* (2008), rapport qui décrit comment l'organisation a engagé des enfants et des jeunes dans son travail. Ce rapport peut être téléchargé à partir du site web.

Suite à l'engagement actif des enfants et des jeunes, le gouvernement écossais a créé un groupe de travail de haut niveau pour élaborer des politiques d'assistance aux jeunes et aux enfants. En juin 2008, l'Écosse a adopté le National Domestic Abuse Delivery Plan for Children and Young People, plan qui alloue 10 millions GBP de fonds pour sa mise en œuvre. Les jeunes jouent également un rôle dans la mise en application et dans le suivi du plan⁹³. Le gouvernement écossais a rédigé un rapport qui décrit les priorités des jeunes vivant dans des situations de violence domestique ainsi que leur rôle en tant que participants de la programmation gouvernementale.

Informations sur le financement : Non disponible

Organisation engagée :

Scottish Women's Aid
2nd Floor
132 Rose Street
Edimbourg EH2 3JD
Écosse
Tél : +44 (0)131 226 6606, Fax : +44 (0)131 226 2996
Courriel : contact@scottishwomensaid.org.uk

Pour de plus amples informations :

<http://www.scottishwomensaid.org.uk/index>
DVD *Listen Louder* : <http://www.scottishwomensaid.org.uk/publications/other-sources>
Children & Young People as Partners in the Design and Commissioning of Research: http://www.scottishwomensaid.org.uk/assets/files/publications/research_reports/SWA_Children_As_Partners_In_Research.pdf
Making A Difference – Young People Speak to Scottish Ministers: <http://open-scotland.gov.uk/Publications/2008/06/17120134/9>

Type de VCF : La traite des êtres humains

Approche et principaux objectifs : L'Association des jeunes avocats de Géorgie (GYLA) est un partenaire clé du gouvernement géorgien pour l'élaboration d'une réponse globale au problème de la traite des êtres humains. En 2006, GYLA a lancé son projet sur trois ans *Non à la traite des personnes*, projet qu'il a conduit en étroite coopération avec des ministères gouvernementaux, le Bureau du Procureur, les organisations internationales et d'autres ONG. GYLA est une association professionnelle qui se concentre sur le travail des droits de

Projet « Non à la traite des personnes »

⁹³ Heather Coady et Scott Cameron, *Strategies for Youth Involvement in Combating Violence*, Présentation lors du Séminaire d'experts sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, organisé par la Section de l'égalité des sexes du Secrétariat de l'OSCE, en octobre 2008 (Documents du séminaire disponibles sur http://www.osce.org/gender/item_6_32383.html).

l'homme par la loi. Ses activités incluent la sensibilisation, la prestation d'assistance juridique et des formations juridiques, ainsi que des compétences en rédaction juridique.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Le projet *Non à la traite des personnes* a pris plusieurs orientations. Une composante importante du programme a consisté à conduire de vastes actions de sensibilisation. GYLA a considéré que de nombreux documents préexistants contre la traite n'étaient pas accessibles à la population géorgienne ; la plupart d'entre eux étaient perçus comme inadéquats. GYLA a élaboré une série d'affiches et de messages radio et télévisés centrés sur des portraits de famille et l'histoire vécue de certains Géorgiens.

La campagne a eu recours à des produits divers et variés, comme des brochures, calendriers, cartes postales et stylos. Une innovation particulière a été l'utilisation de brochures ayant le format d'un passeport, avec des informations, en géorgien et en russe, sur les risques de la traite, les informations consulaires et les agences qui fournissent une assistance. La brochure incluait également une carte détachable, que les voyageurs pouvaient conserver, avec les coordonnées de GYLA. La brochure a été distribuée largement, auprès des bureaux d'état civil, lors de la délivrance de nouveaux passeports, à la frontière turco-géorgienne, dans les aéroports, auprès des bureaux consulaires locaux et des ONG. Les efforts de prévention de GYLA ont mis l'accent, de façon significative, sur les jeunes et ils les ont engagés. Les jeunes avocats se sont rendus dans les écoles, ils ont présenté des informations lors d'émissions locales et ils ont organisé un concert pop contre la traite, concert auquel ont assisté entre 25.000 et 30.000 jeunes.

En plus de ce travail de prévention, GYLA a lancé des initiatives pour améliorer la réponse juridique à la traite des êtres humains, comme la rédaction législative, la fourniture d'une aide juridique aux victimes et l'organisation de programmes de formation pour les juges, pour le Bureau du médiateur, les gardes frontières, les agences de voyage, les agences de publicité et les ONG. GYLA a également contribué à la fondation des foyers destinés aux personnes victimes de la traite. GYLA est un membre du Conseil de coordination permanent inter-agences, pour la lutte contre la traite des personnes, qui est réuni par le gouvernement.

Lieu géographique : La Géorgie. GYLA, qui est représenté dans tout le pays, a son siège à Tbilissi et sept bureaux régionaux.

Documents, produits, résultats : Les produits incluent des brochures qui sont distribuées avec les visas/passeports, des affiches, des messages radio et télévisés. GYLA demeure une ONG partenaire importante pour le gouvernement géorgien mais elle assure également une fonction de suivi dans la mise en œuvre des politiques anti-traite.

Informations sur le financement : Le financement, qui est d'environ 200.000 USD, est assuré par USAID pour le projet sur trois ans *Non à la traite des personnes*

Organisation engagée :

Georgian Young Lawyers' Association (GYLA)

(bureau central)

Krilovi str. #15, 0102

Tbilissi

Géorgie

Tél : +995 32 936101 / 952353, Fax : +995 32 923211

Courriel : gyla@gyla.ge

Pour de plus amples informations : <http://www.gyla.ge/>

En travaillant avec les jeunes, il est, bien sûr, vital que les messages et produits soient adaptés à l'âge de leurs destinataires et, lorsque cela est nécessaire, à leurs destinataires garçons ou filles. Des efforts spéciaux ont été déployés pour créer des produits « jeunes », qui soient attractifs pour les jeunes tout en étant porteurs de messages sérieux.

4.4 Mobilisation communautaire

Il ne fait aucun doute que si l'on veut lutter efficacement contre la violence contre les femmes, une large partie intersectorielle de la société doit être engagée dans cette action. La majeure partie du travail mené au niveau de la communauté implique l'identification des lacunes affectant les services sociaux, ainsi que l'amélioration de la coordination du travail des différents secteurs, en vue d'optimiser la protection des femmes. Ces initiatives, destinées à élaborer une réponse communautaire coordonnée, sont débattues dans la partie Protection ci-après. Pour la partie présente, la mobilisation communautaire fait référence au travail de prévention qui est davantage ciblé que les messages de sensibilisation destinés au grand public. La mobilisation communautaire peut désigner le travail mené avec les dirigeants communautaires non-élus, les dirigeants religieux et les groupes confessionnels, les associations de voisinage, les enseignants, les entreprises locales et tous ceux qui œuvrent, au niveau local, à bâtir « des communautés de soutien » et à accroître la sécurité des femmes et des filles au niveau local.

Type de VCF : Violence domestique et trafic d'êtres humains

Approche et principaux objectifs : Winrock International a mis en œuvre le programme *Community Responses to Domestic Violence and Trafficking in Women Program* (1999-2002) dans quatre pays de l'OSCE, l'Arménie, la Moldavie, l'Ukraine et l'Ouzbékistan. Ce programme visait à améliorer les approches, orientées vers la communauté, de la protection, de la poursuite et de la prévention. Winrock, en partenariat avec des ONG locales pour les femmes, a ciblé les dirigeants communautaires pour accroître leur sensibilisation envers les victimes et renforcer leur capacité à utiliser des approches communautaires coordonnées dans leurs efforts de prévention. Ce projet a aussi permis d'élargir l'accès à l'information sur la VCF, et à sa diffusion, pour coordonner les efforts au niveau local et pour améliorer les services de protection destinés aux femmes.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Chacun des projets a commencé par une recherche-pays pour déterminer la prévalence de la violence domestique et de la traite, leurs particularismes, et pour identifier les textes de loi et les fragilités de l'ensemble des réponses. Dans certains des pays, cette recherche était la première du genre par son ampleur et son sujet d'étude. La phase suivante du projet a été l'élaboration de programmes de formation à base communautaire, ainsi que le renforcement des compétences des organisations locales pour les femmes en matière de formation pour des audiences multidisciplinaires. Les intervenants communautaires étaient propres à chaque pays et en Ouzbékistan, les dirigeants des mahallahs locaux, ces groupes informels

Réponses communautaires à la violence domestique et à la traite des femmes

décisionnels composés d'anciens, figuraient parmi ceux qui reçurent une formation sur la prévention de la VD et la traite des êtres humains. D'autres activités au titre de ce programme ont inclus l'organisation de campagnes de sensibilisation, l'utilisation d'une grande variété de médias, et l'établissement de comités consultatifs pour promouvoir la création d'une coopération et d'une coalition continues entre les organismes chargés de l'application des lois, les systèmes juridiques et médicaux, les dirigeants communautaires et les ONG pour les femmes.

Lieu géographique : L'Arménie, la Moldavie, l'Ukraine et l'Ouzbékistan

Documents, produits, résultats : Des rapports sur les recherches ont été largement distribués en anglais, en russe et dans des langues locales. Winrock a élaboré et publié le manuel de formation *Prevention of Domestic Violence and Trafficking in Humans: Training Manual* et il a conduit 165 séminaires de formation auprès de plus de 3.000 dirigeants communautaires. Les efforts menés par le projet ont abouti à l'adaptation des documents de formation à leurs propres cours par plusieurs institutions de mise en application des lois.

Le manuel est disponible sur :

http://www.winrock.org/leadership/files/Dos_manual.pdf

Informations sur le financement : Le financement a été assuré par le Bureau for International Narcotics and Law Enforcement du Département d'État américain.

Organisation engagée:

Winrock International (avec des partenaires locaux)

1621 North Kent Street, Suite 1200

Arlington, VA 22209

U.S.A.

Tél : +1 703-525-9430, Fax : +1 703-525-1744

Courriel : information@winrock.org

Contact: Sarah Tweed

Tél : +1 703-860-1061

Courriel : stweed@winrock.org

Pour de plus amples informations: <http://www.winrock.org/fact/facts.asp?CC=5114&bu=>

La mobilisation communautaire peut aussi désigner les actions menées au niveau local pour améliorer la sécurité des lieux publics. Comparables aux actions liées à l'aménagement du territoire, des efforts peuvent être déployés pour assurer la sécurité des femmes dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées, en tant qu'organisation de politique communautaire ou de réaménagement physique des sites.

Vers des villes sûres : la violence à l'égard des femmes et les politiques publiques

Type de VCF : Toutes les formes de VCF ayant lieu dans la sphère communautaire.

Approche et principaux objectifs : Dans le cadre du programme régional de 2004 Vers des villes sûres : La violence à l'égard des femmes et les politiques publiques, des organisations ont, au Pérou et en Argentine, mené plusieurs initiatives pour améliorer, par l'urbanisme, la sécurité des femmes face à la violence dans les lieux publics.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : La première étape du projet a été de mener des études sur les violences publiques à l'égard des femmes. L'ONG argentine Centro de Intercambios y Servicios Cono Sur-Argentina (CISCSA) a conduit ces recherches et elle a ensuite aidé les groupes pour les femmes à informer les urbanistes des recommandations portant sur l'amélioration de la sécurité dans les zones urbaines. Le CISCSA a ensuite élaboré un guide sur l'urbanisme sensibilisé à l'égalité des sexes, *Outils pour la promotion de villes sûres dans une perspective d'égalité des sexes*. Ce guide comprend cinq modules et il inclut un aperçu sur les manifestations de la VCF dans les lieux publics, sur les raisons pour lesquelles la VCF n'est pas généralement abordée dans les politiques publiques municipales ainsi que certaines approches traditionnelles liées à la sécurité urbaine. Les derniers modules sont consacrés aux méthodes destinées à inclure la perspective de l'égalité des sexes dans la sécurité urbaine, ainsi qu'aux outils d'intervention et à des exemples spécifiques de bonnes pratiques. Ce guide souligne le caractère critique de la participation des femmes au sein des débats et prises de décision portant sur les politiques de sécurité urbaine.

Lieu géographique : Le projet a été mis en œuvre dans deux pays d'Amérique latine mais le guide inclut des exemples de bonnes pratiques, émanant d'autres pays, en matière de sécurité urbaine.

Documents, produits, résultats : Ce projet global a débouché sur l'adoption par plusieurs villes d'actions simples, comme l'installation d'abris bus visibles, l'intensification de l'éclairage public et la fermeture de lieux déserts⁹⁴. Le guide est lui-même consultable sur le site, en espagnol, en portugais et en anglais

Informations sur le financement : UNIFEM – Bureau pour le Brésil et le cône Sud et Agence espagnole pour la coopération internationale (AECI)

Organisation engagée:

CISCSA – Centro de Intercambio y Servicios Cono Sur, Argentina
9 de Julio 2482. X 5003 CQR
Córdoba – Argentine
Tél/Fax : +54 351-4891313
Courriel : gem@agora.com.ar / ciscsa@arnet.com.ar
Pour de plus amples informations: www.redmujer.org.ar
<http://www.redmujer.org.ar/publicaciones.html>

Étant donné que les groupes de la société civile sont ceux qui ont, généralement, la vision la plus claire des types de stratégies qui seront efficaces au sein de leurs communautés⁹⁵, ils doivent être inclus en tant que partenaires clés et intervenants dans ces projets.

⁹⁴ *A Life Free of Violence Is Our Right! UN Trust Fund to End Violence Against Women. 10 Years of Investment*, (UNIFEM, 2007), p. 9.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 21.

5 Protection et assistance

La protection et l'assistance font référence aux nombreux besoins des rescapées de la violence faite aux femmes. Les services de soutien doivent, au minimum, inclure une aide d'urgence à la victime, ainsi qu'à ses enfants, mais ils concernent, dans l'idéal, les besoins plus complexes et à plus long terme des victimes et de leur famille, ce qui peut englober les soins médicaux, le soutien psycho-social, le logement, la sécurité, l'assistance juridique, le soutien financier et les services liés à l'emploi⁹⁶. Comme peuvent différer les divers types de VCF, il en va ainsi des besoins des rescapés et il n'existe pas une approche « taille unique » de la protection. Les services doivent prendre en considération des facteurs comme le type de la violence (c'est-à-dire physique, psychologique ou sexuelle), la forme de la violence, le contexte dans lequel elle a eu lieu et le lien de relation avec l'auteur (par exemple, si le violeur était un époux ou un employeur ?), le fait que la violence est répétée ou un incident isolé, le fait de savoir si la victime est en danger immédiat ou si elle signale des violences passées. Il est important de reconnaître les domaines d'intersection (par exemple, la race de la femme, son ethnicité, son statut légal, son âge, le fait qu'elle a un handicap ou non, auront un impact sur les types de services dont elle aura besoin)⁹⁷.

L'un des éléments les plus fondamentaux de la protection des rescapées consiste peut-être, chez la femme, à « restaurer le sens de sa propre valeur ... car les femmes partagent toutes en commun un sentiment de honte et de culpabilité après une agression violente. »⁹⁸ Il est donc critique que tous les services et initiatives destinés aux victimes de la violence opèrent à partir du principe selon lequel les mesures de protection doivent respecter les droits des femmes, leur dignité, leur intimité et confirmer leur résistance en tant que rescapées⁹⁹. Les femmes qui ont besoin d'aide doivent être promues par des programmes qui offrent un soutien, des conseils et des choix. Ces éléments placent les femmes dans la meilleure position possible pour faire des choix et changer leur vie. La protection ne doit pas être proposée avec paternalisme mais elle doit être envisagée comme un moyen d'offrir une sécurité aux femmes pour qu'elles puissent développer leurs propres forces et leurs propres stratégies pour faire face à la violence.

5.1 Identification des victimes

La mesure la plus fondamentale, dans les cas de VCF, pour la protection, consiste probablement à identifier correctement la victime. Les femmes elles-mêmes sont souvent incertaines quant à leurs droits juridiques et, comme les autres membres de la société, elles peuvent tout simplement considérer la VCF comme normale. L'un des aspects de l'identification de la victime est donc de sensibiliser les femmes et les filles autour de la VCF considérée comme une violation des droits humains et de leur fournir les outils pour gérer leur situation. Ce type de travail mené auprès des victimes, ou des victimes potentielles,

⁹⁶ *State Response to Domestic Violence: Current Status and Needed Improvements*, (Women, Law & Development International, 1996), pp. 104-105.

⁹⁷ *Good Practices in Combating and Eliminating Violence Against Women*, Rapport de la réunion du groupe d'experts, (DAW et UNODC, 17-20 mai 2005), p. 23.

⁹⁸ *Ending Violence Against Women: Programming for Prevention, Protection and Care*, (FNUAP, 2007), p. 48.

⁹⁹ *Good Practices in Combating and Eliminating Violence Against Women*, Rapport de la réunion du groupe d'experts, (DAW et UNODC, 17-20 mai 2005), p. 24.

est largement abordé dans la partie 4.1.2. de ce recueil sur les actions en faveur des femmes.

Un autre aspect critique de l'identification est d'instruire les professionnels qui sont en contact avec les victimes pour améliorer leur capacité à reconnaître la VCF et de leur donner les connaissances leur permettant d'évaluer correctement une situation et d'indiquer les renvois appropriés et sûrs. Il y a de nombreuses situations dans lesquelles il n'est pas évident de voir qu'une femme est en fait victime de VCF. Les femmes victimes de la traite sont, par exemple, souvent arrêtées lors de descentes de police puis mises en accusation pour leurs infractions à la loi ou expulsées, lorsque les forces de l'ordre ne sont pas entraînées à remarquer les signes d'exploitation ou de violence. Les victimes de viol peuvent dissimuler des informations, parce qu'elles ont honte, et l'étendue de la violence peut ne pas être immédiatement apparente aux yeux des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux ou des psychologues. Au moment du conflit, dans les situations de violence domestique, l'intervenant peut ne pas voir qui est la victime et qui est l'auteur. Ces difficultés liées à l'identification de la victime peuvent être résolues par des programmes de formation qui sensibilisent les professionnels de la justice pénale autour des dynamiques de la VCF et leur apprennent à reconnaître les signes de violence, ces programmes étant abordés dans la partie de ce recueil consacrée à la Poursuite, ci-après.

Le renforcement des compétences des autres acteurs, comme les travailleurs sociaux, le personnel médical, les dentistes, les enseignants, les dirigeants religieux, les collègues de travail, les employeurs, est également lié à l'engagement de la communauté dans son ensemble, contre la VCF.

Enfin, l'identification de la victime dépend aussi grandement de la manière dont la loi elle-même formule les modalités d'accession à la protection du système juridique. Est par exemple considérée comme une bonne pratique, en matière de lois sur la violence familiale, le fait de stipuler largement que les épouses, anciennes épouses et partenaires intimes, ainsi que les autres personnes qui partagent un lien de parenté ou un domicile commun, ont le droit de demander la protection de la loi (par exemple, des ordonnances préventives). Dans les cas de traite des êtres humains, les normes internationales requièrent que toutes les personnes victimes de la traite, quelle que soit leur catégorisation officielle en tant que victime ou témoin dans une poursuite pénale, puissent bénéficier d'une protection et de certains services.

5.2 Assistance directe et prestation de services

Les besoins des victimes sont complexes et souvent interdépendants. Certains de ces besoins doivent être satisfaits en même temps, comme les besoins liés à la sécurité physique, à un foyer, à une assistance médicale immédiate et à des conseils en traumatologie. S'il est quelque peu superficiel de séparer l'assistance directe de l'intervention des foyers, comme c'est le cas dans ce recueil, cette partie fait référence aux bonnes pratiques générales prévalant dans l'élaboration et l'application de programmes répondant aux besoins des victimes des formes spécifiques de VCF. La partie ci-après, sur les centres de crise et les foyers, donne des exemples sur les modèles spécifiques et fructueux de ces institutions.

Les États ont l'obligation exécutoire de répondre aux besoins des victimes de VCF et d'assurer la disponibilité des services nécessaires, mais il faut souligner que cela ne signifie pas nécessairement que l'État est le meilleur prestataire de services dans ce domaine. Un meilleur exemple est donné par celui dans lequel l'État assure le financement adéquat des services sociaux et soutient la formation des spécialistes¹⁰⁰. Très souvent, les modèles les plus

¹⁰⁰ *Ibid.*

réussis d'assistance directe aux victimes sont donnés par les collaborations existant entre les organisations spécialisées de la société civile et le soutien de l'État. Comme décrit ci-après, les femmes sont généralement reconnues comme étant un modèle positif au sein des centres pour les femmes ou des groupes de soutien aux femmes, lorsqu'elles apportent leur soutien.

L'assistance directe inclut généralement des programmes globaux qui contiennent le soutien psychologique, le conseil, la défense des droits, l'aide médicale et juridique, et le foyer. Ces services doivent être assurés gratuitement auprès de toute femme qui en a besoin. Cela signifie qu'un soin particulier doit être assuré pour permettre aux femmes issues des minorités de bénéficier de l'égalité d'accès.

De nombreux rescapés de la VCF trouvent également une assistance auprès des permanences téléphoniques et des numéros d'appel de secours. Ces permanences téléphoniques sont un moyen de fournir des informations, un soutien et des conseils propres à la situation de crise, aux victimes, ainsi qu'aux autres personnes concernées. L'État doit au minimum soutenir une permanence de ce type, et elle doit fonctionner 24 heures sur 24 pour fournir une aide d'urgence. Il va sans dire que ces lignes téléphoniques doivent aussi garantir la confidentialité de l'appelant et qu'elles doivent être gérées par un personnel formé de manière professionnelle. Il existe des exemples dans lesquels des ministères publics et des entreprises de télécommunications privées ont tous deux soutenu des permanences téléphoniques de manière à ce qu'elles puissent opérer sans frais.

Internet est de plus en plus devenu une source d'informations pour les rescapés de la violence à l'égard des femmes et de nombreuses organisations pour les femmes et prestataires de service incluent des liens, comportant des informations et références, vers des sources particulières d'assistance sur le web. Contrairement aux appels téléphoniques, il est cependant plus aisé pour un agresseur de retrouver la trace d'une utilisation d'Internet. C'est, depuis peu, une bonne pratique que d'inclure, sur ces sites web, des informations spécifiques sur la sécurité du site web en recommandant l'utilisation d'un ordinateur public, et non privé, et en supprimant l'historique des sites consultés. Ces sites incluent aussi, généralement, un lien « ESC » qui permet à l'utilisateur de quitter le site rapidement¹⁰¹.

Type de VCF : La violence dans l'exploitation sexuelle à des fins commerciales

Approche et principaux objectifs : En réponse au nombre croissant de femmes et de filles victimes de la traite en Italie, et forcées à se prostituer, l'ONG Associazione On the Road a mis au point un projet dans le but d'offrir une aide concrète aux femmes et aux filles pour qu'elles échappent à la prostitution et qu'elles se réinsèrent dans la société européenne.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : L'ONG a créé de petites « unités de rue » (généralement, deux professionnels et un médecin) qui entrent en contact avec les femmes présentes dans la rue et qui leur offrent une aide médicale, une contraception et qui les invitent à venir dans un centre sans prise de rendez-vous pour obtenir d'autres aides. Ces unités distribuent également des brochures d'information en plusieurs langues. Lorsque les unités rencontrent des filles qu'ils estiment mineures, ils sont attentifs à les aborder le mieux

Voie d'évasion :
De la rue à
l'autonomie

¹⁰¹ Pour de plus amples informations sur la sécurité des ordinateurs et d'Internet, et sur les touches comme ESC par exemple, voir National Network to End Domestic Violence (<http://www.nnedv.org/internetsafety.html>) ou Violence Against Women Online Sources (<http://www.vaw.umn.edu/>).

possible et à engager auprès d'eux la police locale. Le projet soutient aussi la création d'un foyer où les femmes peuvent vivre jusqu'à cinq mois et y recevoir un soutien, des conseils, une aide juridique et une formation. Le centre offre un moyen pour les femmes de retrouver leur confiance en soi et elles sont encouragées à fuir la violence.

Lieu géographique : L'Italie, mais l'organisation a aussi établi une coopération transfrontalière avec des partenaires en Albanie, en Belgique, en France et au Portugal.

Documents, produits, résultats : Le site web d'Associazione On the Road propose un certain nombre de publications, la plupart en italien, avec des références sur les interventions des services sociaux auprès de la prostitution de rue.

Informations sur le financement : Financement par la Commission européenne, par le Programme Daphné

Organisation engagée :

Associazione On the Road
Via delle Lancette, 27 – 27/A
64014 Martinsicuro (TE)
Italie
Tél : +39.0861.796666 – 762327
Fax : +39.0861.765112
Courriel : mail@ontheroadonlus.it

Pour de plus amples informations : <http://www.ontheroadonlus.it/> (en italien seulement)

Building a new life, exemple emblématique de Daphné # 15 disponible sur http://ec.europa.eu/justice_home/daphnetoolkit/html/illustrative_projects/dpt_illustrative_projects_en.html

5.2.1 Services généraux et services spécialisés

Les rescapées de la VCF ont, c'est très probable, subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques et elles ont ainsi besoin de soins globaux, à la fois à court et à long termes. Ces types de service, que requièrent les victimes, se chevauchent très souvent, et les services spécialisés et approches spécifiques qui visent à distinguer les formes de VCF doivent également être développés. Il est en particulier avéré qu'il n'est pas possible de transférer de bons modèles de services de lutte contre la VCF dans les situations après un conflit sans étudier les besoins psychosociaux particuliers de ce groupe de rescapées.

Les services de conseil peuvent inclure une assistance juridique ainsi que des recommandations sur les questions touchant à la santé, mais ces conseils font généralement référence à une forme de thérapie qui correspond aux besoins psychologiques du rescapé. Les groupes de conseils et groupes d'entraide, qui sont tous deux très largement utilisés par les ONG pour les femmes dans la gestion de la VCF, sont reconnus comme des pratiques encourageantes du fait qu'ils « apportent un soutien aux femmes tout en respectant leur autonomie et en encourageant leur liberté de décision. »¹⁰² Les conseils en

¹⁰² *Ending Violence against Women: From Words to Action*, (Secrétaire général de l'ONU, 2006), p. 118.

psychologie et en traumatologie sont particulièrement critiques pour les rescapées de violence sexuelle, et ils ont été largement utilisés dans les situations après un conflit, et, souvent, en parallèle avec des initiatives juridiques. Les conseils doivent être prodigués par des professionnels formés aux rescapés individuels et il est important que le conseiller utilise des stratégies non-directives et qu'il soit conscient de la nécessité qu'il y a à renforcer l'autonomie des femmes¹⁰³, et non à les diriger. Les groupes de conseil ou les groupes d'entraide, en revanche, sont composés de femmes qui s'apportent un soutien mutuel. Ces groupes ont remporté un vif succès en aidant des femmes à retrouver confiance en elles et à atténuer leurs sentiments de honte et d'isolement. Ces groupes d'entraide sont typiquement peu coûteux et ils peuvent se constituer sur une base *ad hoc*, au niveau le plus modeste qui soit.

Type de VCF: La violence domestique

Approche et principaux objectifs: Ce programme s'est attaché à l'élargissement de l'accès des femmes et des filles rurales à la protection contre la violence, en renforçant la sensibilisation de la Loi kirghize sur la violence domestique et par la création de groupes d'entraide.

Activités entreprises/fonctionnement du projet: Le Bureau de l'OSCE sur le terrain, à Osh, a mis en œuvre ce projet, en coopération avec une ONG partenaire Ensan-Diamond. Cette dernière a créé des groupes d'entraide pour les femmes, des groupes de pairs, qui apportent une assistance aux victimes de violences domestiques. En créant des groupes de soutien, l'ONG a, dans un premier temps, identifié « les agents externes », les femmes ayant des talents de communication, une bonne réputation et une certaine autorité localement, pour qu'elles reçoivent une formation approfondie. Un soin particulier a aussi été porté à la sélection des villages et peuplements où furent créés les groupes de soutien ; ils devaient avoir au minimum des institutions éducatives, des centres de soins médicaux élémentaires, un comité des femmes au sein du gouvernement local, des services de police et des ONG ou d'autres groupes de la société civile. Les groupes de soutien pour les femmes sont également formés sur des thèmes comme les dynamiques et les formes de VD, l'organisation autonome, les principes directeurs (comme la confidentialité, l'égalité et la démocratie) ainsi que sur la manière d'analyser les services disponibles localement. L'objectif principal est que chacun des groupes d'entraide apporte une assistance aux rescapées en changeant leur vie, en les aidant à développer leurs projets de sécurité personnelle et en évaluant les ressources qui leur sont disponibles, comme la loi sur la VD et les institutions locales. Un autre aspect important de la création des groupes des femmes a consisté à les aider à interagir auprès des autorités de gouvernement local, des agents de la mise en application des lois, et des autres groupes communautaires, afin d'assurer que les réponses aux cas de VD soient appropriés.

C'est pour cette raison que le projet a ciblé les tribunaux villageois ou aksakals (ces tribunaux sont des assemblées informelles qui réunissent principalement des notables âgés et respectés, et, dans une certaine mesure, des femmes) pour les sensibiliser, généralement, autour des questions de violence, d'égalité des sexes et de violence domestique, et pour accroître leur engagement dans les cas de VD. Un travail a aussi été mené avec des organismes de mise en application des lois, en se concentrant sur les inspecteurs de police communautaires

¹⁰³ Lori Heise, Mary Ellsberg, Megan Gottemoeller, *Population Reports: Ending Violence Against Women*, (Center for Health and Gender Equity – CHANGE, 1999), p. 33.

Les femmes
rurales du
Kirghizistan
contre la violence

qui sont les mieux à même de gérer les cas de VD. Cette partie du projet a été coordonnée avec le Programme sur la réforme de la police du Centre de l'OSCE à Bichkek, et elle a impliqué une série de formations régionales visant à sensibiliser la police autour de la loi sur la VD et de la manière de l'appliquer.

Lieu géographique : Le projet s'est concentré sur les zones rurales du Kirghizistan, en particulier dans la province d'Osh et de ses principaux villages.

Documents, produits, résultats : Le projet a abouti, parmi ses résultats importants, à la création de plus de vingt groupes d'entraide pour aider les femmes victimes de la VD. Ces groupes d'entraide utilisent eux-mêmes des mini-bibliothèques, des dépliants et des affiches sur la VD en tant que ressource supplémentaire.

Informations sur le financement : Le financement est assuré en intégralité par le gouvernement français. En raison du fait que l'insuffisance des ressources est un problème typique des zones rurales, les groupes d'entraide ont été encouragés à utiliser les écoles locales pour leurs réunions, les téléphones privés et à demander aux autorités locales de fournir les lieux des réunions de groupe.

Organisation engagée :

Ensan-Diamond
209 Kurmanjan Datka street
714000 Osh
Kirghizistan
Tél : +996 502 32 89 60 ; +996 3222 560 94
Fax : +996 3222 235 73
Courriel : diamond_osh@yahoo.com

Centre de l'OSCE à Bishkek/Centre de terrain à Osh
139 St. Toktogula
720001 Bishkek
Kirghizistan
Tél : +996 312 66 50 15
Fax : +996 312 66 31 69
Les courriels peuvent être envoyés via le site web :
<http://www.osce.org/bishkek/contacts.html>

Pour de plus amples informations : http://www.osce.org/bishkek/item_1_22196.html

Très souvent, dans les cas de VCF, et en particulier dans la violence domestique, les enfants ont aussi besoin de ces types de services de conseil et de soutien, qu'ils aient été témoins de violences ou qu'ils en aient été eux-mêmes victimes. Des programmes spécialisés pour les enfants doivent être élaborés.

Les vérités sur la maison

Type de VCF : La violence domestique

Approche et principaux objectifs : Ce projet porte sur l'impact de la violence domestique sur les enfants témoins et victimes, et il vise à présenter les faits liés à ce problème, d'une manière claire et honnête, afin de compenser les sentiments d'isolement et de honte qui accompagnent ce sujet. Ce projet encourage

5 Protection et assistance

les enfants à parler de leurs peurs et à trouver un soutien auprès de leurs pairs et des adultes.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Ce projet a été lancé par sept organisations partenaires. Après une recherche menée sur ce que les jeunes pensent et ressentent à propos de la violence domestique, un film d'animation a été conçu par le Leeds Animation Workshop, pour un groupe d'âge entre 8 et 13 ans. Le film raconte l'histoire de cinq jeunes ayant subi des violences domestiques sous différentes formes. Les personnages du film décrivent la manière dont la violence affecte leur famille, leurs amis et eux-mêmes, et ils rappellent le droit qui est le leur de vivre dans un environnement sûr, ainsi que les types d'actions positives qu'ils peuvent prendre, comme de parler avec des amis, un adulte ou des agences de service à ce sujet. Le film ne met pas en scène une violence en particulier mais il diffuse le message en utilisant des astuces d'animation. Il s'accompagne d'une brochure qui guide les enseignants pour l'utilisation du film en classe et dans les activités extrascolaires.

Lieu géographique : Le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Autriche et l'Allemagne, avec la possibilité de le distribuer dans d'autres pays européens

Documents, produits, résultats : Le film et la brochure peuvent être commandés par le site web.

Informations sur le financement : Financement de la Commission européenne, par le Programme Daphné

Organisation engagée :

Leeds Animation Workshop
45 Bayswater Row
Leeds LS8 5LF
Royaume-Uni
Tél et Fax : +44 (0) 113 248 4997
Courriel : info@leedsanimation.org.uk

Pour de plus amples informations : <http://www.leedsanimation.org.uk/>

Type de VCF : La violence sexuelle dans les situations après un conflit

Approche et principaux objectifs : Malgré la fin de la guerre civile qui a duré 14 ans, les taux de violence sexuelle demeurent élevés au Libéria. Le gouvernement a lancé, en 2006, un plan d'action national sur la violence à l'égard des femmes, mais son niveau de mise en application reste peu important. Médecins Sans Frontières (MSF) a décidé de soutenir deux des objectifs de ce plan : le renforcement du système juridique et l'accès aux soins médicaux pour les rescapés de la violence sexuelle. Le projet vise à permettre que les rescapés bénéficient d'une aide médicale dans un délai de 72 heures, et c'est là un facteur vital pour limiter certaines conséquences à long terme du viol.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Pour sensibiliser autour du viol et de la nécessité d'un traitement médical d'urgence, un groupe théâtral assure des représentations auprès des centres de soins et des communautés, comme les marchés de rue. Des panneaux d'affichage et tee-shirts aident également à diffuser le message. Parallèlement aux soins assurés par un médecin praticien dans les centres de soins gérés par MSF, un travailleur social apporte un soutien psychologique en accompagnant les rescapés de viol aux consultations. Après l'examen, une autre session est organisée pour discerner si le

Des centres de soins globaux pour les rescapés du viol

patient ou sa famille a besoin d'une plus grande protection et d'être adressé à d'autres services. En dépit du nombre très faible de femmes qui décident d'intenter une action en justice, des certificats médico-légaux sont émis pour chaque rescapé de viol qui se rend dans un centre de soins.

Lieu géographique : Le Libéria

Documents, produits, résultats : Grâce à des pressions efficaces, le certificat médico-légal est devenu partie intégrante de la politique nationale et les tribunaux le reconnaissent officiellement, au Libéria, en tant que certificat légal et preuve d'examen pour la mise en accusation pour viol.

Informations sur le financement : Non disponible

Organisation engagée :

MEDECINS SANS FRONTIERES – Rue de Lausanne 78 – CP 116 – 1211 – Genève 21 – SUISSE

Tél : +41 (22) 849.84.00, Fax : +41 (22) 849.84.04, Courriel : webmaster@msf.org

Pour de plus amples informations : <http://www.azg.be/shatteredlives/index.html>

5.2.2 Programmation sur la sécurité et aide à la réinsertion

Les dynamiques de la VCF sont telles que même les victimes qui ont demandé une aide par des services spécialisés peuvent ne pas être en mesure de cesser une relation violente (dans le cas de la violence domestique) ou de chercher un nouvel emploi (dans le cas du harcèlement sexuel) ; elles peuvent aussi envisager de voyager à l'étranger et rechercher des conseils à ce sujet (dans le cas de la traite des êtres humains). Les prestataires de conseils et services peuvent jouer un rôle vital en travaillant étroitement avec la femme pour lui apporter des informations sur les risques qu'elle court et l'aider à élaborer un plan d'action au cas où les violences se reproduiraient. Le fait d'apporter aux rescapés une assistance concrète dans l'élaboration de plans visant leur sécurité personnelle, et celle de leurs enfants ou des personnes qui sont à leur charge, est aussi étroitement lié aux programmes de réintégration et à la transition entre le foyer d'accueil et la vie autonome.

Plan de réinsertion pour les victimes de la traite des êtres humains : bonne pratique et recommandations

Suite à un atelier de bonne pratique sur des programmes de réinsertion destinés aux personnes victimes de la traite, l'ONG moldave LaStrada, a réuni des exemples de plans de réinsertion auprès des organisations opérant en Moldavie, du PNUD, de Terre des Hommes, de l'OIM et du Centre pour la prévention de la traite des femmes. Le rapport issu de cet atelier, *Reintegration Plan for Victims of Trafficking in Human Beings: Good Practice and Recommendations* (2008), offre des comparaisons juxtaposées entre quatre plans de réinsertion, avec des détails sur l'évaluation des besoins, la méthodologie utilisée, les exemples de formes et des informations sur le suivi. Le rapport se conclut par des recommandations sur les mesures minimales qui sont nécessaires pour permettre une réinsertion réussie après la violence, et elles peuvent se consulter sur le site web de LaStrada : <http://www.lastrada.md/en.html>.

5.2.3 Renforcement des capacités pour les prestataires de services

Comme dans le cas de tous les professionnels qui sont en contact avec les victimes de la VCF, les prestataires de services requièrent une formation spécialisée et une sensibilisation autour de cette question. Il existe plusieurs initiatives précisément destinées à l'amélioration de la réponse du secteur de la santé à la VCF. Il n'est pas rare que des professionnels de la santé voient des victimes dans l'exercice de leur profession mais beaucoup d'entre eux pensent que la violence à l'égard des femmes est une « question liée à la mise en application des lois » et qu'il ne leur revient pas d'être impliqués dans ces cas précis, au-delà du traitement des blessures. Lorsqu'ils sont formés sur la violence faite aux femmes, les médecins généralistes, les infirmières, le personnel des soins d'urgence et même les dentistes peuvent réaliser des examens de dépistage et fournir également les coordonnées de services spécialisés. Dans les pays où le sort d'un cas pénal dépend de la manière dont les blessures sont classifiées par un professionnel médical, il est crucial que les médecins traitants comprennent la manière dont la VCF se manifeste et comment les éléments de preuve doivent être présentés dans un cas pénal.

Un autre aspect du renforcement des capacités des prestataires de services concerne les professionnels qui gèrent les centres de crise et les foyers pour femmes. Comme mentionné ci-dessus, les financements gouvernementaux ne doivent pas seulement porter sur le fonctionnement des services, mais également permettre à ceux qui fournissent ces services de bénéficier régulièrement de programmes de formation sur le développement professionnel et le renforcement des compétences en matière de bonnes pratiques. Ces prestataires de services sont également exposés au risque de l'« épuisement » professionnel et des mesures doivent donc être prises pour permettre une gestion saine de ces sentiments de tension, de frustration et de désespoir.

Type de VCF : Violence interpersonnelle et domestique

Approche et principaux objectifs : Le projet ProTrain (2007-2009) vise à améliorer la formation aux soins multiprofessionnels et médicaux en Europe, en s'appuyant sur les bonnes pratiques relatives à la prévention de la violence. Bien que les directives internationales sur les réponses à la violence domestique recommandent une approche globale et multisectorielle, la plupart des programmes de formation sur le renforcement des capacités s'adressent à chaque groupe professionnel pris séparément. Ce projet entend développer un programme de formation multisectoriel et coordonné qui renforcera la coopération parmi les professionnels et contribuera à une compréhension mutuelle de la prévention contre les violences domestiques. Le programme de formation sera fondé sur les pratiques prometteuses relatives au travail avec des groupes professionnels ciblés. Le projet ProTrain est axé sur la formation des dispensateurs de soins qui ont été identifiés comme un groupe insuffisamment aidé.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Des experts de plusieurs pays (Autriche, République tchèque, Finlande, France, Allemagne, Hongrie et Italie) élaborent les critères d'évaluation pour les bons programmes de formation et de formation des formateurs. D'autres activités menées dans le cadre du projet incluent la création d'un module de formation multisectorielle pour les professionnels de la santé, module qui prend en compte les facteurs culturels et socio-économique pertinents, ainsi que la réalisation d'un essai pilote dans les sept pays mentionnés.

Lieu géographique : En ce moment, l'Autriche, la République tchèque, la Fin-

Le projet
ProTrain

lande, la France, l'Allemagne, la Hongrie et l'Italie mais une expansion est possible pour l'avenir.

Documents, produits, résultats : Le projet produira un recueil sur les critères des bonnes pratiques des programmes de formation européens sur la violence domestique, un inventaire des documents et programmes de formation existants et le nouveau cadre du programme de formation multiprofessionnelle qui comprend un module spécifique pour les professionnels de la santé. Ces documents seront enregistrés sur un CD et ils sont disponibles via Internet, sur plusieurs réseaux relatifs à la VCF en Europe.

Informations sur le financement : Financement de la Commission européenne, par le Programme Daphné.

Organisation engagée :

Organisations partenaires :

- Université d'Osnabrück, Allemagne (Coordinateur)
- Université d'Helsinki, Finlande
- S.I.G.N.A.L. e.V., Allemagne
- Association pour les droits de la femme NANE, Hongrie
- INSTITUT DE L'HUMANITAIRE, France
- Associazione GOAP, Italie
- Services médicaux d'urgence de la région de la Bohême centrale, République tchèque
- Réseau des foyers autrichiens pour femmes/WAVE, Autriche
- Gesine – Frauen helfen Frauen e.V., Allemagne

Pour de plus amples informations : <http://www.wave-network.org/start.asp?ID=23023>

Des sages-femmes assistent les victimes

Type de VCF : Le viol et la violence sexuelle dans les situations de conflit

Approche et principaux objectifs : Dans la région des Grands Lacs, en Afrique, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) aide les femmes victimes de viol et de violence sexuelle commis à la fois pendant et après le conflit armé. La plupart de ces femmes sont des veuves ou des personnes déplacées qui requièrent une assistance globale, comprenant des soins médicaux, des soins pré- et post-nataux pour celles qui attendent un enfant, des conseils sur le traumatisme subi et, par-dessus tout, un traitement adapté et confidentiel. Connaissant les obstacles que les femmes rencontrent pour accéder aux centres de soins et la grande difficulté qui est la leur lorsqu'elles doivent raconter les violences sexuelles qu'elles ont subies, le CICR a adopté une approche qui renforce les compétences des sages-femmes traditionnelles des régions affectées. Ces sages-femmes, qui travaillent au niveau de la communauté, apportent un soutien médical, psychologique et social aux victimes de la violence sexuelle.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Le CICR a adopté diverses approches envers la question du viol et de la violence sexuelle, en fonction des conditions locales. Au Burundi, par exemple, le CICR a conduit une vaste enquête sur les centres médicaux existants dans les régions affectées et il a interrogé les groupes qui étaient les plus concernés par ce problème de la violence sexuelle (par exemple, les femmes et les jeunes). En travaillant en coopération avec les organisations locales, les services médicaux publics et le Ministère de la Santé, le CICR a pu élaborer un programme de formation à l'attention des sages-femmes traditionnelles. En Ouganda, le CICR travaille dans plusieurs camps de personnes déplacées du pays où les sages-femmes

5 Protection et assistance

traditionnelles reçoivent une formation et travaillent aux côtés de celles du CICR. En République démocratique du Congo, le CICR non seulement forme les médecins praticiens mais il travaille également avec des militants locaux, sur des projets plus larges de sensibilisation, comme une pièce de théâtre dénonçant le viol et ses conséquences qui peuvent inclure la stigmatisation et le rejet.

Dans l'ensemble, les programmes de formation confèrent aux sages-femmes une certaine autorité et une certaine reconnaissance au sein de leurs communautés, ainsi que des compétences leur permettant de reconnaître les signes de violence sexuelle et d'assurer un soutien psychologique. Les sages-femmes jouent maintenant un rôle clé dans l'action menée en faveur des femmes qui, autrement, ne recevraient pas les soins médicaux et psychologiques nécessaires, que cela soit dû à un sentiment de honte, à un manque de ressources ou à un manque d'information. Les sages-femmes sont des personnes en qui une femme peut avoir confiance et auxquelles elle peut se confier, et elles fournissent aussi les coordonnées des centres médicaux assurant des soins plus globaux.

Lieu géographique : La région des Grands Lacs, précisément le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Ouganda.

Documents, produits, résultats : Le CICR révèle que dans les zones où les sages-femmes traditionnelles ont reçu une formation, la transmission des coordonnées de centres médicaux aux femmes a été plus importante.

Informations sur le financement : Les opérations du CICR sont généralement financées par les États, les organisations internationales, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et des sources publiques et privées.

Organisation engagée :

Comité international de la Croix-Rouge (CICR) – Siège à Genève
19 avenue de la Paix
CH 1202 Genève
Tél : + 41 (22) 734 60 01
Fax général du CICR : + 41 (22) 733 20 57
<http://www.icrc.org> (Page des contacts)

Pour de plus amples informations¹⁰⁴ : Site du CICR sur les Femmes et la Guerre : <http://www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nsf/htmlall/women?OpenDocument>

Women in an Insecure World, Violence Against Women, Facts, Figures and Analysis, M. Vlachova et L. Biason, eds, DCAF (2005) au 121.

¹⁰⁴ Voir aussi *Burundi: Traditional midwives assist women victims of violence*, disponible sur <http://www.icrc.org/web/eng/siteeng0.nsf/htmlall/5kddnf?opendocument>; *Congo-Kinshasa: The ICRC provides support for victims of sexual violence*, disponible sur <http://www.icrc.org/web/eng/siteeng0.nsf/htmlall/congo-kin-women-060306?opendocument>; et *Uganda: A lesson in courage given by women*, disponible sur <http://www.icrc.org/web/eng/siteeng0.nsf/htmlall/uganda-stories-270207?opendocument>

5.3 Centres de crise, foyers et centres « multiservice »

Les centres de crise, les foyers et les foyers d'hébergement sont au cœur des actions de protection des femmes en donnant aux rescapées une chance d'échapper à la violence. Un rapport confidentiel d'une ONG irlandaise décrit le rôle crucial que les foyers jouent dans l'assistance aux femmes, en leur permettant de quitter des situations violentes, et il remarque que les violences faites aux femmes demeurent, en Irlande, un problème sérieux puisque, précisément, « 88% des femmes ne quittent pas leur partenaire violent en raison du fait qu'elles n'ont aucun endroit où aller. »¹⁰⁵

More Than a Roof Over Your Head et Away From Violence

Le réseau Women Against Violence Europe (WAVE) a publié deux recueils de bonnes pratiques et approches pour la création et la gestion des foyers pour femmes. *More Than a Roof Over Your Head* est une étude qui évalue la mesure dans laquelle les foyers pour femmes des pays de l'UE et des pays candidats à l'UE se sont conformés aux onze normes minimales définies par les experts. Le WAVE a rassemblé des données au moyen de questionnaires distribués par les partenaires de son réseau, à la fois aux pays qui ont déjà des foyers et à ceux qui n'en ont pas. L'enquête décrit également le rôle important que les foyers jouent dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et la protection des victimes. Le rapport fournit des informations sur la manière d'aborder et d'appliquer les normes minimales, ce qui peut s'avérer utile pour les pays qui sont en train d'ouvrir des foyers. L'étude est accessible sur le site web du WAVE : <http://www.wave-network.org/start.asp?ID=19>.

Away from Violence est un manuel qui aborde les questions pratiques et les défis inhérents à la création et à la gestion d'un foyer pour femmes exposées à la violence. Le manuel inclut des informations théoriques sur la VCF mais il comprend principalement des informations sur la programmation et les mesures opérationnelles relatives à l'ouverture d'un foyer. Un certain nombre d'experts ont contribué au manuel, il inclut donc une vaste gamme d'expériences et il est pertinent dans toute l'Europe et dans les pays limitrophes.

Away from Violence est accessible sur le site web du WAVE : <http://www.wave-network.org/start.asp?ID=18&b=15>.

Conférence mondiale sur les foyers pour femmes

En septembre 2008, l'Alberta Council of Women's Shelters a organisé la première Conférence mondiale sur les foyers pour femmes. Cette conférence a réuni des professionnels de la prévention de la violence familiale, venus du Canada et du monde entier, pour réseauter et échanger des informations sur les meilleures pratiques. Une journée de la conférence a été consacrée en particulier à découvrir les pratiques créatives et efficaces que les foyers ont conçues pour assurer leurs services lorsque leurs ressources sont limitées, dans un contexte qui est marqué par l'accroissement de la diversité des groupes de femmes. Tous les documents de la conférence peuvent être accessibles en anglais, en français et en espagnol sur : http://www.womensshelter.ca/home_en.php.

¹⁰⁵ *Shadow Report Ireland*, (Women's Human Rights Alliance, 2004), p. 2.

Il existe un certain nombre de modèles de centres qui offrent une protection aux femmes en situations de crise. Ces centres partagent tous certaines caractéristiques communes en ce qu'ils offrent aux femmes une assistance immédiate, un lieu où vivre temporairement loin de la violence, et lui fournissent des services globaux qui ont été abordés ci-dessus. Il y a également un large débat autour de la question de la forme que ces foyers doivent prendre. La plupart des pays développés gèrent, par exemple, des foyers pour les victimes de la violence mais ces derniers sont coûteux à entretenir, et ils obligent les femmes et leurs enfants à quitter le domicile familial, ce qui nécessite souvent un changement d'école et une rupture dans leurs relations avec l'ancien environnement¹⁰⁶. Dans certains pays anciennement soviétiques, où le soutien gouvernemental était insuffisant envers les foyers, les ONG ont créé des centres de crise où les victimes peuvent venir recevoir une aide complète dans la journée mais ces centres ne peuvent généralement pas offrir les services d'un foyer. Certains ont néanmoins été créatifs dans l'utilisation de réseaux de logements informels sûrs qui abritent temporairement les femmes dans des appartements privés. Dans d'autres pays, des essais similaires sont menés selon des méthodes à plus faible coût, pour accroître la sécurité des femmes, en utilisant des églises en tant que refuges, ou, dans les pays industriels, en fournissant des téléphones portables ou des alarmes aux victimes¹⁰⁷. Parmi certaines cultures, il n'est pas socialement acceptable que les femmes quittent le domicile conjugal pour vivre ailleurs. Dans ces situations, des groupes pour femmes ont réagi avec créativité et elles ont ouvert des centres ou foyers au sein d'institutions médicales, en offrant aux femmes une « couverture », ces dernières semblant venir chercher un traitement pour un problème médical plutôt qu'une protection contre la violence¹⁰⁸.

Medica Zenica, une organisation pour les femmes basée sur une ONG est l'une des premières ONG à aborder la VCF durant les conflits, et les conséquences liées à la violence après un conflit. En 1993, les fondateurs de Medica Zenica ont constaté que les organisations d'aide internationale ne remédiaient pas largement aux effets liés au viol systématique qui a été pratiqué contre les femmes bosniaques durant la guerre. Medica Zenica a été créé en tant que centre de thérapie pour fournir une assistance aux femmes et aux filles qui ont subi la violence. Bien que l'objectif principal de l'organisation était de fournir un foyer, un soutien psychologique et des conseils thérapeutiques aux femmes rescapées du viol et du traumatisme survenus pendant la guerre, Medica Zenica a joué un rôle important dans l'information sur l'existence des diverses formes de VCF, comme la violence domestique, la violence sexuelle, la traite et le harcèlement sexuel. L'organisation a, en particulier, été l'une des premières ONG à étudier la violence domestique en Bosnie et en Herzégovie, un problème qui existait pendant la guerre et, également, pendant la paix, et à analyser le manque de services adéquats pour les victimes. Le cœur du travail mené par Medica Zenica demeure son soutien global et axé sur le client, envers les femmes et les filles. Le centre offre un certain nombre de services aux femmes et aux filles, comme des soins médicaux primaires, des actions médicales atteignant les régions

Medica Zenica en Bosnie et en Herzégovie

¹⁰⁶ Lori Heise, Mary Ellsberg, Megan Gottemoeller, *Population Reports: Ending Violence Against Women*, (Center for Health and Gender Equity – CHANGE, 1999), pp. 33-34.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 34.

¹⁰⁸ Par exemple, des foyers et centres pour les femmes victimes de violence domestique ont été créés dans des centres médicaux en Russie (la League for the Protection for Mothers and Children à Makhachkala, au Daghestan, l'International Medical Corp-supported clinics en Tchétchénie et en Ouzbékistan). De plus, aux États-Unis, il existe plusieurs foyers du nom de My Sister's Place – un nom qui exprime le fait que certaines femmes ne veulent pas révéler qu'elles vivent dans un foyer.

reculées du pays, des foyers pour les rescapés, une thérapie psychologique et des conseils, une aide juridique et une assistance par un numéro d'appel d'urgence. Le personnel de l'organisation reçoit, dans sa totalité, une formation spécialisée sur la manière de prodiguer des soins sensibilisés au traumatisme vécu. L'organisation offre également aux femmes une formation professionnelle et des cours d'apprentissage.

Medica Zenica a aussi travaillé à l'amélioration générale de la prestation de services dans le pays. Dans un projet mené avec le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Medica Zenica a travaillé, en 1999, avec un certain nombre d'organisations internationales et d'agences gouvernementales pour mener un programme communautaire sur la prévention et la poursuite. Un aspect clé de ce programme est la création d'un réseau, au niveau communautaire, de services aux rescapés de la VCF dans la région de Zenica et l'établissement de protocoles de gestion des cas intersectoriels.

L'organisation continue de conduire des programmes éducatifs auprès d'autres prestataires de services, professionnels de la mise en application des lois et de la justice pénale, et elle offre des formations sur la suppression de la violence dans le conflit et sur la réconciliation. Medica Zenica entreprend aussi un travail de recherche et de promotion, en défendant le droit des femmes à être libérées de la violence ainsi que des politiques protégeant les droits des femmes rescapées de viol de guerre¹⁰⁹.

Pour de plus amples informations : <http://www.medica.org.ba/>.

Centre Umid en Ouzbékistan

Le Centre Umid (Espoir) est un centre de services, basé sur une ONG, en Ouzbékistan, pour les femmes qui fuient leur foyer, principalement à cause de la violence, ou qui sont rescapées de tentatives de suicide, le plus souvent par immolation. Le Dr Bibisora Oripova, spécialiste des grands brûlés, a fondé le centre Umid en 1998, c'est le premier foyer d'Ouzbékistan qui apporte une assistance psychologique, médicale et sociale. La plupart des femmes qui sont poussées au suicide sont, en fait, des victimes, par ailleurs, de la violence familiale (de la part de leur mari, de leur belle-famille et d'autres parents). Le centre Umid offre à ces femmes un lieu où vivre et guérir de leurs blessures, car beaucoup d'entre elles sont rejetées par leur famille après une tentative de suicide. Les femmes sont aidées dans la reconstruction de leur vie par des conseils psychologiques et des formations professionnelles. Dans certains cas, le centre Umid offre des services juridiques pour les procès de droit pénal ainsi que pour les affaires civiles inhérentes au divorce. Le centre, qui n'accueillait au départ que six femmes, peut maintenant en héberger 48 accompagnées de leurs enfants. Le centre conduit aussi des séminaires dans les régions rurales sous la forme d'action vers les femmes potentiellement en crise ou exposées au suicide¹¹⁰.

¹⁰⁹ *Bosnia: War is not Over – The Forgotten Suffering of Bosnian Women*, disponible sur <http://www.medicamondiale.org/en/projekte-themen/projekte/bosnien-herzegowina/>; *The Impact of Armed Conflict on Women and Girls: A Consultative Meeting on Mainstreaming Gender in Areas of Conflict and Reconstruction*, (FNUAP, 2001) p. 11, 67; Tsjard Bouta, Georg Frerks et Ian Bannon, *Gender, Conflict and Development*, (Banque mondiale, 2005), p. 39.

¹¹⁰ Alfred Kueppers, *NGO Helps Turn Around Lives of Suicidal Women in Uzbekistan, Eurasia Insight, 28 May 2003 and The Umid Interregional Rehabilitation Center, Reconstruction of Shelter Building. Samarqand, Republic of Uzbekistan, Counterpart*, disponible sur <http://www.counterpart.org/Default.aspx?tabid=428>

Récemment, un certain nombre de pays ont adopté le modèle du centre « multiservice », créé pour réduire le nombre d'institutions que la victime doit consulter et pour coordonner la procédure d'assistance au sein d'une unique institution. Ces centres accroissent également l'efficacité des organismes chargés de l'application des lois du fait qu'ils ont accès à la victime aux fins de rassemblement des éléments de preuve, mais la victime est elle-même dans un environnement protégé et encourageant, ce qui rend plus probable sa coopération avec le système judiciaire.

Le Royaume-Uni a créé un système de Centres d'orientation sur la violence sexuelle qui sont des lieux protégés où les victimes de violence sexuelle peuvent recevoir des soins médicaux immédiats et à plus long terme ainsi que des conseils. Ces centres d'orientation regroupent tous les organes et ministères juridiques et médicaux concernés au sein d'un unique centre qui fournit une meilleure assistance à la victime et qui aide à l'enquête judiciaire. Le système est modelé sur le St. Mary's Sexual Assault Referral Centre, à Manchester, un centre qui a été reconnu comme un modèle de bonne pratique pour sa prestation de services immédiats et « multiples ». Le St. Mary's Center a ouvert en 1986 et il a été le premier, au R.U., à fournir des services légistes globaux et coordonnés, des conseils et des soins médicaux aux adultes ayant subi un viol ou une violence sexuelle. Pour les victimes, ce système de centres d'orientation réduit la tension liée à l'obligation de consulter de multiples prestataires de services et enquêteurs criminels. De plus, la pratique a montré que les victimes qui reçoivent des soins et des conseils immédiats guérissent plus durablement et sont moins susceptibles d'avoir besoin de soins à long terme. Dans la perspective de la mise en application des lois, ces centres aident la police en offrant ce lieu centralisé où cette dernière peut rencontrer la victime et rassembler les éléments de preuve.

À l'heure actuelle, il existe 19 Centres d'orientation sur la violence sexuelle en Angleterre et au Pays de Galles.

Pour de plus amples informations : <http://www.homeoffice.gov.uk/crime-victims/reducing-crime/sexual-offences/sexual-assault-referral-centres/?version=2>.

La President's Family Justice Center Initiative, qui est un programme fédéral de 20 millions USD destiné à créer des centres de services spécialisés à guichet unique et multidisciplinaires pour les victimes de la violence familiale et leurs enfants, a été lancée en 2003. Les centres sont modelés d'après le San Diego Family Justice Center, qui est considéré comme une bonne pratique dans le domaine des services à la victime. Le modèle du San Diego Family Justice Center réduit le nombre d'institutions qu'une victime de la violence domestique, de la violence sexuelle et de la violence à l'égard des personnes âgées doit consulter pour recevoir une aide. Ce modèle de centre pour la justice familiale présente plusieurs caractéristiques convaincantes. Par exemple, tous les partenaires concernés d'une approche multidisciplinaire sont réunis au centre (mise en application des lois, représentants du parquet, contrôleurs judiciaires, avocats de la victime, mandataires, professionnels de la santé et également représentants d'autres organisations communautaires et groupes religieux). Les communautés dans lesquelles ces centres sont ouverts ont des politiques qui mettent l'accent sur l'arrestation et la poursuite des auteurs – ainsi qu'une longue expérience de collaboration avec les agents de mise en application des lois, les agences gouvernementales et la société civile. La sécurité de la victime, sa défense et sa confidentialité sont des priorités de premier plan pour ce

**Centres
d'orientation sur
la violence
sexuelle au R.U.**

**Centres pour la
justice familiale
aux U.S.A.**

modèle de centre pour la justice familiale. Ces centres se trouvent dans des communautés qui assurent des services spécialisés très larges auprès des victimes de violences domestiques et ils reçoivent aussi un soutien local de la part de responsables politiques et de la communauté dans son ensemble¹¹¹.

À l'heure actuelle, il existe 31 Family Justice Centers aux États-Unis (16 sont financés par la President's Initiative) et cinq International Family Justice Centers (au Canada, en Angleterre et au Mexique).

Pour de plus amples informations : <http://www.familyjusticecenter.org/>.

Enfin, la question de l'opposition entre les centres spécialisés s'occupant des différentes formes de VCF et les centres plus généralisés pour les femmes, est une question qui a été largement débattue. Si les États sont encouragés à développer des centres répondant aux besoins spécifiques des victimes de tous les types de VCF, dans les pays où la volonté politique est faible à l'égard de la VCF en général, il n'est pas réaliste de faire pression pour la création immédiate de plusieurs centres spécialisés. Il est beaucoup plus important d'établir une sorte de foyers, ou une autre, en donnant la priorité à la protection et à la sécurité des femmes et de leurs enfants, et ce centre doit promouvoir l'auto-détermination et l'autonomisation des femmes.

5.4 Réponse communautaire coordonnée/ Mécanismes d'orientation

C'est, pour tous, une marque de sagesse que de reconnaître que la coordination des réponses institutionnelles et individuelles est au cœur des programmes efficaces qui protègent les femmes de la violence. Pour répondre aux besoins des rescapés de la VCF, la collaboration et le partage d'informations doivent intervenir de manière régulière parmi un grand nombre d'organes, et au moins parmi les organes de mise en application des lois, les centres de soins médicaux, les prestataires de services d'aide à l'enfance et services sociaux.

En général, le terme de Réponse communautaire coordonnée est utilisé pour décrire un système de réponses à la violence domestique. Le modèle de Duluth, une stratégie d'intervention mise au point par le Domestic Abuse Intervention Project, à Duluth, dans le Minnesota, est l'un des exemples les plus célèbres et les plus anciens de réponse communautaire coordonnée qui aient été modifiés et reproduits dans de nombreux pays. Un aspect clé du modèle de Duluth est qu'il requiert l'approbation de tous les secteurs impliqués envers les principes centraux de l'intervention, principes qui font de la protection de la victime la priorité suprême. Dans la pratique, cette coordination est généralement régie par des accords et politiques entre les organes¹¹².

Les mécanismes d'orientation font référence aux systèmes coordonnés d'identification et de protection des victimes de la traite des êtres humains. Si ces deux systèmes diffèrent en ce qu'ils portent sur des formes assez divergentes de la violence, ils partagent en revanche des principes et composantes essentiels.

Les plans d'action nationale et locale peuvent effectuer le travail préparatoire de la coordination des divers organes mais les programmes de formation

¹¹¹ *The President's Family Justice Center Initiative Best Practices*, (Ministère américain de la Justice, 2007).

¹¹² Pour de plus amples informations, voir http://www.stopvaw.org/Coordinated_Community_Response.html

et les efforts militants sont aussi nécessaires pour permettre à une réelle coordination de se mettre en place. De plus, les dirigeants communautaires et religieux, les médias, le système éducatif, les entreprises et les parents ont tous un rôle à jouer, en tant qu'acteurs de la communauté prise dans un sens plus large, pour organiser l'action contre la VCF. Les initiatives qui ciblent ces groupes sont abordées dans d'autres parties de ce recueil, principalement parmi les efforts de prévention.

L'U.S. National Advisory Council on Violence Against Women a créé un *Kit d'outils pour éliminer la violence contre les femmes*, un kit en ligne qui inclut des recommandations et stratégies pour le travail mené dans plusieurs contextes et l'engagement d'une grande variété d'intervenants, comme, par exemple, les services communautaires, les professionnels de la santé, le système judiciaire, les médias, les groupes religieux, les figures du sport, les écoles supérieures et universités, les forces militaires et les entreprises. Chaque chapitre de ce kit décrit une approche liée au travail mené avec des intervenants particuliers et il inclut des recommandations en faveur du renforcement des efforts de prévention et de l'amélioration des services et de la défense des victimes. Si les interventions décrites peuvent n'être pas applicables à toutes situations, le kit d'outils fournit des instructions utiles pour que les stratégies améliorent les réponses coordonnées et inspirent l'action menée avec un large éventail de membres de la communauté. Le kit est disponible sur : <http://toolkit.ncjrs.org/>.

Kit d'outils pour éliminer la violence contre les femmes

Le Bureau pour les Institutions démocratiques et les Droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE a élaboré un guide intitulé *National Referral Mechanisms – Joining Efforts to Protect the Rights of Trafficked Persons: A Practical Handbook* pour aider les gouvernements des États participants de l'OSCE à développer des cadres pour la promotion et la protection des droits des personnes victimes de la traite. Un mécanisme national d'orientation (NRM) est un cadre coopératif par lequel les acteurs de l'État remplissent leurs obligations relatives à la protection et à la promotion des droits humains des personnes victimes de la traite en coordonnant leurs efforts au sein d'un partenariat stratégique avec la société civile.

Mécanismes nationaux d'orientation : unir les efforts menés pour protéger les droits des personnes victimes de la traite

Le manuel fournit des directives sur la manière de concevoir et mettre en œuvre des structures durables au niveau national, sur les composantes d'un NRM qui apportent un soutien aux victimes et sur la poursuite des trafiquants. Il s'appuie sur les expériences rencontrées par les opérations de terrain des ONG et de l'OSCE en matière de création de NRM réussis. Le BIDDH a parrainé des évaluations menées sur la manière dont les NRM sont mis en œuvre en Biélorussie, en France, en Russie, en Turquie et au Royaume-Uni. Ces évaluations par pays de NRM seront prochainement publiées et elles seront affichées sur le site web du BIDDH.

Le manuel sur les NRM peut être consulté en huit langues (albanais, anglais, français, russe, espagnol, turc, ouzbek, serbe/bosniaque/croate) sur : http://www.osce.org/odhr/item_11_13591.html.

Interventions autour de la violence sexiste dans les situations humanitaires

La Task Force sur l'égalité des sexes et l'aide humanitaire du Comité de coordination inter-agences d'aide humanitaire (IASC) a publié *Guidelines for Gender-based Violence Interventions in Humanitarian Emergencies: Focusing on Prevention and Response to Sexual Violence*. L'objectif de ces directives est d'établir une approche intégrée inter-agences pour prévenir et répondre à la violence sexiste lors des urgences humanitaires. Ces directives permettent aux communautés, aux gouvernements et aux organisations humanitaires (telles les agences de l'ONU, les ONG et les organisations communautaires) d'élaborer et de coordonner des interventions multisectorielles pour éliminer la VBG dans les premières phases d'une action d'urgence. Ces directives incluent une matrice des interventions clés qui peut être utilisée pour la planification et la coordination de l'aide. Ces directives font également ressortir les interventions minimales pour la prévention et les réponses à la violence sexuelle, au moyen de 25 fiches d'action qui couvrent dix secteurs (par exemple la protection, la sécurité alimentaire et la nutrition, les foyers, l'aménagement des lieux, l'information et la communication). Les directives sont accessibles en plusieurs langues sur :
http://www.humanitarianinfo.org/iasc/pageloader.aspx?page=content-subsidi-tf_gender-gbv

« Ras le bol »

Type de VCF : La violence domestique

Approche et principaux objectifs : « Ras le bol » ou littéralement : « Jusqu'au bord » est une expression finlandaise qui exprime l'idée d'être las de quelque chose. Cette expression a servi de point de départ à une campagne de quatre années menée par la ville de Porvoo pour élaborer un modèle de coordination et de coopération multiprofessionnelles pour combattre la VCF. En 1998, le gouvernement finlandais a adopté un projet national de cinq ans sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la prostitution. Ce plan a mis en lumière un problème qui était généralement considéré comme une question d'ordre privé. Après avoir analysé les services sociaux existants pour les victimes de la VCF et après avoir trouvé qu'ils étaient inadéquats, le centre local de conseil familial de Porvoo a initié le programme « Jusqu'au bord ». Les objectifs centraux du programme étaient de renforcer les capacités des autorités municipales dans la prévention, la reconnaissance et l'action en faveur des cas de VD ; de fournir un soutien amélioré aux victimes et à leurs enfants ; d'orienter les auteurs vers des programmes pouvant les aider à mettre fin à leur comportement violent ; d'établir un réseau d'organisations impliquées dans ce travail et de créer un débat public sur la VCF dans la communauté.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Le projet a commencé en 1999 lorsque le centre de conseil familial a réuni une large gamme d'organes pouvant jouer un rôle clé dans la prévention de la violence faite aux femmes, depuis les services sociaux jusqu'aux agents de mise en application des lois, aux services de soins médicaux et aux institutions éducatives, et il a sollicité leur accord pour qu'ils s'engagent dans le projet. Ce dernier a été mis en œuvre en partie par des programmes de formation qui ont été cruciaux dans l'établissement d'une langue commune aux professionnels de la VD. Les autorités impliquées dans le projet ont chacune élaboré des modèles spécifiques d'organes pour détecter et intervenir dans les cas de VD. Cet exercice a contribué à renforcer la compréhension des organes à l'égard de leurs fonctions mutuelles en vue de mieux coordonner leur travail. Les groupes de soutien pour les rescapées de la violence, pour les auteurs et pour les enfants témoins de la violence, ont été mis sur pied. Pour travailler avec la population, les organisateurs du projet ont élaboré une brochure sur la VCF et, quand ils avaient besoin d'aide, ils agissaient avec les médias pour faire connaître leur

5 Protection et assistance

travail en cours, et ils ont créé un cursus pour les jeunes couples en vue de les conseiller sur les risques de la violence.

Lieu géographique : La ville de Porvoo, en Finlande, en tant que modèle pour d'autres municipalités finlandaises.

Documents, produits, résultats : Par le programme, une grande variété de documents sur la formation professionnelle et la sensibilisation ont été élaborés. Les résultats importants du projet incluent l'élaboration d'un système d'orientation entre les agents de la mise en application des lois et les prestataires de services ; les services améliorés pour les victimes et l'établissement de groupes pour les femmes, les enfants et les auteurs ; la création de documents d'information imprimés et destinés aux médias. Le projet a aussi donné lieu à la création par la ville d'un groupe de travail multi-agences sur la prévention de la violence domestique. Ce groupe de travail est l'organisme responsable de l'élaboration d'un programme de prévention, du suivi de sa mise en œuvre, de l'organisation des formations destinées aux professionnels, de la création de services ciblés et de la coordination de l'échange des bonnes pratiques entre les organisations.

Le programme « Jusqu'au bord » a été reconnu comme une bonne pratique en Finlande. En 2008, lorsque le Ministère des Affaires sociales et de la Santé a élaboré un programme pour aider les municipalités à prévoir des réponses coordonnées à la violence domestique, il a émis des recommandations spécifiques sur l'adoption d'une approche stratégique et la détermination des besoins propres à une gamme de femmes et d'enfants vulnérables (incluant les femmes âgées, les femmes handicapées et les femmes issues de minorités ethniques) et il a cité le travail réalisé à Porvoo comme étant un modèle.

Informations sur le financement : Le programme n'a impliqué aucun frais supplémentaire puisqu'il a été mené à bien dans le cadre du travail quotidien de tous les organes impliqués.

Organisation engagée :

Groupe de travail interministériel de la municipalité de Porvoo
Le directeur du conseil municipal
Kaj Bärlund, kaj.barlund@pp.inet.fi
La présidente du groupe de travail interministériel
Marjukka Tao, s.marjukka.taos@porvoo.fi

Pour de plus amples informations¹¹³ : Informations sur les recommandations du Ministère finlandais des Affaires sociales et de la Santé, sur l'intégration de la prévention des violences interpersonnelles et domestiques dans les activités municipales :
<http://www.stm.fi/en/pressreleases/pressrelease/view/1200671>

¹¹³ Helena Ewalds, *Multi-professional Coordination and Co-operation in Combating Violence Against Women: Practical Experiences from Finland*, Présentation au Séminaire d'experts sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, organisé par la Section de l'égalité des sexes du Secrétariat de l'OSCE, en octobre 2008 (Documents du séminaire disponibles sur : http://www.osce.org/gender/item_6_32383.html).

Procédures opérationnelles conformes

Type de VCF : Traite des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle

Approche et principaux objectifs : L'objectif de ce projet était d'élaborer un ensemble de procédures opérationnelles conformes pour assurer une coordination de tous les prestataires de services travaillant avec les victimes de la traite interne et externe.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Le projet a été initié par la création d'un groupe de travail formé par l'OSCE, le Ministère de la Justice du Kosovo, le Ministère du Travail et des Affaires sociales du Kosovo, la police, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'UNICEF et les ONG (prestataires de foyers). Après une année de fonctionnement, le groupe s'est entendu sur les meilleures méthodes d'assistance aux victimes de la traite, en couvrant les questions de l'identification des victimes et de leur retour dans leur pays d'origine, les responsabilités de chaque organisation et un plan de coordination entre les organes pour le traitement de chaque cas particulier. Le groupe de travail a commencé par l'élaboration de procédures opérationnelles pour l'assistance aux victimes étrangères de la traite, mais le projet a fini par s'étendre à toutes les victimes du pays qui avaient besoin de différents services. Les procédures opérationnelles conformes, qui en ont résulté, portent, chacune, sur un groupe spécifique de victimes, en particulier les mineurs, les adultes, les résidents et les étrangers. Outre l'élaboration des procédures opérationnelles, l'OSCE a fourni une formation sur le contenu des nouveaux accords.

Lieu géographique : Le Kosovo

Documents, produits, résultats : À la fin du projet, toutes les parties ont signé un accord de coopération. Dans l'ensemble, le projet a permis des améliorations non seulement dans la coordination entre les prestataires de services mais aussi dans la qualité des services fournis. Par exemple, le nombre de fois où une victime est interrogée sur ce qu'elle a subi a été considérablement réduit du fait que les agences partageaient mieux l'information entre elles. Le groupe de travail a élaboré une forme d'orientation adéquate et un classement confidentiel des cas.

Informations sur le financement : Aucune ressource financière n'a été requise.

Organisation engagée :

Mission de l'OSCE au Kosovo

Tél : +381 38 500 162; +381 38 240 100

Fax : +381 38 240 711

Courriel à envoyer par le site web : <http://www.osce.org/kosovo/contacts.html>

Pour de plus amples informations : <http://www.osce.org/kosovo/13215.html>
http://www.osce.org/kosovo/item_2_35554.html

5.5 Autonomisation économique

L'inégalité propre au statut économique des femmes joue un rôle significatif dans le renforcement de la violence sexiste. La dépendance économique des femmes vis-à-vis de leur partenaire crée des obstacles lorsqu'elles veulent quitter une relation violente. La discrimination dans la sphère professionnelle limite les choix des femmes et elle peut les rendre hésitantes à signaler un

harcèlement sexuel sur leur lieu de travail, par peur de perdre leur emploi. De la même manière, le chômage des femmes, les bas salaires et la perception des pressions économiques ont un effet d'impulsion sur la traite des êtres humains. Dans les situations après un conflit, le processus de désarmement conduit généralement à ce que les hommes reçoivent une compensation financière lorsqu'ils rendent leurs armes et munitions tandis que les femmes ne peuvent généralement pas participer à ces programmes. « Les anciens combattants ne rentrent souvent pas dans leur village pour de nombreuses raisons et ils migrent ou restent en zone urbaine, ce qui alimente la prostitution et les autres formes de vulnérabilité des femmes. Cet enfer déferlant qui en résulte, et qui accompagne un haut niveau de criminalité, est en partie une conséquence de l'aveuglement des politiques quant à l'égalité des sexes [désarmement, démobilisation et réintégration], les femmes recevant rarement un soutien adéquat par comparaison aux hommes. »¹¹⁴

Le fait de donner aux femmes les moyens de devenir financièrement indépendantes, par des stratégies d'autonomisation économique, est un domaine bien développé. L'autonomisation économique est souvent abordée comme un programme à part entière ou comme un moyen d'élargir encore davantage les objectifs du développement, comme c'est le cas dans les projets de microfinance qui ciblent les femmes. Les programmes destinés à améliorer le statut économique des femmes et leurs opportunités professionnelles se caractérisent souvent par un travail de prévention visant à réduire le risque des femmes à devenir victimes de la violence. Ces stratégies ont été utilisées dans les pays où les femmes sont exposées au risque d'être victimes de la traite, et elles leur ont donné, par leur soutien, une alternative qui leur a évité de quitter leur pays. Ces programmes, dans la plupart des cas, sont centrés sur la formation professionnelle et les stages, l'enseignement des stratégies de recherche d'emploi, l'écriture des CV et les techniques de l'entretien d'embauche et ils incluent fréquemment une composante liée à l'autonomisation, afin d'améliorer la confiance en soi et l'estime de soi¹¹⁵.

L'aide économique et l'aide à l'emploi qui sont apportées aux femmes sont aussi des aspects importants des services de protection qui aident les femmes ayant survécu à la violence à devenir financièrement indépendantes, à se réinsérer, si elles vivaient dans un foyer, et à vivre en toute indépendance. C'est pour cette raison que les foyers et autres centres d'accueil qui fournissent un logement aux femmes tout en s'occupant du cas de violence, mènent souvent des programmes de formation professionnelle ou proposent des conseils en réussite professionnelle. De la même manière, c'est une bonne pratique, au sein des programmes de réinsertion pour les femmes et les filles victimes de la traite, de fournir des opportunités de rémunération. Le plus souvent, ces programmes prennent la forme de programmes de développement entrepreneurial et d'emploi. Il n'est pas rare que les programmes d'autonomisation économique visant à prévenir la violence opèrent en lien étroit avec des programmes pour les rescapés. Bien sûr, durant le travail mené avec les rescapés de toute forme de VCF, par opposition aux groupes à risques, des services plus globaux sont nécessaires et une aide à long terme et un suivi seront peut-être aussi requis.

Type de VCF : La traite des êtres humains

Approche et principaux objectifs : Winrock International, une ONG américaine, met actuellement en œuvre un projet sur plusieurs années en Moldavie, projet

¹¹⁴ *Report on Involving Men in the Implementation of UN Security Council Resolution 1325 on Women, Peace and Security*, (Gender Action for Peace and Security-GAPS, 2007).

¹¹⁵ *Best Practices in Trafficking Prevention in Europe and Eurasia*, (USAID, 2009).

L' « Anti-Trafficking Initiative »
et « New Perspectives for Women » en
Moldavie

qui cible les racines économiques de la traite des femmes et qui cherche à améliorer leurs opportunités d'emploi, principalement parmi les femmes âgées de 16 à 25 ans qui sont exposées aux plus grands risques. Le programme Moldova Anti-Trafficking Initiative/ New Perspectives for Women reconnaît que la limitation des perspectives économiques pour les femmes en Moldavie, en particulier dans les zones rurales, a un effet d'impulsion sur la traite. Le programme s'attache aux causes économiques de la traite et il fournit une intervention de crise pour faire revenir les femmes et les filles ainsi que ceux qui sont exposés au risque. Le programme vise à atteindre des jeunes femmes et des filles particulièrement vulnérables, celles qui vivent dans les régions rurales, qui ont peu de compétences professionnelles, qui vivent dans la pauvreté ou dans des situations de violence.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Avec un système qui comprend quatre centres régionaux de soutien en Moldavie, le programme fournit des consultations au pied levé, une formation sur la prévention de la traite, des cours professionnels, des emplois à court et à long termes, une formation entrepreneuriale, des programmes de stages, et il aide à la création de groupes d'entraide. Certaines de ses activités incluent les consultations individuelles, sur des thèmes comme l'écriture de CV et l'entretien d'embauche, la planification opérationnelle, la formation aux fonctions de direction, des cours d'apprentissage et un programme de stages. Un programme corollaire, « Aiding Women Entrepreneurs in Moldova », aide les femmes potentiellement chefs d'entreprise à créer leur propre affaire grâce à un modeste programme de subventions.

Lieu géographique: La Moldavie

Documents, produits, résultats : La lettre d'information du programme, des documents audio-visuels, des publications et histoires de réussite sont disponibles sur le site web du programme, la plupart étant en roumain, en russe et en anglais.

Informations sur le financement : Le financement est assuré par l'USAID.

Organisation engagée :

New Perspectives for Women
65, Stefan cel Mare Blvd., office 603
Chisinau, MD-2001,
Moldavie
Tél : +373 (22) 271 290 ; 271 480; 271 169 ; Fax : +373 (22) 272 489

Pour de plus amples informations : <http://www.winrock.org/fact/facts.asp?CC=5536&bu=9056>

IMAGE – Intervention with Microfinance for AIDS and Gender Equity

Type de VCF : Utilisation de la microfinance comme support de prévention contre toutes les formes de VCF

Approche et principaux objectifs : En 2001, la Small Enterprise Foundation (SEF), la Microfinance Institution (MFI) et le Rural AIDS and Development Action Research (RADAR) Programme, en Afrique du Sud, ont établi une collaboration pour mettre en œuvre le projet IMAGE (Intervention with Microfinance for AIDS and Gender Equity). Ce projet aborde l'autonomisation économique des femmes pauvres comme un support vers un plus grand changement social. IMAGE allie la microfinance axée sur la pauvreté et sur les groupes, une formation structurée, des discussions sur la violence sexiste, le VIH/sida et

d'autres questions sociales.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Généralement, dans les programmes de microfinance, les femmes bénéficient de modestes prêts à condition qu'elles se rencontrent tous les quinze jours pour rembourser leurs prêts et participer à une formation sur la planification opérationnelle. Le projet IMAGE a élargi ce programme pour qu'il inclue aussi les ateliers obligatoires des « Sisters for Life ». Ces ateliers sont dix cours de formation participative d'une heure, qui se tiennent sur plus de six mois. Les femmes issues des communautés locales, qui ont été formées pour faciliter des discussions ouvertes, conduisent les sessions Sisters for Life. Ces sessions sont structurées de manière à renforcer la confiance des participants, à leur donner des compétences en communication et en direction et à accroître leur sens critique. Les thèmes de ces formations incluent les rôles et la culture propres à chacun des sexes, la sexualité et la violence sexiste, la communication et le relationnel, la transmission et la prévention du VIH.

Lieu géographique : Principalement les régions rurales de l'Afrique du Sud

Documents, produits, résultats : Le projet IMAGE signale surtout des réussites impressionnantes, non seulement dans l'accroissement de la confiance en soi chez les femmes et de leur engagement dans la communauté, mais aussi dans la réduction des violences physiques et sexuelles. Les femmes qui ont participé au projet IMAGE étaient moitié moins susceptibles de subir la violence domestique que celles qui n'y ont pas participé. Les taux de divorce et de séparation n'ont pas changé parmi les participantes et leur statut s'est amélioré ; elles ont signalé qu'elles étaient traitées avec plus de respect par leur partenaire.

Un CV et des documents de formation utilisés par la composante Sisters for Life du programme sont disponibles sur le site web : <http://www.sef.co.za/content/image-study>

L'Université du Witwatersrand (Johannesburg) suit actuellement le projet IMAGE par l'IMAGE Study et un site web consacré à cette étude qui accueille une large gamme de documents, comme le protocole d'étude, des documents d'évaluation, des questionnaires et les conclusions d'études préliminaires.

Informations sur le financement : Le projet IMAGE est relativement peu coûteux. Les coûts actuels sont d'environ 5 USD par client (après la formation). Une étude coût-efficacité a estimé que le coût global du projet était d'environ 600 USD par cas d'empêchement de violence du partenaire intime.

Organisation engagée :

Small Enterprise Foundation (SEF)

P.O. Box 212

Tzaneen

Limpopo 0850

Afrique du Sud

Tél : + 27 15 307 5837 ; Fax : + 27 15 307 2977

Courriel à adresser par le site web : <http://www.sef.co.za/contacts>

Pour de plus amples informations¹¹⁶ : <http://www.sef.co.za/node/31>
<http://web.wits.ac.za/Academic/Health/PublicHealth/Radar/SocialInterventions/InterventionwithMicrofinanceforAIDSGenderEquity.htm>

¹¹⁶ http://www.wunrn.com/news/2007/02_07/02_19_07/022607_turkey2.htm.

5.6 Protections juridiques

Les protections juridiques pour les femmes qui ont subi la violence sont diverses et variées et elles sont généralement liées aux procédures judiciaires. Une description de ces mesures de protection est néanmoins incluse ici du fait qu'elles partagent plus d'éléments avec les autres protections proposées aux femmes que lors de la mise en accusation.

La protection des témoins est essentielle pour les rescapées de la VCF engagés dans toute procédure judiciaire et elle doit être assurée avant, durant et après le procès. Cette protection est particulièrement critique dans les cas de violence liés à des crimes de guerre, à des conflits armés ou à la traite des êtres humains. La protection des témoins doit inclure un soutien physique/médical et psychologique. Les ordonnances préventives, comme décrit ci-après, peuvent remplir cette fonction critique dans les cas de violence domestique.

Plusieurs innovations juridiques ont élargi la protection offerte aux victimes/témoins de la traite des êtres humains, sous la forme de visas spéciaux et de permis de séjour, en vue de permettre à une victime de rester dans le pays et d'y travailler. La loi sur l'asile a également été utilisée à profit pour offrir aux femmes qui fuient la violence, une protection dans un pays tiers.

Le domaine de l'indemnité et des dédommagements pour les rescapées de la VCF progresse également rapidement, en se fondant sur l'idée que les procédures judiciaires contre un auteur ne constituent pas une réponse adéquate face au tort subi. La saisie des biens des criminels condamnés, en particulier dans les cas de la traite des êtres humains, peut être affectée aux fonds de compensation des victimes. Le Tribunal Pénal International gère un Fonds d'affectation spéciale pour les victimes en vue d'aider celles qui sont les plus vulnérables dans le cadre des délits qui sont du ressort du Tribunal.

Des indemnités de guerre peuvent être données en guise de reconnaissance du fait que les femmes ont subi des violations des droits humains durant un conflit ou une répression. Ces indemnités peuvent être « compensatoires, fondées sur la restitution, à des fins de réadaptation et/ou symboliques par nature, et elles peuvent être individuelles... ou collectives... », financières ou non-financières¹¹⁷. La distribution des indemnités de guerre requiert une grande sensibilité à l'égard du tort potentiel que ce programme peut provoquer, ainsi qu'une compréhension envers ce que les femmes ont vécu dans le conflit. La « mise en œuvre concrète des programmes d'indemnités de guerre doit s'accompagner d'un engagement et d'un effort concertés de la part de l'État pour remédier aux causes structurelles des violations des droits humains. Les communautés et les individus doivent voir que, plutôt que de payer seulement un service pour la forme face à leur souffrance, des mesures concrètes sont prises par l'État pour réparer les torts qui leur ont été faits dans le passé... »¹¹⁸

5.7 Programmes pour les auteurs de violences

S'il est généralement convenu que les programmes qui travaillent avec les auteurs de VCF sont une bonne pratique, il existe plusieurs philosophies et approches derrière ce travail. Certains modèles considèrent les programmes pour les auteurs comme « un traitement », d'autres comme « une éducation » ou « une formation ». Dans plusieurs pays, les programmes pour les auteurs sont organisés sur ordonnance du tribunal et, en conséquence, s'ils ne sont pas destinés à punir (aux USA, en fait, les hommes peuvent être obligés de suivre un traitement à la place de leur peine), ils peuvent avoir un effet coercitif. Un

¹¹⁷ Romi Sigdworth, *Gender-Based Violence in Transition*, (Centre for the Study of Violence and Reconciliation, 2008), p.18.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 20.

grand nombre de programmes reconnaissent aussi que même les hommes violents ont besoin d'un soutien, souvent sous la forme de conseils psychologiques. Les hommes qui font recours à la violence peuvent souffrir d'une faiblesse de leur estime de soi, de problèmes liés à la gestion de la colère, à l'expression de leurs émotions et à la formation de relations interpersonnelles.

La dynamique de la violence est complexe et les études ont révélé d'étroites corrélations entre les hommes qui sont violents et ceux qui ont subi la violence dans leur enfance. Cette compréhension ne doit cependant jamais servir d'excuse à la violence et un élément essentiel de tous les programmes pour les auteurs, qu'ils soient considérés comme thérapeutiques ou éducatifs, est que l'auteur exerce une responsabilité personnelle à l'égard de ses actes.

C'est une bonne pratique, pour les programmes pour les auteurs, d'être élaborés et mis en œuvre en étroite coordination avec les services pour les rescapés. Cela permet à la sécurité de la femme d'être une priorité centrale, et cela permet aussi aux ressources restreintes d'être allouées équitablement. Les programmes pour les auteurs peuvent aussi contribuer au travail de prévention auprès des hommes et des garçons, en aidant à remettre en question les notions reconnues de masculinité et à engager les hommes en tant qu'agents positifs du changement.

Les prestataires de services qui travaillent avec les rescapés de la violence soulignent aussi qu'un nombre non négligeable d'auteurs de la VCF sont membres d'organismes chargés de l'application des lois, des forces militaires, des forces de sécurité ou du maintien de la paix. Des interventions ont été conçues pour atteindre précisément ces groupes mais, parce qu'elles prennent la forme de formations et de codes de conduite en interne, elles sont abordées ci-après dans la partie sur l'Accusation.

Shedding Abuse est un manuel pour la création d'un atelier en douze sessions, destiné aux hommes auteurs de violences domestiques. Le programme cible les hommes qui sont responsables de violences domestiques et qui cherchent à changer leurs relations interpersonnelles. Ce manuel est conçu pour être utilisé dans divers contextes culturels. Il commence par la création d'un comité directeur au niveau communautaire, il décrit la sélection des formateurs et des animateurs, et il indique comment présenter le cours dans un contexte de groupe et comment convaincre les hommes d'y assister. Le manuel examine les étapes de création du cours et il fournit des outils de formation spécifiques, comme des exercices de jeux de rôles et des devoirs à faire à la maison, des formulaires d'évaluation et un calendrier des cours. *Shedding Abuse* a été élaboré par networklearning.org, un réseau qui fournit aux ONG des documents pour améliorer leurs connaissances et leurs formations, et il se fonde sur le travail de Chris Laming, de l'organisation SHED (Self Help Ending Domestic) en Australie de l'Est. Le manuel est accessible sur le site web de networklearning.org ou directement sur : http://www.networklearning.org/library/task_cat_view/gid,51/.

**Shedding Abuse:
Un cours pour
les hommes
qui ont recours
à la violence
domestique**

Respect : Une association nationale offrant des programmes pour les auteurs de violence domestique ainsi que des services de soutien afférents

Type de VCF : La violence domestique

Approche et principaux objectifs : Respect, une association basée au R.U., assure, sur adhésion, des programmes et des services de soutien pour les auteurs de violences domestiques. L'accent est mis, chez Respect, sur l'accroissement de la sécurité des victimes de la violence domestique en promouvant des interventions efficaces auprès de leurs auteurs. L'organisation soutient le travail lié aux politiques sur l'amélioration des programmes pour les auteurs de violences domestiques et la protection des victimes.

Le programme pour les auteurs, chez Respect, se fonde sur quatre objectifs centraux : permettre à l'homme de comprendre et de reconnaître l'étendue, la fréquence et la gravité de sa violence, et lui permettre de voir combien elle est ravageuse ; promouvoir la reconnaissance de sa responsabilité (le programme de Respect n'est pas du conseil conjugal mais un programme visant à montrer aux auteurs qu'un comportement violent est un choix et qu'ils sont les auteurs de ce choix). Un troisième objectif consiste à encourager les hommes à remettre en question le sentiment, fondé sur les particularités des sexes, qu'ils ont de leurs droits, et le dernier objectif est de développer un comportement respectueux¹¹⁹.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Respect anime deux permanences téléphoniques nationales d'information et de conseil : la Respect Phonenumber (pour les auteurs qui cherchent une aide pour changer) et la Men's Advice Line (pour les hommes victimes de la violence domestique). La Respect Phonenumber reçoit annuellement, au R.U., 7.000 appels de la part d'hommes qu'elle aide à comprendre la situation qu'ils ont créée et à voir les effets négatifs sur leurs partenaires, leurs enfants et leurs proches. Les hommes peuvent également être orientés vers des centres pour recevoir une aide. Les programmes de Respect pour les auteurs sont animés par le souci de la sécurité des rescapés de la violence. Ces programmes valident, par eux-mêmes, l'expérience des femmes, en prenant très clairement position en faveur de l'idée que les hommes sont responsables de leurs actes et il est aussi bien compris que le fait qu'un auteur participe à ces programmes peut susciter chez sa partenaire des attentes irréalistes quant à sa propre sécurité. C'est pour cette raison que Respect coopère étroitement avec les services pour les femmes et les enfants pour les informer des progrès réalisés par leur partenaire lors des consultations. Cette approche vise à autonomiser la femme en lui fournissant des informations sur les programmes de l'auteur, pour qu'elle puisse se concentrer sur sa sécurité et la sécurité de ses enfants et prendre des décisions en toute connaissance de cause.

D'autres projets entrepris par Respect incluent le projet Young People's Services, qui propose un kit pour les professionnels qui travaillent avec les jeunes de 13 à 19 ans sur la violence dans les relations, la recherche de politiques sur l'efficacité des programmes pour les auteurs de violences domestiques, et la création d'une Norme d'agrément pour l'évaluation des divers programmes de prestation de services et la mise en lumière de ceux qui sont de haute qualité et centrés sur la sécurité. Respect soumissionne des projets de recherche et des opportunités de réseautage pour ses membres.

¹¹⁹ Neil Blacklock, *Strategies for Engaging with Perpetrators of Domestic Violence*, Présentation lors du Séminaire d'experts sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, organisé par la Section de l'égalité des sexes du Secrétariat de l'OSCE, en octobre 2008 (Les documents du séminaire sont disponibles sur http://www.osce.org/gender/item_6_32383.html).

Lieu géographique : Le Royaume-Uni, précisément l'Angleterre, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord

Documents, produits, résultats : Respect est actuellement engagé dans un vaste projet d'évaluation pour examiner les résultats de la participation des hommes dans les programmes pour les auteurs. Respect travaille aussi avec des médecins praticiens pour créer un système de gestion de l'information sur le client, système qui sera disponible à tous les membres de l'organisation une fois qu'il aura été mis en œuvre.

Les anciennes évaluations temporaires des projets d'intervention sur la violence domestique, menées à Londres et en Écosse, ont révélé que la combinaison de programmes de prévention de la VD pour les hommes et de services de soutien intégrés pour les femmes avait un effet significatif sur la sécurité des femmes et des enfants. Dans les deux études, la majorité des hommes qui ont suivi la totalité du programme ont cessé de recourir à la violence ou à des conduites violentes. Le site web de Respect inclut des liens vers divers projets de recherche et une banque d'informations.

Informations sur le financement : Le travail de Respect est soutenu par un financement gouvernemental, des dons émanant de fondations et, dans une moindre mesure, des dons privés. Les permanences téléphoniques sont directement financées par le gouvernement (pour l'Angleterre, le Pays de Galles, l'Irlande du Nord) à hauteur d'environ 130.000 GBP par an.

Organisation engagée :

Respect
1st Floor, Downstream Building
1 London Bridge
London SE1 9BG
Royaume-Uni
Tél : +44 (0)20 7022 1801
Fax : +44 (0)20 7022 1806
Courriel : info@respect.uk.net

Pour de plus amples informations: <http://www.respect.uk.net/>

6 La poursuite

L'obligation des États à respecter la norme de la diligence due envers la violence faite aux femmes s'est fortement appliquée à la réponse à cette violence après qu'elle est survenue, réponse qui, dans une large part, porte sur l'amélioration des lois et de l'accès des femmes aux lois. De nombreux pays ont pris des mesures pour adopter ou modifier la législation et s'assurer que le système juridique, en particulier la mise en application des lois, les procureurs et juges, ont la capacité d'instruire pleinement et de poursuivre les cas de violences faites aux femmes.

L'ONU a émis des recommandations claires à l'attention des États pour qu'ils prennent des mesures de prévention contre le crime et de justice pénale pour éliminer la violence contre les femmes¹²⁰. Cette dernière doit apparaître dans les programmes de réforme juridique et de réforme du domaine de la sécurité. Le renforcement du respect envers la souveraineté du droit implique, par exemple, que la loi s'applique équitablement et constamment à tous. Lorsque les cas de violence domestique sont traités en « affaires privées » et qu'ils sont considérés comme différents des autres formes de violence, la souveraineté de la loi n'est pas maintenue. La réforme du domaine de la sécurité vise à renforcer la capacité de la police, du secteur judiciaire et des autres acteurs pour qu'ils appréhendent et répondent mieux aux besoins de sécurité de tous. Les menaces pesant sur la sécurité des femmes et des filles portent largement sur la violence, qu'elle survienne dans le foyer familial ou dans la communauté. La Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU souligne également qu'il incombe à tous les États de mettre fin à l'impunité et de poursuivre ceux qui sont responsables de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, y compris ceux qui sont liés à la violence sexuelle ou à une autre forme de violence contre les femmes et les filles.

Il existe une abondante information sur l'intégration des considérations liées à l'égalité des sexes, y compris sur la VCF, dans la réforme du domaine de la sécurité et il n'est pas dans l'intention de ce recueil de reproduire cette information ici. Ce sont plutôt les leçons importantes retenues par ce domaine, pour rendre la loi plus réactive aux questions de la violence faite aux femmes, et les modalités du travail de ces structures, comme la police, les forces de sécurité, les acteurs judiciaires, qui sont distillées ici. Si d'autres guides et recueils se concentrent sur le domaine à réformer, le présent recueil est articulé autour des types d'interventions efficaces, comme l'élaboration de lois spécialisées, les protocoles internes ou les programmes de formation, tout en apportant des informations précises sur le domaine à cibler, lorsque cela est opportun.

Plusieurs guides et kits offrent des informations sur le traitement des questions d'égalité des sexes dans la réforme de la justice pénale et du domaine de la sécurité : *Modèles de stratégies et mesures pratiques dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale* (1999) est un recueil de pratiques prometteuses, programmes, politiques et législations, qui a été élaboré par le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale (CIRDC). Ce recueil prend la forme d'une base de données répertoriant des exemples de bonnes pratiques globales dans le domaine de la justice pénale et de la VCF,

L'amélioration de la justice pénale et la réforme du domaine de la sécurité

¹²⁰ Modèles de stratégies et mesures pratiques dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, 12 décembre 1997, GA Res. 52/86.

exemples qui sont classés selon les stratégies modèles articulées par le Secrétaire général de l'ONU. Ce recueil peut être consulté sur : <http://www.icclr.law.ubc.ca/Site%20Map/Publications%20Page/Elimination.htm>

The Gender and Security Sector Reform Toolkit (2008) (DCAF, OSCE/BIDDH et ONU-INSTRAW) propose une introduction pratique aux questions d'égalité des sexes pour les spécialistes de la réforme du domaine de la sécurité et les responsables politiques. Ce kit inclut 12 outils, et leurs Notes pratiques correspondantes, sur des thèmes comme la réforme de la police, la réforme de l'égalité des sexes et la justice, ainsi que des informations spécifiques sur la gestion de la VCF. Ce kit peut être consulté sur : <http://www.dcaf.ch/gender-security-sector-reform/gssr-toolkit.cfm?navsub1=37&navsub2=3&nav1=3>.

Gender Sensitive Police Reform in Post Conflict Societies (2007) est une note d'information stratégique de l'UNIFEM et du PNUD qui décrit les leçons retenues par la politique de réforme sensibilisée à l'égalité des sexes au Kosovo, au Libéria et en Sierra Leone. Cette note résume les composantes clés nécessaires à toute réforme efficace de la police, telles qu'elles ont été utilisées dans les situations à forts taux de violence sexuelle et de violence sexiste et il peut être consulté sur : http://www.unifem.org/Sources/item_detail.php?ProductID=105.

Comme indiqué dans une autre partie de ce rapport, les conseils communautaires d'anciens, peuvent, dans certains pays, assumer des fonctions quasi-judiciaires en arbitrant les problèmes de la communauté, ce qui peut inclure les formes de violence à l'égard des femmes, comme le viol ou la violence domestique. Ces conseils peuvent servir de vigiles pour contrôler que les cas de VCF sont instruits par le système judiciaire officiel. De plus, ils peuvent exercer une influence importante sur la communauté dans son ensemble, en particulier lorsque les auteurs peuvent être contraints, par la réprobation de la communauté et l'opprobre public, de changer leur comportement violent. Cependant, si ces institutions communautaires sont des partenaires importants dans la lutte contre la VCF, et si elles doivent être des cibles pour les programmes spécialisés d'action, elles ne doivent pas être envisagées pour prendre la place d'un système judiciaire officiel¹²¹.

Le rôle des groupes de la société civile peut sembler moins important dans le cadre des efforts de poursuite que dans ceux de la prévention et de la protection. En fait, les ONG ont un rôle important à jouer dans le travail d'élaboration des politiques liées à la réforme juridique, en prônant des mécanismes juridiques qui répondent, de façon appropriée, aux besoins des victimes, en assurant la sensibilisation et le renforcement des compétences d'une large gamme de professionnels juridiques, et en suivant la mise en œuvre des lois et l'efficacité du système juridique.

6.1 Lois et politiques

La réforme juridique a été un domaine critique du travail des gouvernements et des organisations de la société civile. Les lois nationales et locales sont des mécanismes d'application des obligations des traités internationaux au niveau de l'État. Le système juridique peut prévenir la violence faite aux femmes par

¹²¹ Des exemples de projets incluant des éléments relatifs aux assemblées communautaires tels que les tribunaux aksakal au Kirghizistan et les mahallah en Ouzbékistan sont décrits dans la partie sur la Prévention, ci-dessus.

diverses formes de lois et de politiques et il existe de nombreux exemples, dans le monde, de pays ayant adopté des approches différentes, et pourtant d'une même efficacité, envers la législation contre la VCF.

Il est bien entendu qu'une simple criminalisation de la violence n'est pas opportune et des réponses efficaces requièrent une législation globale incluant des dispositions sur la protection et la prévention et s'attaquant aux racines de la violence à l'égard des femmes, comme la discrimination à l'égard des femmes. Envisagées largement, « les lois » peuvent également inclure des plans d'action, adoptés par les organes législatifs nationaux, ou des codes de conduite sur la manière dont certains professionnels doivent réagir aux cas de violence à l'égard des femmes, codes adoptés au niveau des organismes. Il va également sans dire que les lois ont elles-mêmes peu de pouvoir et que les bonnes lois doivent donc ne pas être évaluées à l'aune de ce qui est stipulé sur le papier, mais de leur mise en œuvre pratique. Une loi peut être considérée comme efficace lorsque son adoption est suivie par une plus forte sensibilisation des professionnels juridiques, un renforcement des capacités de mise en application de la loi, avec l'élaboration de procédures claires et de directives sur la manière dont la loi doit être appliquée.

En mai 2008, la Division de l'ONU de la promotion de la femme du Département des Affaires économiques et sociales (UNDAW/DESA) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont réuni un groupe d'experts sur les bonnes pratiques et leçons retenues au titre de la législation sur la violence faite aux femmes. Les objectifs de la réunion ont inclus l'analyse des différentes approches de la loi à l'égard de la VCF, l'évaluation des leçons retenues lors de la mise en œuvre de ces lois et l'identification des bonnes pratiques et stratégies dans l'élaboration de la législation. La réunion a produit un certain nombre de notes et présentations d'experts sur les développements juridiques et la réforme juridique dans certains pays.

Pour de plus amples informations: http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/vaw_legislation_2008/vaw_legislation_2008.htm

Réunion d'un groupe d'experts sur les bonnes pratiques dans la législation sur la VCF

6.1.1 Lois sur l'égalité des sexes

Étant donné que la violence à l'égard des femmes est une forme grave de discrimination et qu'elle s'enracine dans les inégalités structurelles, les mesures permettant de garantir l'égalité des sexes sont des points de départ importants pour fournir une base juridique à la lutte contre la VCF. Plusieurs anciens pays soviétiques considèrent la violence faite aux femmes comme un obstacle à l'égalité entre les hommes et les femmes. Par exemple, le Tadjikistan a adopté la Loi « sur les garanties de l'État en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, et de l'égalité des opportunités de leur réalisation » et, lors de la création du programme d'État sur l'égalité des sexes, il en a consacré une partie aux mesures concrètes contre la violence à l'égard des femmes, en considérant que la loi garantit à la fois l'égalité juridique et l'égalité de facto¹²².

¹²² Hairinisso Yusufi, *Primary Activities of the Committee on Women and Family Affairs of the Government of the Republic of Tajikistan to Prevent Violence Against Women*, Présentation lors du Séminaire d'experts sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, organisé par la Section de l'égalité des sexes du Secrétariat de l'OSCE, en octobre 2008 (Les documents du séminaire sont disponibles sur http://www.osce.org/gender/item_6_32383.html).

6.1.2 Renforcement de la loi et adoption d'une législation spécialisée

La révision des lois existantes, dans l'objectif de renforcer leur capacité à protéger les rescapés de la violence et à poursuivre les auteurs, constitue le point de départ de la réforme juridique de la VCF. Par exemple, toute définition de la violence contre les femmes peut être élargie de manière à ce que toutes les formes de cette violence soient exposées à des poursuites. La définition du viol doit inclure le viol conjugal. Les procédures juridiques qui contraignent une victime de la violence à engager des poursuites doivent être abrogées et la responsabilité de l'instruction de tout délit doit clairement incomber à l'État. Au Canada, les amendements portés au Code pénal en 1992 ont établi des lois sur la protection des victimes de viol, qui apportent des directives strictes quant au type de preuve qui doit être fourni lors des procès pour viol ou pour violence sexuelle. Les lois sur la protection des victimes de viol doivent en particulier protéger les témoins/victimes contre l'obligation de faire état d'un comportement sexuel antérieur. Les sanctions pénales infligées en cas d'infractions répétées de violence domestique peuvent être aggravées.

La révision de la loi existante est, cependant, une approche minimaliste dans la lutte contre la violence faite aux femmes et de nombreux pays sont allés plus loin pour adopter des lois autonomes qui incriminent la VCF d'une manière générale, ou certains types de violence, comme la violence domestique, la traite des êtres humains ou le harcèlement sexuel. Les pays de l'ancienne région soviétique ont, par exemple, trouvé que l'adoption de lois spécifiques contre la violence familiale était nécessaire pour construire une compréhension juridique du problème, de manière à ce qu'il soit résolu par des agences adéquates et qu'il soit inclus dans les statistiques nationales. L'adoption de la Prison Rape Elimination Act (2003), aux États-Unis, a accru l'attention portée au problème qui n'était jusque-là que peu connu. La loi a initié des mesures de prévention et de poursuite qui sont expressément pour la violence carcérale à l'égard des femmes, elle a établi un organisme fédéral pour combattre le viol en prison et elle a autorisé les réductions de financement pour les établissements qui ne respectent pas les normes minimales¹²³. Le Statut du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a été le premier à considérer le viol comme un crime contre l'humanité. Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale a, en conséquence, élargi la définition pour inclure « le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution organisée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable » et il a établi que ces actes sont aussi des infractions aux Conventions de Genève¹²⁴. Le Statut de Rome a changé, il est permis de le penser, la compréhension globale sur les conséquences spécifiques des conflits et des guerres sur les femmes.

Une approche globale de la réforme juridique sur la VCF doit inclure la révision des lois existantes, l'adoption d'une législation spécialisée et l'élaboration de politiques et procédures de mise en application des lois. Un aperçu sur les bonnes pratiques dans l'élaboration de la législation contre la violence faite aux femmes est donné dans plusieurs guides de législation modèle.

Lois modèles pour la prévention de la VCF

Des guides sur les lois modèles existent à propos de plusieurs types de violence, par exemple :

A Framework for Model Legislation on Domestic Violence (Rapport du Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses

¹²³ *Women in an Insecure World, Violence Against Women, Facts, Figures and Analysis*, (DCAF, 2005), p. 97.

¹²⁴ ONU : UN Doc. A/CONF.183/9.

conséquences)¹²⁵, disponible sur : <http://www2.ohchr.org/english/issues/women/rapporteur/issues.htm>

Sexual Harassment at Work: National and International Responses (OIT)¹²⁶, disponible sur : <http://www.ilo.org/public/english/protection/condtrav/pdf/2cws.pdf>

Reference Guide for Anti-Trafficking Legislative Review (OSCE/BIDDH)¹²⁷, disponible sur : http://www.osce.org/odihr/item_11_13596.html.

En consultant ces modèles, il est possible de résumer plusieurs bonnes approches communes à toutes les lois efficaces sur la VCF. Le type de violence doit être défini clairement et les préjudices physiques, sexuels et psychologiques doivent être punis. La définition de la victime et de l'auteur doit être suffisamment large pour inclure divers liens. Les recours pénaux et civils, y compris les indemnités, doivent être accessibles aux victimes de la VCF. Les efforts de poursuite judiciaire doivent faire suite à la création des mécanismes juridiques permettant la protection efficace des victimes/rescapées. Une gamme de lois et recours souples, conçus spécialement au regard des besoins des rescapés, et incluant des procédures d'urgence, est le plus efficace pour prévenir la VCF. Les peines infligées aux auteurs doivent être proportionnelles.

6.1.3 Études des cas de bonnes pratiques dans la législation

Les lois modèles fournissent les grandes lignes quant aux éléments qui doivent être inclus dans une législation efficace, et qui peuvent servir de points de départ dans la rédaction d'une législation antiviolence, mais aucun gouvernement n'a réellement adopté ces lois modèles en bloc. Il est donc plus utile d'examiner des études de cas pour identifier la manière dont plusieurs pays ont récemment entrepris une vaste réforme juridique autour de la VCF. Même dans ces pays, les militants montrent du doigt les domaines nécessitant une nouvelle réforme en indiquant combien l'approche requise pour la prévention de la VCF est incessante et complexe.

L'expérience autrichienne sert de modèle de système global accordant la priorité aux services de soutien afin de permettre aux rescapés de trouver recours dans le système judiciaire. Le gouvernement autrichien soutient un certain nombre de services pour les femmes rescapées de la violence, et leurs enfants, services qui respectent leurs droits à l'information, à un logement sûr et à un soutien encourageant¹²⁸. L'adoption de lois audacieuses est donc un aspect essentiel du système mais elle n'en est qu'un aspect seulement.

Autriche

¹²⁵ Bureau du Haut-Commissaire des Droits de l'homme de l'ONU, E/CN.4/1996/53/Add.2, (1996).

¹²⁶ Deirdre McCann, *Sexual Harassment at Work: National and International Responses*, (OIT, 2005).

¹²⁷ Angelika Kartusch, *Reference Guide for Anti-Trafficking Legislative Review*, (OSCE/BIDDH, 2001).

¹²⁸ Par exemple, le Ministère pour les Femmes finance une permanence téléphonique nationale gratuite qui est gérée par l'organisme non-gouvernemental Réseau des foyers pour femmes. Il existe 30 foyers pour femmes dans le pays qui sont financés par le gouvernement national et les autorités municipales, mais qui opèrent en tant qu'organisations indépendantes pour les femmes, ainsi que 40 centres de conseil locaux et régionaux qui soutiennent les femmes et les filles qui ont survécu à la violence.

Plusieurs modifications importantes de la loi autrichienne ont contribué à accroître la protection des rescapés et l'efficacité des poursuites dans les cas de VCF. Par exemple, la Loi sur la police de sécurité (1991) régleme les devoirs de la police à l'égard de la protection des personnes contre la violence, mais, plus significatif encore, elle a élargi la protection de la police aux femmes victimes de violences dans leur foyer familial. La Loi sur la violence domestique (1997) comprend trois éléments qui agissent en combinaison les uns avec les autres : une disposition permet à la police d'expulser une personne violente de son foyer familial pendant une période de 10 à 20 jours ; le rescapé a le droit de faire une demande de protection à long terme par une procédure civile ; le soutien aux victimes est immédiat après l'intervention de la police. Simultanément à l'adoption de la Loi sur la violence domestique, le gouvernement autrichien a établi un système de Centres d'intervention dans chacune des provinces du pays, dans le but de coordonner les actions de la police et celles des services sociaux et d'adopter une approche proactive dans l'assistance aux victimes. Les centres sont financés par le Ministère fédéral de l'Intérieur et par le Ministère pour les Femmes, mais ils sont gérés par des ONG pour les femmes. L'une des tâches clés des Centres d'intervention est d'évaluer le danger présent dans une situation de violence domestique. Pour cette raison, lorsque la police expulse un auteur du foyer familial, l'expulsion est inscrite dans un rapport que la police doit transmettre au Centre d'intervention local. À ce stade, le centre prend des mesures pour contacter la rescapée et proposer un soutien et une assistance dans la planification de la sécurité de la rescapée et de toute personne à charge.

D'autres changements législatifs importants incluent la réforme du Code pénal qui a donné lieu à la poursuite, d'office, de tous les actes violents, même les méfaits, l'élaboration d'une législation anti-harcèlement avec menaces, et la criminalisation du viol conjugal, des mutilations génitales féminines et du mariage forcé. Une loi existe déjà, sous la forme d'un projet de loi, pour alourdir les peines en cas de répétition des actes de violence. Ces modifications légales et politiques particulières se sont avérées efficaces puisqu'elles entraînent une coordination entre la police, les tribunaux et les Centres d'intervention et qu'elles incluent des mesures proactives pour le soutien aux rescapés¹²⁹.

Rwanda

En 2006, le *Projet de loi sur la prévention, la protection et la punition de toute violence sexiste* a été adopté, par consensus général, par le Parlement rwandais. Si la loi n'a pas encore passé le dernier stade de son adoption, le processus par lequel elle a été préparée et soumise au Parlement représente une bonne pratique dans l'élaboration d'une législation globale sur la VCF dans les situations après un conflit. La réussite de la loi rwandaise dépend grandement du rôle de direction assumé par les femmes. En effet, le projet de loi est le premier texte législatif qui n'ait pas été introduit par le pouvoir exécutif. En 2005, avec le soutien de l'UNIFEM et du PNUD, le Forum des femmes rwandaises parlementaires (FFRP) a lancé une série de consultations nationales sous le projet « Renforcer la protection contre la violence sexiste ». Après avoir tenu une conférence nationale pour débattre des violences sexistes et des bonnes pratiques du droit international, les femmes parlementaires ont créé une procédure hautement participative pour « rassembler des informations,

¹²⁹ Rosa Logar, *Good Laws are Not Enough. Experiences from Austria in Developing a Comprehensive Intervention System to Prevent Violence Against Women and Support Survivors*, Présentation lors du Séminaire d'experts sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, organisé par la Section de l'égalité des sexes du Secrétariat de l'OSCE, en octobre 2008 (Les documents du séminaire sont disponibles sur http://www.osce.org/gender/item_6_32383.html).

solliciter des soutiens, et sensibiliser les personnes et les législateurs autour du problème de la violence sexiste. » Le FFRP s'est réuni avec des intervenants comme des représentants ministériels, la police nationale et le bureau des procureurs pour rallier leur engagement dans la lutte contre la VBG. Les parlementaires ont travaillé dans leurs circonscriptions et durant des voyages de terrain, pour parler directement aux populations locales et solliciter des idées sur ladite loi au niveau local. Elles ont aussi travaillé étroitement avec le Conseil national des femmes pour réunir de plus grands groupes de femmes lors de sessions d'information. Ce travail a abouti à un rapport qui indique que plus de 50% des femmes rwandaises avaient subi des violences de la part de leur partenaire masculin et qu'un nombre tout aussi grand de femmes avait été violées pendant le génocide de 1994. Ce rapport énumère également les recommandations émanant de la population et il constitue la base d'un document de stratégie politique qui a été à son tour utilisé par le FFRP pour former un comité consultatif. C'est ce comité qui, en travaillant avec des conseillers techniques, a formulé le *Projet de loi sur la prévention, la protection et la punition de toute violence sexiste*. Le FFRP a également collaboré avec ses homologues masculins pour trouver des commanditaires pour la législation. En 2006, le projet de loi a été adopté par le comité sans objection. À l'heure actuelle, il est en attente de modification et d'adoption par tout le Parlement.

Le projet de loi est un texte législatif important de par son approche envers la VBG. La loi est très large et elle porte à la fois sur la violence et sur les autres aspects de l'inégalité des sexes, comme la non-rémunération des femmes et les questions de dot. De manière significative, une note d'ouverture de la loi explique que l'élan du processus de rédaction s'appuie à la fois sur la situation qui prévaut à ce moment-là dans le monde, au Rwanda, et sur la réalité du génocide rwandais. La loi comprend cinq parties : (1) les objectifs de la loi et la définition des termes ; (2) les principes fondamentaux de la prévention de la VBG ; (3) les obligations des différents intervenants dans la prévention de la VBG ; (4) les peines assorties aux délits liés à la VBG ; et (5) les domaines de jonction entre le projet de loi et les autres lois pénales¹³⁰.

En 2004, l'Espagne a adopté la *Loi sur les mesures de protection intégrées contre la violence sexiste*, loi qui a considérablement changé la manière dont le système juridique traite les cas de violence à l'égard des femmes. De manière significative, la Loi définit la violence sexiste pour la première fois dans la loi espagnole. Tout en utilisant le terme de « violence sexiste », la loi porte sur la violence à l'égard des femmes commise par le partenaire intime, passé ou présent. Un aspect important de la loi est l'accent qu'elle met sur la sensibilisation, la prévention et la détection précoce des actes de violence. La Loi établit des mesures globales et multidisciplinaires pour sa mise en application et pour le pouvoir judiciaire, et elle crée une délégation gouvernementale sur la violence sexiste. La Loi établit la responsabilité d'initiatives de sensibilisation dans les écoles, par les médias et le système de la santé. Les droits des rescapées sont définis de manière globale et la loi garantit leurs droits civils, leurs droits économiques, elle protège leur statut professionnel dans les secteurs à la fois public et privé et elle garantit une assistance spécialisée, un logement et une aide juridique.

Espagne

¹³⁰ E. Pearson, *Demonstrating Legislative Leadership: The Introduction of Rwanda's Gender-Based Violence Bill*, (The Initiative for Inclusive Security, 2008) and *Gender-Based Violence Bill Passes in Rwandan Parliament*, (UNIFEM, 2006), disponible sur : http://www.unifem.org/news_events/story_detail.php?StoryID=502.

Une caractéristique importante de la loi est l'établissement de Tribunaux spécialisés dans la violence contre les femmes, tribunaux qui agissent en coopération avec une équipe psycho-sociale (psychologues et travailleurs sociaux) et un Responsable de l'assistance aux victimes.

La loi est complétée par d'autres initiatives de réforme juridique, y compris la réforme du Code pénal et l'introduction d'une Ordonnance de protection pour les victimes de la violence domestique (2003). Pour obtenir une ordonnance conservatoire, la victime de la violence sexiste (définie largement pour inclure les épouses, les partenaires intimes et les relations de fait, à la fois au moment des faits et antérieurement) qui sent qu'elle est en danger, peut faire une demande auprès de la police, des tribunaux, du bureau du procureur ou des Centres publics de services pour les femmes. Une audience doit se tenir dans un délai de 72 heures et le juge d'instruction fixe la durée de l'ordonnance. Un juge peut interdire à l'auteur d'avoir des contacts avec la victime, au foyer familial, au travail ou par un moyen de communication. Dans les cas de risques aggravés, le juge peut ordonner la détention préventive de l'auteur. Les victimes peuvent demander des mesures civiles en marge d'une affaire pénale, comme une décision de garde d'enfant, une pension alimentaire pour enfant et des frais de subsistance. La loi espagnole envisage la possibilité de la suspension ou de la substitution d'une peine pénale, dans les cas de VCF, lorsque la peine est inférieure à deux ans, mais l'auteur est obligé, dans ce cas, de se soumettre à une ordonnance conservatoire et de suivre un traitement psychologique pour les agresseurs.

Dans l'ensemble, ces changements juridiques ont eu des effets positifs en Espagne, en transformant ce qui était considéré comme une affaire privée en une question d'ordre public, et en envoyant un message disant clairement que l'État prend très au sérieux la violence faite aux femmes. Avec l'adoption de la loi, la police, les procureurs et le système judiciaire ont pu mieux coordonner leur travail¹³¹.

Turquie

L'approche juridique de la Turquie à l'égard de la VCF s'est centrée sur une réforme globale du Code pénal. Les militants ont mené une campagne pour appeler à la transformation de la philosophie et des principes sous-jacents de l'ancien code qui « interprétait le corps de la femme et sa sexualité, comme appartenant à sa famille, à son père, à son époux et à la société. » Les amendements qui en ont résulté, en 2004, ont reformulé la manière dont la loi traite les crimes sexuels, y compris la criminalisation du viol conjugal et les pratiques coutumières, comme les crimes d'honneur et les enlèvements de femmes. La loi élimine également la discrimination contre les femmes non-vierges et non-mariées et elle criminalise le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

La Turquie a également adopté des protections juridiques spécifiques pour les victimes de VCF, comme une loi qui établit les ordonnances conservatoires, adoptée en 1998. Aux termes de cette loi, toutes les femmes victimes de la

¹³¹ Carmen de la Fuente Méndez, *Spanish Legislation on Violence against Women: Challenges and Facts*, Note d'expert présentée lors de la Réunion du groupe d'experts de l'ONU sur les bonnes pratiques dans la législation sur les violence à l'égard des femmes, mai 2008, et Sonia Chirinos, *Impacts of the Development of the Spanish Procedural System on the Effectiveness of Prosecuting Violence Against Women*, Présentation lors du Séminaire d'experts sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, organisé par la Section de l'égalité des sexes du Secrétariat de l'OSCE, en octobre 2008 (Les documents du séminaire sont disponibles sur http://www.osce.org/gender/item_6_32383.html).

violence et ceux qui en ont été témoins, peuvent demander directement à la police ou au tribunal une ordonnance conservatoire. Les auteurs, contre lesquels cette ordonnance peut être appliquée, sont définis largement pour inclure tous les membres de la famille, et leurs partenaires, qui vivent ensemble. Une ordonnance conservatoire est limitée à six mois, et son infraction peut conduire à une peine d'emprisonnement de trois à six mois. Le bureau du procureur suit l'observance de l'ordonnance auprès de la police¹³².

6.1.4 Les plans d'action

Les gouvernements sont de plus en plus nombreux à passer de l'élaboration d'une législation traitant les formes de la VCF à la rédaction et à la mise en œuvre de plans d'action, qui sont des politiques publiques promouvant plus largement les droits des femmes¹³³. Si ces plans ne créent pas des lois exécutoires, ils constituent des stratégies formellement adoptées qui servent de cadre à l'action gouvernementale. Les plans d'action peuvent décrire les fonctions des différents ministères et organes, établir des indicateurs, décrire des activités de prévention, élaborer des programmes de formation, créer des services de protection et délimiter les organes responsables, ces derniers pouvant inclure à la fois des agences gouvernementales et des ONG, et enfin allouer des fonds prélevés sur le budget de l'État.

Il existe de nombreux exemples de plans d'action, certains traitant, au niveau national, toutes les formes de violence à l'égard des femmes, certains étant des plans d'action nationale portant sur des types particuliers de violence, et d'autres étant des plans d'action sectorielle. L'UNIFEM a mis en lumière les expériences menées par deux pays dans la création de plans d'action nationale. Au Maroc, un Plan d'action nationale pour combattre les violences sexistes a été élaboré autour de consultations menées auprès de quelque 200 intervenants, incluant des rescapées de la violence, des représentants du système judiciaire pénal, des professionnels de soins médicaux, des membres du personnel éducatif et les ONG pour les femmes. Ce plan contient sept larges parties sur : la réforme législative, le soutien aux rescapées de la violence (soutien légal, médical, psychologique, socio-économique), le soutien des infrastructures aux rescapés, la sensibilisation, la recherche et la construction de partenariats, la formation de la police et l'élaboration de politiques. Le plan d'action a été testé dans deux régions pilotes avant d'être adopté au niveau national¹³⁴. En Géorgie, la Commission d'État sur l'élaboration d'une politique publique pour la promotion de la femme a élaboré un Plan d'action nationale pour combattre la violence à l'égard des femmes pour 2000-2002. Le plan a chargé le Ministère des Affaires intérieures et le Bureau du procureur de rassembler des données sur la violence faite aux femmes, de créer un registre sur les cas de violence domestique et de conduire un travail de prévention. Le plan a aussi inclus des mandats pour améliorer la recherche sur la VCF, pour informer le public autour de la violence domestique, pour élaborer des programmes pour les auteurs, pour révéler les données du harcèlement sexuel sur le lieu de travail, pour combattre la violence ethnique à l'égard des femmes et des filles, et pour prévenir et éliminer la traite des femmes. Les organes législatifs et exécutifs sont responsables

¹³² Pinar Ilkcaracan et Liz Ercevik Amado, *Good Practices in Legislation on Violence against Women in Turkey and Problems of Implementation*, Note d'expert présenté lors de la Réunion du groupe d'experts de l'ONU sur les bonnes pratiques dans la législation sur les violence à l'égard des femmes, mai 2008 (UNIFEM, 2003), p. 52.

¹³³ Not a Minute more: Ending Violence Against Women, (UNIFEM, 2003), p.52

¹³⁴ *Ibid.*, p. 55.

de l'exécution du Plan d'action qu'ils mettent en œuvre avec les ONG, les syndicats et les supports de mass médias¹³⁵.

Allemagne : un 2ème Plan d'action pour combattre la violence faite aux femmes

En 2007, le gouvernement fédéral allemand a approuvé le second Plan d'action pour combattre la violence faite aux femmes qui complète le premier plan approuvé en 1999. Le nouveau Plan d'action ne fixe pas seulement des objectifs et buts pour combattre la violence à l'égard des femmes au niveau national, mais il aborde aussi la question dans le contexte de la coopération internationale, au sein de l'Union Européenne, du Conseil de l'Europe et des Nations Unies. Le Plan d'action contient différentes références à la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le second Plan d'action a été rédigé sur la base des résultats d'une étude globale d'évaluation sur l'étendue, le cadre et les conséquences de la violence à l'égard des femmes en Allemagne. Par exemple, l'une des conclusions du rapport est que les femmes migrantes sont, en moyenne, plus souvent victimes de la violence que les Allemandes. Le Plan d'action a ainsi inclus de nouvelles actions qui cibleront spécifiquement les femmes migrantes, par exemple en offrant des services en plusieurs langues, et qui préviendront des formes spéciales de violences faites aux femmes migrantes, comme les mariages forcés.

Pour de plus amples informations sur le Plan d'action (uniquement en allemand) : <http://www.bmfsfj.de/bmfsfj/generator/BMFSFJ/Service/Publikationen/publikationen,did=100962.html>

Un certain nombre de pays¹³⁶ ont rédigé des Plans d'action nationale pour mettre en œuvre la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et tous ont prévu des mesures spécifiques pour lutter et répondre à la VCF, avec un accent particulier sur le viol et l'exploitation sexuelle.

Securing Equality, Engendering Peace: A Guide to Policy on Planning on Women, Peace and Security

L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme de l'ONU (UN-INSTRAW) a publié un guide pour la préparation des plans d'action destinés à mettre en œuvre la Résolution 1325, *Securing Equality, Engendering Peace: A Guide to Policy on Planning on Women, Peace and Security* (2006). Le Guide est disponible sur : <http://www.un-instraw.org/en/gps/general/implementation-of-un-scr-1325.html>

La violence à l'égard des femmes – Ce n'est plus une affaire familiale

Type de VCF : La violence domestique

Approche et principaux objectifs : L'objectif général du projet *Violence à l'égard des femmes – Ce n'est plus une affaire familiale* (2006-2008) était de

¹³⁵ *Ibid.*, p. 54.

¹³⁶ À ce jour, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Islande, le Libéria, la Norvège, l'Espagne, la Suède, la Suisse, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les Plans sont disponibles sur : <http://www.un-instraw.org/en/gps/general/implementation-of-un-scr-1325.html>

6 La poursuite

soutenir la mise en œuvre d'une nouvelle loi sur la violence domestique en Albanie. Le projet a œuvré au renforcement des capacités des organisations albanaises, aux niveaux national, local et communautaire, pour coordonner leur action contre la violence à l'égard des femmes. Une partie critique de ce projet était l'élaboration d'une Stratégie nationale et Plan d'action sur la violence domestique, par un processus participatif incluant le gouvernement et des organisations non-gouvernementales. Le projet a également porté sur plusieurs autres questions critiques : l'introduction de nouvelles formes d'assistance aux victimes de VD, le renforcement des compétences pour la mise en application des lois et la sensibilisation du grand public.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Le projet a été mis en œuvre par le PNUD-Albanie en étroite collaboration avec les organismes du gouvernement et des gouvernements locaux d'Albanie, les ONG pour les femmes, les supports médias et les organisations internationales (UNIFEM, FNUAP, UNICEF, OIM) dans trois composantes interdépendantes. La première composante incluait une révision politique des protections juridiques et sociales pour les femmes subissant la VD, le soutien à la création d'une Stratégie nationale et d'un Plan d'action et le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère albanais du Travail, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances (au niveau national et au niveau local). Pour mettre en œuvre plus avant la loi, le PNUD a également facilité un partenariat entre le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Intérieur pour rédiger des directives sur le signalement des cas de VD. Les deux autres composantes du projet soulignent le travail de cette première composante et s'axent sur l'amélioration de la réponse à la mise en application des lois, sur l'assistance aux victimes de VD au niveau individuel (en travaillant avec le Ministère de l'Intérieur et un réseau d'ONG pour les femmes) et sur la sensibilisation autour de la prévention de la VD et du changement des attitudes prévalant dans la société, en utilisant des programmes de promotion dans les écoles.

Lieu géographique : Six régions de l'Albanie

Documents, produits, résultats : Au cours de la mise en œuvre du projet, une Stratégie nationale sur l'égalité des sexes et la violence domestique pour 2007-2010 a été élaborée ; des formations ont été organisées pour les fonctionnaires et membres de la police ; des étudiants ont pris part à des campagnes publiques (comme celle des 16 Jours d'action) et à des projets artistiques contre la VCF. De plus, le PNUD et l'UNICEF apportent un soutien technique et financier à l'Institut national des statistiques pour conduire une enquête auprès des foyers familiaux sur la prévalence et l'impact de la VD en Albanie. Les résultats de cette enquête formeront la première base de données en son genre dans le pays et elle sera utilisée pour affiner les lois, politiques et services sur la VD et améliorer leur efficacité.

Informations sur le financement : Le budget du projet était d'environ 275.000 USD, financé conjointement par le Women-in-development Fund du Japon et le PNUD-Albanie.

Organisation engagée :

UNDP Albania
Rr. Lekë Dukagjini
P. 11/1, Kati 5, A1
Tirana, Albanie

Directeur du Projet : Emira Shkurti
Tél : +355 4 2271 957
Courriel : emira.shkurti@undp.org

CS Focal Point : Entela Lako
Tél : +355 4 2276 614
Courriel : entela.lako@undp.org

6.1.5 Codes de conduite et politiques nationales

En plus des lois formellement adoptées, les codes de conduite et autres politiques qui réglementent la réponse d'un secteur particulier se sont révélés efficaces. Si ces politiques ne sont pas imposées par la loi, elles peuvent fonctionner en tant que « lois » appliquées à une institution particulière. Les protocoles et procédures sont des méthodes qui permettent de traduire les protections juridiques en réponses concrètes. Une grande attention a été accordée à l'établissement de procédures opérationnelles au sein de la police, par exemple, en donnant à cette dernière le pouvoir d'arrêter les auteurs de violence domestique sur la base d'un soupçon avéré, en rendant obligatoire le signalement auprès de leurs supérieurs et en exigeant que la police fournisse des informations aux rescapés sur les services de protection¹³⁷. L'OSCE et d'autres organisations internationales ont élaboré des Codes de conduite qui fixent les normes de conduite personnelle et professionnelle, en période de service et hors-service. Par exemple, le Code de conduite de l'OSCE interdit toute forme de discrimination fondée sur le sexe, et toute affiliation avec quiconque est soupçonné d'être impliqué dans une activité violant le droit national ou international, ou les normes relatives aux droits de la personne humaine, y compris une affiliation avec quiconque est soupçonné d'être impliqué dans la traite des êtres humains.

Projet de mise en application d'un code de conduite

Type de VCF : La violence sexiste et l'exploitation sexuelle

Approche et principaux objectifs : En 2001, après avoir reçu des rapports sur l'inconduite sexuelle des forces humanitaires et de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest, le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU (DPKO) a élaboré un projet pour établir un code de conduite destiné à la Mission de l'ONU au Burundi, dans un effort de prévention contre les violations. Le DPKO, dans son travail avec la Mission de l'ONU au Burundi, a adopté une approche proactive dans l'établissement de règles et de directives claires, suite au par. 5 de la Résolution 1325, qui établit la nécessité de fournir une formation, des directives et des documents sur la protection, les droits et les besoins particuliers des femmes.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Le DPKO a tout d'abord nommé un professionnel ayant une expérience spécifique des questions de VBG au poste de Chef de l'Unité du Code de conduite, au sein de la mission. Dans les premiers temps du projet, le chef de mission a établi des règles claires pour les soldats de l'ONU et il a veillé à ce que les médias et la population locale soient informés de ces règles. L'Unité du Code de conduite, travaillant étroitement avec d'autres unités corollaires au sein de la mission, comme la protection de l'enfance, les droits de l'homme et l'égalité des sexes, a ensuite élaboré des politiques et procédures de prévention de l'exploitation sexuelle et du harcèlement sexuel. Le code a aussi créé des lieux centraux civils et militaires où la violence, ou les soupçons sur une violence, pouvaient être signalés dans le

¹³⁷ *Policy briefing paper: Gender Sensitive Police Reform in Post Conflict Societies*, (UNIFEM et PNUD, 2007), p. 6.

6 La poursuite

cadre d'une procédure confidentielle. Au titre de ces nouvelles politiques, tout le personnel de la mission a été informé des dispositions du code de conduite et a été prié d'y souscrire par une signature. Le chef de l'Unité a conduit les formations, les présentations et les réunions de suivi sur le nouveau code de conduite.

Il a été remarqué que la mise en œuvre du code de conduite s'est avérée particulièrement délicate du fait que les pays déployant les troupes exercent une responsabilité et un pouvoir disciplinaire. Ainsi, « si un chef d'unité militaire spécifique ne prend pas au sérieux un incident ou une allégation, il n'y a aucune garantie d'action disciplinaire envers le soldat concerné. » Ce défi a été pris en compte, cependant, avec la nomination d'un conseiller en VBG à un poste de direction de la mission, conférant ainsi à l'Unité du Code de conduite le statut nécessaire pour entreprendre des actions de promotion à haut niveau, auprès des cadres militaires et de toutes les divisions des forces de maintien de la paix. Dans le même temps, le chef de la mission a exprimé un engagement très clair en faveur de la discipline et même de cours martiales pour les commandants d'unité qui auraient violé, ignoré volontairement ou mis en œuvre partiellement le code de conduite.

Lieu géographique : Les forces de maintien de la paix au Burundi mais, au sein du projet, un intérêt a été exprimé pour la formation des unités militaires régulières.

Documents, produits, résultats : Un site web consacré à la conférence de Nairobi de 2005 sur *Enhancing Protection from Gender-Based Violence in Populations Affected by Armed Conflict* inclut des liens vers des documents de politiques qui réglementent la conduite du personnel de l'ONU. Élaborés par la Task Force du Comité permanent inter-agences pour la protection contre l'exploitation sexuelle et la violence sexuelle, ces documents incluent des présentations sur les actes interdits d'exploitation sexuelle, des modèles de formulaire de plainte et les attributions des lieux centraux du pays. Les documents sont disponibles sur : <http://www.womenwarpeace.org/node/953#code>.

Informations sur le financement : Nations Unies

Organisation engagée :

Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU (UNDPKO)

Pour de plus amples informations : *Enhancing Protection from Gender-Based Violence in Populations Affected by Armed Conflict*, Rapport final de la Conférence, UNICEF/UNIFEM (2005) disponible sur : <http://www.womenwarpeace.org/node/953#code>.

Les codes de conduite se sont aussi avérés être de grande valeur dans les cas où la législation fait défaut, comme par exemple sur la question du harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Plutôt que d'adopter une législation, le gouvernement sud-africain a élaboré un *Code of good practice on the handling of sexual harassment cases* en coopération avec les organisations patronales, les syndicats et les groupes communautaires, au sein du National Economic Development and Labour Council¹³⁸.

¹³⁸ Deirdre McCann, *Sexual Harassment at Work: National and International Responses*, (OIT, 2005), p. 33.

Bien que ces codes de conduite ne soient pas juridiquement contraignants, ils exercent une influence sensible sur les employeurs et sur l'amélioration des politiques et procédures sur le lieu de travail. En Malaisie, par exemple, quelque 100 entreprises ont adopté des politiques et établi des mécanismes de plainte en conformité avec un code de pratique émanant du gouvernement, sur le harcèlement sexuel. Aux États-Unis, les tribunaux prennent régulièrement en considération les directives émises par la Commission fédérale Equal Employment Opportunities Commission, en matière de harcèlement sexuel¹³⁹.

Le Code de conduite de l'OSCE sur les aspects politico-militaires de la sécurité

Les États participants de l'OSCE ont approuvé un Code de conduite pour réglementer et renforcer la coopération pour les questions de sécurité. Le Code confirme la notion de sécurité en tant que concept global lié au maintien de la paix et au respect des droits humains et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, sexe, langue ou religion. Les États participants ont également accepté de rendre compte, tous les ans, au Secrétariat de l'OSCE, des mesures prises en faveur de la mise en œuvre du Code. À cette fin, un questionnaire a été élaboré et mis à jour en avril 2009, questionnaire qui couvre plusieurs thèmes, y compris la mise en œuvre du droit humanitaire international. Un certain nombre de délégations¹⁴⁰ ont exprimé leur intention d'élargir la portée de leurs réponses au questionnaire, en incluant des informations sur les femmes, la paix et la sécurité, et sur les éléments inclus dans les Décisions du Conseil ministériel de l'OSCE en rapport avec le Plan d'action sur la promotion de l'égalité des sexes et sur les femmes dans la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit.

6.2 Divisions spécialisées et réponses

Parallèlement à l'élaboration de lois et procédures consacrées à la lutte contre la violence faite aux femmes, il est maintenant envisagé comme bonne pratique le fait pour les États d'établir des agences ou institutions spécifiques qui sont consacrées à la lutte contre VCF. Ces agences spécialisées, par exemple des unités de la police ou des tribunaux spécialisés, peuvent améliorer la protection générale des droits des victimes et l'efficacité des efforts de poursuite.

L'importance de ces institutions consacrées à la VCF est illustrée par l'exemple de la MINUK au Kosovo. En 2002, le Ministère de la Justice a créé l'Unité de défense et d'assistance aux victimes (VAAU) pour « intégrer les intérêts des victimes au système judiciaire et garantir l'assistance nécessaire aux victimes dans leur participation au processus judiciaire »¹⁴¹. Si l'assistance par l'Unité de défense et d'assistance aux victimes ne se limite pas aux victimes de la VCF, il a été reconnu, dès le début, que ce groupe figure parmi les groupes les plus vulnérables, et la VAAU collabore avec un réseau de Défense des victimes qui est spécialisé dans les crimes sexistes. En effet, depuis sa création, l'unité a assisté des milliers de victimes, la majorité d'entre elles étant impliquées dans des cas liés à la violence domestique, à la violence sexuelle ou à la traite des êtres humains. Le travail de la VAAU consiste à fournir des conseils en politiques, à conduire des formations sur la défense des victimes, à prodiguer une assistance et un soutien aux victimes engagées dans une procédure juridique, ainsi que des orientations. Les victimes peuvent bénéficier d'une

¹³⁹ *Ibid.*, p. 34.

¹⁴⁰ Le Canada, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, l'Islande, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, la Slovaquie, la Suède, la Suisse et le Royaume Uni.

¹⁴¹ *Gender-Based Violence in Kosovo: A Case Study*, (FNUAP, 2005), p. 12.

assistance juridique globale, d'un soutien psychologique et médical, d'une interprétation, d'une assistance éducative et d'un foyer par une Unité protégée intérimaire. Depuis 2005, la VAAU a collaboré avec les Postes et Télécommunications du Kosovo pour animer une « Permanence téléphonique » gratuite consacrée aux victimes de la violence sexiste, en tant que complément à la permanence téléphonique existante de l'unité¹⁴².

6.2.1 Unités de police

Des unités de police spécialisées dans les questions liées aux différentes formes de VCF ont été établies dans un certain nombre de pays. Il n'y a pas de consensus autour de la question de savoir si ces unités de police spécialisées doivent être composées uniquement de femmes. Dans les pays où les forces de police et de sécurité sont majoritairement masculines, la création d'unités uniquement féminines pourrait en particulier entraîner des effets involontaires de rabaissement ou de marginalisation de la question de la VCF. Il existe cependant une entente quant au fait que la spécialisation de certaines unités de police, formées exclusivement sur les cas de VCF, est une bonne pratique. La plupart des unités spéciales de la police existantes ou des commissariats de police comprennent « principalement des agents féminins pour créer un environnement dans lequel les femmes se sentiront plus à l'aise lors de leur signalement et seront plus assurées de la suite adéquate qui lui sera donné. »¹⁴³ Ces unités peuvent être particulièrement efficaces lorsqu'elles collaborent, dans les cas de VCF, en équipes, avec d'autres professionnels, comme les travailleurs médicaux, les travailleurs sociaux et les spécialistes juridiques. Dans des pays comme l'Inde et le Royaume-Uni, où ces unités de police spécialisées fonctionnent depuis de nombreuses années, le nombre des femmes signalant des violences a considérablement augmenté, et il en est allé de même pour les taux d'arrestation, de poursuite et de condamnation¹⁴⁴.

En 2008, le Centro de Planificación y Estudios Sociales (Centre pour la planification et les études sociales, CEPLAES) a publié une étude globale sur les commissariats de police réservés aux femmes, dans quatre pays d'Amérique latine, au Brésil, en Equateur, au Nicaragua et au Pérou. L'Amérique latine a été la première région du monde à instituer des commissariats de police réservés aux femmes sur une large échelle. Comme ils sont nombreux à fonctionner depuis 25 ans, une analyse sur la manière dont ils travaillent en pratique peut offrir des indications utiles sur leur création et aussi sur leur efficacité en ce qui concerne la lutte contre la VCF. Si ce rapport s'attache à l'Amérique latine, il contient aussi des informations utiles sur le contexte dans lequel les commissariats de police réservés aux femmes fonctionnent, les aspects clés de leur étendue et de leur mandat, la coopération avec les réseaux de services sociaux et l'impact de ces commissariats de police, l'accent étant mis sur l'amélioration de l'accès des femmes à la justice et sur la qualité des services fournis. Le rapport peut être consulté sur : <http://www.ceplaes.org.ec/AccesoJusticia/>.

Étude cartographique régionale sur les commissariats de Police réservés aux femmes en Amérique latine

¹⁴² Toll-free 'HelpLine' for Victims of Human Trafficking, Communiqué de presse, 18 août 2005, MINUK, disponible sur : http://www.stopvaw.org/Toll-free_HelpLine_for_Victims_of_Human_Trafficking.html

¹⁴³ T. Denham, *Police Reform and Gender*, from *Gender and Security Sector Reform Toolkit*, (UN-INSTRAW/DCAF/OSCE, 2003), p. 15.

¹⁴⁴ *Ibid.*

La création d'unités de police spécialisées efficaces présente plusieurs défis. Elles doivent être soutenues par la direction et intégrée au sein de la structure policière centrale. Ces unités doivent être gouvernées par des politiques et procédures claires et assurer une formation continue du personnel. L'UNIFEM a travaillé en profondeur avec les autorités indiennes pour élaborer et reproduire des Cellules spéciales pour les femmes et les filles au sein de la police. Dans la mise en œuvre progressive du projet, il était important qu'un partenariat formel soit établi par un Protocole d'accord entre l'UNIFEM, le gouvernement national du pays (par la Police nationale), le Ministère pour les Femmes et les Enfants et l'initiateur du projet, l'Institut Tata des sciences sociales¹⁴⁵. Les Cellules spéciales fournissent un soutien intégré aux victimes de violences, y compris un conseil juridique lors de l'enregistrement des plaintes pénales, un conseil de traumatologie et une orientation vers les services de soutien.

Les Unités d'enquête sur la violence domestique

Type de VCF : La violence domestique

Approche et principaux objectifs : En 2004, les Services de Police du Kosovo ont initié une réforme de la structure et du personnel de la police pour répondre plus efficacement aux cas de VD. Les services de police ont créé les postes de Coordinateurs sur la violence domestique et d'Enquêteurs de violence domestique primaire. Chaque commissariat de police a deux Enquêteurs de violence domestique parmi son personnel, le plus souvent une femme et un homme, au sein des Unités d'enquêtes sur la violence domestique. Ces agents spécialisés traitent et enquêtent sur tous les signalements de violence domestique.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Les membres de la police du Kosovo sont tenus de suivre une formation sur les questions d'égalité entre les sexes, sur les questions de violence domestique et de procédures portant sur le traitement de ces cas, sur la traite des êtres humains et les droits de l'homme. Par le programme « Renforcer la réponse », l'OSCE a également assuré une formation spécifique sur les questions procédurales lors de cours sur la violence domestique, à plus de 7.000 membres de la police en 2004. Les policiers des Unités d'enquête sur la violence domestique suivent des procédures spéciales dans leur réponse aux signalements de VD. Par exemple, ils sont formés pour sécuriser le lieu de l'incident, confisquer les armes, séparer l'auteur de sa victime, prélever des éléments de preuve sur le lieu, interroger les parties et témoins de la scène, arrêter l'auteur et accompagner la victime pour des soins médicaux ou dans un foyer si elle y consent. De plus, les Enquêteurs de violence domestique travaillent avec le bureau du procureur pour le respect des ordres donnés et ils sont chargés de procéder à des arrestations si ces ordres sont enfreints.

Lieu géographique : Kosovo/MINUK

Documents, produits, résultats : En plus de la création d'unités spécialisées décrite ci-dessus, les Services de Police du Kosovo utilisent des bases de données électroniques régionales et nationales pour suivre les violences basées sur le genre. Une information anecdotique provenant d'une étude de VBG au Kosovo/MINUK semble suggérer que les membres de la police du Kosovo communiquent maintenant mieux avec les rescapées de la violence et que les prestataires de services apprécient généralement le travail des Unités sur la violence domestique.

¹⁴⁵ *Forging New Partnerships among Government, an Academic Institution and the UN System*, UNIFEM, disponible sur <http://www.unifem.org.in/Human%20Rights%20link%204.htm>.

Informations sur le financement : Financé par la MINUK, le budget du Kosovo et l'OSCE

Organisation engagée :

Kosovo Police Service

http://www.kosovopolice.com/english/index_english.html

Formation assurée par : Mission de l'OSCE au Kosovo

Tél : +381 38 500 162; +381 38 240 100

Fax : +381 38 240 711

<http://www.osce.org/kosovo/>

Pour de plus amples informations : *Exploratory Research on the Extent of Gender-Based Violence in Kosova and Its Impact on Women's Reproductive Health, The Kosova Women's Network*, (2008) disponible sur : <http://www.unfpakos.org/pub.htm>

Type de VCF : La violence domestique

Approche et principaux objectifs : L'ONG russe Sodeistvie (Assistance) apporte un soutien aux femmes par une permanence téléphonique et des services de conseil de crise et elle a entrepris plusieurs projets pour améliorer la réponse à la VCF au niveau local. En 2005, l'organisation a initié le projet Coopération qui met en place un modèle d'amélioration des interactions entre les organes de mise en application des lois et les ONG. Ce projet a visé l'élaboration d'approches novatrices pour répondre à la violence sexiste par la coordination des organes de mise en application des lois, des tribunaux, des services sociaux et des organisations non-gouvernementales. Durant la deuxième année du projet, les modèles de Centres de prévention contre la violence domestique ont été établis dans trois districts de police de la ville, dans le but de renforcer les capacités de la police et de faire connaître les leçons retenues.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Dans le cadre du projet Coopération, Sodeistvie a travaillé étroitement avec la police de la communauté locale, celle qui est responsable des patrouilles dans certains districts urbains de Russie. Ce sont les membres de la police qui sont les plus à même d'être sensibilisés aux cas de violences familiales et d'y répondre. L'ONG a collaboré avec la police pour créer les Centres de prévention contre la violence domestique dans chaque district de la ville de Tcheliabinsk et dans quatre villes avoisinantes de la région. Les centres constituent un espace réservé dans chaque commissariat de police, avec des présentoirs d'information sur la VD, y compris des affiches et brochures produites par l'ONG sur les mesures à prendre en cas de violence domestique. Sodeistvie assure une formation auprès de la police pour la sensibiliser aux besoins des rescapés de VD et pour donner aux policiers des outils leur permettant de fournir aux victimes et à leurs familles une orientation vers des services de soutien. Par des sessions de formation, la police a pris connaissance des modèles de réponse policière utilisés dans d'autres villes de Russie et à l'étranger. L'ONG a également aidé la police à acheter du matériel adéquat, comme des ordinateurs.

Lieu géographique : Tcheliabinsk, Russie

Documents, produits, résultats : Sodeistvie a créé des présentoirs d'informations dans les Centres de prévention contre la violence domestique et elle fournit régulièrement des documents mis à jour que les personnes et la police peuvent utiliser dans les cas de violence domestique. En 2007, l'ONG a organisé une conférence régionale au cours de laquelle les services de police de la

Les Centres
de prévention
sur la violence
domestique

Région de l'Oural de la Russie ont partagé leurs expériences sur ce projet. Plusieurs ont remarqué que depuis l'ouverture des Centres de prévention contre la violence domestique, les personnes venaient chercher des informations et qu'elles parlaient plus ouvertement des incidents violents subis. La police a pu orienter vers des ONG fournissant des conseils psychologiques et juridiques. La police a également exprimé son intérêt en plaçant 2-3 personnes de son personnel pour ces questions dans chacun des centres pour se concentrer sur la prévention de la VD. Enfin, l'accent général du projet sur la collaboration a pu jouer un rôle dans l'ouverture du premier Centre de crise de la ville, et soutenu par elle, en 2007, un projet dans lequel les ONG ont été très influentes.

Informations sur le financement : Le projet a été soutenu par une subvention de la Democracy Commission par l'ambassade américaine en Russie, ainsi que par des subventions des Chambres publiques fédérales, une institution gouvernementale russe qui soutient des initiatives menées dans la société civile.

Organisation engagée :

Sodeistvie
Prospekt Lenina 61B, bureau 15
Tcheliabinsk 454091
Russie
Tél : +8 (351) 264-01-95
Tél/Fax : +8 (351) 265-35-02
Courriel : sodeistvie@chel.surnet.ru
www.gender4.ru

Pour de plus amples informations : <http://www.gender74.ru/> (en russe uniquement)

6.2.2 Juridictions

Si les départements de police spécialisés contribuent à accroître le nombre des cas de signalement de VCF, les juridictions spécialisées améliorent considérablement l'efficacité de la poursuite de ces cas, elles allègent le fardeau des victimes et elles améliorent les condamnations. La plupart des initiatives menées pour élaborer des juridictions spécialisées se sont attachées au problème de la violence domestique et en particulier à l'intégration de la procédure juridique, tant pénale que civile, avec les services de soutien. Un modèle de Tribunal intégré pour la violence domestique a été élaboré aux USA, et des modèles similaires de tribunaux spécialisés dans la violence domestique ont été établis en Australie, au Canada et au Royaume-Uni. En fait, le Royaume-Uni a initié un Programme sur les tribunaux spécialisés dans la violence domestique en 2006, parallèlement à la publication d'un Manuel de ressources national qui expose à grands traits les composantes clés qui sont recommandées pour ces tribunaux spécialisés. Il existe actuellement 98 Tribunaux spécialisés pour la violence domestique au Royaume-Uni. Un manuel de ressources pour l'établissement de tribunaux spécialisés, des exemples de bonnes pratiques existantes au Royaume-Uni et des exemples de formulaires de collecte de données sont disponibles sur le site web du Ministère de l'Intérieur¹⁴⁶.

¹⁴⁶ <http://www.homeoffice.gov.uk/crime-victims/reducing-crime/domestic-violence/>.

Une disposition importante de la Loi espagnole sur les mesures de protection intégrée contre les violences sexistes est la création de Tribunaux spécialisés dans la violence sexiste, tribunaux qui ont combiné des juridictions pénales et civiles. Si la loi demandait à l'origine la création de 17 tribunaux de ce type en Espagne, il existe maintenant 83 tribunaux spécialisés dans la violence sexiste qui opèrent en Espagne, et il y a en plus 375 tribunaux qui traitent largement des violences sexistes, mais non exclusivement. L'objectif primordial de ce système des nouveaux tribunaux est d'apporter aux victimes une protection immédiate, complète et efficace. Les Tribunaux sur la violence sexiste ont combiné des juridictions et ils instruisent des affaires à la fois pénales et civiles, généralement liées au droit de la famille. Cette disposition particulière a soulevé une controverse lorsque la loi a été adoptée car elle a été considérée comme opposée à une tendance qui prévaut en Espagne, tendance qui est plus favorable aux tribunaux spécialisés qu'aux tribunaux généralistes. Les défenseurs de la loi ont cependant souligné que l'objectif de la nouvelle législation était de créer des procédures qui soient les plus utiles possibles pour les victimes dans le cas où elles décident de recourir à la loi pour se protéger¹⁴⁷.

6.2.3 Commissions pour la vérité et la réconciliation

La justice de transition fait référence aux diverses approches qui portent sur de larges violations des droits de l'homme, le plus souvent dans des pays qui traversent une période de transition, entre un conflit et la paix, et sur le respect de la souveraineté du droit. La justice de transition peut être utilisée parallèlement aux tribunaux traditionnels, ou conjointement avec des approches non-judiciaires. Les initiatives invitant les personnes à dire la vérité, par exemple, peuvent être particulièrement bien adaptées pour remédier aux violences contre les femmes. « Les commissions pour la vérité se fondent sur une approche de conciliation, plutôt que d'accusation, et elles sont ainsi mieux à même d'encourager les victimes individuelles à venir raconter ce qu'elles ont subi : en particulier, en théorie, les victimes femmes ou les victimes de violences sexistes. »¹⁴⁸ Les Commissions pour la vérité et la réconciliation ont été en particulier utilisées lorsque les instances juridiques pénales habituelles se sont avérées inadaptées à l'égard de la VCF. Les commissions pour la vérité et la réconciliation, dans des pays comme la Colombie, le Timor Oriental, le Pérou, la Sierra Leone et l'Afrique du Sud, ont offert « la possibilité aux femmes de faire entendre leur voix et ont aussi permis à ces voix de dépasser le cadre des commissions pour atteindre le public... et rendre les violences sexuelles contre les femmes explicites. »¹⁴⁹

¹⁴⁷ Sonia Chirinos, *Impacts of the Development of the Spanish Procedural System on the Effectiveness of Prosecuting Violence Against Women*, Présentation lors du Séminaire d'experts sur les approches novatrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, organisé par la Section de l'égalité des sexes du Secrétariat de l'OSCE, en octobre 2008 (Les documents du séminaire sont disponibles sur http://www.osce.org/gender/item_6_32383.html).

¹⁴⁸ Romi Sigdworth, *Gender-Based Violence in Transition*, (Centre for the Study of Violence and Reconciliation, 2008), p.16.

¹⁴⁹ S. Quast, *Justice Reform and Gender*, from *Gender and Security Sector Reform Toolkit*, (ONU-INSTRAD/DCAF/OSCE, 2003), p. 24.

Commissions pour la vérité et l'égalité des sexes : principes, politiques et procédures

Le Programme relatif à l'égalité des sexes du Centre international pour la justice de transition (ICTJ) a élaboré un manuel opérationnel sur l'établissement des commissions pour la vérité, manuel qui aborde les questions d'égalité entre les sexes et qui vise à améliorer « la manière dont les procédures judiciaires de transition peuvent s'engager auprès des femmes rescapées, en quête de justice et de reconnaissance. » Le guide, *Truth Commissions and Gender: Principles, Policies, and Procedures*, est destiné à ceux qui sont engagés dans l'établissement et l'administration des commissions pour la vérité. Il fournit des informations détaillées et des recommandations sur la manière d'aborder les questions d'égalité des sexes à chaque stade du travail de la commission pour la vérité, ce qui inclut le recrutement du personnel, la formation sur la rédaction des mandats, le développement des procédures de travail, la planification des audiences, l'exercice des enquêtes et l'écriture des rapports. Cette source d'informations s'inspire des leçons retenues lors des expériences vécues par les commissions pour la vérité dans le monde et elle utilise les analyses critiques des groupes de victimes, des groupes de femmes et d'autres militants. Le guide est disponible sur : <http://www.ictj.org/en/news/pubs/index.html>.

6.3 Renforcement des capacités des professionnels de la justice pénale et des forces de maintien de la paix

L'adoption simple d'une législation solide ou de divisions spécialisées dans la réponse à la violence faite aux femmes, ne suffit pas. Les lois doivent aussi être mises en application correctement et de façon cohérente par des personnes ayant bénéficié d'une formation appropriée. Il a été noté que même si les lois sont bonnes, ceux qui les mettent en application peuvent avoir un impact sur la capacité des femmes à avoir accès à la justice, de par la manière dont ils remplissent leurs fonctions. Le renforcement des capacités de ces professionnels qui exercent des responsabilités de prévention à l'égard de la VCF est une partie importante de l'obligation qui incombe à l'État de pleinement enquêter, poursuivre et punir la violence faite aux femmes. La pratique a aussi montré que certaines des initiatives les plus prometteuses sont celles dans lesquelles les organisations pour les femmes travaillent étroitement avec la police, les juges ou procureurs, afin d'élaborer et de mener à bien des programmes de formation et des documents de référence sur le travail auprès des victimes de la violence à l'égard des femmes. Les ONG jouent un rôle critique en offrant les perspectives des femmes qui ont subi la violence, en expliquant les dynamiques de la VCF en termes professionnels et en reliant les besoins des victimes aux devoirs des professionnels de la justice pénale.

Le renforcement des capacités, qui améliore les fonctions des professionnels de la justice pénale, comme la police et les juges, fait aussi figure de mesure préventive importante. Lorsque ces professionnels reçoivent les compétences leur permettant de reconnaître, précocement, les signes de violence, ils peuvent répondre, à temps, d'une manière appropriée, pour empêcher l'escalade de la violence. Le renforcement des capacités a aussi été utilisé efficacement auprès des forces de maintien de la paix et de sécurité ; généralement, ces formations sont organisées autour de l'intégration des composantes liées à l'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix.

La Peacekeeping Best Practices Unit de l'ONU et le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU ont élaboré le guide *Source Package for Peacekeeping Operations* (2004), guide qui reconnaît la différence de l'impact des conflits entre les hommes et les femmes ainsi que l'importance de la sensibilisation des forces de maintien de la paix à l'égard des discriminations et inégalités sociales antérieures pour qu'elles ne les renforcent pas. Le guide met en évidence les principales questions liées à l'égalité de sexes, pour chacun des domaines fonctionnels des opérations de maintien de la paix et il fournit des outils pratiques pour la planification et la mise en œuvre des questions liées à l'égalité des sexes dans les politiques et activités de ces missions. De manière significative, cette source d'informations attire l'attention sur les violences sexistes comme étant un domaine de préoccupation critique pour tous les acteurs du maintien de la paix, à la fois civils et militaires, les missions politiques de l'ONU et les ONG partenaires travaillant dans des situations de conflit et après un conflit. Le guide est disponible sur :

<http://pbpu.unlb.org/pbpu/Pages/Public/viewprimarydoc.aspx?docid=449>.

Guide des sources sur l'égalité des sexes pour les opérations de maintien de la paix

6.3.1 Formation

Les approches des programmes de formation efficace sont nombreuses. La formation peut être menée dans le cadre d'une formation élémentaire, comme dans les écoles de police, dans le cadre d'un développement professionnel, de cours internes pour les intervenants ayant une expérience de ce travail. Dans tous les cas, un facteur critique est que ces cours deviennent partie intégrante d'un système continu de formation, en vue de toucher les professionnels nouvellement en poste et de redire les messages auprès de ceux qui interviennent déjà dans ce domaine.

Le contenu de ces cours peut aussi varier, mais, en général, ils doivent essayer de couvrir une large gamme de thèmes sur la violence faite aux femmes et sur les questions juridiques afférentes (par exemple, les décisions de garde d'enfant, le logement, la division des biens, les indemnités et le soutien économique aux victimes). Ils doivent aussi porter sur tous les stéréotypes prévalant dans des groupes spécifiques de professionnels de la justice pénale, et fournir aux personnes formées une plus grande compréhension de l'expérience des victimes et de leurs besoins. En plus de l'objectif visant à améliorer la réponse du système juridique aux violences faites aux femmes, une formation spécifique peut aussi avoir pour effet de bâtir la confiance entre la communauté et la police¹⁵⁰, ou même le système juridique dans son ensemble. C'est spécialement le cas des communautés minoritaires ou des pays où le passé est marqué par la peur et la méfiance envers la police, et le scepticisme envers l'équité du système juridique.

¹⁵⁰ *Domestic Violence in Europe and Eurasia*, (USAID, 2006), p. 6.

Programme sur la prévention et la lutte contre la violence domestique

Type de VCF : La violence domestique

Approche et principaux objectifs : Depuis 2000, le département de la Démocratisation du BIDDH/OSCE conduit un programme en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie et en Ukraine pour sensibiliser la mise en application des lois autour du problème de la violence domestique, pour renforcer les compétences des organes chargés de la mise en application des lois, pour qu'ils puissent jouer un rôle efficace dans la prévention et la lutte contre la VCF, et pour promouvoir la coopération entre les organes de mise en application des lois et les ONG, en matière de stratégies et de mesures pour combattre ces crimes.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Par un programme spécial de formation, conçu en coopération avec la Police fédérale autrichienne, les organes de mise en application des lois (police, procureurs et juges) du Sud Caucase et de l'Ukraine apprennent à connaître les normes et engagements internationaux sur la lutte contre les violences domestiques ainsi que les meilleures pratiques. Ces formations sont une occasion de discuter des solutions possibles d'amélioration du travail et de l'organisation des structures de mise en application des lois dans la lutte contre la violence domestique. Le programme facilite aussi l'établissement de mécanismes de coopération parmi les structures de mise en application des lois et entre les organes de mise en application des lois et les ONG locales. Les représentants de la société civile conduisent ou participent aux formations et ils apportent des informations sur les dynamiques de la violence domestique, sur la manière de travailler avec les victimes, sur la collecte de données et sur l'éventualité d'efforts conjoints dans la lutte contre ce problème.

Lieu géographique : L'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et l'Ukraine

Documents, produits, résultats : Le programme a abouti à l'institutionnalisation des cours de formation pour la police sur la prévention et la lutte contre les violences domestiques au niveau national, en coopération avec les ONG locales (Azerbaïdjan, Géorgie et Ukraine). D'autres résultats incluent le développement d'un projet de législation et/ou d'amendements du cadre législatif relatif à la violence domestique (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie et Ukraine) et ils contribuent à la création de foyers (Géorgie).

Informations sur le financement : Financé par l'OSCE/BIDDH et mis en œuvre avec des partenaires nationaux.

Organisation engagée :

Bureau des Institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH)

Aleje Ujazdowskie 19

00-557 Varsovie

Pologne

Tél : +48 22 520 06 00 ; Fax : +48 22 520 06 05

Les courriels peuvent être adressés par : <http://www.osce.org/odihr/contacts.html>

Pour de plus amples informations : <http://www.osce.org/item/27443.html>

Type de VCF : Toutes les formes de VCF

Approche et principaux objectifs : En 2001, la Child and Woman Abuse Studies Unit de la London Metropolitan University a créé un outil d'autoformation pour la police, connu sous le nom de VIP Guide. Ce guide porte sur les trois aspects du travail de la police pouvant transformer la manière dont le système de mise en application des lois peut lutter contre la VCF : *Vision, Innovation et Professionnalisme*. Ce guide est à la fois un outil de sensibilisation destiné aux policiers et une source d'informations pour les formateurs de la police.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Le VIP Guide est conçu pour être utilisé par la police dans le cadre d'une autoformation, et il apporte à la police les informations dont elle a besoin lorsqu'elle rencontre les différentes formes de VCF (violences domestiques, harcèlement avec menaces, viol, traite, crimes d'honneur et harcèlement sexuel). Le Guide comprend des informations approfondies, des études de cas et des bonnes pratiques sur les réponses données aux différentes formes de VCF, ainsi que des activités et jeux de questions pour une réflexion avancée. Sont également inclus des exemples positifs sur le travail inter-agences et des outils pour l'évaluation des risques et l'organisation de la sécurité à utiliser avec les victimes.

Lieu géographique : Europe

Documents, produits, résultats : Des versions du Guide VIP existent en anglais, en albanais, en roumain, en russe et en turc. La version anglaise peut être commandée auprès de la Child and Woman Abuse Studies Unit et les autres versions peuvent être téléchargées sur le site web du Programme sur la Police et les Droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Informations sur le financement : Financé par le Conseil de l'Europe

Organisation engagée :

Child and Woman Abuse Studies Unit
London Metropolitan University Ladbroke House, 62-66 Highbury Grove
London N5 2AD
Royaume-Uni
Tél : +44 (0)20 7133 5014 ; Fax : +44 (0)20 7133 5026
Courriel : cwasu@londonmet.ac.uk

Pour de plus amples informations : Child and Woman Abuse Studies Unit:
www.cwasu.org
VIP Guide from the Council of Europe Police and Human Rights Program:
http://www.coe.int/t/e/human_rights/police/2._publications/2.2_VIP_Guide/index.asp#TopOfPage

Le VIP Guide sur la violence à l'égard des femmes et des enfants – Vision, Innovation et Professionnalisme dans la Police

Cours de formation Égalité des sexes & Maintien de la paix

Les *Gender & Peacekeeping Training Course*, élaborés par le Ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et le Ministère britannique du Développement international (DFID) en 2002, sont une source d'informations en ligne concernant une formation en trois jours, sur la manière d'incorporer les préoccupations liées à l'égalité des sexes dans les Opérations de paix et de soutien. Le site web offre huit modules de formation différents pour les instructeurs et les participants. Chaque module comprend des objectifs, des indications, des documents et des notes d'exercices. Le cours fournit, dans sa totalité, des informations approfondies sur l'importance de l'intégration des questions d'égalité des sexes ainsi que des outils pour prendre en considération l'égalité des sexes dans le droit humanitaire, durant les opérations de soutien à la paix et dans la période après un conflit. L'impact et le rôle de la violence sexiste sont inclus dans les modules. Le programme de formation peut être consulté sur : <http://www.genderandpeacekeeping.org/>.

6.3.2 Manuels, guides, livrets, protocoles

Les directives écrites à l'attention des professionnels de la justice pénale sont un moyen très efficace d'apporter un soutien et des recommandations pouvant être utilisés dans un cas concret de VCF. Ces documents peuvent inclure des sources personnelles de consultation ainsi que des manuels élaborés et utilisés lors de cours de formation. Une caractéristique commune à ces documents efficaces est qu'ils simplifient les procédures traitant les cas de VCF, qu'ils sont présentés d'une manière directe et utile et qu'ils fournissent des références et réponses concrètes. Si les articles universitaires et les analyses juridiques peuvent être très utiles pour mieux comprendre la VCF en général, l'idée qui sous-tend ces documents décrits ici est qu'ils constituent des outils pour aider à simplifier les opérations quotidiennes des professionnels qui traitent des cas de violences contre les femmes.

Projet pour l'accès des femmes à la justice

Type de VCF : La violence domestique

Approche et principaux objectifs : Suite aux pressions exercées par des ressortissants et des organisations internationales, l'Albanie a adopté une loi sur la prévention et la réduction de la violence domestique en 2007. Les tribunaux jouent un rôle essentiel en matière de VD puisque la loi leur accorde le pouvoir de délivrer les ordonnances de protection. En 2007, la Présence de l'OSCE en Albanie a lancé le Projet pour l'accès des femmes à la justice (WAFP) dans l'objectif d'améliorer l'efficacité du système judiciaire. Le projet visait à sensibiliser les professionnels du droit et de la justice, la société civile et le grand public autour de la loi pour renforcer la justice rendue aux victimes de la VD, pour leur assurer la protection et pour garantir la poursuite des auteurs.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Les principales activités du projet ont ciblé les responsables gouvernementaux, les agents chargés de la mise en application des lois et les autorités judiciaires. Plusieurs centaines de juges, procureurs, policiers, huissiers et avocats ont été formés sur les recours judiciaires envisagés par la loi. L'OSCE a publié un manuel sur l'usage de la loi relative à la VD et elle l'a largement distribué parmi les professionnels de la justice, les travailleurs médicaux et les ONG. De plus, un expert travaillant en étroite coopération avec les professionnels de la justice albanaise a créé un

6 La poursuite

manuel de directives pour les juges et le personnel judiciaire, un livre de référence. Ce dernier fournit des informations sur les caractéristiques de la violence domestique, ainsi que des directives techniques sur la procédure relative à la délivrance des ordonnances préventives, aux questions probatoires et au rôle du tribunal dans la prévention de la violence domestique. Le livre de référence inclut des annexes présentant des exemples de demandes d'ordonnance de protection et d'autres documents de procédure. Des formulaires de demande d'ordonnance de protection pré-imprimés (exemples de requête et de décision) ont été largement distribués aux professionnels juridiques, aux prestataires de services et au grand public et ils ont été depuis lors utilisés abondamment par d'autres organisations présentes en Albanie et à l'étranger. De plus, un grand nombre de brochures et affiches ont été utilisées pour sensibiliser le grand public autour du problème de la VD.

Lieu géographique : L'Albanie

Documents, produits, résultats : Si aucune évaluation formelle n'a été entreprise, les connaissances sur la VD et, plus précisément, sur les modalités d'accès aux recours juridiques ont augmenté d'une manière générale. Les ONG qui ont reçu une formation sur le droit assurent maintenant une assistance juridique à faible coût. Des informations anecdotiques laissent aussi penser que les juges du tribunal régional de Tirana utilisent régulièrement le livre de référence pour mieux comprendre, mieux interpréter et mieux appliquer la loi relative à la VD. Les juges ont aussi intégré un « plan de travail » pour les audiences sur les ordonnances de protection, tel qu'il est inclus en annexe dans le livre de référence, dans leur travail quotidien. L'École de la Magistrature, qui assure la formation des futurs juges et des juges en exercice, a intégré le livre de référence dans ses cours sur le droit de la famille.

L'Albanian Judicial Benchbook on Protection Orders et le *Seeking Protection from Domestic Violence – A handbook*, des exemplaires de requêtes pour une ordonnance préventive, des décisions judiciaires et plusieurs autres documents d'information sont disponibles en anglais et en albanais sur le site web de l'OSCE :

<http://www.osce.org/albania/documents.html?lsi=true&limit=10&grp=404>

Informations sur le financement : Le financement est assuré par la Présence de l'OSCE en Albanie (OSCE PiA) et la Women's Legal Rights Initiative de l'USAID.

Organisation engagée :

OSCE Presence in Albania
Sheraton Tirana Hotel & Towers,
1st Floor, Sheshi « Italia »
Tirana
Albanie
Tél : +355 4 223 59 93
Fax : +355 4 223 59 94

Pour de plus amples informations : <http://www.osce.org/albania/documents.html?lsi=true &limit=10&grp=404>

Approche et principaux objectifs : En 1999, le National Council of Juvenile and Family Court Judges (NCJFCJ), aux États-Unis, a créé un manuel, *Effective Interventions in Domestic Violence and Child Maltreatment Cases : Guidelines for Policy and Pratique*, pour améliorer l'interaction entre les tribunaux chargés des affaires familiales et les prestataires de services spécialisés dans les violences domestiques et les violences à l'égard des enfants ainsi que l'efficacité du travail commun qu'ils mènent au service des familles subissant la violence. L'NCJFCJ faisait écho à un problème spécifique aux États-Unis. Bien que dans la moitié des cas, environ, de maltraitance à l'égard des enfants, la mère est aussi victime de violence domestique, le recoupement entre ces deux formes de violence est souvent ignoré par les prestataires de services juridiques et sociaux. Les mères non-maltraitantes sont souvent considérées comme responsables de la violence à l'égard de leurs enfants, et non les auteurs. Le manuel est destiné à renforcer les compétences des tribunaux, des services de protection de l'enfance et des prestataires de services relatifs à la violence domestique pour remédier à la coexistence de la violence à l'égard des femmes et de la violence à l'égard des enfants.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Le Département de la violence familiale du National Council of Juvenile and Family Court Judges a réuni un certain nombre de juges des tribunaux familiaux et d'experts sur la violence à l'égard des enfants et la violence domestique pour élaborer ce guide, couramment appelé le « Greenbook » en raison de la couleur verte de sa couverture. Ce guide apporte « un ensemble complet de réponses destinées à éliminer ou réduire les risques considérables que les femmes battues, les travailleurs en service social individualisé et les juges prennent au nom des enfants. » Par une initiative fédérale, le Greenbook a été lancé parallèlement au lancement d'un programme mené dans six communautés locales pour élaborer « des collaborations de prévention contre la violence domestique et la maltraitance des enfants. » Les communautés ont reçu des financements pour sept ans pour mettre en application les directives du Greenbook. Si ces directives décrivent un certain nombre d'institutions et d'agences travaillant en collaboration pour accroître la sécurité des femmes et des enfants, les communautés sont nombreuses à avoir ajouté un large groupe d'intervenants, par exemple, les agents chargés de la mise en application des lois, les agents de probation et de libération conditionnelle, les procureurs, les travailleurs médicaux, les avocats pour enfants, les travailleurs de la santé mentale, les rescapés de la violence domestique et d'autres groupes communautaires. L'initiative fédérale, qui était plus large, a aussi inclus les professionnels du soutien technique et de l'évaluation.

Lieu géographique : U.S.A.

Documents, produits, résultats : Les recommandations inscrites dans le Greenbook pour les juges, les agences spécialisées dans la violence domestique et dans la protection de l'enfance sont disponibles sur le site web du projet, avec des informations sur l'évaluation et des liens vers des sites témoins.

Informations sur le financement :
L'initiative a été soutenue par des partenaires fédéraux et privés.

Organisation engagée :
National Council of Juvenile and Family Court Judges
Family Violence Department
P.O. Box 8970
Reno, NV 89507

U.S.A.

Des informations sur le Greenbook et sur la procédure pour en obtenir un exemplaire sont disponibles, aux États-Unis, par le numéro d'appel gratuit : 800-52-PEACE.

Pour de plus amples informations : <http://www.thegreenbook.info/>

6.4 Aide juridique

L'aide juridique peut s'avérer critique pour la capacité d'une femme rescapée à avoir accès à la justice et à des indemnités en cas de VCF. Le manque de connaissances juridiques peut être, pour une femme, un obstacle dans son accès à la justice. Les programmes visant à développer les connaissances juridiques des femmes sont envisagés comme une composante de leur promotion et de leur sensibilisation dans la partie sur la Prévention, ci-dessus. La connaissance du droit peut, à elle seule, ne pas suffire et contribuer à accroître le stress, l'intimidation et l'incertitude déjà grands des femmes lorsqu'elles font face à leurs agresseurs dans une salle d'audience. Cette situation est particulièrement fréquente lorsque les femmes déposent une demande d'ordonnance de protection contre un époux ou un partenaire. Les organisations pour les femmes, comme Women's Aid of Ireland qui mène un programme d'accompagnement judiciaire depuis 1994, se sont rendu compte qu'un avocat non-plaidant peut travailler étroitement avec une victime pour la préparer au déroulement d'un procès, lui fournir un soutien moral, l'aider à identifier les mesures lui assurant sa protection et clarifier la procédure judiciaire et la décision du tribunal¹⁵¹.

L'inégalité du statut économique des femmes est une question connexe qui implique souvent que les femmes n'ont pas les moyens d'avoir accès à un avocat-conseil pour les représenter au tribunal. Dans un certain nombre de pays, les femmes peuvent prétendre à une aide juridique, financée par le gouvernement ou assurée par des avocats privés, dans le cadre de leur aide bénévole. Le gouvernement britannique reconnaît la nature critique de l'aide juridique dans le cadre des efforts menés pour améliorer l'accès des victimes à la justice. Parmi les divers plans d'amélioration du système pénal et des services aux rescapés, le gouvernement a récemment annoncé que les obstacles empêchant les femmes de recevoir une aide juridiques seront levés dans les cas de violence domestique¹⁵².

Les mesures alternatives permettant d'assurer une aide juridique compétente auprès des femmes incluent les centres d'aide juridique ou le recours à un étudiant futur avocat non-plaidant. Dans chacun des cas, les facultés de droit peuvent jouer un rôle critique dans l'élimination de la VCF, à la fois au moyen de la formation des futurs avocats qui ont les connaissances pour traiter ces questions, et au moyen du travail extra-universitaire qui peut inclure une aide juridique à faible coût.

¹⁵¹ Voir Women's Aid Online, <http://www.womensaid.ie/index.htm>

¹⁵² UK – *Domestic Violence Accounts for 16% of Reported Violent Incidents – Government Report*, The Guardian, 31 octobre 2008, disponible sur <http://www.guardian.co.uk/politics/2008/oct/31/domestic-violence>

L'inscription de la violence domestique dans les programmes des facultés de droit

La Commission sur la violence domestique de l'American Bar Association (ABA) reconnaît que la VCF exerce un impact profond sur la profession juridique, et elle élabore des sources d'information pour améliorer la réponse du système juridique dans son ensemble. L'une des publications, *Teach Your Students Well: Incorporating Domestic Violence Into Law School Curricula* (2003), met en évidence plusieurs domaines de l'enseignement universitaire du droit, domaines dans lesquels les questions de violence domestique peuvent être abordées dans les cours communs, des séminaires spécialisés, des programmes cliniques et lors de stages auprès d'organisations locales. Le rapport décrit les informations fondamentales que tout étudiant en droit doit apprendre au sujet des violences domestiques ainsi que les modalités d'intégration de ce sujet dans ses devoirs personnels, ce qui constitue un défi en soi. Des exemples d'outils et de plans de cours, par matière, sont aussi inclus. Si le rapport présente des exemples émanant des facultés de droit américaines, la plupart des études de cas sont générales et elles peuvent ainsi être adaptées ou reproduites dans d'autres contextes éducatifs. Le rapport est disponible sur : <http://www.abanet.org/domviol/pubs.html>

Le projet « National Leadership and Training for Civil Legal Assistance to Victims of Human Trafficking Project »

Type de VCF : Principalement la traite des êtres humains mais aussi la violence domestique

Approche et principaux objectifs : Plusieurs divisions de l'American Bar Association (ABA)¹⁵³ se sont unies pour améliorer la capacité des procureurs à assurer une aide juridique civile auprès des adultes et des enfants victimes de la traite. Le projet National Leadership and Training for Civil Legal Assistance to Victims of Human Trafficking Project a plusieurs objectifs – encourager une participation plus grande des procureurs dans la représentation des victimes de la traite sur une base bénévole, soutenir le développement d'une aide juridique globale dans les affaires civiles en apportant une formation, des exemples de documents juridiques, des manuels et d'autres formes de guides pour les procureurs et avocats en exercice, élaborer un centre d'informations basées sur le web et fournir un kit d'outils et des normes pour l'élaboration de projets bénévoles relatifs à la traite des êtres humains.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : Durant le projet, ABA a créé un partenariat public-privé avec l'entreprise basée aux U.S.A. LexisNexis (fournisseur en données et informations juridiques). Dans le cadre de leur engagement en faveur de la responsabilité des entreprises, LexisNexis avait déjà mené un travail considérable dans le domaine de la souveraineté du droit et, de la même manière, le groupe avait apporté ses compétences et des sources d'information au projet. Dans le cadre de ce projet, ABA, en étroite collaboration avec LexisNexis, a organisé une formation nationale pour les procureurs sur les recours civils relatifs aux cas de traite des êtres humains. ABA a aussi publié plusieurs manuels pour les procureurs et les avocats afin de répondre aux besoins juridiques spécifiques des personnes victimes de la traite, à la fois adultes et enfants. Lors de l'élaboration des documents de la formation et des documents éducatifs, les organisateurs du projet ont consulté des ONG et des avocats travaillant sur la traite des êtres humains et ils ont sollicité leurs recommandations pour des points clés de recherche.

¹⁵³ La Commission sur la violence domestique, la Commission sur l'immigration, l'Initiative sur la souveraineté du droit, le Centre des bénévoles, la Commission sur la jeunesse à risque, la Section des droits et responsabilités individuels et le Centre des droits de l'homme

Lieu géographique : Les U.S.A. mais il existe un intérêt pour étendre les leçons retenues aux autres pays.

Documents, produits, résultats : Les documents de formation, y compris les exemples de documents juridiques, des astuces pratique et des manuels peuvent être téléchargés sur le site du projet. Un film sur la formation sera prochainement ajouté au site web pour être utilisé par les procureurs dans le cadre du crédit de leur formation juridique continue (CLE) et par des avocats. De plus, deux manuels sur la réponse aux besoins juridiques des victimes de la traite des êtres humains pour les procureurs et avocats spécialisés dans les violences domestiques et l'enfance, ainsi qu'une note d'information sur l'utilisation des témoins experts peuvent être téléchargés sur le site.

Informations sur le financement : Le projet a été financé par une subvention de démarrage de 100.000 USD pour une année, allouée par ABA. Le projet a aussi donné lieu à un apport en connaissances, assistance technique et ressources financières de la part de LexisNexis, au moyen d'un partenariat public-privé. La collaboration entre ce groupe privé et ABA a considérablement renforcé le projet dans son ensemble.

Organisation engagée :

American Bar Association
Commission on Domestic Violence
and Section on Individual Rights and Responsibilities
740 15th Street N.W., 9th Floor
Washington, D.C. 20005
U.S.A.
Tél : +1 202 662-1000 (standard d'ABA)
Courriel : HTCivilInfo@staff.abanet.org

Pour de plus amples informations : <http://www.abanet.org/domviol/tip/>

Type de VCF : La VCF sous toutes ses formes, à savoir la violence physique et sexuelle, la violence domestique, l'exploitation sexuelle, la prostitution des enfants, la prostitution forcée, les menaces, les actions en recherche de paternité et les gardes d'enfants/enlèvements d'enfants.

Approche et principaux objectifs : Dans son travail auprès des populations réfugiées en Guinée, l'American Refugee Committee (ARC) a remarqué que la prévention de la VCF dans une situation de conflits requiert un système coordonné de soutien autour de la sécurité, de la santé, des besoins psychosociaux et juridiques. Ce programme global inter-agences sur la prévention de la VBG une fois établi, les rescapés ont commencé à bénéficier de services les aidant à guérir physiquement et psychologiquement. Après un temps, ces rescapés ont commencé à exprimer un besoin de justice mais le système juridique de la Guinée n'était pas ouvert aux réfugiés. Pour y remédier, l'ARC a mis en œuvre des Centres d'aide juridique sur la VBG pour aider et soutenir les rescapés.

Activités entreprises/fonctionnement du projet : L'ARC a établi deux Centres d'aide juridique en Guinée, ils travaillent avec des réfugiés provenant du Libéria et de la Sierra Leone. Ces centres fournissent trois services de base : un enseignement sur les droits juridiques des femmes et des enfants ; des conseils juridiques confidentiels aux femmes et aux enfants et, enfin, une représentation juridique. L'ARC remarque qu'il n'a pas commencé ses projets d'aide juridique tant qu'un minimum de services sur la prévention et la protection n'étaient pas

**Aide juridique
sur la violence
sexiste dans
des situations de
conflit**

établis et que la confiance de la communauté n'était pas acquise. Les rescapés continuent à avoir accès à ces services tout en étant engagés dans une action en justice. L'aide juridique devait être proposée dans le cadre d'un système de réponse global à la VCF. Les deux centres traitent entre 400 et 600 affaires par an.

Lieu géographique : Les premiers centres de ce type ont été ouverts au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée. Un kit d'outils décrivant la procédure d'établissement de services juridiques sur la VBG a été utilisé par l'ARC au Pakistan, au Rwanda et en Thaïlande.

Documents, produits, résultats : Un kit d'outils, *Gender-Based Violence Legal Aid: A Participatory Toolkit*, apporte des éléments pour aider le personnel de terrain à concevoir des services généraux et une aide juridique aux victimes de violences sexistes. Ce kit souligne que ces programmes doivent être mis en œuvre progressivement et dans le respect de l'environnement culturel, en étroite collaboration avec la communauté ciblée. Le kit, et d'autres documents, peuvent être téléchargés sur le site web.

Informations sur le financement : Le financement est assuré par le Bureau of Population, Refugees and Migration du Département d'État américain.

Organisation engagée :

American Refugee Committee (ARC)
430 Oak Grove Street, Suite 204
Minneapolis, MN 55403
U.S.A.
Tél : +1 612 872-7060
Fax : +1 612 607-6499
www.archq.org

Pour de plus amples informations :

http://www.arcrelief.org/site/PageServer?pagename=programs_GBV_books-page

6.5 Mécanismes juridiques internationaux

Les militants ont eu recours, avec succès, au droit international pour défendre des changements dans les systèmes juridiques des pays. Des groupes de la société civile ont effectivement utilisé des instruments juridiques internationaux pour « [faire] pression sur les gouvernements pour qu'ils adoptent des mesures en faveur de la prévention, de l'élimination et de la punition de la violence à l'égard des femmes. »¹⁵⁴ Il faut remarquer que le droit international n'est pas un outil utile dans la poursuite individuelle ou pour obtenir justice en faveur d'une victime individuelle de la violence, mais il peut en revanche être très efficace pour apporter des changements au niveau des systèmes.

Il existe un certain nombre de mécanismes spécifiques, au niveau interrégional et international, chacun ayant ses propres modalités de réparation et procédures, ce qui doit faire l'objet d'une évaluation minutieuse. Le site web Stop VAW (<http://www.stopvaw.org>) inclut des pages sur les Outils de défense et le Droit international, avec des informations sur l'élaboration de stratégies de défense et des comparaisons sur les différents mécanismes de protection

¹⁵⁴ *Not a Minute More: Ending Violence Against Women*, (UNIFEM, 2003), p. 19.

des droits des femmes au niveau international. Le Center for Reproductive Rights a aussi publié un guide de pressions utilisant les organes de suivi des traités de l'ONU spécialisés dans les droits reproducteurs et sexuels mais il porte aussi sur la VCF¹⁵⁵.

Sont décrits, ci-après, plusieurs cas importants de VCF ayant été portés devant des organes internationaux pour montrer comment un argument peut être bâti grâce au droit international. Ces cas illustrent la manière dont les avocats invoquent le droit international lorsque l'État a fait défaut.

En 1992, en Inde, après le viol brutal d'une travailleuse sociale par ses collègues, viol qui n'a jamais fait l'objet d'une enquête ni de poursuite judiciaire par le tribunal du lieu, un groupe d'ONG pour femmes a adressé une pétition à la Cour suprême pour qu'elle prépare un projet de loi sur le harcèlement sexuel. Elles ont argumenté que le Parlement indien avait négligé d'adopter une loi à ce sujet. La pétition a cité la Constitution indienne ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Recommandation 19 de la CEDAW sur la violence contre les femmes. La Cour a examiné la question de savoir si l'absence de réponse de l'État indien sur cette question était, en fait, un manquement de sa part à l'égard de la protection des femmes contre le harcèlement sexuel et la discrimination, un droit qui est garanti par la Constitution et la CEDAW. La Cour a déclaré que l'égalité des sexes requérait une protection contre le harcèlement sexuel et elle a établi un ensemble de directives qui ont été appliquées jusqu'à ce que le gouvernement adopte un texte de loi¹⁵⁶.

Le droit international appliqué par les tribunaux nationaux : harcèlement sexuel en Inde

En janvier 2008, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a décidé d'intenter un procès contre la Fédération de Russie concernant l'agression, la torture et le viol par la police d'une femme qui était interrogée en tant que témoin d'un crime. Un tribunal russe a été saisi de cette affaire pénale qui a cependant été retardée par un certain nombre de questions procédurales liées à l'enquête. Après plusieurs années, l'affaire n'avait pas été jugée par le tribunal du lieu. La CEDH a jugé qu'il y avait une violation de la Convention pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Convention dont la Russie est un État-membre, à savoir que l'État avait enfreint les droits de la victime en ne lui assurant pas une enquête efficace et de par les actions de la police, des agents de l'État, dans le viol et les actes de torture. La Cour a ordonné à l'État de payer à la victime 70.000 € de dommages et intérêts¹⁵⁷.

Les Cours internationales : les défaillances de l'État à combattre la VCF

L'incapacité des États-Unis à agir dans une affaire de violence domestique fait l'objet d'une pétition qui est actuellement devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH). En 1999, les trois filles de l'auteur de la pétition furent tuées par son mari dont elle est séparée, après que la police du Colorado ait négligé de décréter une ordonnance d'interdiction de communiquer à son ancien époux. Après que ce dernier eut enlevé ses enfants, son épouse a appelé, de façon répétée, la police locale pour exprimer ses craintes quant à

¹⁵⁵ *Bringing Rights to Bear: An Advocate's Guide to the Work of UN Treaty Monitoring Bodies on Reproductive and Sexual Rights*, (Center for Reproductive Rights, 2002), disponible sur : http://www.reproductiverights.org/pub_bo_tmb.html.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 22 et *Bringing Equality Home: Implementing the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women*, (UNIFEM, 1998), p. 19.

¹⁵⁷ *Case of Maslova and Nalbandov v. Russia*, (Application No. 839/02), Jugement, Cour européenne des droits de l'homme, 24 janvier 2008.

l'éventualité que son époux fasse du mal à leurs filles. Après plusieurs heures, son ancien époux fut tué lors de son attaque contre un commissariat de police. L'assassinat de ses trois enfants par leur père fut ensuite découvert. L'auteur de la pétition a introduit une action en justice contre la police locale mais la Cour suprême américaine a jugé qu'elle n'avait pas le droit constitutionnel d'exiger de la police qu'elle délivre une ordonnance d'interdiction de communiquer. Lorsque la CIDH a jugé l'affaire recevable, cette dernière est devenue la première plainte individuelle à être portée contre les États-Unis par une victime de la violence domestique, par violation de la loi internationale sur les droits de l'homme¹⁵⁸.

Les mécanismes prévus par les traités : exemple de violence domestique en Hongrie

En 2005, le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a émis des conclusions au titre de la première affaire portée aux termes du Protocole facultatif de la CEDAW. L'affaire, qui a commencé en Hongrie, porte sur l'auteur d'une pétition, victime de la violence domestique, qui a déclaré que ses droits au titre de la CEDAW avaient été enfreints par l'État du fait qu'il avait négligé ses obligations de protection contre son mari violent. Elle a mis en évidence la situation prévalant en Hongrie, où il n'existe aucun mécanisme d'ordonnances de protection et où les procédures pénales sont trop longues pour aboutir à la punition de l'auteur. Le Comité a jugé que les droits de l'auteur de la pétition avaient été enfreints puisque l'État n'avait pas respecté son devoir de protection efficace contre les risques sérieux pesant sur sa santé physique et mentale. Le Comité a émis un certain nombre de recommandations à l'État hongrois, y compris des mesures immédiates pour garantir la sécurité de l'auteur de la pétition et de ses enfants, pour assurer que la victime a accès à un logement sûr, pour garantir que toutes les victimes de violences domestiques reçoivent une protection maximale de la part de la loi, pour élaborer une stratégie relative aux violences domestiques, pour fournir une formation aux professionnels de la justice pénale, pour élaborer des programmes d'aide aux victimes et pour réinsérer les délinquants. La décision du Comité est particulièrement importante puisqu'elle établit que la violence domestique est une forme de discrimination et que les États sont obligés de remplir tous les devoirs positifs prévus par la CEDAW dans le contexte de la VCF¹⁵⁹.

¹⁵⁸ *Inter-American Commission on Human Rights Holds U.S. Responsible for Protecting Domestic Violence Victims*, Press Release, 9 octobre 2007, American Civil Liberties Union (ACLU).

¹⁵⁹ *Views of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women*, Communication No.: 2/2003, Ms. A. T. v. Hungary, 26 janvier 2005.

7 Conclusion

L'élimination de la violence faite aux femmes est un processus qui requiert une volonté politique, des ressources adéquates et l'effort concerté et durable des multiples acteurs qui agissent dans les différents secteurs que sont la réforme juridique, la réforme du secteur de la sécurité, la protection des droits de l'homme et des droits de la victime à la défense, la démocratisation et la santé publique.

Comme le montre ce recueil, les initiatives visant à prévenir les violences contre les femmes, à protéger les rescapées et à poursuivre les auteurs de la violence, peuvent prendre des formes très différentes et tout aussi efficaces. Les caractéristiques communes qui sous-tendent les bonnes pratiques incluent l'élaboration de solutions créatives à un problème qui est universel, l'utilisation d'activités durables et l'attention aux interventions qui ont prouvé un réel impact.

Ce recueil met en lumière un grand nombre de projets, certains étant relativement limités et d'autres ayant une portée plus large, qui ont été réalisés par des organes gouvernementaux, des organisations non-gouvernementales, des agences intergouvernementales, comme l'OSCE, des entreprises privées, et, comme c'est le cas pour la majorité des projets efficaces, des partenariats entre tous ces intervenants.

Les bonnes pratiques dans la région de l'OSCE sont au centre de ce recueil mais, dans le même temps, d'autres régions peuvent bénéficier considérablement du travail précieux mené dans la lutte contre la violence faite aux femmes qui est présenté dans cette publication.

L'OSCE demeure profondément engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Les structures de l'OSCE et ses États participants se sont tous deux engagés à intensifier leurs efforts dans ce domaine.

Puissent les informations présentes dans ce recueil s'avérer utiles dans ces efforts, inspirer ceux qui conçoivent des stratégies et programmes anti-VCF, et apporter des réponses, des encouragements et des conseils à ceux qui consolident ou élaborent de nouvelles approches efficaces.

Annexe : Index des sources et pratiques

Introduction		15
	— Exemples de recueils de bonnes pratiques sur la lutte contre la VCF (<i>Source</i>)	20
Comprendre la VCF : Recherche et évaluation		33
	— Ressources existant sur les statistiques relatives à la violence sexiste (<i>Source</i>)	33
Collecte de données	— Base de données sur la violence à l'égard des femmes (<i>Source</i>)	34
Analyses des expériences et besoins des victimes	— La voix des victimes (<i>Pratique</i>)	37
	— Recommandation d'éthique et de sécurité pour les recherches sur la VCF (<i>Source</i>)	38
Suivi du système juridique	— Pistage judiciaire : Une étude sur l'érosion des cas de viol par le système judiciaire pénal (<i>Pratique</i>)	38
	— WATCH (<i>Pratique</i>)	41
Analyse budgétaire	— Budgétisation sensibilisée à l'égalité des sexes (<i>Source</i>)	43
Prévention		47
Campagnes de sensibilisation	— Outils de sensibilisation et de communication (<i>Source</i>)	47
Campagnes mondiales	— Les Campagnes de l'ONU contre la violence à l'égard des femmes (<i>Source</i>)	48
	— La Campagne des 16 Jours contre la violence sexiste (<i>Pratique</i>)	49
	— Campagne « Halte aux violences contre les femmes » / Amnesty International (<i>Pratique</i>)	50
Campagnes régionales	— Campagne « Stop à la violence domestique faite aux femmes » / Conseil de l'Europe (<i>Source</i>)	51
Campagnes nationales	— Les campagnes de sensibilisation de la France (<i>Pratique</i>)	52
	— Campagne Zero Tolerance (<i>Pratique</i>)	53
	— Les droits de la femme sont des droits humains (<i>Pratique</i>)	54
	— Naked Facts (<i>Pratique</i>)	55
Campagnes locales et localisées	— Women in Black (<i>Pratique</i>)	56
	— Le Clothesline Project (<i>Pratique</i>)	57
	— Compagnies aériennes luttant contre le tourisme sexuel affectant des enfants (<i>Pratique</i>)	58
	— Corporate Alliance pour l'élimination de la violence du partenaire (<i>Pratique</i>)	59

Actions en faveur des femmes/Initiation aux questions juridiques/ Promotion des femmes	— Comment dire « non » à son patron (<i>Pratique</i>)	61
	— Projet « CUT IT OUT » (<i>Pratique</i>)	62
Travailler avec les décideurs politiques	— Égalité des sexes ?! (<i>Pratique</i>)	63
	— Lutter contre la violence faite aux femmes dans la famille en renforçant les mécanismes publics et le cadre législatif au niveau national (<i>Pratique</i>)	64
	— Lien des Femmes Maires (<i>Pratique</i>)	66
Former les professionnels des médias	— Des outils pour la présentation de la violence domestique par les médias (<i>Pratique</i>)	67
	— Kit médias: La Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU dans les faits (<i>Pratique</i>)	68
Travailler avec les hommes et les garçons	— L'Alliance MenEngage et Promundo (<i>Source</i>)	69
	— La Campagne du ruban blanc (<i>Pratique</i>)	70
	— Les campagnes Coaching Boys Into Men et Founding Fathers (<i>Pratique</i>)	71
	— Le Men for Justice Program et le Regional Network of Men Against Gender-Based Violence (<i>Pratique</i>)	72
	— Compter jusqu'à trois : vous, elle, votre famille. Donnez le meilleur de vous-même. Campagne Stop à la violence (<i>Pratique</i>)	73
	— Les Héros de l'honneur (<i>Pratique</i>)	74
	— Campagne d'action Stop à la violence contre les femmes ! (<i>Pratique</i>)	75
	— Campagne de l'Euro 2008 contre la traite des femmes (<i>Pratique</i>)	75
Travailler avec la jeunesse	— Gender Matters: Un manuel sur la violence sexiste qui affecte les jeunes (<i>Source</i>)	77
	— Le droit de vivre sans violence et Vous avez droit à 100% de non-violence (<i>Pratique</i>)	78
	— Les cas de viol dans les rencontres amoureuses parmi les jeunes femmes et L'élaboration de bonnes pratiques dans le soutien et la prévention (<i>Pratique</i>)	79
	— Campagne « Listen Louder » (<i>Pratique</i>)	80
	— Projet « Non à la traite des personnes » (<i>Pratique</i>)	81
Mobilisation communautaire	— Réponses communautaires à la violence domestique et à la traite des femmes (<i>Pratique</i>)	83
	— Vers des villes sûres : La violence à l'égard des femmes et les politiques publiques (<i>Pratique</i>)	84
Protection et Assistance		87
Assistance directe et prestation de services	— Voie d'évasion : De la rue à l'autonomie (<i>Pratique</i>)	89
Services généraux et services spécialisés	— Les femmes rurales du Kirghizistan contre la violence (<i>Pratique</i>)	91
	— Les vérités sur la maison (<i>Pratique</i>)	92
	— Des centres de soins globaux pour les rescapés du viol (<i>Pratique</i>)	93
Programmation sur la sécurité et aide à la réinsertion	— Plan de réinsertion pour les victimes de la traite des êtres humains : Bonne pratique et recommandations (<i>Source</i>)	94

Renforcement des capacités pour les prestataires de services	— Le projet ProTrain (<i>Pratique</i>)	95
	— Des sages-femmes assistent les victimes (<i>Pratique</i>)	96
Centres de crise, foyers et centres « multiservice »	— More Than a Roof Over Your Head et Away From Violence (<i>Source</i>)	98
	— Conférence mondiale sur les foyers pour femmes (<i>Source</i>)	98
	— Medica Zenica en Bosnie et en Herzégovie (<i>Pratique</i>)	99
	— Centre Umid en Ouzbékistan (<i>Pratique</i>)	100
	— Centres d'orientation sur la violence sexuelle au R.U. (<i>Pratique</i>)	101
	— Centres pour la justice familiale aux U.S.A. (<i>Pratique</i>)	101
Réponse communautaire coordonnée/Mécanismes d'orientation	— Kit d'outils pour éliminer la violence à l'égard des femmes (<i>Source</i>)	103
	— Mécanismes nationaux d'orientation : unir les efforts menés pour protéger les droits des personnes victimes de la traite (<i>Source</i>)	103
	— Interventions autour de la violence sexiste dans les situations humanitaires (<i>Source</i>)	104
	— « Ras le bol » (<i>Pratique</i>)	104
	— Procédures opérationnelles conformes (<i>Pratique</i>)	106
Autonomisation économique	— L' « Anti-Trafficking Initiative » et « New Perspectives for Women » en Moldavie (<i>Pratique</i>)	107
	— IMAGE – Intervention with Microfinance for AIDS and Gender Equity (<i>Pratique</i>)	108
Programmes pour les auteurs de violences	— Shedding Abuse: Un cours pour les hommes qui ont recours à la violence domestique (<i>Source</i>)	111
	— Respect : Une association nationale offrant des programmes pour les auteurs de violence domestique – Programmes et services de soutien afférents (<i>Pratique</i>)	112
La poursuite		115
	— L'amélioration de la justice pénale et la réforme du domaine de la sécurité (<i>Source</i>)	115
Lois et politiques	— Réunion d'un groupe d'experts sur les bonnes pratiques dans la législation sur la VCF (<i>Source</i>)	117
Renforcement de la loi et adoption d'une législation spécialisée	— Lois modèles pour la prévention de la VCF (<i>Source</i>)	118
Études des cas de bonnes pratiques dans la législation	— Autriche (<i>Pratique</i>)	119
	— Rwanda (<i>Pratique</i>)	120
	— Espagne (<i>Pratique</i>)	121
	— Turquie (<i>Pratique</i>)	122
Plans d'action	— Allemagne : un 2ème Plan d'action pour combattre la violence à l'égard des femmes (<i>Pratique</i>)	124
	— Securing Equality, Engendering Peace: A Guide to Policy on Planning on Women, Peace and Security (<i>Source</i>)	124
	— La violence à l'égard des femmes : Ce n'est plus une affaire familiale (<i>Pratique</i>)	124

Codes de conduite et politiques nationales	— Projet de mise en application d'un code de conduite (<i>Pratique</i>)	126
	— Le Code de conduite de l'OSCE sur les aspects politico-militaires de la sécurité (<i>Pratique</i>)	128
Divisions spécialisées et réponses		
Police	— Étude cartographique régionale sur les commissariats de Police réservés aux femmes en Amérique latine (<i>Source</i>)	129
	— Les Unités d'enquête sur la violence domestique (<i>Pratique</i>)	130
	— Les Centres de prévention sur la violence domestique (<i>Pratique</i>)	131
Juridictions	— Les tribunaux espagnols sur la violence sexiste (<i>Pratique</i>)	133
Les Commissions pour la vérité et la réconciliation	— Commissions pour la vérité et l'égalité des sexes : Principes, politiques, et procédures (<i>Source</i>)	134
Renforcement des capacités des professionnels de la justice pénale et des forces de maintien de la paix	— Guide des sources sur l'égalité des sexes pour les opérations de maintien de la paix (<i>Source</i>)	135
Formation	— Programme sur la prévention et la lutte contre la violence domestique (<i>Pratique</i>)	136
	— Le VIP Guide sur la violence à l'égard des femmes et des enfants – Vision, Innovation et Professionnalisme dans la Police (<i>Pratique</i>)	137
	— Cours de formation Égalité des sexes & Maintien de la paix (<i>Source</i>)	138
Manuels, guides et livrets	— Projet pour l'accès des femmes à la justice (<i>Pratique</i>)	138
	— La Greenbook Initiative (<i>Pratique</i>)	140
Aide juridique	— L'inscription de la violence domestique dans les programmes des facultés de droit (<i>Source</i>)	142
	— Le projet « National Leadership and Training for Civil Legal Assistance to Victims of Human Trafficking Project » (<i>Pratique</i>)	142
	— Aide juridique sur la violence domestique dans des situations de conflit (<i>Pratique</i>)	143
Mécanismes juridiques internationaux	— Le droit international appliqué par les tribunaux nationaux : harcèlement sexuel en Inde (<i>Pratique</i>)	145
	— Les Cours internationales : après les défaillances de l'État envers la VCF (<i>Pratique</i>)	145
	— Les mécanismes prévus par les traités : exemple de violence domestique en Hongrie	146

L'OSCE

L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe est la plus grande organisation régionale du monde pour la sécurité. Elle s'étend de l'Amérique du Nord à l'Europe, au Caucase, à l'Asie centrale et à la Russie d'Extrême-Orient, en touchant plus d'1,2 milliard de personnes.

L'OSCE œuvre pour la stabilité, la prospérité et la démocratisation dans 56 États, en initiant un dialogue politique enraciné dans des valeurs communes, et en assurant un travail pratique qui entraîne des changements durables.

Instrument primordial dans l'alerte précoce aux conflits, la prévention des conflits, la gestion de crises et le redressement après un conflit, l'OSCE prend en considération les trois dimensions de la sécurité – la dimension politico-militaire, la dimension économique-environnementale et la dimension humaine. Dans ce contexte, elle aborde une large gamme de préoccupations liées à la sécurité, parmi lesquelles le contrôle des armes, les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité, les droits humains, la démocratisation, les droits des minorités nationales, les stratégies de la police, les questions du contre-terrorisme, les questions économiques et environnementales.

L'OSCE reconnaît que la discrimination, l'inégalité et la violence nuisent à la paix et à la sécurité. La promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les violences faites aux femmes font partie intégrante des engagements de l'OSCE.

« L'égalité des sexes et la suppression de la violence faite aux femmes sont au cœur des valeurs de l'OSCE et elles constituent des conditions préalables à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité. J'appelle tous les membres de la famille de l'OSCE à joindre leurs efforts et à mener des actions décisives. »

Marc Perrin de Brichambaut
Secrétaire Général de l'OSCE

« Objectif Sécurité : Combattre les violences faites aux femmes dans la région de l'OSCE. Recueil de bonnes pratiques. »

comprend plus de 95 exemples de bonnes pratiques dans les domaines de la prévention de la violence contre les femmes, de la protection des victimes et de la poursuite des auteurs, ainsi que des stratégies pour l'engagement des hommes et des jeunes.

Ces pratiques sont considérées comme fructueuses et elles sont mises en œuvre par diverses organisations, y compris l'OSCE, dans un certain nombre de pays, et parmi eux, les États participants de l'OSCE.

Conçu comme un outil de référence technique, ce recueil stimule l'avancée de nouvelles recherches et actions en décrivant des approches novatrices établies qui portent sur la violence domestique et sur la violence faite aux femmes dans les conflits armés.

La lutte contre les violences faites aux femmes requiert une solide volonté politique, des efforts concertés et suffisamment de ressources, ainsi que de bonnes idées, pour des stratégies et programmes efficaces.

En présentant les leçons retenues, cette publication aide les professionnels et responsables politiques gouvernementaux et ceux et celles du secteur non-gouvernemental à mieux envisager leurs initiatives présentes et à venir ; elle aide également les États participants de l'OSCE à mettre en œuvre leurs engagements en faveur de l'élimination de la violence faite aux femmes.

« Objectif Sécurité : Combattre les violences faites aux femmes dans la région de l'OSCE. Recueil de bonnes pratiques. » est une publication de la Section de l'égalité des sexes de l'OSCE dans le cadre du projet « Approches novatrices dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans l'OSCE », projet financé par l'Autriche, la Finlande, la France, l'Allemagne et la Grèce.

